

STATÉCO

N° 104, 2009

INSEE
Unité de la coopération technique
Internationale
Division Appuis et méthodes
statistiques pour le développement
Timbre D320
18, boulevard Adolphe Pinard
75675 Paris Cedex 14

Téléphone : (33) 1 41 17 53 13
Télécopie : (33) 1 41 17 66 52

DIAL
4, rue d'Enghien
75010 Paris

Téléphone : (33) 1 53 24 14 50
Télécopie : (33) 1 53 24 14 51

AFRISTAT
BPE 1600
Bamako
République du Mali

Téléphone : (223) 20 21 55 00
Télécopie : (223) 20 21 11 40

Directeur de la publication
Jean-Philippe Cotis

Co-rédacteurs en chef
Christian Girier, INSEE
Mathias Kuépié, DIAL, CEPS
Sandrine Mesplé-Somps, IRD, DIAL

Secrétaire de rédaction
Coryne Ajavon

Comité de rédaction
Xavier Charoy
Jean-François Divay, MAE
Jean-Luc Dubois, IRD, C3ED
Daniel Huart, INSEE
Blaise Leenhardt, DIAL
Catherine Meunier, INSEE
Jean-David Naudet, AFD
Marie Piron, IRD
François Roubaud, IRD, DIAL
Alain Tranap, INSEE

Tirage à 2.000 exemplaires

© INSEE 2006
ISSN 0224-098-X

Sommaire

Le Secteur Informel et la Pauvreté en Afrique : Instruments de mesure, analyses et politiques économiques	
Introduction Générale.....	3
Martin Balépa, François Roubaud	
Méthodologie d'enquêtes	
La mesure de l'emploi et du secteur informels :	
Leçons des enquêtes 1-2-3 en Afrique.....	11
Mireille Razafindrakoto, François Roubaud, Constance Torelli	
Opérationnalisation des concepts d'informalité et élaboration des comptes des unités de production informelles : l'expérience de l'enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel au Cameroun (EESI 2005).....	35
René Aymar Bertrand Amougou, Anaclét Désiré Dzossa, Joseph Fouoking, Stéphane Nepetsoun, Joseph Tédou	
Comptabilité nationale	
Mesurer l'économie informelle dans le cadre de la comptabilité nationale	
Le point de vue du comptable national.....	45
Michel Séruzier	
L'intégration de l'informel rural non agricole dans les comptes nationaux, l'expérience camerounaise.....	67
Joseph Fouoking	
Analyse : fiscalité et secteur informel	
Les déterminants de la volonté de faire enregistrer son entreprise informelle à Madagascar, Quelles implications sur les stratégies de l'Administration publique ?.....	75
Faly Hery Rakotomanana	
Secteur informel, fiscalité et équité, l'exemple du Cameroun.....	91
Prosper Backiny-Yetna	

Echo de la statistique africaine

- Rôle institutionnel des Instituts de la statistique dans l'implémentation et le suivi des politiques publiques sur le secteur informel en Afrique. Le cas du Cameroun...** 109
René Aymar Bertrand Amougou, Anaclet Désiré Dzossa,
Joseph Fouoking, Stéphane Nepetsoun, Joseph Tédou

Perspectives

- La production statistique sur le secteur informel en Afrique : quels enseignements et quelles perspectives ?** 115
François Roubaud

Fiche de lecture

- Marchés du travail urbains en Afrique** 127
Philippe De Vreyer, François Roubaud

Le travail éditorial de ce numéro a été mené par Siriki Coulibaly, Mathias Kuépié, Sandrine Mesplé-Somps, Christophe Jalil Nordman, François Roubaud et Constance Torelli. L'équipe éditoriale remercie l'ensemble des référés anonymes qui ont contribué à l'élaboration de ce numéro.

Une version en anglais de ce numéro est publiée conjointement par l'African Journal of Statistics.

Editorial / Introduction

Martin Balepa
François Roubaud¹

Le Secteur Informel et la Pauvreté en Afrique : Instruments de mesure, analyses et politiques économiques

En dépit de leur poids prédominant dans les pays en développement (PED) et en transition, le secteur et l'emploi informels restent à ce jour largement méconnus et constituent un véritable « trou noir » pour la connaissance tout en étant négligés par les politiques publiques. Cependant, un nombre croissant d'enquêtes statistiques ont été réalisées au cours des dernières années ; les concepts et les méthodologies de mesure ont progressé sensiblement ; des recherches de qualité ont été entreprises dans de nombreux pays (voir par exemple Perry *et alii*, 2007 ; Jütting, de Laiglesia, 2009). De plus, en Afrique comme dans les autres PED et en transition, la crise économique en cours à l'échelle mondiale se traduit par des pertes d'emplois massives et des restructurations profondes sur le marché du travail. Cette situation renforce l'intérêt pour le secteur et l'emploi informels, qui constituent plus que le chômage ouvert l'une des principales variables d'ajustement à la crise.

Le moment est donc venu de capitaliser ces expériences diverses et de réfléchir aux enjeux à venir. C'est l'objectif principal de ce numéro spécial conjoint de *l'African Journal of Statistics* et de *Statéco*. Il reprend les meilleures communications présentées lors du Séminaire International sur le Secteur Informel en Afrique (SISIA) organisé par Afristat en octobre 2008 à Bamako. Il s'inscrit en droite ligne dans la continuité d'une série d'initiatives dans ce domaine, coordonnées notamment par Afristat et Dial depuis plus d'une décennie, qu'il convient de rappeler ici.

En 1997, Afristat avait organisé un séminaire international sur le secteur intitulé « *Le secteur informel et la politique économique en Afrique subsaharienne* ». Il s'agissait de la première manifestation d'envergure de cette institution régionale toute récente. Monté en partenariat avec plusieurs institutions internationales (Eurostat, ODA, Banque mondiale, BIT, Ministère français de la coopération, ORSTOM, INSEE et DIAL), ce séminaire avait réuni un large public : 25 délégations des pays d'Afrique subsaharienne, francophones, anglophones et lusophones, une quarantaine de participants extérieurs, experts et représentants d'organisations internationales et régionales, spécialistes des instituts nationaux de la statistique des pays du Nord ainsi que des représentants des utilisateurs d'informations statistiques sur le secteur informel dans le pays d'accueil (Mali). Le succès de cette manifestation s'est traduit notamment par la publication des actes du séminaire (en français et en anglais), mettant en lumière la richesse des contributions et des débats, les avancées mais aussi les nombreuses zones d'ombre encore à explorer (Afristat, 1998). La série des 11 recommandations du séminaire synthétisait les acquis et proposait un certain nombre de pistes pour améliorer la connaissance du secteur informel, qui constituait autant de défis à relever pour la statistique publique en Afrique, et plus largement dans les pays en développement.

¹ M. Balépa, AFRISTAT, F. Roubaud, IRD-DIAL.

Plus de dix ans après ce premier séminaire, il devenait nécessaire de brosser un nouvel état des lieux de la situation. Outre l'intérêt évident, dans une perspective de suivi, de faire le point des progrès accomplis depuis une décennie, trois autres raisons importantes en justifiaient l'opportunité :

- en premier lieu, du côté de la statistique, de nombreuses enquêtes sur le secteur informel ont été réalisées depuis une décennie. L'expérience des *enquêtes 1-2-3* est exemplaire à cet égard. En 1997, l'enquête n'avait été réalisée que dans deux pays du continent (Cameroun, 1993 et 1994 ; Madagascar 1995 et 1996), et ne couvrait que la capitale. Depuis cette date et dans la lignée des recommandations du séminaire de Bamako, les opérations de terrain, en partenariat systématique avec les INS, ainsi que des institutions statistiques régionales (Afristat en Afrique, la Communauté Andine des Nations en Amérique latine, la Commission Asie-Pacifique des Nations Unies en Asie) se sont multipliées avec succès. Aujourd'hui, les enquêtes ont été réalisées à la demande de la commission de l'UEMOA, dans chacune des principales métropoles de sept des huit pays de l'Union (Bénin, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, Togo, en 2001-2002) ; certain pays prenant même l'initiative de reconduire l'enquête au niveau national (Bénin, Mali). A Madagascar, une série annuelle était mise en place, avec une extension aux grands centres urbains en 2000 et 2001. Le système est toujours en place à ce jour. En 2004-2005, le Cameroun et la République Démocratique du Congo (RDC) réalisaient également une enquête de type 1-2-3 à l'échelle nationale cette fois. Au Burundi, un dispositif d'*enquêtes 1-2-3* à passages répétés avec extension géographique progressive a été mis en place en 2006. Enfin, d'autres pays (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et Tchad) envisagent de renouveler ou réaliser, en 2010, une enquête nationale du type 1-2. dans le cadre des enquêtes communes sur les dépenses des ménages. Parallèlement, l'expérience s'est étendue à d'autres régions et continents : enquête nationale au Maroc en 1999-2000, reconduite en 2006 ainsi qu'en Palestine ; dans les pays andins en Amérique latine (l'exemple du Pérou est le plus abouti, avec une enquête nationale et continue depuis 2002, avec représentativité au niveau départemental, intégrée dans le système d'information auprès des ménages), sachant que le Mexique a mis également en place une enquête de ce type depuis le début des années 1990 ; Haïti et Sainte Lucie dans les Caraïbes ; nouvelles enquêtes en Asie en Mongolie, aux Philippines, au Sri Lanka et au Vietnam, et des expériences pilotes au Bangladesh et en Chine. De nombreux projets sont en cours ou en projet. Au-delà de l'expérience des *enquêtes 1-2-3*, d'autres types d'enquêtes (enquêtes sur la force de travail) ont été réalisés dans plusieurs pays africains (Tanzanie, Afrique du Sud, Botswana, Namibie, Lesotho, Zimbabwe, etc. ; CEA, 2007) ;
- en second lieu et toujours du côté de la statistique, la réflexion internationale a sérieusement avancé sur le concept de secteur informel et de son opérationnalisation, notamment autour du « Groupe de Delhi » sur les statistiques du secteur informel. Mis en place en 1997 et coordonné par la division statistique des Nations Unies et le BIT, ce groupe, constitué d'experts dans le domaine, a organisé des réunions annuelles d'échange d'expériences en vue d'améliorer les stratégies d'enquête et l'harmonisation des statistiques sur le secteur informel à l'échelle internationale (voir par exemple, les *Guidelines* sur l'emploi informel – ILO, 2003 ; enquête nationale en Inde en 1999-2000, etc.). Un manuel, intitulé « *Manual on Surveys of Informal Employment and Informal Sector* » est en cours de préparation ;
- Enfin, du côté des politiques économiques, si la mesure et l'analyse du secteur informel garde toute son acuité étant donné son poids dans les économies des PED, les nouvelles orientations des politiques de développement lui confèrent un rôle nouveau et central. La

focalisation sur la réduction de la pauvreté (à travers les initiatives DSRP, PPTE et OMD), place les politiques d'appui au secteur informel au cœur des stratégies de développement. Ceci se traduit par un intérêt renouvelé pour les questions d'emploi (cf. par exemple en Afrique, sommet de Ouagadougou -2004, CEA), de micro-crédit (2005 a été consacrée « *année du micro-crédit* » et le professeur Yunus vient de se voir consacré Prix Nobel de la paix pour son action à travers la *Grameen Bank*), toutes intimement liées au secteur informel. De plus, une prise de conscience s'est opérée quant à l'importance incontournable de la statistique publique, longtemps délaissée au temps des ajustements structurels, pour la conduite et le suivi des politiques (cf. la création de PARIS21), tandis que du côté de la recherche, des avancées notables ont été faites ces dernières années en matière de méthodologie d'évaluation d'impact des politiques et des projets, suscitant une demande croissante des partenaires du développement.

Pourtant et alors que les conditions sont particulièrement propices à des avancées dans le domaine de la prise en compte du secteur informel, aussi bien dans les statistiques que dans les politiques, l'éparpillement d'expériences indépendantes ne favorise pas la capitalisation dans ce domaine. La communication entre statisticiens de pays différents reste limitée. Le lien entre les statistiques, la recherche, les politiques et les utilisateurs sont tout aussi ténus. Il y a donc clairement un besoin de décloisonnement et de coordination sur ce front, que la proposition ci-dessus contribuera à satisfaire.

Le SISIA 2008, organisé par Afristat, avec l'appui scientifique de DIAL, s'est voulu une nouvelle étape dans ce long processus d'harmonisation des statistiques sur le secteur informel et de leur intégration dans les systèmes statistiques nationaux et les dispositifs d'évaluation des politiques de développement, notamment les nouvelles stratégies de lutte contre la pauvreté. En reprenant largement les objectifs du séminaire de Bamako 1997², dont l'actualité restait entière et en les élargissant, le SISIA 2008 a cherché à capitaliser l'expérience acquise depuis dix ans en la matière en Afrique.

A l'instar du séminaire de 1997, celui de 2008 a été un succès incontestable (Afristat, 2009), confortant le mandat de coordination du groupe de travail africain sur le secteur informel confié à Afristat par StatCom-Africa, en janvier 2008, à Addis-Abeba. Avec plus de 120 participants provenant de 31 pays (dont 28 d'Afrique) ainsi que de vingt cinq institutions et organisations d'Afrique, d'Europe, d'Asie et d'Amérique, le SISIA 2008 a permis de discuter 40 communications sur des thèmes aussi variés que l'analyse des réponses apportées aux questions d'opérationnalisation des concepts, la pertinence et la complémentarité des dispositifs de collecte des données sur le secteur informel, l'utilisation des statistiques du secteur informel par la comptabilité nationale, les politiques et la recherche, ou le rôle institutionnel des INS, des cellules DSRP, des structures chargées des questions d'emploi, etc. dans l'amélioration de la production statistique sur le secteur informel. Un certain nombre de communications ont présenté des résultats d'analyse sur des thématiques aussi diverses que la vulnérabilité dans l'emploi, le financement du secteur informel, l'estimation des PIB régionaux ou locaux, la fiscalité et la dynamisation des activités du secteur informel. La qualité des interventions, des débats et de l'organisation de la manifestation peut être

² Rappel des thèmes abordés à Bamako-1997 : 1. Le secteur informel : définition et importance, 2. Techniques d'enquêtes permettant la mesure du secteur informel, 3. Intégration du secteur informel aux système d'information économique et à la comptabilité nationale, 4. Diffusion des résultats auprès des utilisateurs : analyse et politique économique ; rappel des objectifs de Bamako : 1. faire le point sur l'état des connaissances en matière de statistiques sur le secteur informel et les petites entreprises en Afrique subsaharienne, 2. déboucher sur des recommandations de méthode sur ces différents thèmes en vue d'harmoniser concepts, nomenclatures, méthodologie et indicateurs, 3. promouvoir le développement de la coopération Sud-Sud dans le domaine des statistiques sur le secteur informel).

appréciée à l'aune du taux de satisfaction des participants qui atteint 97% selon l'évaluation menée à l'occasion.

Parmi les recommandations prises à l'issue du séminaire, la nécessité d'élaborer *un Plan d'action pour l'amélioration des statistiques sur le secteur informel en Afrique* est apparu d'une grande acuité. Ce projet de dispositif de suivi de l'emploi, du marché de travail et du secteur informel, coordonné par AFRISTAT, comprendrait trois composantes : (i) établissement d'un bilan rétrospectif des réalisations capitalisables des enquêtes à plusieurs phases sur l'emploi et le secteur informel réalisées depuis quinze ans et identification des outils méthodologiques restant à développer ; (ii) conduite d'enquêtes dans cinq pays pilotes où la faisabilité d'un système d'enquêtes nationales à plusieurs phases sera développée comprenant une enquête emploi annuelle couplée à une enquête sur le secteur informel ; (iii) extension de la phase pilote aux autres pays. Les pays pressentis, sélectionnés parmi les nombreux pays volontaires, appartiendraient chacun à une des sous-régions du continent : le Niger (Afrique de l'Ouest), le Cameroun (Afrique centrale), l'Afrique du Sud (Afrique australe), Madagascar (Océan indien) et l'Ouganda (Afrique de l'Est).

Ce numéro spécial comporte huit articles déclinant les différentes thématiques abordées lors du SISIA 2008. Les deux premiers articles ouvrent le numéro sur des questions de méthodologie d'enquête sur le secteur et l'emploi informels. L'article de **M. Razafindrakoto, F. Roubaud et C. Torelli** présente un bilan des *enquêtes 1-2-3* sur le secteur et l'emploi informels réalisées en Afrique depuis 15 ans, soit une cinquantaine d'enquêtes dans onze pays. Au-delà du cadre générique, les auteurs montrent la flexibilité de l'architecture de ce type d'enquêtes qui tient compte des spécificités locales aussi bien en termes d'articulation des différentes phases que des thématiques développées au gré des besoins en information. Ils illustrent leurs propos par un certain nombre de résultats empiriques qui mettent en lumière l'originalité de l'approche, relativement à d'autres types d'enquêtes. L'article suivant, écrit par **R. A. B. Amagou, A. D. Dzossa, J. Fouoking, S. Nepetsoun et J. Tédou**, établit le bilan méthodologique de l'Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel (EESI) réalisée par l'INS à l'échelon national en 2005 au Cameroun, probablement l'une des enquêtes parmi les plus abouties et la mieux documentée à l'échelle du continent africain. On retiendra tout particulièrement les questions et les solutions apportées à l'opérationnalisation des concepts, notamment la définition du secteur informel au cours du temps (en comparaison avec l'*enquête 1-2-3* menée en 1993, avec le changement de législation en matière d'enregistrement administratif), l'inadaptation des nomenclatures de branches et de professions qui tendent à surreprésenter les activités et les emplois formels, la sous-estimation de la production non marchande et la mesure de la saisonnalité.

Les articles suivants abordent la question de l'emploi et le secteur informel du point de vue de la comptabilité nationale. La communication de **M. Sérurier** s'interroge sur la compatibilité entre le concept d'économie informelle et les comptes nationaux (nomenclature, articulation des différents comptes), en débouchant sur un certain nombre de propositions pertinentes. Parmi ces dernières, on retiendra les pistes pour l'élaboration de matrices « emplois » et de comptes satellites du secteur informel. Les réflexions présentées ne sont pas seulement heuristiques, mais s'appuient sur une expérience concrète qui dépasse le cadre de l'Afrique (notamment en Amérique latine). L'article de **J. Fouoking** est centré sur l'intégration des résultats de l'enquête camerounaise sur l'emploi et le secteur informel (EESI) dans les comptes nationaux, en se focalisant sur le secteur informel non agricole en milieu rural, souvent négligé mais qui représente environ un tiers de la production du secteur informel au niveau national. Sont examinés les problèmes liés à l'utilisation des données d'enquêtes

comme la saisonnalité des activités, l'autoconsommation, la sous-traitance, la valorisation des intrants autoproduits et les charges indivisibles.

Les deux articles de **F. Rakotomanana et de P. Backiny** adoptent un point de vue analytique sur des questions centrales de politique économique à partir des données d'enquêtes³. Le premier s'intéresse aux déterminants de l'enregistrement des unités de production à Madagascar. Au-delà des variables classiques (visibilité, etc.), il met en avant l'importance de la gouvernance et de l'accès à l'information comme facteurs associés à une plus grande volonté de légaliser les entreprises, tout en privilégiant les politiques d'incitation par rapport aux stratégies répressives. Le second porte sur la fiscalité et la fiscalisation du secteur informel au Cameroun, ainsi que son incidence en termes d'équité, aussi bien au niveau des unités de production que des ménages. Les résultats montrent que bien que partiellement méconnus des services de l'Etat, le secteur informel est déjà partiellement fiscalisé. Le manque à gagner provient essentiellement des grosses UPI (imposés au forfait), sur lesquelles l'Etat devrait concentrer la réforme fiscale. Par ailleurs, il met en lumière l'importance de la corruption, rejoignant sur ce point l'article précédent en faveur de mesures visant à améliorer la gouvernance publique.

La contribution *d'Amagou et alii* adopte un point de vue résolument institutionnel et plaide pour un rôle accru des INS dans la coordination de la mise en place et du suivi des politiques publiques liées à ce secteur. Elle suggère un certain nombre de pistes concernant l'institutionnalisation des dispositifs de suivi et du dialogue avec les différentes entités en charge (partiellement mises en œuvre au Cameroun) qui ne pourraient qu'améliorer l'efficacité des politiques et des projets de développement. Ces travaux offrent des pistes intéressantes concernant la consolidation des données d'enquêtes qui ont pour vocation à être largement diffusées dans d'autres pays, au-delà de la seule expérience camerounaise.

Enfin, l'article de **F. Roubaud** part de l'expérience accumulée en matière de mesure du secteur informel au cours des dernières décennies en Afrique, pour identifier les principales contraintes rencontrées, les défis à relever et propose un certain nombre de pistes d'amélioration. En amont et du côté de l'offre, il aborde aussi bien les difficultés techniques liées à la mise en œuvre des enquêtes (opérationnalisation des concepts, plan de sondage, qualité des données) que les questions institutionnelles qu'elles soulèvent (intégration aux systèmes nationaux de statistique). En aval et du côté de la demande, elle s'interroge sur l'usage qui est fait des statistiques produites à la fois par les partenaires du développement (autorités nationales, bailleurs de fonds) pour l'élaboration et le suivi-évaluation des politiques publiques et par la communauté scientifique dans ses activités de recherche.

En conclusion, la comparaison des résultats des deux séminaires de 1997 et 2008 ne laisse planer aucun doute quant à l'évolution des progrès en matière de mesure du secteur informel en Afrique⁴. On est passé d'un stade expérimental, où le doute subsistait encore quant à la possibilité de mettre en place des protocoles d'enquêtes fiables, à un stade de production en série, où les méthodologies apparaissent beaucoup plus robustes et la diffusion des résultats mieux assurée. En particulier, les enquêtes mixtes ménages-entreprises (notamment les

³ Des études sur d'autres thématiques ont été présentées lors du séminaire, comme par exemple l'estimation de comptes économiques locaux à partir d'enquêtes 1-2-3 limitées dans l'espace (Kouadio, 2009), la question du micro-crédit (Lelart, 2009) ou encore la vulnérabilité des emplois dans le secteur informel (Bocquier et alii, 2009).

⁴ On notera également les progrès enregistrés en matière de publication scientifique, au-delà des actes du colloque. Nous tenons à remercier ici les comités éditoriaux des deux revues (STATECO et African Journal of Statistics) pour avoir accepté de publier ce numéro spécial conjoint dans des délais rapides, l'important travail de coordination et de relecture (ainsi que les référés anonymes) qui ont permis d'améliorer significativement les communications sélectionnées.

enquêtes 1-2-3), encore fortement contestées au début des années 1990, sont devenues une référence incontournable aujourd'hui. Néanmoins, on est encore loin d'avoir résolu l'ensemble des problèmes qui se posent. Sans revenir ici sur les questions méthodologiques, nous voudrions souligner deux d'entre eux, qui relèvent plus du champ institutionnel et qui demande à être levé en priorité. Ces deux points ont été judicieusement soulevés par un des référés anonymes du dernier article de cette livraison. Plutôt que de le paraphraser, nous reprendrons ici ses commentaires.

« Deux sujets fondamentaux ressortent effectivement des analyses présentées. Le premier est la faible valorisation statistique des enquêtes en matière de comptabilité nationale et de suivi de l'économie. On le comprend lorsqu'il est dit : « Finalement, il est aujourd'hui impossible de répondre à la plus simple des questions concernant le secteur informel : dans un pays donné, la production du secteur informel a-t-elle augmenté ou baissé au cours du temps ? ». La question semble donc loin d'être une simple affaire de plaidoyer mais bien d'amélioration ou d'adaptation de l'outil (ou de la comptabilité nationale ?) afin qu'il puisse répondre au besoin élémentaire de mesure de l'économie. Ou peut être est ce plus complexe, auquel cas il faudrait développer cette question de lien entre mesure de l'économie et enquête sur le secteur informel....

... Le second sujet est la faible utilisation du concept de secteur informel dans les analyses politiques, économiques ou stratégiques. Il n'existe pas à ma connaissance de politique de développement du secteur informel (comme par exemple il existe souvent des politiques ou des stratégies en faveur des PME ou des TPE). Les économistes semblent d'après l'auteur se reposer volontiers sur des concepts qui ne sont pas identiques à ceux des statisticiens. Il me semble qu'il s'agit là d'un sujet crucial de réflexion conceptuelle qui ne peut être traité comme un simple plaidoyer pour convaincre politiques et économistes du bien fondé de l'approche statistique et reposer uniquement sur les bienfaits de la répétition (la multiplication des enquêtes adoptant le concept officiel de secteur informel finira par réduire l'incitation à adopter des concepts alternatifs) qui ne semble pourtant pas avoir été jusque là concluante (les conséquences de cette cacophonie sont fâcheuses dans la mesure où elle réduit dramatiquement le pouvoir analytique du concept). Là encore, une analyse plus approfondie et plus à double sens (faut-il seulement convaincre les non statisticiens ou également essayer d'adapter le concept à leurs façons de voir ?) serait appréciable ».

Voilà deux beaux sujets de réflexion auxquels il conviendrait d'apporter des réponses plus substantielles, si l'on veut que la statistique publique sur le secteur informel sorte de son (relatif) isolement, notamment en matière d'appropriation des concepts et de valorisation des données par d'autres acteurs : « policy makers » et chercheurs. Mais même dans ce domaine, il n'y a pas lieu d'être exagérément pessimistes : d'une part, si l'on se réfère au temps qu'il a fallu pour que la définition internationale du chômage fasse l'objet d'un consensus dans le débat public (ici aussi, relatif, une cinquantaine d'années au bas mot), il reste encore du temps pour faire accepter la définition de secteur informel ; d'autre part, à côté des enquêtes qui se multiplient, leur mobilisation par la communauté académique est en très nette augmentation. Nous citerons, comme un exemple parmi d'autres, le projet de recherche IZA/Banque mondiale en cours sur le secteur informel en Afrique, dont la matière première est constitué par la série d'*enquêtes 1-2-3* réalisées sur le continent ces dernières années⁵.

⁵ « *Unlocking Potentials: Tackling economic, institutional and social constraints of informal entrepreneurship in Sub-Saharan Africa* », projet coordonné par M. Grimm, Institute of Social Studies de l'université de Rotterdam avec la participation d'AFRISTAT et de DIAL.

Références Bibliographiques

AFRISTAT (1998), *Actes du séminaire sur Le secteur informel et la politique économique en Afrique subsaharienne*, Série méthodes No. 1, Tomes 1, 2 et 3, Bamako.

AFRISTAT (2009), *Actes du séminaire international sur le secteur informel en Afrique (SISIA) 2008 : instruments de mesure, analyses et intégration des politiques économiques et sociales*, Tomes 1 et 2, Bamako.

Bocquier P. Nordman C., Vescovo A. (2009), « Vulnérabilité au travail et revenus en Afrique de l'Ouest », in AFRISTAT (2009), op. cit. Tome 2, pp.200-229 (également à paraître dans *Labour Markets in Urban West Africa*, P. De Vreyer, et F. Roubaud (eds.), Chapitre 10).

CEA (2007), « Le secteur informel : définition, concept et poids dans les économies africaines », Addis Abbeba.

ILO (2003), *Guidelines concerning a statistical definition of informal employment*, 7th ICLS, Genève.

Jütting J.P., de Laiglesia J.R (2009), *L'emploi informel dans les pays en développement : une normalité indépassable ?*, OCDE, Centre de développement, Paris.

Kouadio H. (2009), « Les enquêtes 1.2.3 dans la construction des comptes économiques locaux : Expériences du programme ECOLOC », in AFRISTAT, op. cit. Actes du séminaire, Tome 2, pp. 189-197.

Lelart M (2009), « La micro finance au secours du secteur informel », in AFRISTAT, op. cit. Actes du séminaire, Tome 2, pp. 230-237.

Perry G.E, Maloney W.F, Arias O.S, Fajnzylber P., Mason A. D., Saavedra-Chanduvi J. (2007), *Informality: Exit and Exclusion*, The World Bank, Washington D.C.

La mesure de l'emploi et du secteur informels : leçons des *enquêtes 1-2-3* en Afrique*

Mireille Razafindrakoto**

François Roubaud**

Constance Torelli†

La mesure du secteur et de l'emploi informel apparaît d'autant plus importante que ce secteur occupe une place essentielle dans les économies africaines, et que ce poids est encore amené à croître dans les années à venir. Cet article dresse un bilan des expériences d'*enquêtes 1-2-3* sur le secteur et l'emploi informels qui se sont multipliées en Afrique depuis plus de quinze ans. Après avoir présenté les grands principes des enquêtes mixtes modulaires adoptés par les *enquêtes 1-2-3* et leurs propriétés par rapport à d'autres types d'enquêtes, nous décrivons le schéma générique de l'*enquête 1-2-3*, sa logique et les limites qui en découlent. L'attention est ensuite portée sur les expériences nationales de mise en œuvre des enquêtes. Nous montrons comment le fossé entre les principes et les pratiques a été comblé, la manière dont certains problèmes techniques ont été résolus sur le terrain et les questions qui restent à résoudre. Paradoxalement, nous concluons qu'il est aujourd'hui plus facile d'obtenir des données fiables sur le secteur informel que sur le secteur formel. Pour chacune des trois phases de l'*enquête 1-2-3*, nous illustrons nos analyses par des exemples significatifs de résultats obtenus dans les pays africains. Finalement, nous tirons quelques perspectives pour des développements futurs.

Introduction

Alors que la plupart des pays en développement, en particulier en Afrique, sont en train d'adopter des politiques économiques visant à réduire la pauvreté et d'établir un modèle de croissance durable, les systèmes d'information statistique sur les ménages et le secteur informel demeurent extrêmement pauvres. Pourtant, la plupart des pauvres tirent leurs revenus de leur participation au marché du travail, surtout dans le secteur informel. En outre, quelles que soient les hypothèses sur la croissance du sous-continent dans les années à venir, l'emploi dans le secteur informel et, plus largement, l'emploi informel, ne pourront qu'augmenter aussi bien à court qu'à moyen terme. Par conséquent, les caractéristiques et le rôle du secteur informel sont

des questions clé pour de nombreuses économies africaines. Il est donc important d'obtenir une image plus complète de ce secteur afin de mieux comprendre le fonctionnement du marché du travail, de saisir précisément la dynamique de la production des unités informelles et les liens entre le secteur informel et le reste de l'économie, d'avoir une idée claire des difficultés rencontrées par les travailleurs du secteur informel (les entrepreneurs et les salariés) et ce qu'ils attendent des pouvoirs publics. L'information sur ces différents sujets est essentielle pour définir des politiques adéquates de soutien des entreprises du secteur informel et pour assurer une meilleure protection de la force de travail (« travail décent »).

* Les auteurs remercient Xavier Oudin pour la traduction de l'article en français et les référés anonymes pour leurs suggestions.

** Chercheur, IRD-DIAL, razafindrakoto@dial.prd.fr, roubaud@dial.prd.fr.

† Chargée des programmes de coopération (Afrique Sub-Saharienne et Amérique du Sud), INSEE, constance.torelli@insee.fr

Après de longues années de confusion parmi les chercheurs, la notion de secteur informel a été précisée, au moins au sein de la communauté statistique. En 1993, l'OIT et la Division de statistique de l'ONU sont parvenues à un accord sur la définition du secteur informel (Hussmanns, 2004), également approuvé par le manuel sur l'économie non observée (OCDE *et alii*, 2002). Cette convergence offre un cadre unique pour mesurer et analyser le secteur informel en termes de statistiques du travail (emploi) et de comptabilité nationale (production). Ce secteur est défini comme l'ensemble des *entreprises individuelles de petite taille ou non enregistrées*¹. Plus récemment, l'OIT a élaboré le concept plus large d'emploi informel en fonction du type d'emploi, afin de tenir compte des formes atypiques de travail et de saisir ce qu'on appelle l'« informalisation » de l'emploi qui accompagne le processus de mondialisation. De fait, l'emploi informel se compose de deux éléments principaux : l'emploi dans le secteur informel et les emplois non protégés dans le secteur formel. Même si de nombreux problèmes restent à résoudre pour adapter la définition à l'environnement spécifique de chaque pays (s'il y a lieu d'inclure l'agriculture ou non, la taille de l'entreprise par rapport à des critères d'enregistrement, etc.), le statisticien d'enquête peut trouver dans sa « boîte à outils » des instruments de mesure éprouvés.

L'expérience récente de la collecte de données sur le secteur informel a démontré que, contrairement à ce que l'on pouvait penser, sa mesure statistique était non seulement possible, mais pas plus difficile que d'autres types d'opérations statistiques de la boîte à outils traditionnelle du statisticien (enquêtes auprès des entreprises dans le secteur formel, enquêtes budget-consommation auprès des ménages, etc.). Cet article présente l'expérience des pays africains dans les enquêtes mixtes ménages-entreprises pour la mesure du secteur informel basées sur la méthodologie des *enquêtes 1-2-3*, en conformité avec les recommandations de l'OIT.

L'article est organisé comme suit. La première section présente les grands principes des enquêtes mixtes modulaires adoptés par les *enquêtes 1-2-3*. La deuxième section décrit le schéma générique de l'*enquête 1-2-3*, sa logique et les limites qui en découlent. La troisième section est consacrée aux expériences nationales de mise en œuvre des enquêtes et montre comment le fossé entre les principes et les pratiques a été comblé, la manière dont certains problèmes techniques ont été résolus sur le terrain et les questions qui restent à résoudre. Pour chacune des trois phases de l'*enquête 1-2-3*, la quatrième section présente des exemples

significatifs de résultats obtenus dans les pays africains. La dernière section conclut et tire quelques perspectives pour des développements futurs.

Les principes de l'*enquête 1-2-3* : une enquête mixte modulaire

Pour mesurer le secteur informel, l'*enquête 1-2-3* adopte le principe d'une enquête mixte (ménage/entreprise) modulaire. Cette approche est considérée comme l'une des plus adéquates car elle permet de recueillir une information plus complète qu'une simple enquête sur les ménages ou sur les entreprises (Ramilison, 2007 ; Hussmanns, 2008)². Notre objectif ici est double : dresser un tableau complet des propriétés statistiques de ce type d'enquêtes ; fournir les indicateurs d'emploi formel et informel en adéquation avec les définitions internationales.

Le principe général des enquêtes mixtes modulaires est le suivant : utiliser des informations tirées d'une enquête auprès des ménages concernant l'activité des individus (phase 1) pour sélectionner un échantillon d'unités de production, à laquelle est appliqué un questionnaire spécifique sur l'activité informelle (phase 2 ; Figure 1). Chaque individu appartenant à la population active occupée (par exemple, toute personne qui a travaillé pendant au moins une heure pendant la semaine de référence, pour prendre la définition de l'OIT), et qui se déclare employeur ou travailleur à son compte dans une unité du secteur informel (définie selon un certain critère de taille ou de non-enregistrement) est prié de remplir le questionnaire sur son unité de production informelle.

Cette organisation en deux phases a été développée au cours des années 1980 pour tenter de surmonter le problème principal de l'approche classique ("première stratégie" dans la Figure 1), à savoir parvenir à une couverture exhaustive du secteur informel (Roubaud et Sérurier, 1991 ; Roubaud, 1997). Les deux difficultés majeures des enquêtes d'établissements sont : 1/ obtenir une couverture complète de la population de référence (les unités de production informelles, UPI³) ; 2/ mettre à jour la base de sondage. A moins que le recensement des

² Voir l'article de Roubaud « La production statistique sur le secteur informel en Afrique : quels enseignements et quelles perspectives ? » Dans ce numéro pour les avantages et les limites de cette approche.

³ Etant donné la spécificité des « entreprises » dans le secteur informel (un tailleur reprisant des chemises pour des clients du quartier et travaillant seul quelques heures par semaines est considéré comme une entreprise), nous préférons utiliser le terme « unité de production » plutôt que ceux d'entreprise ou d'établissement.

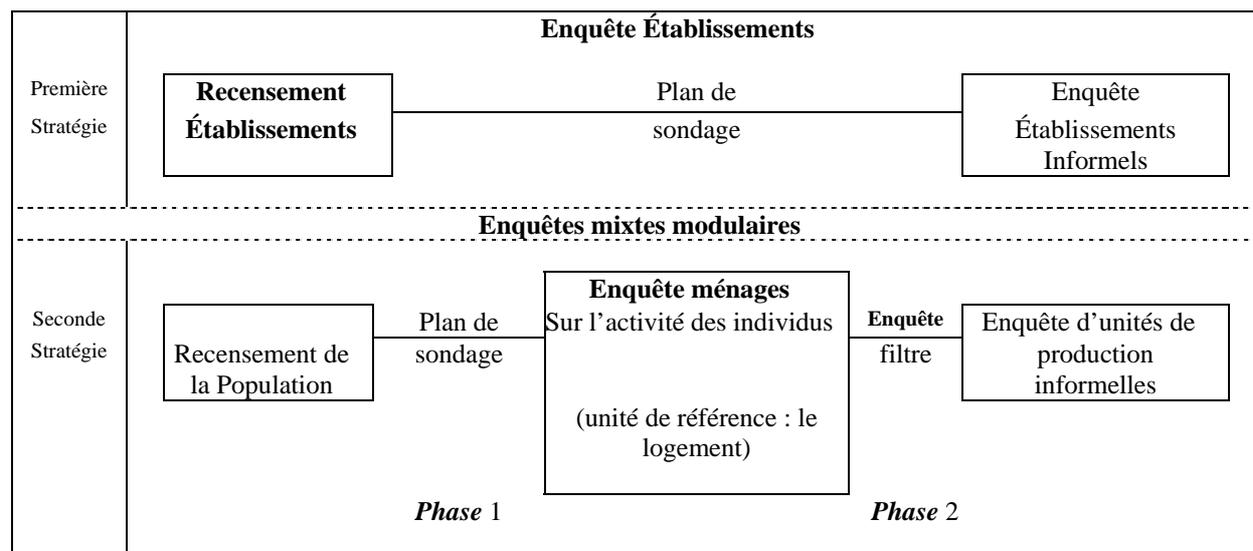
¹ Voir les autres articles de ce numéro pour une présentation détaillée.

établissements soit effectué et articulé avec le recensement de la population, une couverture exhaustive de l'univers ne peut être réalisée, en particulier pour les activités effectuées à domicile ou hors de locaux fixes. Par ailleurs, étant donné l'irrégularité des lois démographiques (taux de natalité et de mortalité) du secteur informel, il est quasiment impossible de mettre à jour les listes pour tirer des échantillons représentatifs d'UPI.

C'est pourquoi la plupart des enquêtes menées de cette manière ont produit des estimateurs peu fiables et incohérents (sous-estimation des totaux, surestimation du poids des unités de production informelles avec local et, par conséquent, des performances économiques du secteur informel, puisque les entreprises avec locaux fixes sont en général plus importantes que les « non-localisées »).

Figure 1

Les deux stratégies alternatives pour la mesure du secteur informel



Source : Roubaud and Sérurier, 1991.

L'idée fondamentale des enquêtes mixtes sur le secteur informel est la suivante : les unités de production informelles sont plus faciles à saisir par les emplois des personnes travaillant dans le secteur informel que par l'identification des locaux dans lesquels se tient l'activité. Le principal défi est alors de construire la population implicite des individus, des emplois et des unités de production, et les liens entre ces trois types d'unités. La séquence est, en partant de la population, d'atteindre les unités de production à travers les emplois (qui jouent le rôle de variable d'intermédiation).

Problèmes d'échantillonnage

Le plan de sondage des enquêtes mixtes modulaires consiste à considérer une étape supplémentaire à la phase 1 (qui est souvent basée sur un sondage à plusieurs degrés). Par exemple, si la phase 1 est une enquête emploi correspondant à un sondage à deux degrés, nous greffons un troisième degré pour le sous-échantillon d'UPI. Cette méthode repose sur deux hypothèses :

- Hypothèse 1 : un échantillon représentatif d'UPI peut être tiré de la phase 1 ;
- Hypothèse 2 : une relation biunivoque peut être établie entre le chef de l'unité de production

(identifié dans la phase 1) et son unité de production (à enquêter au cours de la phase 2).

Construction de la population de référence des UPI

Partant d'un échantillon représentatif de la population des ménages, la première condition à respecter est que tous les emplois occupés dans le secteur informel et qui correspondent à la population initiale soient recensés dans la phase 1. Cela signifie que les informations sur les emplois du secteur informel doivent être demandées aussi bien pour l'emploi principal que pour l'emploi secondaire⁵. Une fois construite la population de référence des emplois dans le secteur informel, le problème est d'obtenir la population correspondante des UPI. Deux options alternatives peuvent être choisies :

- selon le statut d'emploi, ne sélectionner que les travailleurs indépendants

⁵ En théorie, il faudrait prendre en compte tous les emplois pendant la période de référence (3^{ème}, 4^{ème}, etc.). Quelques enquêtes le font. En pratique, le nombre d'emplois simultanés (pour un individu) exercés pendant la période de référence (habituellement une semaine) dépasse rarement deux.

(employeurs, travailleurs à compte propre) ;

- sélectionner tous les travailleurs (indépendants et dépendants), quel que soit leur statut.

La première option est assez simple à traiter car il y a une "quasi" équivalence entre les unités de production et leur titulaire (aux associés près). La seconde est plus complexe puisque que des emplois différents peuvent appartenir à une même unité de production (Figure 2).

Dans la première option, la seule possibilité où l'hypothèse 2 n'est pas vérifiée est dans le cas de partenariats. Pour résoudre ce problème, la seule information nécessaire est le nombre de partenaires. Il peut être obtenu soit en phase 1 (plus compliqué) ou ex post au cours de la phase 2 (cette question est posée de toute façon). La probabilité initiale d'inclusion des partenaires des UPI sera alors corrigée proportionnellement au nombre de partenaires. Cette éventualité est très rare dans la pratique, les UPI en partenariat ne représentant qu'une infime partie du secteur informel.

Dans la deuxième option, l'hypothèse 2 est systématiquement transgressée pour toutes les UPI qui emploient plus d'une personne. La probabilité d'inclusion de l'UPI dans l'échantillon est proportionnelle au nombre de travailleurs de l'UPI. Néanmoins, si cette option est possible en théorie (et peut contribuer à accroître la représentativité statistique), elle n'est pas recommandée dans la pratique, pour diverses raisons. Tout d'abord, les calculs des coefficients d'extrapolation sont plus compliqués que dans la première option. Deuxièmement, les travailleurs dépendants peuvent avoir des difficultés à fournir des informations fiables sur le statut de leur entreprise (qu'elle soit définie par la taille ou le statut juridique). Heureusement, à notre connaissance, cette seconde option n'a jamais été appliquée dans les enquêtes mixtes modulaires sur le secteur informel. L'échantillon des UPI est tiré uniquement à partir des réponses données par les propriétaires des UPI qui connaissent le statut juridique de leur établissement.

La taille de l'échantillon et la stratification

Dans une enquête typique de phase 1, le plan de sondage est stratifié à deux degrés (zones de dénombrement - en général, selon les limites administratives - et ménages). En dépit de ses bonnes propriétés statistiques, ce type de sondage à deux degrés présente un certain nombre de difficultés qui doivent être prises en compte. Comme, par construction, la phase 1 (correctement appliquée) fournit des estimateurs consistants –non biaisés-, le problème de l'échantillonnage est

d'obtenir des estimateurs efficaces, c'est-à-dire dont la variance est minimale. Deux éléments peuvent rendre difficile l'obtention d'estimateurs efficaces.

La première difficulté à lever surgit lorsque la taille de l'échantillon de la phase 1 est trop petite pour obtenir de bonnes estimations de la phase 2 (en fonction du niveau de désagrégation des résultats souhaité - généralement par activités, ou par zones géographiques). Un tel cas peut se produire lorsque la phase 1 a été conçue sans prendre en compte les objectifs de la phase 2. La seconde difficulté peut apparaître dans le cas d'activités marginales et / ou géographiquement concentrées. Tel est le cas en particulier des branches d'activité où il y a peu d'unités de production informelles, ou des branches concentrées sur des emplacements géographiques spécifiques. Dans certains pays, des métiers sont traditionnellement regroupés dans des endroits clairement identifiés (rues de bijoutiers, de tailleurs, vendeurs de kebab, etc.).

Deux stratégies peuvent alors être adoptées et combinées. La première consiste à accroître la taille de l'échantillon de la phase 1. Un ratio essentiel sur lequel peut se baser le calcul de la taille de l'échantillon à tirer est le nombre (approximatif) *ex ante* d'UPI par ménage. Habituellement, un tel ratio n'est pas disponible (c'est justement pour l'obtenir que l'on fait l'enquête), mais on peut lui substituer une estimation à partir d'enquêtes précédentes (par exemple, le nombre de travailleurs indépendants par ménage, ou le nombre de micro-entreprises, etc.)

La deuxième stratégie consiste à utiliser des informations complémentaires pour mieux stratifier l'échantillon dans la phase 1. Pour éviter que des activités ne soient pas correctement représentées, toutes les informations déjà disponibles doivent être mobilisées et introduites dans la base de sondage comme critères de stratification. En particulier, il est recommandé, lors du tirage des zones de dénombrement, de prendre en compte la densité des activités informelles. Les zones les plus denses seront alors surreprésentées dans l'échantillon afin d'améliorer la précision des estimateurs et de réduire les coûts d'enquête. Les informations sur la densité et la localisation des activités informelles peuvent provenir d'enquêtes précédentes ou d'un travail de reconnaissance préalable.

En ce qui concerne la phase 2, les mêmes solutions peuvent être adoptées pour améliorer la précision des estimateurs (taille de l'échantillon, stratification). La taille de l'échantillon est limitée par le nombre total d'UPI obtenu en phase 1 (sachant que l'on peut aussi sélectionner les UPI à partir des travailleurs dépendants, ce qui, on l'a vu, n'est pas recommandé). À ce niveau, et en dehors

de considérations financières, le meilleur cadre théorique d'échantillonnage pour la phase 2 est d'inclure toutes les UPI identifiées en phase 1. Cette solution présente également l'avantage de simplifier le calcul des coefficients d'extrapolation, la variance et les intervalles de confiance (puisque la probabilité d'inclusion des UPI dans l'échantillon est égale à 1). Si l'on décide de tirer un sous-échantillon d'UPI à partir de la phase 1, il est judicieux de stratifier l'échantillon en utilisant les informations recueillies dans la phase 1. Les critères généralement utilisés pour la stratification sont: branche d'activité, statut (employeur, travailleur à compte propre), type de travail du chef de l'UPI (emploi principal ou secondaire), sexe du chef de l'UPI, type de local, revenu par tête, etc. Il convient de souligner que les procédures de stratification sont d'autant plus efficaces que les caractéristiques des emplois obtenues lors de la phase 1 sont fortement corrélées avec les caractéristiques des UPI⁶.

Enfin, pour extrapoler les résultats de la phase 2, les non réponses (totales ou partielles) doivent être prises en compte, ainsi que les erreurs de classement de la phase 1. Une procédure de post-stratification peut être mise en œuvre pour recalculer les coefficients d'extrapolation définitifs.

Problèmes de mesure et de logistique

Une fois l'échantillon conçu, quelques questions importantes doivent être résolues afin d'accroître la fiabilité de l'information. Nous nous concentrons ici sur quatre points principaux : le choix de l'enquête-filtre (phase 1), le délai entre les phases 1 et 2, le lieu de l'interview pour la phase 2, le choix du répondant. Les spécificités des questionnaires seront examinées en détail dans la section suivante.

Une question importante est le choix de l'enquête-filtre. Compte tenu de ce qui a été exposé précédemment, en particulier les liens étroits entre les emplois et les UPI, les enquêtes sur la population active (enquêtes emploi) sont les mieux à même pour servir de phase 1 à une enquête mixte modulaire sur le secteur informel. Bien entendu, l'échantillon ainsi que le questionnaire doivent être adaptés à l'objectif spécifique de mesure du secteur informel. Un autre avantage des enquêtes emploi est de faire d'une pierre deux coups : elle est non seulement la meilleure enquête pour tirer l'échantillon de la phase 2, mais elle peut également fournir de bonnes estimations de l'emploi informel.

⁶ Néanmoins, des recherches plus approfondies sur les implications de cette option (tirer un sous-échantillon d'UPI) en termes d'erreurs de mesure ou de précisions des estimateurs sont nécessaires. Cette question reste ouverte à discussion (voir Roubaud, 2009, dans ce même numéro).

Néanmoins, il n'y a pas que les enquêtes emploi qui peuvent servir de phase 1. En fait, toutes les enquêtes auprès des ménages qui donnent des informations sur les emplois ou les sources de revenus du travail sont des candidates potentielles. Par exemple, les enquêtes niveau de vie ou budget-consommation des ménages peuvent fournir un échantillon pour la phase 2. Une autre solution consiste à greffer un module spécifique d'identification des UPI à n'importe quelle enquête représentative sur les ménages (enquêtes sur les migrations, enquêtes de victimisation, etc.). Dans certains pays où de telles enquêtes sont prévues, la greffe d'un tel module peut présenter l'intérêt financier de ne payer que le coût marginal, et l'avantage de permettre une tabulation croisée des informations recueillies dans le module avec celles recueillies dans l'enquête principale. Néanmoins, le risque d'alourdir et de "contaminer" l'enquête initiale est réel, risque qu'il faut éviter.

Un deuxième problème est la gestion des délais entre la phase 1 et la phase 2. Ces délais devraient être réduits au minimum. Plus le délai entre la phase 1 et la phase 2 est long, plus grand est le risque d'attrition, ce qui signifie qu'une plus grande proportion d'UPI aura disparu. La solution extrême pour éviter ce problème de l'attrition est de mener les deux phases en même temps (une fois que la phase 1 a été menée et que les UPI sont identifiés, enchaîner immédiatement sur la phase 2) ou même intégrer les deux phases dans le même questionnaire. Le délai idéal entre les deux phases est un compromis entre l'objectif de réduction d'attrition et le temps nécessaire pour tirer l'échantillon de la phase 2 (entrée de données, procédures de sélection, etc.), pour organiser les équipes de terrain, etc. Dans tous les cas, le taux d'attrition est à prendre en compte pour obtenir les estimateurs cohérents. En particulier, la phase 2 doit être effectuée pour toutes les UPI retenues, qu'elles soient encore en activité ou non (dans ce cas, la période de référence est le dernier mois d'exploitation, par définition concomitant ou postérieur à la phase 1).

Le lieu de l'interview pour la phase 2 est aussi de la plus haute importance. Pour assurer la fiabilité des données, il est plus approprié de procéder à l'enquête dans les locaux des UPI, comme dans les autres enquêtes d'entreprises ou d'établissements. Trois cas doivent être distingués.

- Pour les UPI situés à la maison ou sans locaux fixes, l'entretien doit être réalisé chez le responsable de l'UPI.
- La mesure directe de l'activité informelle sur le lieu de travail n'est pas appropriée pour les itinérants ou les activités exercées

sur la voie publique. La rue n'est certainement pas un lieu adéquat pour remplir un questionnaire d'enquête.

- Quand un emplacement fixe hors de la maison existe, il est plus pertinent de procéder à l'enquête sur le lieu de travail. De cette manière, les enquêteurs peuvent vérifier la fiabilité des informations collectées (et réduire les sous-déclarations). Ils peuvent aussi interroger directement les autres membres de l'UPI, si le responsable n'est pas en mesure de fournir des informations sur leurs caractéristiques (éducation, formation, statut migratoire, etc.). Bien sûr, cette stratégie soulève des difficultés logistiques (localiser les UPI, etc.) qu'il faut résoudre.

Une autre caractéristique de la phase 2, est qu'il n'est pas permis qu'une autre personne que le chef de l'UPI réponde au questionnaire, comme c'est habituellement le cas pour les enquêtes emploi (*proxy respondent*). Cela signifie que les informations recueillies dans la phase 2 sont en général plus fiables que pour la phase 1. Naturellement, cette règle a un coût (en cas d'absence, il faut revenir). Mais, cela a une conséquence bénéfique. Les informations communes aux questionnaires des phases 1 et 2 (statut du chef d'UPI, activité, etc.) peuvent être vérifiées et éventuellement corrigées dans l'enquête emploi, si nécessaire. Un dernier point à souligner est la nécessité de concevoir des questionnaires adaptés au rythme spécifique à chaque activité et aux concepts utilisés par les entrepreneurs du secteur informel (voir section suivante).

Comparaison avec des approches alternatives

À ce stade, il est intéressant de comparer brièvement l'enquête mixte modulaire avec des alternatives existantes afin d'évaluer leurs avantages comparatifs. Manifestement, la première a des avantages indéniables par rapport à l'approche par les enquêtes ménage (où aucune information sur l'entreprise n'est disponible) et l'approche classique par les enquêtes sur les établissements (qui fournit des estimateurs biaisés). La comparaison est plus nuancée avec des enquêtes mixtes indépendantes (qui consistent en une énumération exhaustive des ménages ayant une UPI dans une première étape). Néanmoins, en général, les enquêtes mixtes indépendantes sont plus sujettes à des erreurs de mesure et ne permettent pas d'établir un échantillon optimal⁷.

⁷ Voir l'article cité de Roubaud dans ce numéro pour une discussion sur ce point.

La comparaison avec les *Living Standard Measurement Surveys* (LSMS, enquête sur la mesure des niveaux de vie) mérite une attention particulière puisque cette dernière est probablement le type d'enquête auprès des ménages le plus populaire dans les pays en développement. Initialement conçue pour la mesure et le suivi de la pauvreté et des inégalités, cette enquête est devenue multi-objectifs, couvrant presque toutes les activités économiques et domestiques des ménages. Dans la plupart des questionnaires des enquêtes LSMS, le secteur informel et l'emploi informel sont renseignés par les modules « Emploi » et « Entreprise Familiale Non Agricole » (ENA). Même si la mesure du secteur informel n'est pas son principal objectif, l'enquête LSMS peut être considérée comme une enquête mixte modulaire, où la phase 1 (module emploi) et la phase 2 (module ENA) sont intégrés dans un même questionnaire, et où les UPI sont sélectionnées avec une probabilité d'inclusion égale à 1.

Néanmoins, ces enquêtes présentent des lacunes pour ce qui concerne la mesure du secteur informel : a) une fiabilité limitée : conçu comme une enquête emploi simplifiée, le module « Emploi » des LSMS ne comprend que peu de questions sur les caractéristiques de l'emploi. En outre, les questions liées à la production et aux revenus ne sont pas formulées de façon assez détaillée pour calculer les agrégats du secteur informel⁸ ; b) la couverture partielle des agrégats : certaines variables ne sont pas prises en compte dans le questionnaire (l'origine des intrants, la destination de la production, l'investissement, le capital, les prix, les difficultés et les besoins, etc.). En outre, le lien entre l'emploi (module « Emploi » correspondant à la phase 1) et les unités de production (module ENA correspondant à la phase 2) n'est pas systématiquement mis en place. Si l'on ajoute le fait que les indicateurs du marché du travail ne sont pas collectés selon les définitions standard internationales du BIT (chômage, etc.), et la grande complexité pour obtenir des indicateurs même approximatifs du secteur informel⁹, les enquêtes LSMS ne peuvent être considérées que comme un « *seconde best* » comme du secteur et de l'emploi informels.

En dépit de ses insuffisances, l'enquête LSMS présente certains avantages dans la perspective de la mesure du secteur informel. Premièrement, comme elle est multi-objectifs, l'enquête LSMS peut être utilisée pour explorer le lien entre le

⁸ *Ibid.*

⁹ Une expérience menée au Vietnam montre qu'il faut manipuler pas moins de 10 fichiers de l'enquête LSMS pour calculer un indicateur aussi simple que l'emploi dans le secteur informel.

secteur informel et les différents sujets qu'elle traite (comme la santé, l'éducation, la migration, la pauvreté, etc.). Deuxièmement, l'enquête LSMS pourrait être utilisée comme enquête filtre (phase 1) pour la conception de l'échantillon de la phase 2 (et, éventuellement, de la phase 3 ; voir présentation ci-dessous) d'une enquête mixte modulaire sur le secteur informel. Dans un tel cas, le questionnaire devrait être revu et complété¹⁰. Mais le risque d'une telle option est de surcharger une enquête déjà lourde en ajoutant de nouveaux modules.

Organisation générale de l'enquête 1-2-3

Basée sur le principe de la greffe d'enquêtes, l'enquête 1-2-3 est un système de trois enquêtes imbriquées, visant différentes populations statistiques : les individus, les unités de production, et les ménages (Figure 2). L'enquête reprend le principe de la modularité des enquêtes mixtes décrit dans la section précédente et propose des extensions. En outre, étant données les caractéristiques de la phase 2, l'enquête 1-2-3 peut également être considérée comme une enquête appariée employeurs / employés.

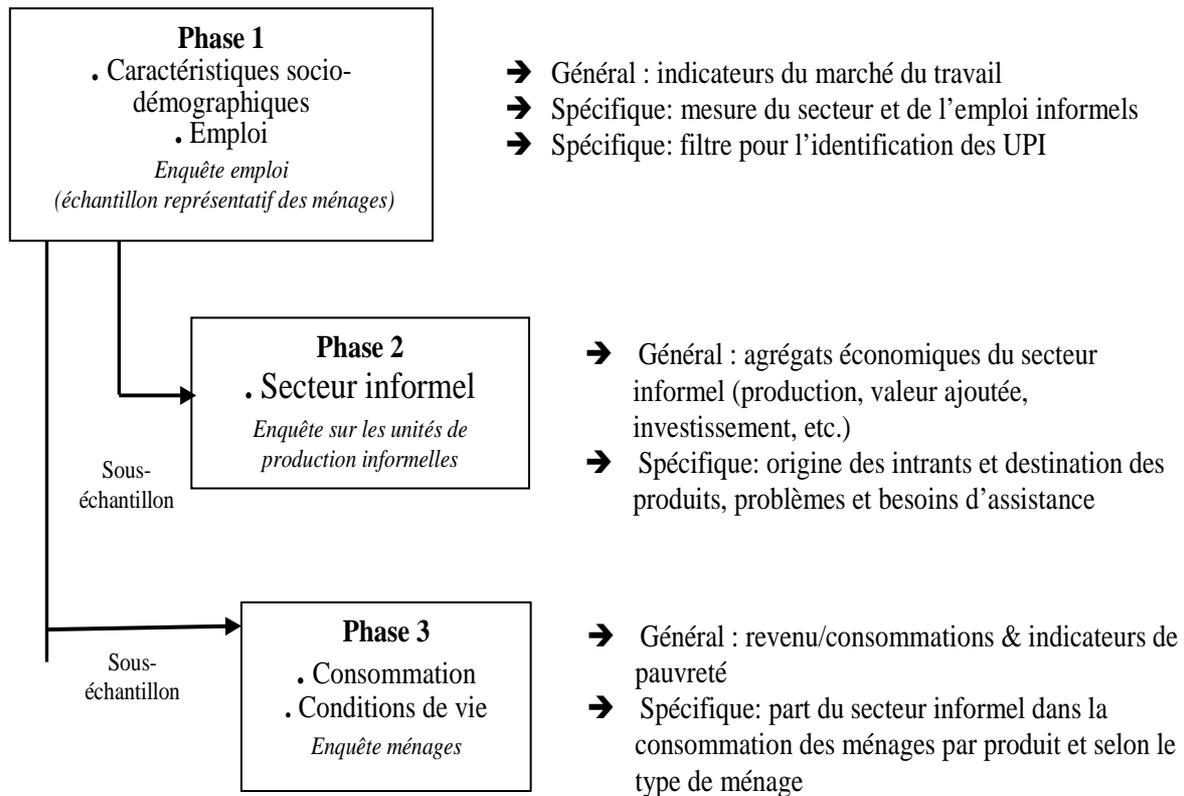
La première phase de l'enquête 1-2-3 est une enquête sur l'emploi, le chômage et les conditions de travail des ménages et des individus (**phase 1 : Enquête emploi**). Elle permet de documenter et

d'analyser le fonctionnement du marché du travail et est utilisée comme filtre pour la deuxième phase, où un échantillon représentatif des UPI est enquêté. Ainsi, dans la deuxième phase de l'enquête (**phase 2: enquête sur le secteur informel**), les chefs des UPI identifiés lors de la première phase sont interrogés : l'enquête cherche à mesurer les principales caractéristiques économiques et productives des unités de production (production, valeur ajoutée, investissement, financement), les principales difficultés rencontrées dans le développement de l'activité, et quel type de soutien les entrepreneurs du secteur informel attendent des pouvoirs publics. Enfin, dans la troisième phase, une enquête spécifique sur les revenus et dépenses est administrée à un sous-échantillon de ménages sélectionnés lors de la phase 1, pour estimer le poids des secteurs formel et informel dans la consommation des ménages, par produits et par type de ménage (**phase 3: enquête sur la consommation, la demande formelle et informelle et la pauvreté**). La phase 3 permet également l'estimation du niveau de vie des ménages et de la pauvreté monétaire, basée sur les revenus ou la consommation des ménages.

En outre, des enquêtes *ad hoc* peuvent être ajoutées à cette architecture de base, correspondant à divers modules spécifiques, greffés à l'une des trois phases. Cette approche globale de la mesure du secteur informel conduit certains auteurs à qualifier l'enquête 1-2-3 d'exemple « d'enquête intégrée » sur le secteur informel.

¹⁰ Cela a été fait au Pérou avec l'enquête ENAHO ou au Bénin avec l'enquête EMICoV.

Figure 2
Architecture générique de l'enquête 1-2-3



L'originalité d'un tel schéma (en termes d'échantillonnage aussi bien que de questionnaire) mérite une présentation plus détaillée de chaque phase.

L'enquête emploi (phase 1) : un pilier des enquêtes auprès des ménages

Dans la plupart des pays, principalement les pays développés mais aussi les pays en développement d'Amérique latine, d'Asie, d'Afrique du Nord, etc. - en fait, partout sauf en Afrique subsaharienne - l'enquête emploi est au cœur de l'appareil statistique d'enquête sur les activités économiques des ménages. Ici, nous considérons l'enquête emploi comme une enquête générique auprès des ménages utilisant des concepts et méthodes réguliers et normalisés au niveau international, portant sur le marché du travail en général et sur les conditions de travail de la population. L'enquête emploi est non seulement la plus répandue des enquêtes ménages, mais aussi l'une de celles pour laquelle il y a eu le plus de travail d'harmonisation des concepts et des méthodes de mesure pour des comparaisons internationales, notamment à

l'instigation de l'Organisation Internationale du Travail (Hussmanns, Mehran et Verma, 1990).

Deux types d'arguments pèsent en faveur de l'utilisation de l'enquête emploi pour le suivi de l'insertion économique sur les marchés du travail des pays en développement. En premier lieu, on peut citer des raisons analytiques. La question de l'emploi est centrale dans les pays pauvres où la grande majorité de la population, en particulier les plus défavorisés, n'ont un revenu que par le travail, les transferts de fonds institutionnels (prestations sociales) et les revenus du capital ne jouant qu'un rôle marginal. Deuxièmement, et au-delà de ces considérations économiques et sociales, la conduite d'enquêtes emploi est justifiée par des raisons techniques, concernant à la fois la gestion des enquêtes statistiques et le renforcement des capacités institutionnelles des Instituts nationaux de statistique (INS). L'enquête emploi est en effet particulièrement simple à mettre en œuvre. Le questionnaire est généralement court et peut être appliqué sur le terrain en un temps limité. Dans le cas de la phase 1 de l'enquête 1-2-3, le questionnaire de 8 pages est administré en 15 minutes en moyenne (Rakotomanana, Ramilison

et Roubaud, 2003). Ce niveau de performance se compare avantageusement à des enquêtes plus complexes, où des questionnaires de plus de 100 pages ne sont pas inhabituels et nécessitent plusieurs heures voire plusieurs jours d'entretiens (LSMS, enquêtes budget-consommation, etc.). Il s'ensuit que l'obtention d'estimateurs fiables dépend de procédures complexes et fastidieuses. Cette complexité a d'ailleurs contribué à l'échec de nombreuses opérations de ce genre. De plus, le coût de l'enquête emploi est limité. Enfin, l'enquête emploi fournit une base idéale pour la production de stratifications opérationnelles des ménages, correspondant à différents types d'investigation, et il est facile d'y adjoindre des questionnaires ou des modules sur les sujets les plus variés.

Les propriétés opérationnelles de l'enquête emploi, dans un contexte de rareté des ressources (financières et humaines), combinent deux autres avantages importants à prendre en compte :

- l'enquête emploi permet de développer progressivement des séries chronologiques, fondement de tout suivi conjoncturel et de l'analyse économique. Cette enquête, réalisée à intervalles réguliers, avec des concepts et des résultats normalisés, facilite l'utilisation de méthodes d'analyse (notamment économétriques) des comportements micro et macro-économiques ;
- l'enquête emploi est un instrument utile pour la motivation des équipes de statisticiens, en particulier dans les pays pauvres, où les enquêtes sur les ménages sont encore à un stade embryonnaire. Confrontés à d'énormes difficultés, les statisticiens ont besoin d'opérations motivantes avec un faible risque d'échec. Par conséquent, il est souhaitable de favoriser les enquêtes qui peuvent être réalisées par de petites équipes, dont la production de résultats est standardisée et qui ne sont pas vulnérables aux risques que les exigences démesurées de financeurs extérieurs font peser.

Dans la catégorie générale des enquêtes emploi, la phase 1 de l'enquête 1-2-3 a des caractéristiques qui doivent être soulignées. Tout d'abord, la phase 1 est spécialement conçue pour mesurer le secteur informel et l'emploi. Concernant le secteur informel, une série de questions adressées à chacun des individus de la population active permet d'identifier ceux qui appartiennent à ce secteur. Les questions couvrent l'ensemble des critères retenus dans la définition internationale, c'est-à-dire le nombre de personnes employées dans l'entreprise, les différents types d'enregistrements (en fonction de la législation nationale) et le type de comptabilité (uniquement pour les travailleurs

indépendants). Ces informations sont recueillies tant pour l'emploi principal que pour l'emploi secondaire. Cela donne beaucoup de souplesse dans la définition opérationnelle du secteur informel, qui peut varier en fonction de l'objectif de chaque étude (définition nationale, comparaison internationale, objectifs de recherche). Cela permet de produire des informations sur l'emploi total dans le secteur informel ainsi que sur le nombre d'unités de production informelles, en utilisant la variable de statut de l'emploi. Cette dernière information est indispensable pour sélectionner l'échantillon représentatif des UPI pour la phase 2. Plus généralement, la phase 1 fournit toutes les informations nécessaires par secteur institutionnel.

La phase 1 est l'instrument adéquat pour mesurer la part de l'emploi informel dans l'emploi total. Outre l'emploi dans le secteur informel, le questionnaire permet de mesurer l'emploi informel dans le secteur formel en utilisant un ensemble de questions sur le type de protection lié à l'emploi : type de contrats de travail, fiche de paie, différents type d'allocation (en fonction du contexte national). Encore une fois, le questionnaire de la phase 1 permet une certaine souplesse sur les critères d'informalité à sélectionner en fonction des recommandations internationales.

Enfin, même si elle peut être considérée comme une enquête légère, la phase 1 permet de collecter un large éventail d'informations. C'est un bon instrument pour mener une analyse approfondie de l'informalité sur le marché du travail : fonctions de gains et rendement du capital humain (éducation, expérience), formation en cours d'emploi, discrimination (de genre ou ethnique), segmentation du marché du travail, migration, mobilité intergénérationnelle, qualité de l'emploi (heures travaillées, revenu, primes, protection sociale, etc.), satisfaction au travail, effets d'interaction et de voisinage, etc. (voir par exemple, De Vreyer et Roubaud, 2009). Pour améliorer le potentiel analytique de la phase 1, un panel a été mis en place dans certains pays (Bénin, Burundi et Madagascar).

Néanmoins, il convient de mentionner certaines limites de cette première phase de l'enquête 1-2-3. Tout d'abord, puisque la longueur du questionnaire doit rester raisonnable, cette phase 1 ne permet pas d'étudier en profondeur un trop grand nombre de sujets spécifiques. Par exemple, la plupart du temps, seul un ensemble restreint d'informations peut être recueilli sur l'emploi antérieur, l'emploi des parents, des activités autres que l'emploi principal ou le second emploi, ou sur le revenu des ménages qui ne sont pas en activité. En outre, le choix de la période de référence des questions sur l'emploi (généralement la semaine précédente, conformément aux normes internationales) n'est pas

adapté à la prise en compte de la saisonnalité de certaines activités (telles que les activités agricoles). Cette information est d'autant plus importante que les ménages combinent activités informelles et agricoles. Deuxièmement, comme nous l'avons déjà souligné, les travailleurs dépendants peuvent ne pas connaître précisément le statut de leur entreprise (le type d'enregistrement ou le nombre de salariés). C'est un vrai problème si l'estimation de la main-d'œuvre dans le secteur informel repose uniquement sur la phase 1. Cependant, l'estimation provenant de la phase 1 peut être vérifiée lors de la phase 2, qui fournit directement le nombre de travailleurs informels dans chaque établissement¹¹. Le dernier point qui mérite attention est la fiabilité des informations données par des répondants autres que le chef de ménage, comme cela est permis dans la phase 1. De nombreux articles dans la littérature sur la mesure statistique traitent de cette question et concluent que les informations obtenues de cette manière sont moins précises (*Blair et alii*, 2004 ; *Bardasi et alii* 2009).

L'enquête secteur informel (phase 2) : une perspective à partir de l'offre

La deuxième phase du système d'enquêtes est effectuée auprès des chefs d'unités de production informelles identifiés au cours de la première phase (enquête emploi). Son intérêt, dans le cadre du suivi de la pauvreté, réside dans le fait que des poches de pauvreté sont souvent concentrées dans le secteur informel, en particulier dans les zones urbaines. L'attention particulière portée à ce secteur permet de cibler une grande proportion des pauvres. Analyser les conditions dans lesquelles ces activités sont réalisées, leurs résultats économiques et la façon dont les unités informelles sont intégrées dans le système productif, grâce à l'approche des tableaux d'entrées / sorties, peut donner une image claire de l'impact des politiques sur le secteur et des stratégies des ménages dont il est la principale source d'emploi ou de revenus.

L'enquête vise à répondre à des questions précises sur le rôle du secteur dans l'économie, ainsi que sur sa contribution réelle et potentielle à l'amélioration des conditions de vie des populations. A titre d'exemple, la création d'institutions de micro-finance vise à aider les plus défavorisés, en encourageant le développement des micros et petites entreprises. Mais nous devons nous demander : à qui profitent ces systèmes, et quel est leur impact ? À un autre niveau, étant donné le peu

de possibilités d'emploi dans le secteur formel, l'encouragement des activités informelles constitue-t-il une solution viable pour promouvoir une dynamique de croissance ? Pour répondre à ces questions, nous devons comprendre clairement le circuit économique dans lequel s'insère le secteur informel, par l'analyse de l'évolution de sa structure et de sa production, l'origine de ses consommations intermédiaires, les capitaux, l'investissement, le financement et la demande à laquelle il répond.

Le questionnaire type de la phase 2 est un formulaire individuel. Il est composé de 7 modules (12 pages), à laquelle d'autres peuvent être ajoutés en fonction des priorités nationales (par exemple : le module d'assurance sociale en Afrique de l'Ouest ; module sur l'impôt à Madagascar, etc.) :

- module A. : caractéristiques de l'établissement ;
- module B. : main-d'œuvre¹² ;
- module C. : production et vente ;
- module D. : dépenses et charges ;
- module E. : clients, fournisseurs, concurrents ;
- module F. : capital, investissement et financement ;
- module G. : problèmes et perspectives.

L'expérience de terrain montre que la durée d'administration du questionnaire se situe entre 60 et 90 minutes (*Rakotomanana, Ravelosoa et Roubaud*, 2003 ; *Amegashie et alii*, 2005).

Ces modules spécifiques sont précédés d'une première page comprenant un module filtre. Ce module sert à vérifier que les informations sur les UPI recueillies au cours de la phase 1 sont exactes. Des informations pertinentes tirées de la phase 1 sur les UPI sélectionnées pour la phase 2 (principales caractéristiques de l'UPI - adresse, branche d'activité, statut juridique, type de comptabilité, enregistrement, type de locaux, etc.- et de son chef - nom, âge, sexe, relation avec le chef de ménage, emploi, etc.) sont pré-remplies dans le questionnaire de la phase 2. Puis les mêmes informations sont collectées à nouveau dans le module filtre. Si les réponses correspondent, les autres modules sont appliqués. Sinon, les raisons du changement entre les phases 1 et 2 sont demandées et s'il s'avère qu'il ne s'agit pas d'une UPI, l'enquête s'arrête. En plus de la délimitation précise du champ d'application de la phase 2, le module filtre peut être utilisé pour évaluer la qualité de la phase 1 (dans le même esprit que les enquêtes post-censitaires pour les recensements de population).

¹¹ Dans la plupart des pays où les deux phases ont été réalisées, les estimations sur la taille du secteur informel à partir des phases 1 et 2 n'étaient pas significativement différentes.

¹² Ce module collecte l'information sur chaque membre du personnel de l'établissement (qualification, sexe, relation avec le chef d'établissement, statut migratoire, ethnie, etc.)

Par rapport à d'autres enquêtes sur le secteur informel, la phase 2 de l'enquête 1-2-3 contient quelques innovations intéressantes. Nous mettons ici en évidence six points principaux.

Premièrement, le questionnaire a été conçu pour s'ajuster aux concepts de la comptabilité nationale, ce qui n'est pas toujours le cas dans d'autres enquêtes (cf. les enquêtes LSMS), et fournir les données pour l'élaboration de ses principaux agrégats. Le principal défi est d'assurer la compatibilité avec les catégories empiriques gérées au quotidien par les entrepreneurs du secteur informel dont la grande majorité ne suit pas les règles de comptabilité formelle (ou même ne tient aucun compte). À cette fin, des tableaux très détaillés des produits et charges (produit par produit) sont élaborés, en laissant à l'entrepreneur le choix de la période de référence qui lui convient le plus pour chaque bien et service qu'il produit (du jour à l'année, avec toutes les combinaisons possibles entre les deux). Cette procédure fastidieuse est la seule qui assure la fiabilité des données produites en l'absence de comptes écrits (Vescovo, 2007)¹³.

Deuxièmement, afin de mieux comprendre la place du secteur informel dans l'économie nationale et ses relations avec d'autres secteurs (public, entreprises étrangères, entreprises nationales formelles, etc.), l'origine des intrants et la destination des produits sont demandées pour chaque élément figurant dans les tableaux de produits et charges. Dans sa forme standard, le questionnaire distingue les catégories suivantes : 1. Public ou parapublic ; 2. Grandes entreprises commerciales privées ; 3. Petits commerce privés ; 4. Grandes entreprises non commerciales privées ; 5. Petites entreprises non commerciales ; 6. Ménages / individus ; 7. Exportations directes pour les produits ou importations directes pour les intrants ; 8. Autoconsommation du ménage ; 9. Consommation intermédiaire de l'UPI. En outre, les relations de sous-traitance sont explorées en détail. Cette information nous permet de quantifier à l'échelle individuelle (et a fortiori au niveau global) les entrées et sorties d'un TES ventilé par secteur (formel et informel) à la fois par produit et par branche d'activité.

Troisièmement, une caractéristique importante du secteur informel est la nature saisonnière de l'activité économique au cours d'une année. Une façon classique (mais coûteuse) d'aborder la

question est de collecter les données tout au long de l'année. Néanmoins, ce type de sondage n'est pas toujours faisable et présente aussi ses propres insuffisances. La phase 2 de l'enquête 1-2-3 tente de surmonter ce problème en incluant une série de questions sur le rythme de l'activité au cours de l'année. Une fois les comptes du mois précédent l'enquête soigneusement établis, une table consigne mois par mois le niveau de chiffre d'affaires, en distinguant quatre options : 0. Aucune activité ; 1. Activité faible ; 2. Moyenne ; 3. Elevée. Pour quantifier ces appréciations qualitatives, une question spécifique demande les niveaux minimum et maximum du chiffre d'affaires (jamais traités en tant que valeur, mais servant uniquement à estimer les écarts en pourcentage entre les mois à faible et haute activité). Cette procédure permet d'estimer les agrégats annuels de l'UPI qui ne sont pas directement mesurables avec le plus haut niveau de précision possible. Les expériences africaines montrent que ne pas prendre en compte la saisonnalité de l'activité conduit à une importante sous-estimation du revenu des UPI (d'un minimum de 5% au Sénégal à 39% au Mali ; Vescovo, 2007). Bien entendu, les deux stratégies (avec celle des échantillons glissants tout au long de l'année) peuvent être combinées, comme cela a été fait au Maroc.

Quatrièmement, si l'élaboration de comptes est de première importance pour les comptes nationaux et les estimations de production, cette priorité n'est pas la seule. La phase 2 considère également d'autres questions cruciales, qui sont davantage destinées à informer les responsables des politiques publiques. L'une des plus importantes est celle des interactions entre le secteur informel et l'Etat : le type d'enregistrement et les raisons de non enregistrement, le niveau de corruption, ou le respect de différentes obligations. Ce type de questions est similaire à celles de la nouvelle génération d'enquêtes sur le climat des affaires concernant la gouvernance. Les difficultés et les besoins des entrepreneurs du secteur informel constituent un autre thème important. Il s'agit des demandes adressées aux pouvoirs publics pour la mise en œuvre de politiques destinées à faciliter les activités du secteur informel (simplification des procédures d'enregistrement, adaptation des structures de microcrédit, ciblage des programmes de formation, amélioration de l'accès aux équipements, au marché et à l'information, adaptation du système fiscal et de protection social, etc.). Ces modules qualitatifs ont des propriétés statistiques stratégiques : en premier lieu, ils sont plus faciles à faire remplir que ceux sur les données quantitatives de production si bien que, même si l'enquête a échoué dans sa partie quantitative, elle donnera au moins des renseignements précieux sur ces questions ; ensuite, l'expérience de terrain

¹³ De Mel S., McKenzie D., Woodruff C. (2007) ne partagent pas ce point de vue. Ils prônent des questions directes sur le bénéfice de l'activité. Quoi qu'il en soit, le questionnaire de la phase 2 inclut également une question directe sur le chiffre d'affaires de l'unité de production.

montre que les producteurs informels sont généralement plus soucieux de répondre à ce type de questions qu'à des questions de comptabilité classique, ce qui peut améliorer le taux de réponse et la qualité des réponses de la partie quantitative (ce phénomène est montré par Herrera, Razafindrakoto et Roubaud (2007) dans le module sur la gouvernance publique des enquêtes socio-économiques officielles auprès des ménages).

Cinquièmement, comme le module sur l'emploi énumère, pour chaque entreprise, tous les individus qui y travaillent avec leurs caractéristiques personnelles (relation avec le chef d'entreprise, sexe, âge, groupe ethnique, niveau d'éducation, de formation, d'expérience, d'ancienneté, etc.), la phase 2 peut être considérée comme une enquête appariée entreprise / salarié. En conséquence, il est possible d'appliquer au secteur informel les nouvelles techniques développées pour ce type d'enquête, principalement sur les entreprises formelles (Abowd et Kramarz, 1999). En particulier, on comprend mieux le fonctionnement du marché du travail et des relations humaines si l'on tient compte des processus d'appariement entre employeur et employés, suivant à la fois les caractéristiques individuelles des salariés et des entreprises.

Enfin sixièmement, alors que les études d'impact sont de plus en plus mobilisées par les acteurs du développement pour évaluer l'efficacité des politiques, la phase 2 offre une base de sondage idéale pour tirer, sur des bases quasi-expérimentales, un échantillon aléatoire du groupe de référence à comparer avec le groupe ciblé, bénéficiaire d'un programme spécifique ou d'un projet, (Brilleau et Roubaud, 2005). Par exemple, la phase 2 à Madagascar a été utilisée pour évaluer l'impact d'une organisation de microcrédit visant le secteur informel (Gubert et Roubaud, 2005). Une enquête similaire à la phase 2 a été conçue et appliquée à un échantillon représentatif de clients de cette organisation, qui ont été comparés à un sous-échantillon comparable d'UPI de la phase 2 et suivi dans le temps (en 2001, 2002 et 2004). Ce cadre permet de mettre en œuvre tous les outils utilisés dans l'évaluation d'impact *ex-post* (appariement, estimateurs « différences en différences », etc.)

Parmi les limitations qui s'appliquent généralement aux enquêtes statistiques¹⁴, quatre types de difficultés peuvent être soulignés. Tout d'abord, en raison du nombre limité d'unités de production pour certaines branches d'activité, les chiffres doivent

être interprétés avec prudence et une analyse détaillée par branche n'est pas toujours possible. Le deuxième type de limite est en partie lié au premier et concerne la fiabilité de certains agrégats tels que le montant de l'investissement. La majorité des établissements investissent peu, alors que quelques-uns ont un niveau d'investissement très élevé. Il faut alors effectuer un travail minutieux d'apurement des données et de remise en question systématique de la cohérence des données désagrégées. Troisièmement, comme l'*enquête 1-2-3* n'inclut pas les entreprises moyennes, grandes et formelles, il n'est pas possible d'analyser l'éventuel processus de formalisation (passage du secteur informel au secteur formel). Enfin, le dernier point découle de l'usage quasi exclusif de questions fermées dans l'enquête. Des questions ouvertes pourraient fournir des informations plus pertinentes (sur les difficultés rencontrées par les UPI par exemple), en particulier dans les pays où les connaissances sur le secteur informel sont limitées. Mais, comme dans de nombreuses enquêtes, il faut faire un choix entre d'une part la normalisation et la facilité d'analyse et d'autre part l'introduction de questions ouvertes, apportant une vision plus large mais qui alourdissent la saisie et nécessitent des analyses complexes.

L'enquête sur la consommation (phase 3) : une perspective à partir de la demande

La phase 3 de l'*enquête 1-2-3* est fondamentalement une enquête budget-consommation (EBC), réalisée sur un sous-échantillon de ménages interrogés dans la phase 1. Classiquement, elle vise à déterminer le niveau et la structure de la consommation des ménages, mais de façon plus originale, l'enquête est conçue aussi pour estimer la part du secteur informel dans la consommation (et dans la formation de capital fixe) des ménages. Deux points méthodologiques sont à souligner : en tant qu'enquête budget-consommation, la phase 3 est conçue pour capitaliser l'expérience accumulée dans ce domaine de recherche ; l'innovation principale découle de la mesure de la consommation de produits achetés dans le secteur informel.

Comme d'autres enquêtes du même type, la phase 3 donne des estimations de la consommation et des revenus des ménages. Elle permet de calculer des seuils de pauvreté et d'estimer les indicateurs traditionnels de la pauvreté monétaire (taux, intensité, etc.). Comme la réduction de la pauvreté est devenue le principal objectif des politiques de développement dans les pays du Sud (Cling, Razafindrakoto et Roubaud, 2003), l'enquête est d'une importance stratégique. D'un point de vue méthodologique, elle est soumise au compromis

¹⁴ Voir Biemer et alii (2004) pour une présentation détaillée des différents types d'erreurs de mesure dans les enquêtes.

habituel entre la qualité des estimateurs et la rapidité de communication des résultats. La phase 3 se positionne à mi-chemin entre les EBC traditionnelles et les enquêtes type LSMS. L'utilisation de carnets de comptes (pour les dépenses quotidiennes) couvrant deux semaines permet une meilleure mesure de la consommation et donc de la pauvreté que les enquêtes LSMS qui sont fondées uniquement sur l'interrogation rétrospective¹⁵. L'enquête prend moins bien en compte la saisonnalité que les enquêtes budget-consommation traditionnelles où les données sont collectées tout au long d'une année, mais cela est partiellement compensé par le raccourcissement des délais de diffusion des résultats, ce qui en fait une enquête plus simple et plus utile pour les décideurs. Néanmoins, la phase 3 standard est divisée en deux vagues successives de 15 jours chacune, portant sur un mois entier, ce qui permet de prendre en compte les variations infra mensuelles (par exemple, dans de nombreux pays, les fonctionnaires ou les employés du privé reçoivent leur salaire un jour fixe du mois, souvent à la fin du mois). Au-delà des dépenses quotidiennes, seulement collectées pour estimer la consommation alimentaire, des modules rétrospectifs sont utilisés pour toutes les autres catégories de consommation (santé, éducation, habillement, etc.). La période de référence pour ces modules varie de 6 mois à 2 ans, en fonction de la fréquence d'achat.

Le questionnaire standard est un questionnaire ménage. Il comprend 15 modules, auxquels d'autres peuvent être ajoutés en fonction des priorités nationales :

- 1 module pour le carnet de dépenses du ménage pendant 15 jours ;
- 1 module rétrospectif (sur 12 mois) pour des dépenses importantes ou exceptionnelles de céréales et autres produits alimentaires ;
- 1 module rétrospectif (sur 12 mois) pour les dépenses réalisées au cours de fêtes, de funérailles et autres cérémonies ;
- 9 modules rétrospectifs pour les dépenses non alimentaires (consommation finale), à durée variable (sur 6 ou 12 mois) ;
- 1 module rétrospectif (sur 12 mois) pour les impôts et taxes ;

¹⁵ Le questionnaire type des enquêtes LSMS ne comporte qu'un nombre limité (environ 100) de postes de consommation, alors que la phase 3 en a bien davantage et à un niveau de désagrégation bien supérieur (nomenclature à 4 ou 5 chiffres), ce qui donne des estimations bien plus précises. Pour une comparaison générale de ces deux types d'enquêtes, des estimations de la consommation et de la pauvreté monétaire, voir Razafindrakoto et Roubaud (2003).

- 1 module rétrospectif (sur 24 mois) pour les dépenses de construction (de son propre logement) ;
- 1 module rétrospectif (sur 6 mois) sur les transferts monétaires en provenance ou à destination d'autres ménages.

D'un point de vue analytique, la principale originalité de la phase 3 se trouve dans ses estimations des montants dépensés par chaque ménage avec l'indication de l'endroit où les produits ont été achetés (ou obtenus sans achat pour ce qui est de l'auto-consommation), avec notamment leur origine dans le secteur formel ou informel. En effet, pour chaque produit, on demande où le produit a été acheté ou obtenu, en plus des informations sur le type de produit, la quantité, le prix à l'unité, et la valeur totale. La nomenclature-type du lieu d'achat est :

INFORMEL : 1. Auto-production ; 2. Vendeur ambulant ou dans la rue ; 3. Vendeur à domicile, petite échoppe ; 4. Marché ; 5. Autre lieu informel ;

FORMEL : 6. Supermarché ; 7. Magasin moderne ; 8. Secteur public ; 9. Autre lieu du secteur formel.

Bien sûr, établir une ligne de partage entre le formel et l'informel peut être hors de portée pour certaines personnes interrogées. Dans certains cas, le répondant au sein du ménage ne sait pas précisément si son fournisseur tient une comptabilité, a des registres, ou le nombre de personnes travaillant dans l'entreprise. Mais ces cas sont limités (la difficulté principale est de faire la distinction entre les catégories 5 et 9). S'il n'y a aucun moyen d'avoir une distinction claire et nette entre ces deux catégories, on peut réduire sensiblement les risques d'erreurs. Tout d'abord, la typologie du lieu d'achat peut être affinée (jusqu'à 42 postes au Maroc, 2000). En second lieu, des instructions peuvent être données aux personnes interrogées *ex ante* sur ce qu'est la définition exacte du secteur informel, si bien qu'ils peuvent fournir de précieuses informations sur les caractéristiques des fournisseurs (et ajouter eux-mêmes sur les carnets de comptes remis lors de l'enquête des informations complémentaires sur le statut formel ou informel de leurs fournisseurs). Enfin, des contrôles et des corrections peuvent être effectués au cours de l'étape de traitement de données. L'information donnée par la phase 2 sur la structure et les caractéristiques du secteur informel est alors particulièrement intéressante. La dernière étape consiste à vérifier la cohérence des estimations de la consommation (aux niveaux agrégé et détaillé) entre la consommation des ménages achetée dans le secteur informel obtenue lors de la phase 2 (destination des produits des UPI) et les données de la phase 3.

Le processus de consolidation des phases 2 et 3 permet d'élaborer un bilan comptable détaillé ressources / emplois par produits : Production = Consommations intermédiaires (par branches et secteurs, grâce aux codes de destination de la phase 2) + Formation de capital + Variations de Stocks + Consommation Finale des ménages (par type de ménages) + Exportations. On peut ainsi isoler les biens et services du secteur informel, ce qui est indispensable pour la construction des comptes nationaux, des comptes satellites du secteur informel et pour l'élaboration des matrices de comptabilité sociale (voir l'article de M. Sérurier dans ce numéro).

En outre, deux autres questions sont posées pour chaque produit. Tout d'abord, la phase 3 recueille la raison pour laquelle chaque fournisseur a été choisi, en distinguant (dans la version standard) : 1. Moins cher ; 2. Meilleure qualité ; 3. Facilité d'accès au crédit ; Facilité de paiement ; 4. Proximité ; 5. Relations plus conviviales ; 6. Ne se trouve pas ailleurs ; 7. Autre raison. Cette question nous permet de déterminer les comportements des différentes catégories de ménages (en fonction de leur richesse, leurs sources de revenus, etc.) dans leur décision d'acheter un produit dans le secteur formel ou dans le secteur informel. Deuxièmement, on demande de préciser le pays d'origine de chaque produit consommé. Là encore, la question de la fiabilité de certaines réponses peut se poser dans quelques cas. Afin d'améliorer leur qualité, le même type de stratégie que pour le lieu d'achat a été mis en place. Cette question est d'une importance particulière dans les pays où les statistiques du commerce ne sont pas fiables et où existent d'importants flux d'importations « informelles » (non enregistrées par les douanes), ce qui est le cas de nombreux pays en développement (et même de pays développés où sévit la contrebande sur des produits particuliers comme les cigarettes, etc.)

La phase 3 vise donc à recueillir un large éventail d'informations sur la consommation des ménages et sur la demande de produits du secteur informel. Néanmoins, certaines limites doivent être prises en considération. En dehors de celles, déjà mentionnées, liées à la saisonnalité de la consommation que la phase 3 ne parvient pas à saisir, et de la difficulté pour les ménages de faire,

dans certains cas, la distinction entre secteurs formel et informel, on mentionnera un problème d'échantillonnage. L'échantillon de la phase 3 étant en pratique un sous-échantillon de ménages issu de la phase 1, sa petite taille peut avoir une incidence sur la précision des estimateurs.

Contexte et mise en œuvre dans différents pays de l'enquête 1-2-3

Historique

Initialement conçue au début des années 1990 pour étudier le secteur informel (Roubaud, 1992), l'enquête 1-2-3 a été étendue progressivement à la mesure et au suivi de la pauvreté et de la gouvernance, s'adaptant à l'importance croissante de ces questions qui constituent aujourd'hui le cœur des politiques de développement. Après une première expérience partielle (phases 1 et 2) au Mexique (1987, 1989), l'enquête 1-2-3 a été faite pour la première fois dans son intégralité au Cameroun en 1993 (Roubaud, 1994). La méthodologie a ensuite été affinée à Madagascar, où l'enquête a été introduite en 1995 et a toujours cours aujourd'hui. Initialement limitée à la capitale et après cinq années de succès des opérations, elle a été étendue en 2000 et 2001 aux sept principaux centres urbains du pays. Forte de ces succès, l'enquête 1-2-3 s'est largement répandue au cours des dernières années. Elle a été réalisée - est en train d'être réalisée ou va l'être - sur trois continents : en Afrique (Maroc, sept pays ouest-africains, Burundi), en Amérique latine et aux Caraïbes (El Salvador, Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou, Venezuela, Haïti, Sainte-Lucie), en Asie (Bangladesh, Chine, Sri Lanka, Mongolie, Philippines et Vietnam). L'enquête 1-2-3 a été conçue comme un cadre général avec une structure souple, qui respecte un certain nombre de caractéristiques communes, mais dont les configurations, dans la pratique, varient selon les besoins et spécificités de l'architecture des systèmes d'information existants dans les différents pays¹⁶.

Le tableau 1 donne une image synthétique des enquêtes 1-2-3 menées par les différents instituts nationaux de statistique en Afrique depuis le début des années 1990.

¹⁶ La décision de conduire une enquête 1-2-3 est toujours prise en fonction du système statistique national de façon à ce qu'elles viennent en complément d'autres enquêtes existantes (enquêtes ménages et entreprises). Dans certains cas, l'enquête 1-2-3 a été adaptée et intégrée dans des enquêtes déjà prévues.

Tableau 1
Les enquêtes 1-2-3 en Afrique, 1993-2008

Pays	Date	Taille d'échantillon			Couverture
		Phase 1 (Ménages)	Phase 2 (UPI)	Phase 3 (Ménages)	
Bénin	2001	3,000	1,000	600	Cotonou
	2003 & 2004	3,600	1,200	Non	Milieu urbain
	2006 & 2007	18,000	6,200	18,000	Nationale
	2008*	1,000	Non	1,000	Cotonou
Burkina Faso	2001	2,500	1,000	1,000	Ouagadougou
	2008*	1,000	Non	1,000	Ouagadougou
Burundi	2006	1,600	700	900	Bujumbura
	2007	3,300	600	Non	Milieu urbain
	2008	3,300	Non	3,300	Milieu urbain
Côte d'Ivoire	2002	2,500	1,000	Non	Abidjan
	2008*	1,000	Non	1,000	Abidjan
Mali	2001	2,400	1,000	1,000	Bamako
	2004	2,500	Non	Non	Nationale
	2006	4,500	Non	Non	Nationale
	2007	3,000	Non	Non	Nationale
	2008*	1,000	Non	1,000	Bamako
Maroc	1999/2000**	45,000	8,900	15,000	Nationale
	2006/2007	60,000	10,600	Non	Nationale
Niger	2002	2,500	800	600	Niamey
	2008*	1,000	Non	1,000	Niamey
Sénégal	2002	2,500	1,000	600	Dakar
	2008*	1,000	Non	1,000	Dakar
Togo	2001	2,500	1,000	600	Lomé
	2008*	1,000	Non	1,000	Lomé
Madagascar	1995-2006	3,000	1,000	600	Antananarivo
	2000 & 2001	6,000	Non	Non	Milieu urbain
Cameroun	1993	2,500	1,000	400	Yaoundé
	1994	2,500	Non	Non	Yaoundé
	2005	8,500	5,100	Non	Nationale
	2007	12,000	Non	Non	Nationale
Rép Dém du Congo	2004/2005	13,700	6,300	13,700	Nationale

* Enquête IHPC : Le questionnaire principal est similaire à celui de la phase 3 de l'enquête 1-2-3 et le module sur l'emploi est similaire à la phase 1 de l'enquête 1-2-3.

** Au Maroc, les phases 1 et 2 d'un côté et la phase 3 sont déconnectées. Les deux premières phases sont tirées de l'enquête emploi, tandis que la troisième correspond à l'enquête budget-consommation de 2000/2001. La même stratégie a été adoptée en Colombie.

L'expérience de l'Afrique sub-saharienne

L'Afrique sub-saharienne (ASS) a toujours été le terrain de prédilection de l'enquête 1-2-3. C'est là où le dispositif entier (les 3 phases) a été d'abord conçu (Cameroun), où les plus longues séries sont disponibles (Madagascar) et où se situe la plus large couverture de pays pour des enquêtes comparables et simultanées (Afrique de l'Ouest). Depuis la première enquête en 1993 jusqu'en 2008, 39 passages de la phase 1, 21 passages de la phase 2 et 24 passages de la phase 3 dans 12 pays différents ont été réalisés sur le continent¹⁷. C'est également

en Afrique sub-saharienne que la plus grande littérature a été produite et publiée (rapports méthodologiques, rapports sur les principaux résultats, documents analytiques, communications scientifiques et ateliers), amenant différentes institutions régionales à considérer l'enquête 1-2-3 comme leur instrument favori de mesure du secteur informel (AFRISTAT, 1998 et 2009 ; CEA, voir Ramilison, 2007). Toute cette expérience accumulée fournit un capital inestimable pour traiter des questions méthodologiques liées à la mesure du secteur informel.

Un premier point à souligner est que les enquêtes 1-2-3 ont contribué à la diffusion des enquêtes emploi dans une région où ce type d'enquête était et est encore extrêmement rare pour des raisons historiques. La qualité des données, l'intérêt des résultats et les « plaidoyers » en faveur des enquêtes emploi ont joué un rôle important dans

¹⁷ Dans certains pays, les phases 2 et 3 n'ont pas été réalisées à chaque fois et la couverture géographique était souvent limitée aux villes principales. Cela est principalement dû à des contraintes humaines et financières.

la diffusion de bonnes pratiques dans ce domaine. D'une part, l'enquête 1-2-3 a favorisé des initiatives locales dans la reproduction de l'enquête, comme au Mali où, en 2004 et 2007, le ministère du Travail a décidé de répéter la phase 1 pour obtenir des indicateurs du marché du travail. Au Bénin, l'INS a mis en place une enquête intégrée 1-2-3 en 2006, qui a été la principale source d'indicateurs pour le suivi de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. D'autre part, dans certains pays, d'autres types d'enquêtes auprès des ménages (comme les enquêtes LSMS appuyées par la Banque mondiale) ont commencé à adopter certaines des propriétés de l'enquête 1-2-3. C'est le cas, par exemple, au Cameroun pour la mesure de l'emploi et de la consommation de l'Enquête camerounaise sur les ménages II et III (ECAM) en 2001 et 2007, ou à Madagascar pour la mesure de l'emploi et la production d'indicateurs du marché du travail dans l'Enquête Permanente auprès des Ménages (EPM), à partir de 2001. En Afrique de l'Ouest, certains éléments de l'enquête 1-2-3 ont été repris pour élaborer le questionnaire de l'enquête budget-consommation menée en 1996 dans sept pays de l'UEMOA et pour élaborer un indicateur harmonisé des prix à la consommation (Blaizeau, 1999). Dans un autre domaine, également à Madagascar, l'ensemble de la politique de publication et de diffusion des résultats de l'enquête 1-2-3 a été adoptée.

En deuxième lieu, précisément parce que les enquêtes emploi ne faisaient pas partie du système statistique national dans les pays africains où l'enquête 1-2-3 a été appliquée, la phase 1 a été spécialement conçue dans la perspective des phases 2 et 3 :

- La taille de l'échantillon de la phase 1 a été calculée afin d'obtenir le nombre désiré d'UPI dans la phase 2 (en tenant compte bien sûr des contraintes budgétaires);
- La stratification a été appliquée dans chaque phase afin d'optimiser les échantillons pour la mesure du secteur informel. Au cours de la phase 1, les zones de dénombrement ont été sélectionnées, lorsque cela était possible (comme à Madagascar et au Bénin), selon une stratification socio-économique obtenue à partir du recensement de la population ou par le biais d'une étape intermédiaire d'un échantillon maître des zones de dénombrement. Dans tous les cas, les zones de dénombrement ont été stratifiées par district/arrondissement, ce qui permet de tenir compte de l'inégale répartition spatiale du secteur informel. Dans certains cas, un critère de stratification a été ajouté à la deuxième étape du sondage (sélection des ménages dans les unités de dénombrement), par exemple, au Sénégal, le sexe du chef du

ménage. Pour la phase 2, la stratification des UPI a été faite en utilisant les abondantes informations de la phase 1 pour la construction de l'échantillon d'UPI. Par exemple, à Madagascar et en Afrique de l'Ouest, 20 strates ont été définies par branche (10 branches) et selon le statut du responsable de l'UPI (employeur ou travailleur à compte propre). Les probabilités inégales de chaque strate ont été déterminées en fonction du nombre d'UPI dans l'échantillon de l'enquête emploi et de leur potentiel économique en termes de politiques de développement. Le même type de stratification a été appliqué pour la phase 3 au niveau du ménage (sexe du chef du ménage et revenu des ménages).

Un troisième point fort de l'expérience africaine est la solution donnée au problème des prix. Pour calculer en termes réels des tendances pour les agrégats du secteur informel, il est non seulement nécessaire de reproduire les enquêtes au fil du temps, mais il faut aussi élaborer des indices de prix qui reflètent les structures d'approvisionnement et de production dans ce secteur. Il faut calculer les différents prix de production dans le secteur informel pour pouvoir dissocier les évolutions en volume et en prix. Dans de nombreux pays où des enquêtes successives et comparables sur le secteur informel ont été réalisées, les agrégats économiques de ce secteur ne sont disponibles qu'à prix courants. Pour déflater ces indicateurs, deux types d'indices de prix sont généralement disponibles : l'indice des prix à la consommation (IPC) et les indices des prix à la production (IPP). Néanmoins, aucun de ces deux indices de prix ne constitue une mesure correcte de la dynamique des prix dans le secteur informel. D'une part, la production du secteur informel n'est pas entièrement destinée à la consommation et tous les biens de consommation ne sont pas commercialisés par le secteur informel. D'autre part, l'IPP est généralement calculé à partir du secteur formel. Mais il n'y a aucune raison de supposer que la structure de production (pour la pondération) et la dynamique des prix soient les mêmes dans les secteurs formel et informel.

La phase 2 de l'enquête 1-2-3 fournit tous les éléments nécessaires pour résoudre cette question cruciale, comme le montre l'exemple de Madagascar, où ce premier exercice a été mené. Quatre indices de prix spécifiques ont été élaborés pour le chiffre d'affaires, la production, la valeur ajoutée et les consommations intermédiaires. Le calcul a été réalisé pour 9 différentes branches. Ensuite, les indices ont été agrégés pour les trois principaux secteurs (transformation, commerce et services) et, enfin, pour le secteur informel dans son ensemble. Pour chaque branche, les indices élémentaires des prix ont été calculés au niveau le plus désagrégé de produits (4 chiffres), en utilisant

les valeurs unitaires recueillies dans le questionnaire de la phase 2. Ces indices élémentaires sont ensuite pondérés par les structures observées dans la phase 2 de l'année de référence (à Madagascar, base 1995), en tenant compte à la fois du poids des produits au sein de chaque secteur et de leur origine ou destination par secteur (formel ou informel). Le prix d'un produit pour la consommation intermédiaire varie, par exemple, selon qu'il a été acheté dans un supermarché ou provient d'une petite entreprise informelle. Les prix de la valeur ajoutée, qui ne peuvent être observés sur le marché, ont été déduits des prix de production et des consommations intermédiaires.

Des calculs effectués à partir des enquêtes à Madagascar, où l'estimation des prix du secteur informel par l'IPC aurait conduit à des biais, montrent clairement les avantages de cette approche. Par exemple, entre 1995 et 1998, l'IPC a augmenté de 65 %, alors que les prix de l'offre dans le secteur informel ont augmenté dans le même temps de 75% à 85%. L'application de l'IPC pour le secteur informel aurait surestimé la valeur ajoutée en volume de 10 % à 20 %, voire 40 % (selon les branches). À notre connaissance, c'est la première fois que ce type d'estimation a été réalisé pour le secteur informel¹⁸.

Le dernier point à souligner est l'utilisation extensive des données des *enquêtes 1-2-3* en Afrique subsaharienne, au-delà de la publication des principaux résultats d'enquête, en particulier pour l'élaboration des comptes nationaux. Dans chaque pays, des rapports techniques et des rapports analytiques, suivant un cadre commun pour chacune des phases, ont été systématiquement publiés et diffusés. De nombreux documents méthodologiques et des communications sur la qualité des données et sur d'autres questions (l'échantillon, la conception du questionnaire, etc.) ont été également publiés dans les revues statistiques, en particulier *STATECO* (en français) et *INTERSTAT* (en anglais) ou présentés à des colloques internationaux. Enfin, un kit 1-2-3 présente les différentes étapes de la réalisation d'une enquête générique auprès des ménages (de la conception à la publication des résultats) et compile toutes la documentation liée à l'*enquête 1-2-3*. Ce kit est mis à jour régulièrement (DIAL, 2006).

Les *enquêtes 1-2-3* sont toujours utilisées pour l'élaboration des comptes nationaux. Même dans les pays où l'enquête n'a eu qu'une couverture géographique limitée, les données ont été jugées tellement intéressantes qu'elles ont été utilisées par

les comptables nationaux pour ré-estimer les comptes de production au niveau national (Cameroun, 1993, Sénégal, 2002). Paradoxalement, au Cameroun, l'exercice a montré que les hypothèses ad hoc précédemment faites par les comptables nationaux surestimaient le poids du secteur informel (et non pas l'inverse, comme on le croit le plus souvent). Au Maroc, la Comptabilité Nationale utilise largement l'*enquête 1-2-3* réalisée en 1999/2000, avec l'avantage supplémentaire d'une enquête à couverture nationale. Une autre utilisation en aval des données d'*enquêtes 1-2-3* a été l'élaboration de matrices de comptabilité sociale (MCS), comme au Cameroun et à Madagascar (Cogneau et Roubaud, 1994), en distinguant le secteur informel. Ces MCS ont fourni le cadre comptable pour les évaluations d'impact *ex ante* basées sur des modèles d'équilibre général calculables (Cogneau, Razafindrakoto et Roubaud, 1996), tandis que des protocoles spécifiques ont été conçus pour les évaluations *ex post* de l'impact de projets (institutions de microcrédit à Madagascar). Enfin, les résultats de l'*enquête 1-2-3* ont été mobilisés dans certains pays pour l'élaboration de stratégies de réduction de la pauvreté (DSRP), comme en République démocratique du Congo, ou pour le suivi des DSRP (Bénin, Cameroun, Mali).

Quelques exemples de résultats

Pour illustrer l'intérêt des *enquêtes 1-2-3* pour l'analyse, nous présentons dans cette section quelques résultats des expériences africaines, en particulier ceux qui servent à l'analyse macroéconomique et ne peuvent être obtenus autrement que par la méthodologie des *enquêtes 1-2-3*.

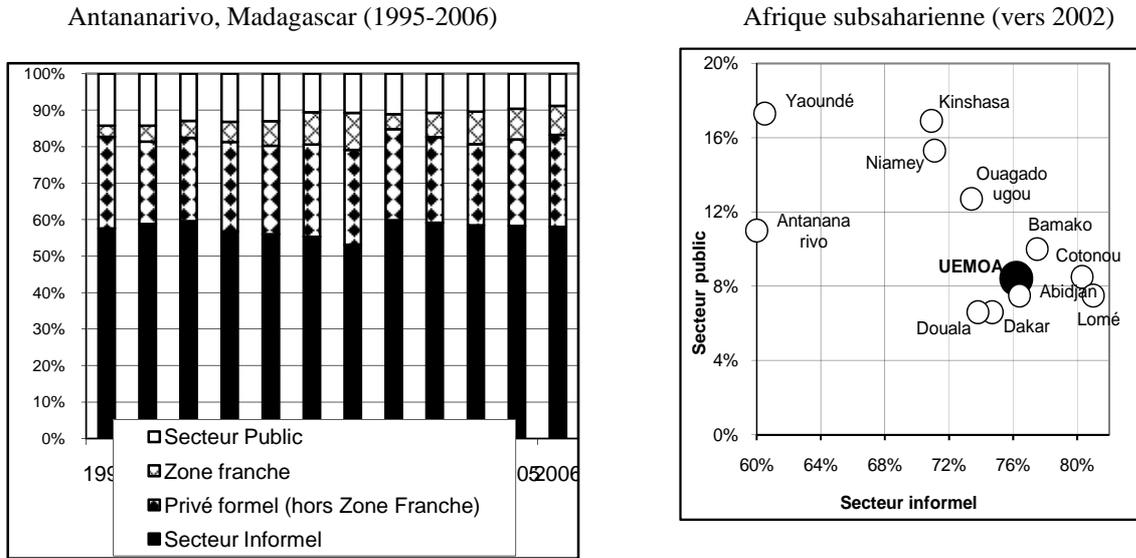
La part prépondérante de l'emploi dans le secteur informel, y compris en milieu rural (phase 1)

La figure 3 montre l'évolution dans le temps de l'emploi par secteur institutionnel à Madagascar (1995-2006), et dans l'espace, dans les métropoles de 10 pays africains francophones¹⁹.

¹⁹ En conformité avec les recommandations internationales (BIT et Division Statistique des Nations Unies), la définition opérationnelle du secteur informel adoptée dans ces pays repose sur deux critères (non enregistrement et/ou absence de comptabilité). On notera que, en moyenne, la taille de la grande majorité des établissements n'excède pas deux personnes (un nombre négligeable employant plus de 5 personnes). Ainsi, le critère d'enregistrement est cohérent avec le critère de taille de l'entreprise.

¹⁸ L'article cité de Roubaud dans ce numéro discute de comment une mesure de l'évolution des prix dans le secteur informel pourrait être intégrée dans les systèmes de mesure des prix pratiqués par les Instituts de statistique.

Figure 3
L'emploi par secteur institutionnel

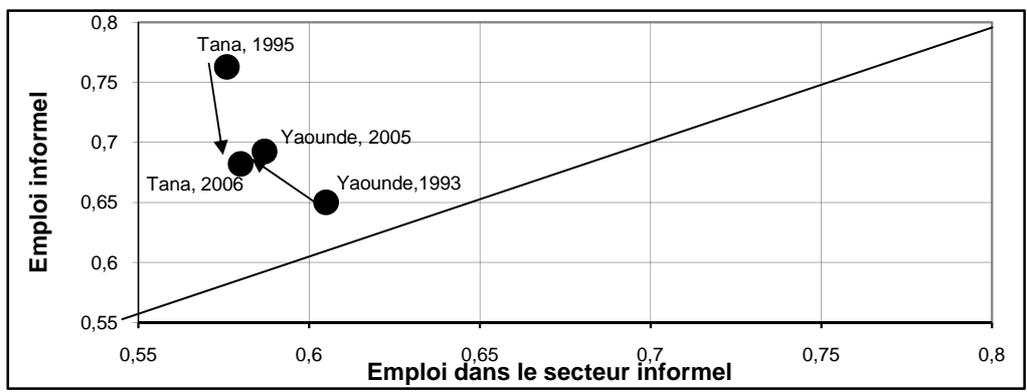


Sources : Enquêtes 1-2-3, phase 1. Madagascar : 1995-2006, DIAL/INSTAT. Pays africains : INS/AFRISTAT/DIAL ; calculs des auteurs.

L'exemple ci-dessous (Figure 4) montre les changements importants dans l'emploi informel dans deux pays (Cameroun et Madagascar), au cours de la dernière décennie. Alors que la part de l'emploi dans le secteur informel n'a pas beaucoup changé, l'emploi informel augmente considérablement au Cameroun (+4 points), mais diminue encore plus à Madagascar (-8 points) pendant la même période. Ces tendances opposées peuvent être expliquées par les différents modèles d'intégration mondiale, dans un contexte de croissance rapide. À Madagascar, l'emploi dans le secteur privé formel a été tiré par une rapide

expansion des zones franches d'exportation, qui appliquent les normes internationales du travail. Le Cameroun a également enregistré une forte augmentation des salariés dans le secteur privé formel national, mais au prix d'une dégradation de la qualité et de protection du travail. Il faut souligner que les questions concernant la protection de l'emploi ont été incluses dans le questionnaire longtemps avant qu'elles soient intégrées dans les directives internationales sur l'emploi informel (2002) comme élément important de la qualité de l'emploi.

Figure 4
Evolution de l'emploi dans le secteur informel et de l'emploi informel au Cameroun et à Madagascar, 1993-2006



Sources : Enquêtes 1-2-3, phase 1. Madagascar : 1995 et 2006, DIAL / INSTAT. Cameroun : 1993 et 2005, INS / DIAL, calculs des auteurs. Note : L'emploi informel = l'emploi dans le secteur informel + les aides familiaux dans le secteur formel + les salariés non protégés (pas de contrat écrit) dans le secteur formel.

Le secteur informel a longtemps été considéré comme un phénomène urbain. De fait, en Afrique sub-saharienne, la majeure partie de la population active urbaine travaille dans le secteur informel (Tableau 2). Si l'on considère les activités non agricoles du secteur informel, la part dans les villes est de 67 % au Cameroun et 58 % en République démocratique du Congo (RDC). Cette part s'élève à 78% et 80% respectivement si l'on inclut également les activités agricoles dans les zones urbaines. Néanmoins, même dans les zones rurales, le secteur informel non agricole fournit beaucoup d'emplois : de 11 % en RDC à 23 % au Cameroun, ce qui

témoigne des stratégies de diversification de la population rurale. En outre, étant donné le faible niveau d'urbanisation, dans ces deux pays, près de la moitié de tous les emplois du secteur informel non-agricole sont situés dans les zones rurales (46 % au Cameroun et 45 % en RDC). Si l'on compte les activités agricoles, l'emploi dans le secteur informel représente neuf emplois sur dix dans les deux pays (90 % au Cameroun et 92 % en RDC). C'est pourquoi la prise en compte des zones rurales est cruciale pour aborder les questions du secteur informel.

Tableau 2

L'emploi par secteur institutionnel et par milieu, au Cameroun et en RDC, 2005

%	Cameroun			République Démocratique du Congo		
	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural	National
Public	10,5	2,6	4,9	14,2	4,0	6,3
Privé formel	11,8	2,0	4,7	5,9	0,6	1,8
Informel (non agri.)	67,4	22,5	35,2	58,4	10,6	21,4
Informel (agricole)	10,3	72,9	55,2	21,5	84,8	70,5
Total	100	100	100	100	100	100

Sources : Enquêtes 1-2-3, phase 1. Cameroun : 2005, DIAL/INS. RDC : 2005, DIAL/INS ; calculs des auteurs.

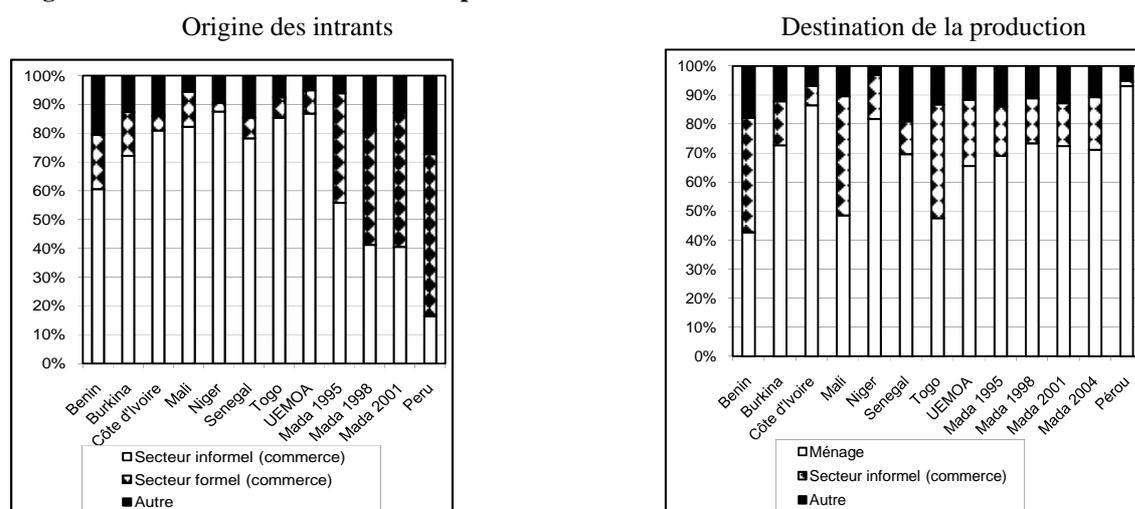
Insertion de la production du secteur informel dans l'économie (phase 2)

La figure 5 présente l'origine et la destination des intrants et de la production agrégés des UPI pour différents pays. En Afrique de l'Ouest, le principal fournisseur du secteur informel est le commerce informel, avec plus de 80% des consommations intermédiaires en moyenne. Le commerce formel arrive en deuxième place, tandis que tous les autres secteurs partagent le reste (secteur manufacturier

formel et informel, secteur public, etc.). Les exportations directes sont négligeables. A Madagascar, les parts respectives du commerce formel et informel sont plus équilibrées. En outre, la part du secteur informel diminue avec la croissance (1995-2001), les consommations intermédiaires en provenance du secteur informel sont progressivement remplacées par celles du secteur formel, tandis que les UPI deviennent plus productives.

Figure 5

Origine des intrants et destination de la production du secteur informel



Sources : Enquêtes 1-2-3, phase 2. Madagascar : 1995-2004, DIAL/INSTAT. Pays africains : INS/AFRISTAT/DIAL ; calculs des auteurs.

Note: Pérou pour comparaison.

En Amérique latine, la part du secteur formel est beaucoup plus élevée, ce qui reflète la nature intermédiaire du secteur informel. L'enquête 1-2-3 révèle la nature différente du secteur informel sur les deux continents. Les données montrent qu'en Amérique latine, le secteur informel est mieux intégré à l'ensemble de l'économie, en se fournissant dans le secteur formel et en vendant quasi exclusivement aux ménages. En Afrique subsaharienne, le secteur informel est davantage déconnecté des flux économiques du secteur formel, et ses fournisseurs et ses clients sont le plus souvent le secteur informel lui-même. Ces faits stylisés sont compatibles avec la structure économique des deux régions ; leur niveau de développement et la taille du secteur informel.

Le secteur informel et l'Etat (phase 2)

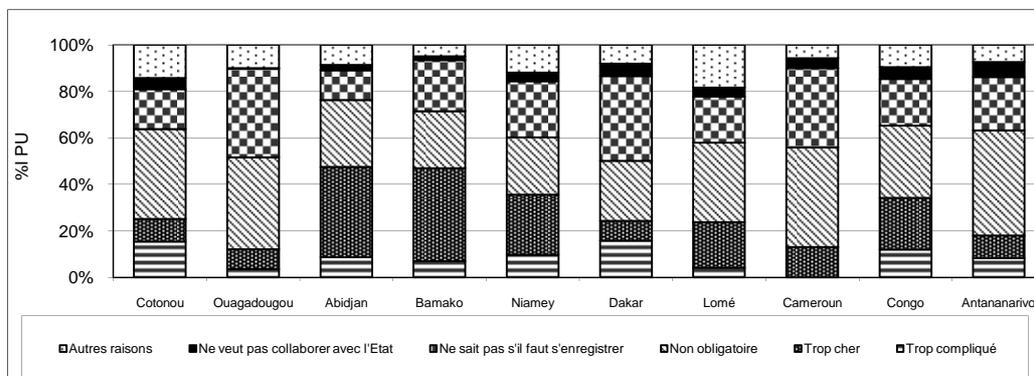
Comment le secteur informel se comporte-t-il envers l'Etat et comment est-il considéré par l'Etat ? Ces questions, auxquelles il faut répondre pour en savoir plus sur le rôle que le secteur informel pourrait jouer dans l'économie, sont déterminantes. Mais nos connaissances sur ce sujet sont très limitées. Les UPI cherchent-elles à échapper délibérément au contrôle de l'Etat ? Ou leur non-

enregistrement est-il uniquement dû à leurs difficultés à entreprendre des démarches administratives trop lourdes ?

Dans tous les pays étudiés, très peu d'unités de production informelles (moins de 7 %) déclarent ne pas vouloir collaborer avec l'Etat. Dans certains pays (en Côte d'Ivoire et au Mali, ainsi qu'au Niger et au Congo, mais dans une moindre mesure), le coût ou la complexité des procédures d'enregistrement sont considérés comme des obstacles majeurs. En fait, la grande majorité des UPI (plus des deux tiers au Cameroun, à Madagascar, au Burkina Faso et au Sénégal) ne sont pas enregistrées par manque d'information. Elles pensent que la procédure d'enregistrement n'est pas obligatoire, ou ne savent pas si elles doivent être enregistrées. Seule une minorité des UPI dans le secteur informel refuse délibérément d'être intégrée dans le secteur formel. Ce résultat est cohérent avec le fait que de 20 % (au Togo) à 44 % (à Madagascar) des UPI déclarent être prêtes à enregistrer leur activité, et le pourcentage est encore plus élevé si l'on considère celles qui sont prêtes à payer l'impôt (de 27 % au Togo à 61 % à Madagascar et 88 % au Niger).

Figure 6

Motifs de non enregistrement des unités de production informelles



Sources : Enquêtes 1-2-3, phase 2. Madagascar : 1995-2004, DIAL/INSTAT. Pays africains : INS/AFRISTAT/DIAL ; calculs des auteurs.

La consommation des ménages provient du secteur informel, y compris pour les plus riches (phase 3)

Le tableau 3 illustre l'intérêt de la phase 3. L'exemple choisi montre que le poids du secteur informel dans la consommation des ménages est très élevé. Dans les métropoles d'Afrique subsaharienne, plus des trois quarts de la consommation totale est assurée par le secteur informel (jusqu'à 84 % au Togo). Dans tous les pays, plus les ménages sont pauvres et plus la part

du secteur informel dans leur consommation est importante. Néanmoins, même pour les plus riches (ici le 4^{ème} quartile), le secteur informel fournit la majeure partie de la consommation (plus des deux tiers). Enfin, à Madagascar où la phase 3 a été répétée au cours des années, la part de la consommation dans le secteur informel diminue avec la croissance des revenus (cela signifie que l'élasticité-revenu des produits du secteur informel est inférieure à celle des produits du secteur formel).

Tableau 3

Consommation dans le secteur informel en Afrique sub-saharienne par quartile de consommation par tête (en %)

%	Bénin	Burkina	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA	Madagascar			
								1995	1998	2001	2004
Quartile	2001	2003	2002	2004	2003	2002	2002-2003				
1 ^{er} (pauvre)	91,0	87,4	94,6	91,3	86,0	90,3	89,4	92,2	90,2	92,7	95,7
2 ^{ème}	84,0	80,8	83,9	90,7	82,9	88,2	84,3	86,3	85,7	87,7	92,8
3 ^{ème}	77,5	75,7	84,4	82,5	78,6	84,3	80,1	81,3	79,2	86,5	88,4
4 ^{ème} (riche)	66,8	62,5	72,9	70,4	64,2	78,2	68,1	66,8	60,8	69,3	72,4
Total	76,5	72,2	81,0	80,5	75,7	84,0	77,7	76,5	72,5	77,9	80,6

Sources : Enquêtes 1-2-3, phase 3. Madagascar : 1995-2004, DIAL/INSTAT. Pays africains : INS/AFRISTAT/DIAL ; calculs des auteurs.

Note : Consommation monétaire, hors loyers, autoconsommation et dons en nature. UEMOA : moyenne simple des 6 pays. Pays d'Afrique subsaharienne : capitale.

Conclusion

S'appuyant sur l'expérience récente dans un large spectre de pays sur trois continents, cet article a montré que l'approche mixte modulaire, et l'enquête 1-2-3 en particulier, même si elle peut être encore perfectionnée, est certainement une méthode robuste et éprouvée qui répond aux exigences de la collecte de données sur le secteur et l'emploi informels. Même si cela peut paraître provocant, on

peut affirmer qu'il est aujourd'hui plus facile d'obtenir des estimations fiables pour le secteur informel que pour le secteur formel. Les raisons fondamentales de cette propriété contrintuitive sont de deux ordres. D'une part, la modularité des enquêtes mixtes a permis de surmonter les principales lacunes des erreurs de sondage des enquêtes traditionnelles sur le secteur informel. D'autre part, les erreurs de mesure sont habituellement plus faibles que dans les enquêtes sur le secteur formel en raison de la meilleure collaboration des enquêtés. Deux décennies d'expérience accumulée dans ce domaine fournissent suffisamment de preuves empiriques pour considérer les enquêtes mixtes modulaires comme un solide instrument de la boîte à outils standard des statisticiens d'enquête. À cet égard, l'enquête 1-2-3 présente les caractéristiques optimales d'un outil intégré pour mesurer à la fois l'emploi informel et le secteur informel. Son cadre de travail souple peut être adapté aux circonstances nationales, comme le montre la grande variété des expériences locales présentées dans ce document.

Enfin, on peut considérer l'enquête 1-2-3 comme l'outil le plus achevé pour saisir d'un coup les trois différents types d'information nécessaires à l'élaboration des différents comptes de la comptabilité nationale. L'enquête fournit des éléments pour les comptes de production (phase 2), les comptes de revenus (phase 2), et les tableaux d'emplois-ressources (phases 2 et 3), à quoi peut

être ajoutée une quatrième approche fondée sur la méthodologie des matrices d'emplois (*Labour input matrices*) et des matrices de comptabilité sociale (*Social Accounting Matrices*) qui peuvent être directement élaborées à partir des différentes phases de l'enquête.

Le principal travail qui nous attend aujourd'hui n'est pas d'élaborer de nouvelles procédures, mais de diffuser celles qui ont prouvé leur efficacité de manière à généraliser leur usage. Parmi les autres questions à traiter, on peut citer les deux principales, la première technique, la seconde institutionnelle, mais toutes deux relatives à la construction d'un système durable de suivi du secteur informel et de l'emploi informel dans le temps.

Premièrement, d'un point de vue statistique, un tel système ne peut être fondé sur des enquêtes ponctuelles (comme cela a souvent été le cas dans le passé), mais sur une série d'enquêtes comparables sur le long terme. Le système idéal devrait s'appuyer sur 4 types d'enquêtes :

- Une version révisée de l'enquête emploi pour traiter du marché du travail et de l'emploi et du secteur informels ;
- Une enquête sur le secteur informel (enquête auprès des entreprises des ménages; phase 2) pour traiter les questions de l'offre (production, etc.) ;
- Une version révisée de l'enquête budget-consommation (phase 3) pour traiter la demande des ménages (consommations des ménages, etc.) ;
- Un système d'indices de prix révisé pour résoudre la question de l'évolution des prix dans le secteur informel.

D'une façon générale, les enquêtes emploi devraient systématiquement inclure le secteur et

l'emploi informels (aussi bien pour fournir des indicateurs que pour servir de filtre pour les phases 2 et 3). Cela implique d'ajuster le plan de sondage. Trop souvent, l'échantillon de l'enquête emploi est conçu pour calculer au mieux le taux de chômage. Si cela a un sens dans les pays développés, ce n'est pas adapté aux pays en développement. Toutes les analyses (théoriques et empiriques) montrent que le chômage n'est pas un bon indicateur pour saisir les tensions du marché du travail dans les PED ; en revanche, les indicateurs du secteur et de l'emploi informels le sont. Il est temps de prendre en compte ce fait reconnu et d'adapter les bases de sondage des enquêtes emploi en conséquence (les deux objectifs – mesure du chômage et du secteur informel- ne sont pas incompatibles).

Des indices de prix devraient également être élaborés. C'est le seul moyen de calculer les agrégats du secteur informel à prix constants, les autres indices de prix existants (IPC, IPP) ne permettant pas une bonne approximation des prix du secteur informel. Dans les économies de marché, les prix sont le mécanisme de base de la concurrence et de l'affectation des ressources. En termes d'analyse, une information fiable sur les prix du secteur informel est essentielle pour comprendre la formation et la dynamique des prix. En utilisant les informations recueillies dans les phases 2 et 3 pour la pondération, les indices de prix spécifiques peuvent être conçus et la collecte des prix organisée en adaptant simplement les opérations de collecte pour l'IPC ou l'IPP. Il faut souligner que

l'enquête 1-2-3 fournit une solution (collecte des prix unitaire et des valeurs dans les phases 2 et 3). Cela va également dans le sens de l'objectif général des quatre enquêtes mentionnées plus haut.

Deuxièmement, nous devons organiser les canaux institutionnels par lesquels les enquêtes sur le secteur informel pourraient être définitivement intégrées dans le système national d'information statistique. En amont, une coopération étroite entre les statisticiens d'enquête chargée de recueillir des données sur le secteur informel et les utilisateurs potentiels, tels que les comptables nationaux, est nécessaire dès la conception de l'enquête. Dans les services nationaux de statistique, les compétences nécessaires pour conduite des *enquêtes 1-2-3* sont à l'intersection des qualifications que l'on trouve dans les départements des enquêtes auprès des ménages (enquêtes emploi et EBC), des enquêtes auprès des entreprises, des indices des prix et de la comptabilité nationale. La mise en œuvre des *enquêtes 1-2-3* est un bon moyen de développer la coopération horizontale entre ces différents services. En aval, les résultats des enquêtes devraient être plus largement diffusés vers différents types d'utilisateurs : nous avons déjà mentionné les comptables nationaux, mais les décideurs politiques, les milieux universitaires et les chercheurs sont aussi des utilisateurs stratégiques à prendre en considération.

Références Bibliographiques

Abowd J. et Kramarz F. (1999), « [The Analysis of Labor Markets using Matched Employer-Employee Data](#) », in O. Ashenfelter et D. Card eds., *Handbook of Labor Economics*, chapter 26, volume 3B, North-Holland, pp. 2629-2710.

AFRISTAT (2009), *Actes du séminaire international sur le secteur informel en Afrique (SISIA) 2008 : instruments de mesure, analyses et intégration des politiques économiques et sociales*, Tomes 1 et 2, Bamako.

AFRISTAT (1998), *Actes du séminaire sur Le secteur informel et la politique économique en Afrique subsaharienne*, Série méthodes No. 1, Tomes 1, 2 et 3, Bamako.

Amegashie F., Brilleau A., Coulibaly S., Koriko O., Ouédraogo E., Roubaud F. et Torelli C. (2005), « La conception et la mise en œuvre des *enquêtes 1-2-3* en UEMOA, les enseignements méthodologiques », *STATECO* No.99, pp. 21-41.

Bardasi E., Beegle K., Dillon A. et Serneels P. (2009), « Assessing Labor Statistics in Sub-Saharan Africa: A Survey Experiment », paper presented at CSAE Conference 2009 on Economic Development in Africa, Oxford.

Biemer P.P., Groves R.M., Lyberg L.E., Mathiowetz N.A. et Sudman S., eds. (2004), *Measurement Errors in Surveys*, Wiley.

Blair J., Menon G. and B. Bickart (2004), « Measurement effects in self- versus proxy responses to survey questions: An information processing perspective », in. P.P. Biemer, R.M. Groves, L.E. Lyberg, N.A. Mathiowetz and S. Sudman (editors), *Measurement Errors in Surveys*, chapitre 9, Wiley, pp. 145-166.

Blaizeau D. (1999), « Sept enquêtes sur les dépenses des ménages dans les pays de l'UEMOA », *STATECO*, No.92/93(1/2), pp. 39-81.

- Brilleau A., Ouedraogo E. et Roubaud F. (2005)**, « L'enquête 1-2-3 dans les pays de l'UEMOA : la consolidation d'une méthode », *STATECO* No.99.
- Brilleau A. et Roubaud F. (2005)**, « Propositions pour la mise en place d'un dispositif de suivi de l'emploi et du secteur informel dans les Etats membres de l'UEMOA », *STATECO* No.99, pp. 155-170.
- Cling J.-P., Razafindrakoto M. et Roubaud F., eds. (2003)**, *Les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté*, 2^{ème} édition, Paris, Economica/IRD.
- Cogneau D. et Roubaud F. (1994)**, « Une matrice de comptabilité sociale pour le Cameroun : méthode et résultats », *STATECO* No.74, pp. 5-25.
- Cogneau D., Razafindrakoto M. et Roubaud F. (1996)**, « Le secteur informel urbain et l'ajustement au Cameroun », *Revue d'Economie du Développement*, No.3/1996, pp. 27-63.
- Cornia G. A., Jolly R. et Stewart F., eds. (1987)**, *L'ajustement à visage humain: Protéger les groupes vulnérable et favoriser la croissance*, Economica/UNICEF, Paris.
- De Mel S., McKenzie D., Woodruff C. (2007)**, « *Measuring Microenterprise Profits: Don't ask how the sausage is made* », BREAD Working Paper No. 143, March.
- De Vreyer P. et Roubaud F., eds. (2009)**, *Les marchés urbains du travail en Afrique* (à paraître).
- DIAL (2006)**, *Le kit 1-2-3 : didacticiel et base documentaire*, disponible sur http://www.dial.prd.fr/dial_enquetes/dial_enquetes_enquete123.htm.
- Gubert F. et Roubaud F. (2005)**, « Analyser l'impact d'un projet de micro-finance : l'exemple d'ADéFI à Madagascar », *Notes et Documents* No.19, AFD, juin, 117p.
- Herrera J., Razafindrakoto M. et Roubaud F. (2007)**, « Governance, Democracy and Poverty Reduction: Lessons drawn from household surveys in sub-Saharan Africa and Latin America », *International Statistical Review*, 75(1), pp. 70-95.
- Husmanns R. (2008)**, « Enquêtes par sondage sur les entreprises du secteur informel dans les pays en développement », In P. Guilbert, D. Haziza, A. Ruiz-Gazen et Tillé Y. (Editeurs), *Méthodes d'enquêtes : applications aux enquêtes longitudinales, à la santé et aux enquêtes électorales et aux enquêtes dans les pays en développement*, Dunod, Paris.
- Husmanns R. (2004)**, « Measuring the informal economy: From employment in the informal sector to informal employment », ILO Working Paper No.53, Genève.
- Husmanns R., Mehran F. et Verma V. (1990)**, *Surveys of Economically Active Population, Employment, Unemployment and Underemployment: An ILO Manual on Concepts and Methods*, International Labour Office, Genève.
- OECD, IMF, ILO et CIS STAT (2002)**, *Measuring the Non-Observed Economy. A Handbook*, Paris.
- Rakotomanana F., Ramilison E. et Roubaud F. (2003)**, « The creation of an annual employment survey in Madagascar. An example for sub-saharan Africa », *InterStat* No.27, September, pp. 35-58.
- Rakotomanana F., Ravelosoa R. et Roubaud F. (2003)**, « The 1-2-3 survey of the informal sector and the satisfaction of household needs in the Antananarivo conurbation », *InterStat* No.27, September, pp. 59-88.
- Ramilison E. (2007)**, « Measuring the Informal Sector in Africa », CEA, Addis Abbeba.
- Razafindrakoto M. et Roubaud F. (2008)**, « The Informal Sector in Viet Nam: What do we know and How to go further? A statistical and economic perspective », *Thong tin* No.2008/1-2, pp. 110-135.
- Razafindrakoto M. et Roubaud F. (2003)**, « Les dispositifs existants de suivi de la pauvreté les faiblesses des enquêtes classiques auprès des ménages », in Cling J.-P., Razafindrakoto M. et Roubaud F., op cit, chapitre XI, pp. 265-294.
- Roubaud F. (2009)**, « Mixed surveys using the modular approach », in *ILO Manual on Surveys of Informal Employment and Informal Sector*, Genève (à paraître).
- Roubaud F. (1997)**, « La mesure statistique du secteur informel en Afrique : les stratégies de collecte des données », Actes du Séminaire « Le secteur informel et la politique économique en Afrique Sub-saharienne », AFRISTAT, tome 1, série méthode No.1, Bamako, Mali pp. 81-96.
- Roubaud F. (1994)**, *L'économie informelle au Mexique : de la sphère domestique à la dynamique macro-économique*, Karthala/Orstom, Paris.

Roubaud F. (1992), « Proposals for Incorporating the Informal Sector into National Accounts », *Interstat* No.6, pp. 5-26.

Roubaud F. et Sérurier M. (1991), « Economie non enregistrée par la statistique et secteur informel dans les pays en développement », *STATECO* No.68.

Vescovo A. (2007), « La mesure des revenus et du niveau de vie des ménages : cohérence interne des enquêtes 1-2-3 de sept capitales économiques de l'UEMOA », AFRISTAT Bamako, Mali.

Opérationnalisation des concepts d'informalité et élaboration des comptes des unités de production informelles : l'expérience de l'enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel au Cameroun (EESI 2005)

**René Aymar Bertrand Amougou
Anaclet Désiré Dzossa
Joseph Fouoking
Stéphane Nepetsoun
Joseph Tédou¹**

L'enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel (EESI) réalisée au Cameroun en 2005 fait suite à une première enquête menée uniquement à Yaoundé en 1993. Les notions d'enregistrement administratif et de la comptabilité formelle utilisées pour définir le secteur informel ont évolué entre les deux dates. De même le développement récent d'emploi informel semble être dorénavant une alternative plus pratique à la notion de secteur informel. Au terme de la collecte et de l'exploitation des données, nous faisons ressortir trois principaux problèmes à savoir : i) la détermination de l'univers des UPI à considérer dans l'analyse, ii) le problème de reconstitution des comptes des UPI et enfin, iii) le problème d'annualisation des agrégats économiques. C'est dans cette perspective qu'après plusieurs années de réalisation d'enquêtes sur le secteur informel en Afrique en général et au Cameroun en particulier et compte tenu du poids de ce secteur dans les économies de nos pays, il importe de faire le point sur les difficultés de collecte et d'exploitation des données, et de partager les expériences. Cette démarche vise à mieux critiquer les dispositifs d'enquêtes sur le secteur informel et à aboutir à des méthodes de collecte plus adaptées aux réalités locales.

¹ *Directeur Général de l'INS du Cameroun, josephthedou@yahoo.fr*

Introduction

Le présent article porte sur le bilan méthodologique de l'Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel (EESI) de 2005² au Cameroun³. Après l'enquête pionnière 1-2-3 réalisée à Yaoundé en 1993, l'EESI 2005 est la première expérience menée au niveau national pour ce type d'enquête au Cameroun. L'article comporte deux parties :

- l'analyse des réponses apportées aux questions d'opérationnalisation des concepts ;
- l'élaboration des comptes d'une Unité de Production Informelle (UPI).

Réponses apportées aux questions d'opérationnalisation des concepts

Définitions de l'informel : choix effectués lors du traitement de l'EESI

Suivant les recommandations formulées par le Bureau International du Travail (BIT) lors de la 13^{ème} Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (1982), révisée de la 15^{ème} CIST en 1993, la définition du secteur informel retenue par le système *d'enquêtes 1-2-3* est la suivante : toute personne active occupée (au sens de la résolution de 1982 qui propose les critères de définition des populations actives occupées et non occupées), est considérée comme "chef d'unité de production informelle" dans la mesure où elle exerce, dans son activité principale ou dans son activité secondaire, en tant que patron ou pour son compte propre, une activité non enregistrée et/ou dépourvue de comptabilité formelle écrite.

Lors de l'enquête réalisée à Yaoundé en 1993, l'enregistrement administratif au Cameroun se référait sans ambiguïté au numéro statistique encore appelé numéro SCIFE (Service Central d'Immatriculation au Fichier des Entreprises). En 1996, le numéro SCIFE a été remplacé par le numéro du contribuable issu du fichier des contribuables tenu par la direction générale des impôts. Toutefois, l'exhaustivité et la mise à jour du fichier posent encore problème. De même, les exigences du fisc en matière de comptabilité ont changé : aux régimes fiscaux du réel et de base qui coexistaient avant la réforme en 1996, sont venus s'ajouter le régime du réel simplifié et le régime de

l'impôt libératoire, tous définis suivant le chiffre d'affaires de l'unité de production. Ainsi dans l'enquête EESI 2005, est considérée comme informelle, toute entreprise ne disposant pas de numéro de contribuable ou bien uniquement soumise au régime de base ou de l'impôt libératoire mais dépourvue d'une comptabilité conforme au système comptable OHADA⁴.

Pour la phase 2 de l'enquête EESI, l'unité statistique est l'Unité de Production Informelle (UPI) non agricole. Il s'agit des activités de production des biens et services à l'exclusion des activités agricoles au sens large (l'agriculture, l'élevage y compris l'aviculture et la production de produits dérivés d'origine animale, la chasse et le piégeage, la pêche et la pisciculture). Cependant, le champ de l'enquête inclut les autres activités du secteur primaire, notamment celles relevant du monde rural comme l'extraction des ressources du sol ou du sous-sol (sable, minerais, etc.), l'artisanat de services (poterie, vannerie, fabrication de charbon, défrichage, la cueillette du vin, etc.) ainsi que les activités de sylviculture et d'exploitation forestière (production de bois de feu, etc.) dont il est difficile de dissocier les produits.

Difficultés dans l'opérationnalisation des définitions retenues

Le concept d'emploi et toutes les variables permettant d'appréhender le caractère formel/informel, en particulier la branche d'activité et le secteur institutionnel ont été difficiles à transmettre aux enquêteurs et aux ménages. De même que la nomenclature des emplois, professions et métiers s'est avérée incomplète, peu représentative des emplois dans le secteur privé et ne distinguant pas clairement les fonctions et/ou des niveaux de responsabilités. Mais les difficultés qui méritent d'être soulignées sont liées à :

- la détermination du secteur institutionnel ;
- la détermination de l'activité économique ;
- l'interprétation différente du concept d'informalité selon les institutions.

La détermination du secteur institutionnel

Si pour les employeurs et les indépendants les critères d'informalité ont été bien compris et définis, le secteur institutionnel des travailleurs dépendants (employés, aides familiaux, apprentis) s'est avéré plus difficile à déterminer. Ces derniers n'étant pas interrogés sur la tenue de la comptabilité écrite par l'entreprise dans laquelle ils travaillent, car ils sont peu à même de connaître l'information, seuls les deux critères de l'enregistrement et de la

² Tout au long de cet article l'enquête sera notée en abrégée « EESI 2005 » ou EESI 1 s'agissant de la première de la série.

³ Pour de plus amples informations, le lecteur pourra consulter le document publié par l'INS sur le bilan méthodologique de l'enquête sur l'emploi et le secteur informel (EESI) 2005 (cf. références bibliographiques).

⁴ Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique.

taille de l'entreprise ont été retenus pour les travailleurs dépendants. Aussi, tous les établissements de plus de 10 personnes ont été automatiquement considérés comme appartenant au secteur formel. Par ailleurs, l'obtention d'un bulletin de salaire n'est pas systématique au Cameroun et ne peut donc être utilisé comme un critère pour définir le caractère formel ou non de l'entreprise dans laquelle est employé un salarié.

La détermination de l'activité économique

La notion d'activité économique a posé des difficultés tant en phase 1 (enquête sur l'emploi) qu'en phase 2 (enquête sur le secteur informel). En effet, cette notion, telle que définie par le BIT, n'est pas vraiment adaptée au contexte des pays africains en raison du dysfonctionnement ou de l'absence des réglementations qui doivent régir le marché du travail. C'est pour cette raison que l'on a été amené en plus des indicateurs classiques que sont le taux d'activité et le taux de chômage à recourir à d'autres indicateurs pour mieux caractériser le marché, par exemple le sous emploi visible ou invisible et la nature des relations entre l'employé et l'employeur.

Durant la phase 1, la détermination de l'activité principale et secondaire constitue une des difficultés majeures. Elle requiert en effet une description détaillée de l'activité, une nomenclature adaptée et une formation rigoureuse de l'équipe d'enquête. Utilisée comme critère de stratification pour constituer la base de sondage de la phase 2, toute erreur sur la branche d'activité entraîne des erreurs qu'il est nécessaire de corriger par un recalcul des pondérations des UPI. Quelques confusions ont été observées notamment entre certaines activités de production et de commerce (confiserie, produits à base de manioc, boulangerie) et de service (restauration). Par ailleurs, la nomenclature officielle des activités s'est révélée parfois incomplète, insuffisamment documentée et présentant parfois des anomalies.

Durant la phase 2, les principales difficultés rencontrées ont concerné le traitement des UPI pluriactives exerçant des activités différentes sur un même lieu, la détermination de l'activité principale pour les UPI dont les activités évoluent au cours de l'année et enfin les erreurs de codification liées au manque d'expérience des équipes d'enquête et aux insuffisances des nomenclatures croisées activités/produits.

Les UPI pluriactives

Une UPI peut comporter plusieurs types d'activités. Aussi, lorsque l'activité dite secondaire est aussi importante que l'activité principale, il est nécessaire de considérer l'existence de plusieurs établissements. Cette convention n'a pu être utilisée

pour les unités de très petite taille en raison de la difficulté de dissocier les charges inhérentes à chaque activité. L'EESI 2005 a considéré cependant la possibilité de prendre en compte les UPI pluriactives bien que cette option puisse entraîner un éventuel biais dans l'analyse des comptes par branche.

La détermination de l'activité principale

L'activité principale est déterminée par le produit qui génère le chiffre d'affaires le plus élevé. Mais l'activité principale d'une UPI peut changer d'une période à une autre au cours de l'année selon la conjoncture. C'est notamment le cas du bâtiment et des travaux publics.

Un autre problème concerne certaines UPI pluriactives, dont le chiffre d'affaires de l'activité supposée secondaire est supérieur à celui généré par l'activité principale. Tel est le cas de plusieurs « call-box » (cabines téléphoniques), où les ventes de cartes téléphoniques sont plus importantes. C'est aussi le cas des UPI de services de santé où les ventes des médicaments représentent le chiffre d'affaires le plus élevé. Ces UPI ont cependant été conservées dans leur activité principale de télécommunication et de santé respectivement.

Les erreurs de codification

La comparaison des branches d'activité des UPI entre les phases 1 et 2 montre un différentiel de 14 %. Ce différentiel est lié soit à des erreurs lors de la détermination de l'activité principale en phase 1, soit à un réel changement d'activité observé entre les deux phases dû à la fois au délai entre les deux collectes et dans la mesure où l'activité en phase 2 est déterminée, pour la plupart des branches, selon le principe du chiffre d'affaires le plus important au cours du mois de référence. Les branches qui présentent les écarts les plus importants sont notamment le commerce, la restauration, les services personnels, la fabrication de produits en bois assemblés, la fabrication de produits à base de manioc, la fabrication de confiserie.

L'interprétation différente du concept d'informalité selon les institutions

Les principales administrations ayant un lien avec les entreprises ont généralement une approche différente du secteur informel. Par exemple pour l'administration fiscale, les entreprises du secteur informel sont celles qui ne sont pas assujetties à l'impôt ou sont simplement soumises à l'impôt libératoire. L'Institut National de la Statistique et le ministère chargé de l'emploi s'accordent sur la définition du secteur informel suivant les résolutions du Bureau International du Travail. Le ministère chargé du développement urbain et de l'habitat renvoie cette notion aux structures de production de biens et services installées de façon

anarchique. Le ministère chargé de la sécurité sociale considère le secteur informel comme un ensemble d'unités de production non immatriculées à la sécurité sociale, etc. Enfin pour le grand public, le secteur informel fait référence à l'illégalité, ou encore aux activités souterraines ou invisibles. Ces multiples interprétations du secteur informel par les différents publics et utilisateurs rendent ainsi difficile la compréhension des résultats de l'enquête. Aussi, de nombreux efforts ont été faits pour la diffusion et l'interprétation des résultats (rapport sur le bilan méthodologique et premières analyses détaillées, conférences publiques, médias, etc.).

Le secteur informel, l'emploi informel et le travail décent

Contexte

Le dispositif de suivi-évaluation du Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) inclut quelques indicateurs pour le suivi de l'emploi et des revenus. Il s'agit principalement du taux d'activité, du taux de chômage, du taux d'informalité et du pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole.

Parallèlement le Cameroun a tenu ses premiers Etats généraux sur l'emploi en 2005, sur le thème suivant : «L'emploi, un axe stratégique du développement durable». Dans son discours introductif, le Premier Ministre a tenu à souligner la nécessité de faire de « l'emploi un axe et un objectif stratégique de développement durable, facteur clé de la croissance, bâti autour d'un véritable pacte national pour l'emploi décent, valorisant et librement consenti »⁵. Suite à cette manifestation, un Plan d'Action National pour la Promotion de l'Emploi et la Lutte contre la Pauvreté a été élaboré en décembre 2005 par le Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle (MINEFOP)⁶. Parmi les axes prioritaires pour lutter contre la pauvreté par la création d'emplois décents, un système d'informations et de gestion du marché de l'emploi et de la formation professionnelle a été mis en place.

Le secteur informel, l'emploi informel et le travail décent

Si la définition du secteur informel se conforme à des normes internationales, en revanche les critères de l'emploi informel et le travail décent restent encore imprécis. Le BIT⁷ considère l'emploi

informel comme non conforme à la législation du travail régissant les relations d'emploi, les droits et la protection des travailleurs, quel que soit l'endroit où l'emploi est exercé dans une entreprise formelle ou informelle ou dans un ménage. Aussi, l'emploi informel inclut les types d'emplois suivants :

- employeurs et travailleurs indépendants occupés dans leurs propres entreprises du secteur informel ;
- travailleurs à compte propre engagés dans la production de biens exclusivement pour l'usage final propre de leur ménage ;
- aides familiaux collaborant à une entreprise familiale, qu'elle relève du secteur formel ou informel ;
- membres de coopératives informelles de producteurs ;
- employés salariés ou non travaillant dans une entreprise formelle ou informelle non soumise au droit du travail (absence de contrat de travail, de bulletin de paie, de protection sociale (congés payés, sécurité sociale, etc.)) ;
- travailleurs domestiques.

La phase 1 de l'enquête EESI contient l'ensemble des informations nécessaires pour élaborer des indicateurs sur l'emploi informel et le travail décent quel que soit le statut formel ou non de l'entreprise dans laquelle l'emploi est exercé. Le module détaillé sur la main d'œuvre de la phase 2 permet également d'analyser de façon approfondie les conditions de travail des employés dans le secteur informel en regard des performances économiques observées dans l'unité de production informelle.

Conclusion et recommandations

En définitive, le développement récent du concept d'emploi informel semble être une alternative plus pratique à la notion de secteur informel. En effet, l'emploi informel pour les dépendants est défini par rapport à la nature de la relation d'emploi (mieux connu de l'employé) et non aux caractéristiques de l'entreprise (plus connues de l'employeur). Par ailleurs, il faut distinguer l'informel non agricole de l'informel agricole afin de mieux tenir compte des spécificités de l'univers agricole, de rechercher un consensus dans l'opérationnalisation des concepts pour une mesure et une analyse pertinente du phénomène. L'INS doit jouer un rôle central dans cette opérationnalisation des concepts, en tenant compte des préoccupations des autres acteurs concernés par le secteur informel.

⁵ Discours de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement à l'occasion de la cérémonie d'ouverture des premiers Etats Généraux de l'emploi au Cameroun 2005.

⁶ Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

⁷ BIT (2002).

Choix et élaboration des comptes d'une Unité de Production Informelle (UPI)

Cette partie aborde certaines préoccupations qui se sont posées lors du déroulement de l'enquête. Elle présente ainsi des propositions d'amélioration pour les prochaines enquêtes et s'articule en deux points :

- la problématique de reconstitution des comptes à l'aide des *enquêtes 1-2-3* par l'expérience de l'EESI 2005 au Cameroun ;
- la méthode d'estimation des principaux indicateurs ainsi que des procédures statistiques appliquées.

Les comptes des UPI

La question de la reconstitution de la production

Le compte de production est la première étape pour établir les performances économiques de l'entreprise. Les revenus engendrés par la production sont reportés dans les comptes suivants (compte d'exploitation, compte de revenu, compte des capitaux). La manière dont ce compte est élaboré peut exercer une influence considérable sur l'ensemble du système.

Un des principaux écueils du questionnaire de l'EESI est son orientation sur la production marchande, avec la saisie du chiffre d'affaires généré par les activités de transformation, de commerce et de service. En conséquence, la production non marchande est mal cernée.

Un autre écueil concerne le travail à façon (achat des matières premières par le client) qui se traduit pour les branches concernées par la valorisation du service rendu et non celle de la production.

La production non marchande

Dans certaines activités, la production non marchande peut représenter une proportion importante. En l'excluant du champ de production, elle réduit la valeur ajoutée de l'activité et subséquemment la structure des comptes de l'UPI et de sa branche d'activité. La production non marchande est étudiée sous trois angles : l'autoconsommation, l'autoproduction et les avantages en nature.

L'autoconsommation a été mal appréhendée dans l'EESI 2005. La consommation d'une partie de la production des UPI pour la satisfaction des besoins du promoteur et de son ménage a été sous estimée. Parmi les 4 815 UPI enquêtées, seules 29 d'entre elles ont déclaré une autoconsommation, alors que celle-ci est en général importante dans les activités

telles que le commerce, la restauration et l'industrie agroalimentaire.

L'autoproduction et le problème de la valorisation des intrants autoproduits. On a dénombré 174 unités de production ayant déclaré auto produire un ou plusieurs intrant(s), soit 3,6 % des UPI. La fabrication de produits à base de manioc, la fabrication des autres boissons alcoolisées ainsi que la fabrication des huiles brutes, sont les branches où les UPI déclarent le plus souvent une autoproduction, respectivement de 26 %, 17 % et 10 % des UPI en base brute. Ces chiffres semblent faibles au regard des réalités locales. A titre d'exemple : dans la branche fabrication de produits à base de manioc qui compte 159 UPI en base brute, 41 UPI ont déclaré produire elles-mêmes le manioc. Cependant, parmi les 118 UPI restantes, 18 UPI n'ont pas déclaré le manioc comme intrant, sans doute l'ont-elles produites elles-mêmes mais l'information n'a pas été reportée sur le questionnaire. Si toutes les informations avaient été correctes, le taux d'autoproduction dans cette branche aurait été vraisemblablement de l'ordre d'un tiers et non d'un quart comme initialement calculé.

Une des raisons de cette situation provient de la méthode de traitement des intrants autoproduits. La consigne donnée lors de la formation était de valoriser ces intrants au prix du marché local. Or la détermination du prix local est complexe, notamment lorsqu'il s'agit d'intrants communs (manioc, mil, etc.) qui sont produits par tous et ne font donc pas toujours l'objet d'une transaction commerciale. L'application de cette règle a posé des problèmes lors de la collecte, et s'est traduite dans certains cas par des taux de consommation intermédiaire plus élevés parmi les entreprises qui auto produisent, comparé à celles qui achètent les intrants. Par exemple dans la branche fabrication de produits à base de manioc, le taux de CI des UPI qui auto produisent le manioc est de 68 % contre 55 % pour celles qui achètent le manioc.

Les avantages en nature fournis aux employés ne sont pas considérés. Pour une UPI qui rémunère ses employés en partie en nature par les produits issus de son activité, cette partie de la production n'a pas toujours été prise en compte.

L'enseignement tiré de cette difficulté d'approche serait de sensibiliser davantage les enquêteurs sur la production non marchande. Dans un souci d'harmonisation et d'amélioration de la qualité des données, il serait préférable s'il existe des relevés de prix, de ne pas laisser au promoteur la valorisation au prix du marché des biens autoproduits. Il faudrait alors relever les quantités

autoproduites dans les mêmes unités que s'effectuent les relevés des prix.

Le travail à façon

La question **DC2a** (*Est-ce que certains de vos clients-entreprises vous fournissent en matières premières pour que vous les transformiez pour eux ?*) permet d'appréhender le travail à façon. Environ 7 % des unités de production ont déclaré des matières premières fournies par leurs clients. Cependant l'information chiffrée n'a pas été toujours reportée dans le module DC1A ou **DC4**, tableau récapitulatif des charges de l'UPI.

Au niveau comptable, les UPI ayant reçu des matières premières de leurs clients ne déclarent pas ces intrants. Cette démarche introduit un biais dans la structure de l'activité et son traitement, dans la mesure où l'UPI semble fonctionner sans matière

première ni fourniture. En réalité, la production déclarée par ces UPI correspond plutôt à la valeur ajoutée. Pour obtenir le niveau de production, il faut prendre en compte les consommations intermédiaires utilisées. La valeur ajoutée n'est pas modifiée, mais la structure du compte de production est corrigée. Dans ce cas, il y a sous estimation du niveau de la production et des charges. Ces pratiques sont très fréquentes dans le BTP, la fabrication de produits en bois assemblés et de meubles et la fabrication d'articles d'habillement.

Afin d'améliorer ce point, il a été suggéré d'orienter la question **DC1a** (*Pour votre activité combien avez-vous dépensé au cours du dernier mois d'activités pour les matières premières ?*) sur la valeur des intrants utilisés et non achetés, en demandant qui a supporté le coût.

DC. DEPENSES ET CHARGES									CADRE RESERVE A LA CODIFICATION							
DC 1a. Pour votre activité combien avez-vous dépensé au cours du dernier mois d'activités pour les matières premières ?									Codeproduit	Valeur Mensuelle	Financement	Origine				
(Milliers de Fcfa)																
	Nom du produit	Période	Unité	Quantité	Prix unitaire (en FCFA)	Valeur mensuelle (en FCFA)	Financement	Origine								
1																
2																
...
A																
TOTAL MENSUEL																
DC 1b. Pour les produits vendus en l'état au cours du dernier mois d'activité, combien avez-vous dépensé (coût des stocks)?									Codeproduit	Valeur Mensuelle	Financement	Origine				
(Milliers de Fcfa)																
	Nom du produit	Période	Unité	Quantité	Prix unitaire (en FCA)	Valeur mensuelle (en Fcfa)	Financement	Origine								
1																
2																
...
A																
TOTAL MENSUEL																
Code période : 1. Jour 2. Semaine 3. Quinzaine 4. Mois 5. Trimestre 6. Année Code financement : 0. Fonds propres de l'UPI 1. Epargne, don 2. Crédits fournisseurs 3. Emprunt 4. Autre Code origine : 1. Secteur public 2. Grande entreprise privée commerciale 3. Petite entreprise commerciale 4. Grande entreprise privée non commerciale 5. Petite entreprise non commerciale 6. Ménage/ Particulier 7. Importation directe 8. UPI elle-même																

Problématique de la reconstitution des charges

La reconstitution des charges repose sur les tableaux **DC1a**, qui enregistre les matières premières et fournitures utilisées directement dans le processus de production. Il concerne surtout les UPI de transformation et des services, éventuellement les UPI commerciales pour les

produits comme les emballages utilisés. Les autres charges sont abordées dans le tableau **DC4**.

Outre le travail à façon et l'autoproduction déjà évoqués, la reconstitution des charges est rendue difficile du fait de l'estimation des charges indivisibles pour les UPI exerçant à domicile. Par ailleurs des erreurs d'affectation des charges ont été notées et de nouvelles charges ont dû être ajoutées.

DC 4. Quelles sont, au total, les charges de votre unité de production au cours de la période de référence ?						CADRE RESERVE A LA CODIFICATION	
N°	Charges	Période	Valeur (en Fcfa)	Valeur mensuelle (en Fcfa)	Origine	Valeur mensuelle (Milliers Fcfa)	Origine
01	Rémunérations (report MO 3)	<input type="checkbox"/>				_ _ _ _	
02	Primes et avantages (report MO 4)	<input type="checkbox"/>				_ _ _ _	
03	Matières premières (report DC 1a)	<input type="checkbox"/>				_ _ _ _	
04	Coûts d'achat des produits vendus (report DC 1b)	<input type="checkbox"/>				_ _ _ _	
05	Loyer	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	_ _ _ _	_
06	Eau	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	_ _ _ _	_
07	Gaz	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	_ _ _ _	_
08	Electricité	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	_ _ _ _	_
09	Téléphone, Internet	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	_ _ _ _	_
10	Combustibles, carburant, éclairage	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	_ _ _ _	_
11	Petit outillage et fournitures	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	_ _ _ _	_
12	Transport/Manutention, assurances	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	_ _ _ _	_
13	Réparations	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	_ _ _ _	_
14	Autres services	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	_ _ _ _	_
15	Cotisations sociales, CNPS	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	_ _ _ _	_
16	Intérêts versés	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	_ _ _ _	_
17	Impôts (Patente, impôt libérateur)	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	_ _ _ _	_
18	Impôts locaux (ticket, OTVP ⁷ , etc.)	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	_ _ _ _	_
19	Droit d'enregistrement et de bail	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	_ _ _ _	_
20	Autres impôts et taxes	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	_ _ _ _	_
21	Autres charges _____ (Préciser)	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	_ _ _ _	_
TOTAL MENSUEL						_ _ _ _	_

Code période :	1. Jour	2. Semaine	3. Quinzaine	4. Mois	5. Trimestre	6. Année
Code origine :	1. Secteur public	2. Grande entreprise privée commerciale	3. Petite entreprise commerciale	4. Grande entreprise privée non commerciale	5. Petite entreprise non commerciale	6. Ménage/Particulier
	7. Importation					

⁷ OTVP : Occupation Temporaire de la Voie Publique.

Les charges indivisibles

Les unités de production informelles qui exercent à domicile partagent certaines charges avec les ménages. Il s'agit de l'électricité, du gaz, de l'eau et du loyer. Les promoteurs de ces UPI ont du mal à imputer, au sein de cette utilisation mixte, le montant des charges destinées à l'activité. Sur l'ensemble de l'échantillon, près de la moitié des UPI exercent à domicile. Ce ratio atteint 73 % pour les UPI industrielles (hors BTP). Sur un total de 1 824 UPI exerçant à domicile, avec ou sans installation spécifique, 64 promoteurs déclarent des charges de loyer, 326 des charges d'eau et 23 des charges de gaz⁸.

Dans le cas spécifique de la restauration, il existe parfois deux lieux d'activité : le domicile où sont préparés les plats et le point de vente. Dans l'EESI, un seul lieu d'activité a été retenu, le lieu de vente pour la restauration. Ainsi, concernant cette branche d'activité, il est fort probable de constater une sous-déclaration des charges indivisibles. La collaboration avec le service des comptes nationaux doit permettre de réfléchir à des procédures d'estimation de la part de ces charges imputables à l'UPI.

Erreurs d'affectation des charges

Ces erreurs concernent à la fois les confusions entre les types de tableaux à remplir et les confusions entre types de charges au sein du tableau **DC4**.

Les confusions subsistent entre **DC1a** relative à l'estimation des matières premières achetées et **DC4** récapitulant les charges de l'unité de production. Certaines fournitures comme le savon (restauration), les aiguilles (couture), etc. ont été reportées selon les cas en **DC1a**, **DC4** correspondant à l'item « petit outillage et fourniture » ou encore à l'item « autres charges ». Pour les activités de call box, l'achat des cartes de recharge, le paiement des frais d'abonnement, des frais d'entretien et de consommation ont été reportés selon les cas en **DC1a** ou **DC4** « Téléphone, Internet ».

Des confusions existent également entre **DC4** et **EIF**⁹. Les principales erreurs ont porté sur la distinction entre le petit outillage et les équipements, ainsi que les réparations, l'entretien et l'investissement.

Au sein du tableau DC4, la distinction entre « autres charges » et « autres services » n'est pas

claire. L'inconvénient étant que les deux types de charge ne sont pas traités de façon identique lors de l'établissement des comptes des unités de production. Ainsi, certains services tels que le moulage des céréales ou des tubercules, le surfilage ont souvent été enregistrés en autres charges alors qu'il s'agit d'autres services.

Pour améliorer la prise en compte des charges supportées par l'UPI, de nouveaux items devront être ajoutés au module relatif aux charges. Il faut sensibiliser à nouveau les enquêteurs sur les différents types de charges. Il reste néanmoins compte tenu de la spécificité de certaines charges et de leur traitement au cas par cas, à procéder à un contrôle rigoureux de ce tableau.

Le contrôle du compte d'exploitation

Dans l'EESI 2005, il a été demandé aux enquêteurs de contrôler la qualité des comptes lors de la collecte en calculant la valeur ajoutée et le coefficient technique. Cette consigne a permis de limiter les erreurs. Cependant elle n'a pas été suivie par l'ensemble des enquêteurs. Il est important d'effectuer un contrôle lors de la collecte à condition de ne pas trop alourdir cette opération. Un autre type de vérification doit être envisagé, mais suffisamment simple pour être compris de tous et facilement applicable.

Ainsi, un contrôle simple pourrait être opéré en comparant le total des charges au total du chiffre d'affaires. Il suffirait d'ajouter deux lignes au tableau **DC4**, pour le chiffre d'affaires total (à reporter de la section PV, module détaillant toute la production), et le revenu brut = (chiffres d'affaires – charges).

Le compte de capital

Le module **EIF** du questionnaire estime le capital détenu et l'investissement réalisé par l'UPI au cours de l'année. Cependant l'utilisation mixte des équipements par l'UPI et par le ménage rend parfois difficile cette estimation. Le problème est de même nature que celui évoqué au niveau des charges indivisibles.

Méthode d'estimation des principaux indicateurs ainsi que des procédures statistiques appliquées

Le calcul des indicateurs du marché du travail (taux d'activité, taux de chômage, part des emplois du secteur informel, etc.) n'a pas posé de problèmes autres que ceux déjà mentionnés plus haut à savoir : la difficulté de compréhension du concept d'activité, de la notion de comptabilité formelle et de celle de l'enregistrement statistique par les enquêteurs d'une part et par les ménages enquêtés d'autre part. La plus grande difficulté a été

⁸ Données brutes.

⁹ EIF est un module du questionnaire décrivant le capital détenu par l'UPI (équipements, investissements, financement et endettement des unités de production).

l'élaboration des comptes du secteur informel et particulièrement l'annualisation des comptes des UPI.

Problématique de l'annualisation des comptes

L'annualisation des agrégats repose sur le rythme d'activité au cours des douze derniers mois (question **DC6a**) et les recettes minimum et maximum sur la même période (question **DC6b**). Le tableau rétrospectif sur le rythme d'activité de l'UPI ne distingue pas la non activité d'une UPI (congé, fermeture annuelle, etc.) de son inexistence (cas des UPI créées au cours des 12 derniers mois).

Les UPI irrégulières. Sur l'ensemble des 4 809 UPI enquêtées, 70 % ont déclaré une activité continue sur les douze derniers mois, 6,5 % des UPI ont eu un seul mois sans activité. Environ 14 % des UPI n'ont pas eu d'activité au cours du mois précédant l'enquête, 9 % des UPI n'ont pas eu d'activité au cours des deux mois précédant l'enquête et enfin près de 4 % n'ont pas été actives au cours des trois mois précédant l'enquête. Toutes ces UPI ont été enquêtées sur leur dernier mois d'activité. Ce résultat ne semble pas lié au milieu de résidence mais à l'extension du dispositif 1-2-3 en milieu rural. En outre, certaines UPI ont été créées au cours de l'année précédente, expliquant ainsi qu'elles n'aient pas eu d'activité sur quelques mois.

Les conséquences de cette inactivité au cours de la période de référence théorique (mois précédant l'enquête) n'ont pas été réellement évaluées. Cependant, on peut s'attendre à ce que les agrégats économiques mensuels soient biaisés, ainsi qu'à une éventuelle surestimation de la production.

Le traitement sur la saisonnalité de l'activité a permis de calculer les variables économiques au niveau annuel (chiffre d'affaires, production et valeur ajoutée). Au cours des douze derniers mois, le chef de l'UPI a renseigné sur le rythme de son activité par rapport à une recette maximum et minimum également indiquée. Ainsi, à chaque mois correspond un indicateur d'activité (1 : rythme maximum ; 2 : rythme moyen ; 3 : rythme minimum ; 0 : pas d'activité et 9 : non déclaré). Environ 300 UPI ayant déclaré un mois maximum sans déclarer de minimum ou vice versa ont été corrigées après retour aux questionnaires. Il s'agissait pour la plupart des cas d'un mauvais report dans le code réponse du questionnaire.

Les opérations devraient différencier le calcul des agrégats mensuels de celui des agrégats annuels. Les agrégats mensuels ne devraient prendre en compte que les UPI qui ont été actives au cours du mois de référence, tandis que les agrégats annuels

devraient tenir compte en plus de celles n'ayant pas été actives au cours du mois précédant l'enquête.

Au-delà de l'annualisation, la publication des agrégats en niveau absolu (chiffre d'affaires (CA), Production, valeur ajoutée (VA), effectif des UPI) n'a pu être officialisée en raison de la non-disponibilité des résultats du dernier recensement général de la population et de l'habitat. Aussi, seules les structures (chiffre d'affaires moyen par UPI, production moyenne par UPI, valeur ajoutée moyenne par UPI, répartition en pourcentage des agrégats entre branches d'activités, etc.) ont été publiées. Pour faire face à cette critique néanmoins justifiée, les données en valeur de la prochaine enquête sur le secteur informel doivent impérativement être publiées.

Calcul des agrégats économiques (chiffre d'affaires, valeur ajoutée)

Calcul du chiffre d'affaires mensuel (CA)
($CA = PV2D + PV3D + PV4D$)

Les UPI avec un CA inférieur à 10 000 FCFA mensuel (9 % du nombre total d'UPI enquêtées) ont été systématiquement vérifiées. Environ une quinzaine d'UPI ayant un chiffre d'affaires nul a été supprimée du fichier d'analyse et d'extrapolation finale. Plus de la vingtaine d'UPI ayant un chiffre d'affaires supérieur à 4 000 000 FCFA mensuel a été systématiquement vérifiée et parfois corrigée. En effet, le chiffre d'affaires mensuel réalisé par ces quelques UPI représentait 16 % du CA total de l'ensemble des UPI de l'échantillon.

Calcul de la valeur ajoutée (VA)

La valeur ajoutée est égale à la production moins le montant des consommations intermédiaires. Cet agrégat a permis de corriger les données des UPI ayant une valeur ajoutée négative. Moins de 2 % des UPI ont été ainsi repérées et maintenues dans le fichier final.

Conclusion et recommandations

Le bilan des enquêtes mixtes ménages-entreprises du secteur informel en Afrique et en particulier au Cameroun, fait ressortir deux principaux problèmes : la détermination de l'univers des UPI à considérer dans l'analyse et le problème de reconstitution des comptes des UPI. L'enquête sur l'emploi et le secteur informel (EESI) de 2005 au Cameroun, exécutée à l'échelon national, a été riche d'enseignements. En effet, en optant pour la saisie centralisée des questionnaires de la phase 1, l'établissement de la base de sondage et le tirage de l'échantillon des UPI en ne laissant pas cette responsabilité aux superviseurs régionaux, l'enquête a permis d'obtenir un taux de réponse à plus de 92 %. Quant aux difficultés courantes de

reconstitution des comptes des UPI, elles portent aussi bien sur l'évaluation de la production (surtout non marchande) que sur les charges supportées en raison de l'autoproduction mal appréhendée et du non discernement entre les charges du ménage et celles de l'UPI. Grâce au bilan méthodologique détaillé, à l'expérience acquise des personnels et à

une plus forte collaboration entre le service responsable des enquêtes auprès des ménages et celui des comptes nationaux, la prochaine édition de l'enquête devra sûrement bénéficier des améliorations proposées.

Références Bibliographiques

AFRISTAT (1999), « Concepts et indicateurs du marché du travail et du secteur informel », Série méthodes N°2, Décembre.

Anjueneya Njoya A., Guillemin S., Mba M., Merceron S., Ndjomo S., Torelli C. (2008), « Dynamique du marché de l'emploi à Yaoundé entre 1993 et 2005 : des déséquilibres persistants », *STATECO* n°102.

BIT/OIT (1993), « Résolution n°2 concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel », 15^{ème} Conférence internationale des statisticiens du travail, Genève, Janvier.

BIT/OIT (2002), « Travail décent et économie informelle », Rapport VI Conférence internationale du Travail, 90^e session, juin 2002. Genève.

DIAL, DSCN (1994), « L'enquête 1-2-3 sur l'emploi et le secteur informel à Yaoundé », *STATECO* n°78.

INS (2005a), « Enquête sur l'emploi et le secteur informel au Cameroun en 2005. Phase 1 : Enquête sur l'emploi. Rapport principal », Yaoundé, Décembre, 93 p.

INS (2005b), « Manuel des concepts et définitions utilisés dans les publications statistiques officielles au Cameroun », 4^e édition, Yaoundé, Mai, 179 p.

INS (2005c) : Les Comptes Nationaux de Cameroun 1993-2003 selon le SCN1993. Yaoundé, Août.

INS (2006a), « Enquête sur l'emploi et le secteur informel au Cameroun en 2005. Phase 2 : Enquête sur le secteur informel. Rapport principal », Yaoundé, Février, 90 p.

INS (2006b), « Enquête sur l'emploi et le secteur informel au Cameroun en 2005 : bilan méthodologique », Yaoundé, Septembre, 54 p.

Leenhardt B. (2007), « Convergence entre enquêtes et comptes nationaux ? La stagnation du revenu par tête au Cameroun entre 1993 et 2005 », *STATECO*, n°101

Hussmans R. (2003), « A labour force survey module on informal employment as a tool for enhancing the international comparability of data », Sixth meeting of the expert group on informal sector statistics (Delhi group).

Séruzier M. (1996b) : « Construire les comptes de la nation selon le SCN1993 », Economica, Paris,

Roubaud F. (1992), « Proposals for incorporating the informal sector into National Accounts » *INTERSTAT*, n°6.

Vescovo A., Bocquier P., Torelli C. (2008), « Mesure du secteur informel : sensibilité aux données manquantes et validation d'une imputation probabiliste », *STATECO*, n°102.

Mesurer l'économie informelle dans le cadre de la comptabilité nationale

Le point de vue du comptable national

Michel Sérurier¹

Le fait même de créer le concept d'économie informelle porte en lui l'intention de pouvoir le mesurer, c'est-à-dire d'en obtenir une représentation chiffrée, tant pour en différencier les caractéristiques que pour la situer au sein de l'économie nationale, dont elle peut constituer une partie non négligeable, et parfois même très importante. La mise en œuvre d'enquêtes statistiques sur l'économie informelle a d'abord répondu à la première de ces préoccupations ; mais la deuxième représente également une demande importante, que seul le comptable national est en mesure de satisfaire. C'est en effet grâce à une manière homogène de les mesurer qu'il est possible de comparer le tout et ses parties. Pour autant, le concept d'économie informelle est né dans un contexte intellectuel différent de celui qui a mis en place le SCN et son cadre central. De telle sorte que les deux univers ont eu du mal à gérer les ponts qui pouvaient les unir, à commencer par le terme même de « secteur » qui ne recouvre pas les mêmes réalités de part et d'autre. On trouvera dans ce document le point de vue d'un comptable national ayant contribué, dans plusieurs pays, à la mesure du secteur informel au sein même des comptes nationaux. En préalable à une telle mesure, il convient de « situer » le secteur informel au sein des nomenclatures proposées par le SCN, lesquelles sont autant de partitions de l'univers productif d'un pays. Certes, la définition de l'OIT est attentive à se positionner par rapport à la terminologie du SCN, mais sans se soucier des frontières que supposent de telles partitions. Or il s'avère que l'informalité ne s'intègre à aucune de ces partitions. Le comptable national doit également repérer la part de l'univers productif connu grâce aux diverses statistiques disponibles, éliminer les doubles comptes éventuels et déterminer les « trous » qui peuvent exister ; or, là encore, il n'est pas toujours possible de positionner les enquêtes sur l'économie informelle par rapport aux autres outils statistiques disponibles. Enfin, parmi les diverses méthodes utilisées pour élaborer les comptes nationaux toutes ne sont pas en mesure d'approcher l'univers de l'informalité. La mise en place d'une matrice des emplois, croisant les informations démographiques et les données provenant des enquêtes économiques, constitue un atout essentiel pour y parvenir. Pour être nécessaire, un tel outil n'est pas pour autant suffisant ; il faut également que l'information statistique disponible permette d'isoler l'informalité au sein de l'univers productif.

Introduction

Le fait même de créer le concept d'économie informelle porte en lui l'intention de pouvoir le mesurer, c'est-à-dire d'en obtenir une

représentation chiffrée, tant pour en différencier les caractéristiques que pour la situer au sein de l'économie nationale, dont elle peut constituer une partie non négligeable, et parfois même très importante. La mise en œuvre d'enquêtes

¹ Consultant, Expert en comptabilité nationale mseruzier@laposte.net

statistiques sur l'économie informelle a d'abord répondu à la première de ces préoccupations ; mais la deuxième représente également une demande importante, que seul le comptable national est en mesure de satisfaire. C'est en effet grâce à une manière homogène de les mesurer qu'il est possible de comparer le tout et ses parties. Pour autant, parvenir à cette mesure intégrée se révèle difficile, et peu de pays se trouvent encore actuellement en condition d'y parvenir de manière satisfaisante.

Il existe pourtant un intérêt conjoint entre les comptables nationaux et les spécialistes de l'économie informelle pour parvenir à une telle mesure intégrée :

- pour les comptables nationaux : car l'économie informelle est caractérisée par une fonction de production spécifique dont la prise en compte est essentielle pour l'élaboration du cadre central ;
- pour les spécialistes de l'économie informelle : non seulement pour situer l'économie informelle par rapport à l'ensemble de l'économie nationale, mais aussi, s'agissant d'une grandeur indirectement mesurée, pour apporter une certaine exhaustivité à son évaluation.

Étant alors admis le rôle du comptable national pour apporter une telle mesure, il importe également d'apporter des réponses aux questions suivantes :

- Faut-il se contenter d'une évaluation globale, aux côtés de la production formelle, ou de la partie non marchande de l'économie ?
- Ou est-il demandé au comptable national de descendre dans un plus grand détail, telle sa distribution par activité, entre zones urbaine et rurale, selon la taille des unités, ou autres caractéristiques utiles à la compréhension de l'informalité ?

Autrement dit il est essentiel de savoir ce que la comptabilité nationale est en mesure d'apporter à la connaissance de l'économie informelle, soit directement au sein même de l'élaboration du cadre central, soit de manière complémentaire, une fois réalisés les arbitrages que nécessitent cette élaboration.

Ce sont ces différentes questions qui sont abordées dans le cadre de cet article, les réponses proposées étant les suivantes :

1/ Oui, la comptabilité nationale peut mesurer l'économie informelle, y compris par

activité ; mais cela suppose une méthodologie appropriée ; et même alors il est encore bien rare que les informations disponibles le permettent.

2/ A défaut, et pour toute analyse plus détaillée, la seule solution possible passe par l'élaboration d'un compte satellite.

3/ Et quoi qu'il en soit, la production statistique doit être très attentive aux conditions dans lesquelles le comptable national peut élaborer les mesures demandées.

Mais avant d'aborder le contenu de ces différentes réponses, il convient d'abord de positionner le concept d'économie informelle au regard du cadre central de la comptabilité nationale, tel qu'il est maintenant défini dans sa version 2008.

Le concept d'économie informelle et sa prise en compte en comptabilité nationale

Les concepts

Une clarification préalable

Avant de s'engager plus avant dans l'inventaire des concepts proposés au niveau international, il peut être utile pour la personne non avertie d'explicitier la différence qui a été introduite entre « secteur informel » et « économie informelle ».

En 1993, on parlait seulement de « secteur informel » (comme un regroupement d'établissements), mais on a depuis considéré que l'informalité concernait également d'autres aspects de la vie économique. On parle donc maintenant d'économie informelle, laquelle comprend :

- le secteur informel,
- l'emploi informel (dont une partie est engagée par les unités formelles),
- la production non marchande des ménages,
- ... le tout selon un contexte local qu'il appartient à chaque pays de définir.

La définition par l'OIT du secteur informel

C'est en janvier 1993 que l'OIT a adopté la résolution définissant le « secteur informel », définition qui garde toute son actualité :

² Ces deux paragraphes sont extraits de la résolution adoptée par la 15^e Conférence Internationale des statisticiens du travail, relative aux statistiques de l'emploi dans le secteur informel.

Encadré

Extrait de la résolution de l'OIT

1) Le secteur informel peut être décrit, d'une façon générale, comme un ensemble d'unités produisant des biens ou des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités, ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations d'emploi – lorsqu'elles existent – sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les liens de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme.

2) Les unités de production du secteur informel présentent les caractéristiques particulières des entreprises individuelles. Les actifs immobilisés ou autres utilisés n'appartiennent pas aux unités de production en tant que telles, mais à leurs propriétaires. Ces unités, en tant que telles, ne peuvent réaliser d'opérations ou conclure de contrats avec d'autres unités, ni souscrire en propre des engagements. Les propriétaires doivent se procurer les moyens financiers nécessaires à leurs propres risques et périls, et ils sont personnellement responsables, sans limitation aucune, de toutes les dettes et de tous les engagements souscrits aux fins de production. Les dépenses de production sont souvent indifférenciées de celles du ménage. De même, les biens d'équipement, comme les bâtiments et les véhicules, peuvent être destinés indistinctement aux fins de l'entreprise et à celles du ménage²

Cette définition a été adoptée dans le cadre de la 15^e conférence des statisticiens du travail. Elle n'avait donc pas lieu de prendre en compte la vision intégrée des comptes nationaux, laquelle était d'ailleurs sur le point d'être adoptée dans le cadre du SCN93, même si elle fait référence à plusieurs reprises à des concepts appartenant au champ de la comptabilité nationale.

Par ailleurs, la 17^e conférence (décembre 2003) a proposé une définition de l'emploi informel, ouvrant ainsi la voie au concept plus ample

d'« économie informelle » qui est repris dans le SCN 2008.

Du SCN93 au SCN08

En raison de la concomitance de leurs adoptions, le SCN93 se contente de citer la résolution de l'OIT, ajoutant au paragraphe 4.159 le texte suivant : « ... cette résolution est reproduite en annexe, afin que les pays qui le désirent puissent introduire la distinction entre secteurs formel et informel au sein du secteur des ménages. ». Ainsi, rien n'est dit sur la manière d'intégrer l'économie informelle au sein des partitions³ proposées par le manuel, exception faite de la mention du secteur institutionnel des ménages, dont le secteur informel pourrait être un sous-ensemble. Et ce qui se trouve être en fait une erreur allait conduire bien des économistes (et y compris des comptables nationaux) à localiser l'économie informelle comme faisant partie des secteurs institutionnels du SCN.

³ La partition est un concept mathématique de la théorie des ensembles. Élaborer une partition consiste à le partager entre divers sous-ensembles, de telle sorte que tout élément (objet) de l'ensemble initial n'appartienne qu'à un, et à un seul, des sous-ensembles de la partition.

Le SCN08, qui vient d'être adopté, propose heureusement une bien meilleure interprétation de l'informalité du point de vue des concepts et définitions proposés par la comptabilité nationale. C'est du moins ce qui ressort de la version provisoire, récemment diffusée, du futur chapitre 25 : « Informal aspects of the economy »⁴. Avec ce document, on va maintenant disposer d'une référence beaucoup plus claire pour que les comptables nationaux puissent positionner l'économie informelle au sein de l'économie nationale, et en proposer éventuellement la mesure, au cas où se manifeste une demande en la matière.

Mais il faut bien être conscient que cette avancée, si elle représente une contribution nécessaire à l'obtention d'une telle mesure, est loin d'en constituer une condition suffisante. Le contenu du chapitre 25 reste en deçà des conventions dont a besoin le comptable national pour structurer son cadre de travail ; et rien n'est dit sur la manière de mettre en œuvre les principes retenus.

Premières conclusions

Pour autant, ce chapitre 25 permet de clarifier quelques points essentiels concernant la manière dont le SCN peut prendre en compte la définition de l'informel proposée par les statisticiens du travail :

- L'appellation « secteur » associée à l'économie informelle n'est pas de même nature que celle utilisée par la comptabilité nationale quand elle parle des secteurs institutionnels (voir le § 25.46).

⁴ Au moment où cet article est rédigé, la version définitive du chapitre 25 n'est pas encore disponible (elle est annoncée pour le 2^e semestre de 2010).

- Le secteur informel regroupe des entreprises individuelles non constituées en société (household unincorporated enterprises), pour lesquelles les seuls comptes proposés par le SCN se limitent à ceux des établissements qui les composent (production et exploitation). Le « secteur informel » doit donc être assimilé à un regroupement d'établissements (§25.47).
- Le secteur informel peut être présent dans l'ensemble des activités économiques, mais seulement par des établissements marchands de ces entreprises individuelles.
- Rappelons que pour le SCN, toute production est réalisée dans le cadre d'un établissement ; et un établissement est marchand quand sa production est principalement destinée à être vendue.
- Mais les établissements informels ne sont pas seuls au sein des ménages ; s'y trouvent aussi d'autres établissements marchands (formels, souterrains, illégaux) et des établissements non marchands (pour compte propre ou d'autosubsistance).
- L'économie informelle dépend essentiellement des conditions légales et sociales propres à chaque pays, lesquelles évoluent au cours du temps (voir § 25.10) ; le champ de l'économie informelle est donc flexible au cours du temps, et son extension différente d'un pays à l'autre. Ceci induit 3 conséquences :
 - * il revient à chaque pays d'en fixer les contours en fonction de critères locaux,
 - * l'évolution de sa mesure incorpore la modification de son champ au cours du temps,
 - * les comparaisons internationales en sont rendues plus complexes.
- On constate finalement que le concept d'économie informelle n'est pas « soluble » (congruent) dans les grilles d'analyse utilisées dans le cadre central du SCN. Il s'agit en effet d'un objet qui n'appartient à aucune des partitions prévues par le cadre central !

Économie informelle et emploi informel

Le terme « informel » est également utilisé par les statisticiens de l'OIT en référence à l'emploi (sachant qu'une même personne peut exercer plusieurs emplois). Un emploi est informel quand il n'est pas régi selon le droit du travail, et en particulier quand cet emploi ne génère aucune contribution à la protection sociale. On parle aussi dans ce cas d'emploi non déclaré. Cela peut concerner aussi bien des salariés, des travailleurs

pour compte propre, des employeurs ou des aides familiaux⁵.

Ces deux concepts ne se recouvrent pas ; en effet, on rencontre aussi des salariés non déclarés dans les établissements formels, que ceux-ci appartiennent à des sociétés ou à des entreprises individuelles. Le chapitre 25 consacre sa partie E au concept d'emploi informel et à sa prise en compte dans le SCN.

Économie informelle et comptabilité nationale

De cet inventaire, on peut déjà proposer quelques ponts entre l'économie informelle et le cadre central de la comptabilité nationale.

- 1/ Le secteur informel est un regroupement d'établissements appartenant au secteur institutionnel des ménages et pouvant appartenir à pratiquement toutes les activités marchandes de l'économie nationale.
- 2/ La production non marchande des ménages est le fait :
 - * d'une production secondaire des établissements marchands dépendant des ménages (qu'il s'agisse d'établissements formels ou informels)
 - * de la production non marchande des ménages pour compte propre (jardins, vêtements, construction, services domestiques, et service de logement du propriétaire occupant)
 - * de l'agriculture de subsistance.
- 3/ L'emploi informel, qui peut être présent un peu partout dans l'économie :
 - * tout l'emploi des établissements du secteur informel (comptes propres, salariés et aides familiaux) ;
 - * les salariés non déclarés du secteur formel marchand ;
 - * dans certains cas, des travailleurs considérés comme « indépendants » par des unités institutionnelles formelles (marchandes ou non) mais dont le lien de dépendance en font des salariés « de fait ».

Ce sont donc tous ces domaines pour les quels il appartiendrait aux comptables nationaux d'apporter une mesure. Dans la suite de ce document, c'est sur le secteur informel que l'attention se porte principalement. En ce qui concerne la production non marchande des ménages, une position spécifique est prévue dans le cadre central ; et elle

⁵ Pour une analyse rigoureuse de l'emploi selon les enquêtes statistiques, l'OIT et le SCN, on peut se reporter à « Categoría en el empleo y definición de hogar », de Heber Camelo.

est en grande partie mesurée. Quant à l'emploi informel hors « secteur informel », sa localisation théorique est relativement simple ; sa mesure est en revanche plus incertaine ; la méthode proposée en 2^o partie en permet une certaine approximation.

D'un point de vue théorique, c'est donc principalement au secteur informel qu'il convient de s'attacher encore.

Encadré

Que faut-il entendre par « cadre central » de la comptabilité nationale ?

Voici la manière dont le SCN93 présente ce cadre central :

Le SCN se compose d'une série cohérente de comptes macroéconomiques, de comptes de patrimoine et de tableaux articulés et coordonnés qui s'appuient sur un ensemble de concepts, définitions, nomenclatures et règles de comptabilisation approuvés au plan international. Il propose ainsi un cadre comptable qui permet d'exploiter les données économiques et de les présenter sous une forme qui convienne aux fins de l'analyse économique, de la prise de décisions et de la définition des politiques. Les comptes présentent sous une forme condensée une foule d'informations détaillées sur le fonctionnement d'une économie, organisées conformément à des principes économiques et à la perception qu'en ont les agents. Ils permettent d'obtenir un état exhaustif et détaillé des activités économiques complexes qui ont lieu au sein d'une économie et des interactions entre les différents agents et groupes d'agents économiques qui ont lieu sur les marchés ou en dehors. (SCN, 1.1)

Le principal objectif du SCN est de fournir un cadre théorique et comptable complet permettant de créer une base de données macroéconomiques convenant pour l'analyse et l'évaluation des performances d'une économie. (SCN, 1.31)

Pour structurer le cadre central, le SCN propose un certain nombre de nomenclatures (secteurs, branches, produits, opérations, ...), ainsi qu'un jeu de tableaux comptablement équilibrés selon les trois équations suivantes :

- ressources = emplois pour chaque secteur institutionnel
- ressources = emplois pour chaque opération (flux ou stocks) et pour chaque produit
- équation patrimoniale pour passer du stock initial au stock final (pour chaque actif ou passif).

Pour une définition opérationnelle du secteur informel

Les textes proposés par l'OIT et la révision du SCN pour définir l'économie informelle restent relativement théoriques, présentent encore quelques contradictions, et sont parfois insuffisants dans leur description. Il convient donc de les compléter par quelques recommandations pour en faciliter la mise en œuvre par les comptables nationaux.

Secteur informel et économie non enregistrée (par la statistique)

Il est essentiel de mettre ces deux concepts en relation. Le document publié par l'OCDE en 2003⁶ propose une analyse approfondie du non enregistrement statistique de la production, en différenciant ce qui relève de l'insuffisance de la collecte statistique, et les domaines de l'économie qu'il est difficile, voire impossible de saisir par la statistique. Ce thème est également traité en introduction au chapitre 25 du nouveau SCN.

On notera d'abord que, dans son acception ici, l'économie non enregistrée est un concept statistique, alors que le secteur informel relève d'une approche socio-économique. Il s'agit donc de deux domaines qui ne sont pas de même nature.

Concernant le non enregistré statistique, on notera que l'insuffisance éventuelle concerne principalement l'économie formelle : manque de répertoire, zones géographiques ou activités non enquêtées, mauvais échantillonnage des enquêtes par sondage, ... Et ce sont bien souvent les petites unités formelles qui sont le plus concernées par cette carence statistique.

L'économie informelle fait quant à elle partie des zones difficiles d'accès, au même titre que les activités non marchandes des ménages (production pour compte propre et économie de subsistance). Mais elle n'est pas inaccessible à la statistique. C'est pourquoi le document accorde une attention spéciale aux enquêtes sur l'économie informelle.

Il existe enfin des zones pour lesquelles les enquêtes se révèlent impossibles : les activités illégales, ainsi que l'économie souterraine (d'une part la sous-déclaration de la part des unités

⁶ Voir OCDE 2003, « Manuel sur la mesure de l'économie non observée », Paris.

formelles, et d'autre part, les entreprises individuelles non déclarées dans les pays qui n'en tolèrent pas l'existence).

De cette analyse, il ressort que l'économie informelle fait le plus souvent partie du non enregistré statistique ; mais que ce non enregistrement est beaucoup plus ample que la seule économie informelle ; et qu'il concerne en particulier un voisinage important du secteur informel : celui des petites unités formelles, qu'elles appartiennent aux secteurs institutionnels des sociétés ou des ménages.

Insérer le secteur informel dans le cadre central du SCN

Tout le SCN repose sur des nomenclatures ayant pour objectif de fournir des partitions relatives à diverses familles d'univers économiques : unités institutionnelles, activités, produits, transactions, actifs. Le seul univers ouvert aux établissements est celui des activités.

Le SCN ne propose pas de partition au sein de laquelle puisse prendre place l'économie informelle, ni même le secteur informel (et à ses compléments dans l'économie nationale).

Par voie de conséquence, le secteur informel comme tel n'est pas congruent avec le cadre central (« soluble », pour être plus imagé !). En effet, il n'entre dans aucune des classifications proposées par le SCN (lesquelles sont toutes des « partitions » d'objets homogènes entre eux (activités, produits, transactions, unités institutionnelles,...)).

Le comptable national doit donc définir l'« objet économique » secteur informel, pour être en mesure de le situer par rapport aux autres phénomènes qu'il cherche à mesurer.

Démarche pour définir un objet économique

Les nomenclaturistes nous enseignent la manière de conduire la mise en œuvre d'un objet économique, qu'il s'agisse de la position d'une nomenclature, d'un agrégat de la comptabilité nationale ou d'un regroupement d'agents économiques, comme c'est le cas du secteur informel.

Contrairement à une tendance spontanée, la question des frontières est seconde, et ne doit être abordée qu'au terme du processus.

En premier lieu, il importe de savoir à quel ensemble cet objet appartient. Et si cet ensemble représente un univers dont on souhaite réaliser une partition. Ce qui compte ensuite, c'est la définition du noyau (c'est-à-dire ce qui fait le cœur de l'objet à définir). Puis il s'agit d'en proposer les principales caractéristiques. Et c'est au terme de la démarche

qu'intervient la détermination des frontières avec les autres objets appartenant au même ensemble.

Compte tenu des références données par le chapitre 25 du nouveau SCN, le secteur informel appartient à la famille (à l'univers) des agents économiques appelés « établissements », et parmi ceux-là à des établissements marchands dépendant des ménages (encore appelés entreprises individuelles – household unincorporated enterprises). C'est donc au sein de cet univers qu'il convient de positionner l'économie informelle (il est important de noter que le SCN ne considère pas les entreprises comme telles parmi les univers pris en compte).

Le noyau de l'économie informelle

Selon l'OIT, les unités informelles sont caractérisées par les points suivants :

- faible niveau d'organisation,
- opération à petite échelle,
- peu ou pas de division entre le travail et le capital,
- emploi occasionnel, sans accord contractuel.

Or il s'agit de caractéristiques, non d'un concept. De plus, il n'est pas difficile d'imaginer des unités formelles qui obéissent aux mêmes critères. Enfin l'appellation « informel » est elle-même ambiguë, car le complément de l'économie formelle est plus large que le seul secteur informel ; cela concerne aussi l'économie illégale ou les unités de l'économie souterraine.

Il ne peut être question de s'engager ici dans un débat qui reste à engager pour parvenir à une définition de ce « secteur » qui puisse approcher le noyau recherché. Mais cette situation rend plus difficile le travail du comptable national ! Et c'est pourquoi j'ai été amené, dans le cadre de mes travaux, à en proposer une définition plus opérationnelle, car il importe de situer l'informalité au sein des instruments que nous utilisons pour élaborer le cadre central.

En voici la formulation : *L'économie informelle regroupe les unités de production marchande appartenant aux ménages dont l'existence est tolérée par les pouvoirs publics, bien qu'elles ne respectent pas tout ou partie des normes requises pour exercer une activité non prohibée par la loi (normes qui peuvent être de nature fiscale, droit du travail, statistique ou autres enregistrements).*

Cette définition offre de plus l'avantage d'offrir des critères accessibles par le statisticien, ce qui n'est pas le cas de certaines des caractéristiques proposées par l'OIT.

Caractéristiques de l'économie informelle

On peut déjà prendre en compte les caractéristiques mentionnées dans la définition proposée par l'OIT ; et en ajouter quelques autres mentionnées à la partie B du chapitre 25.

Le non enregistrement administratif (exception faite des unités traitées comme quasi-sociétés) ;

Ne pas être personne morale (société, coopérative, association,...) ;

Ne pas être dans le champ des enquêtes économiques auprès des entreprises ;

La petite taille ;

Un faible niveau de technicité (ce qui pourrait exclure certaines activités) ;

L'emploi de salariés non déclarés.

Cette liste est bien entendu non limitative, et pourrait être complétée par des critères locaux. Que faut-il penser en particulier du concept « secteur moderne » employé par certains statisticiens ? Il s'agirait alors de l'opposer à un « secteur traditionnel ».

Mais il est important d'insister sur le fait qu'il ne suffit pas de respecter toutes ces caractéristiques pour appartenir à l'économie informelle !

Les frontières de l'économie informelle

La définition des frontières ne porte pas seulement vis-à-vis de l'extérieur ; elle se réfère également à une éventuelle partition du domaine.

a) Vis-à-vis de l'extérieur : On peut à nouveau se reporter au document de l'OCDE, et positionner l'économie informelle par rapport à d'autres ensembles de l'économie nationale :

- Unités formelles (qu'il s'agisse de sociétés ou d'entreprises individuelles appartenant au secteur des ménages), sachant que l'informel n'en est pas le complément.
- Unités souterraines (dont l'existence n'est pas tolérée par les pouvoirs publics) ; vis-à-vis desquelles la frontière est nécessairement floue.
- Activités illégales (au sens pénal du terme, puisque l'informel est sans doute illégal en droit commercial ou du travail).
- Unités de production non marchande des ménages (pour compte propre ou en autosubsistance) ; sachant que la plupart des unités informelles ont certainement une production non marchande pour compte propre.
- Administrations publiques.
- Institutions privées sans but lucratif.

b) Une partition éventuelle à l'intérieur de l'économie informelle

- Par activité, en isolant en particulier l'agriculture et l'élevage.
- Les activités non agricoles en zone rurale.
- Les activités en zone urbaine.

Une demande du groupe de Delhi

Pour les besoins de la comparabilité internationale, et selon les souhaits du groupe de Delhi, le chapitre 25 (§25.62) mentionne également la prise en compte des critères suivants :

- incorporer dans l'économie informelle la part vendue de la production des unités non marchandes des ménages (voir 25.41 et 54) ;
- différencier les unités informelles selon leur emploi (avec ou sans salariés) ;
- isoler les entreprises comprenant moins de 5 salariés ;
- différencier les établissements informels engagés dans les activités techniques ou libérales ;
- différencier les activités en zones rurale (hors agriculture) et urbaine.

De telles demandes sont certainement ; mais elles dépassent les possibilités de mesure offertes par le cadre central. Elles ne pourraient donc relever que d'une élaboration complémentaire, ce que peut apporter un compte satellite.

Cadre central et compte satellite

Comme on peut le constater, le cadre central du SCN est un cadre très contraignant, qui n'ouvre pas d'espace spécifique pour le secteur informel. Mais il est évident que la mesure qu'il propose de l'économie nationale doit contenir ce qui relève de ce « secteur informel ». La question essentielle est alors de savoir s'il est possible de parvenir à une mesure conjointe et simultanée de ces deux espaces : l'économie nationale et l'économie informelle. Une réponse à cette question est proposée au paragraphe suivant.

Mais même en supposant qu'une réponse positive puisse être localement apportée à cette question, il faut savoir que le cadre central ne peut pas satisfaire certaines des demandes exprimées par l'OIT, ou en provenance d'autres utilisateurs potentiels. Pour répondre à une demande diversifiée, il convient donc de mettre en place un compte satellite de l'économie informelle, dont les caractéristiques restent à définir.

Encadré

Le pourquoi des comptes satellites

La rigueur qui préside à la définition du cadre central, nécessaire pour garantir la parfaite intégration des données, doit être conjuguée avec une très grande souplesse dans la manière de le mettre en œuvre localement. « *Selon les exigences de l'analyse et la disponibilité des données, l'accent mis sur les différents aspects du cadre central peut varier. Différentes possibilités s'offrent pour cela : utiliser les différents niveaux de détail des nomenclatures des secteurs institutionnels, des branches d'activité, des produits, des opérations ou des comptes, recourir à d'autres méthodes de valorisation, définir des priorités et des choix de fréquences différentes pour les différentes parties des comptes, présenter autrement les résultats, introduire des éléments supplémentaires, etc...* » (SCN, 2.240).

Dans cet esprit, et pour contrer l'idée trop souvent répandue antérieurement « *que le SCN était un ensemble limité de comptes n'ayant pas la souplesse requise pour s'appliquer aux situations différentes qui règnent dans les divers pays* » (SCN, 19.5), un chapitre spécifique du SCN93 est consacré à "l'adaptation du cadre intégré à des situations et besoins divers". Il se propose de « *montrer comment, en utilisant celui-ci avec souplesse, on peut adapter son cadre central à des situations ou des types d'analyse particuliers* ». Les propositions faites dans le cadre de ce chapitre 19 ne prétendent pas épuiser les possibilités, mais bien au contraire de montrer la variété des analyses possibles.

Les propositions faites concernent les points suivants :

- * Une analyse plus détaillée du secteur des ménages (sous-secteurs et opérations),
- * Le traitement des dépenses effectuées pour le compte des salariés par les entreprises des économies en transition,
- * Les secteurs public, privé national et sous contrôle étranger,
- * La mise en valeur de secteurs-clés,
- * Certains problèmes posés par les comptes de l'extérieur,
- * Les comptes dans un contexte de forte inflation,
- * Les comptes trimestriels,
- * Les comptes régionaux.

Et c'est dans cette perspective que doit être conçue la proposition d'élaborer un compte de l'informalité, satellite du cadre central (et donc articulé avec les grandeurs que celui-ci propose).

Une méthode d'élaboration du cadre central qui permette d'approcher au plus près la mesure de l'économie informelle

L'objectif prioritaire du comptable national : mesurer l'ensemble de l'économie nationale

La préoccupation des comptables nationaux n'est pas tant de proposer une mesure spécifique de l'économie informelle, sinon de parvenir à l'évaluation la plus satisfaisante possible de l'ensemble des activités économiques, en respectant les partitions prévues par le cadre central du SCN. Et ils doivent, pour ce faire, procéder à des évaluations indirectes des zones non couvertes par la statistique (ce qu'on appelle également le « non observé statistique »).

Or l'économie dite "informelle" représente une part significative de ce non enregistrement statistique, pour la mesure de laquelle il convient de proposer une approche spécifique.

Une partition de l'économie – point de vue conceptuel

La première étape de la mesure consiste à réaliser une cartographie de l'espace à mesurer. Cet espace (on peut aussi parler d'univers) est constitué par l'ensemble des unités qui contribuent à la production nationale, telles que définies par le SCN. Et cette cartographie est obtenue par le croisement de diverses partitions de cet espace, chacune de ces partitions correspondant à une approche spécifique.

Conformément aux conventions du SCN, les « objets » à considérer sont les établissements. Et les partitions à prendre en compte selon les critères de la comptabilité nationale sont :

- par secteur institutionnel d'appartenance,
- par activité économique,
- marchands et non marchands.

Une autre partition est de nature statistique, selon un partage de ce type :

- appartenance à un répertoire d'entreprises,
- enquêté sur la base d'un inventaire exhaustif (enquête économique, déclaration fiscale, recensement,...),
- enquêté sur la base d'un sondage,
- comptabilité publique,
- ... et finalement constat de non observation par la statistique.

Et une dernière partition est de nature « socio-économique », pouvant permettre la mise en place de méthodes différenciées d'élaboration. Parmi les positions à envisager (cf. le document de l'OCDE), on peut mentionner :

- économie formelle observée (quels que soient les secteurs institutionnels),
- économie formelle non observée (par carence statistique),
- économie souterraine (établissements refusant l'observation),
- économie informelle (observée ou non),
- économie illégale,
- économie non marchande des ménages.

Une partition de l'économie – application au contexte local

La mise en place d'un tel jeu de partitions dépend étroitement des conditions spécifiques à chaque pays. Car l'objectif est bien de les rendre compatibles, c'est-à-dire de générer une partition unique croisant ces différents critères, puisque tous interviennent dans la manière de conduire la mesure de la production nationale.

A titre d'exemple, on trouvera en annexe 1 la partition élaborée en Colombie.

Dans ce cas précis, on constate que l'économie informelle, bien que définie théoriquement, n'est pas isolable d'un point de vue statistique :

- d'une part parce qu'il n'est pas possible de la différencier des unités formelles non observées par la statistique,
- et d'autre part parce que les données d'emplois obtenues par l'enquête auprès des ménages révèlent une présence de travailleurs relevant de l'économie informelle à un niveau bien supérieur à celui provenant de l'enquête réalisée en direction de l'économie informelle.

De la partition à la mesure – passage obligé par la matrice « emplois »

Selon cette démarche, le point de passage obligé est celui de l'accès à une information rendant compte de l'univers théorique à mesurer, tel que défini par le SCN. Les « inventaires » disponibles sont les suivants :

- les répertoires d'entreprises, formellement constitués par les statisticiens ou en provenance d'institutions disposant de listes (administration fiscale, ministère du travail, sécurité sociale,...),
- les recensements économiques et autres matériaux statistiques disponibles,
- la population active occupée fournie par les recensements démographiques et enquêtes « emploi » auprès des ménages.

A l'expérience, ce sont ces enquêtes, et la population active occupée (PAO) qu'elles fournissent qui se révèlent les plus complètes pour approcher l'univers théorique à mesurer.

Mesurer l'économie informelle dans le cadre central ?

Au terme de cette présentation, la question de principe reste entière, car elle ne peut recevoir une réponse générale. Et de fait, la véritable question est la suivante : est-il possible de positionner l'économie informelle comme un des sous-ensembles mesurables appartenant à la partition du champ de la production ? Si oui, sa mesure dans le cadre central va de soi, mais seulement à un niveau très global. Sinon, c'est vers un compte satellite du secteur informel qu'il faut s'orienter. Et c'est de toute façon cette dernière approche qu'il faut envisager, dès lors qu'on souhaite élaborer une approche plus détaillée de ce phénomène, et plus particulièrement pour réaliser les mesures souhaitées par l'OIT.

Propositions méthodologiques pour mesurer l'économie informelle

Que ce soit directement, au sein même du processus d'élaboration du cadre central, ou de manière complémentaire (dans le cadre du compte satellite), toute mesure pertinente de l'activité informelle passe par une élaboration intégrée de l'ensemble des comptes de production de l'économie nationale. De l'ensemble, certes, mais au moyen d'une approche différenciée, selon la partition qui peut être faite localement de l'appareil productif.

Mais il est également bien évident que cette élaboration intégrée doit prendre en compte dès le début la possibilité d'offrir une mesure spécifique pour la production du secteur informel, en différenciant si possible certaines de ses caractéristiques. Et cela suppose également, plus en

amont, que certaines informations stratégiques puissent être fournies par la collecte statistique, et en particulier celles que peuvent fournir les enquêtes réalisées en direction de cette économie informelle.

Pour faciliter la compréhension du processus d'élaboration proposé ici, on peut également se reporter aux diagrammes proposés au paragraphe suivant.

Vision d'ensemble du processus proposé

Le processus proposé est fonction d'une situation locale où le non enregistré statistique occupe une place importante. Dans un tel contexte, il appartient aux comptables nationaux de procéder à de nombreuses estimations indirectes, qui ne se limitent pas au seul secteur informel.

Certes une partie de cette reconstitution peut être réalisée en complément de l'information statistique disponible, comme c'est le cas par exemple pour les données relatives aux entreprises manquantes, mais pour lesquelles on dispose de quelques informations (telles que activité, taille, montant des ventes, données obtenues par le passé,...). La situation est d'une autre nature quand la statistique disponible ne représente qu'un recours très partiel, comme c'est le cas quand il s'agit de l'économie souterraine (sous déclaration statistique ou unités qui se cachent), de l'économie informelle ou des activités illégales.

Grâce aux informations recueillies auprès des ménages, et à leur mise en forme dans la matrice emploi, on peut alors tenter de localiser les formes d'activité dans lesquelles travaillent les personnes actives occupées dont on ne trouve pas trace dans les diverses sources statistiques de nature économique. Et c'est sur la base de critères économiques qu'il convient alors de proposer un mode d'élaboration des comptes de production des établissements où ils engagent leur force de travail, en profitant de tous les indicateurs dont on peut disposer par ailleurs (revenus déclarés, filières, coefficients techniques, productivité, niveau de la demande, ...).

C'est donc grâce à une élaboration préliminaire des comptes de production de l'ensemble des unités productives que le comptable national peut ensuite entrer dans le processus itératif que permet l'utilisation du Tableau des Ressources et des Emplois (TRE), avant de parvenir à la synthèse des comptes du cadre central.

Dans le cadre de cette démarche globale, l'économie informelle ne représente qu'une partie de l'ensemble. Soit il est possible de différencier un mode de production spécifique à la seule économie

informelle ; et dans ce cas, sa mesure résulte directement de cette synthèse ; soit cette différenciation n'est pas possible, et c'est seulement après avoir achevé la synthèse qu'une mesure de l'économie informelle peut être envisagée, sur la base d'hypothèses à formuler pour la situer dans l'ensemble des grandeurs obtenues.

Quelques pistes pour élaborer la partition de l'économie

Dans le prolongement de la présentation qui en a été faite précédemment, il convient d'apporter les quelques précisions suivantes :

- Dans le domaine des activités, une place spécifique doit être faite à l'agriculture, dans la mesure où sa production ne dépend pas du niveau de l'emploi, mais des surfaces cultivées et des conditions météorologiques.
- C'est l'existence d'un répertoire d'entreprises qui offre le meilleur moyen de localiser l'économie formelle ; l'existence d'une déclaration fiscale est également un bon indicateur.
- Aucune information directe ne peut être disponible concernant les établissements « souterrains » ou l'économie illégale, pas même par le biais de l'enquête auprès des ménages.
- Pour isoler l'économie informelle proprement dite, il ne suffit pas d'avoir une enquête la concernant ; il faut également pouvoir en positionner les résultats parmi les autres établissements marchands.
- Il est pratiquement impossible de pouvoir isoler, dans cette partition, les critères de taille, de ruralité ou d'activité traditionnelle.

Les différentes fonctions de la matrice emplois

La matrice emplois est au cœur du processus d'élaboration proposé, et la condition indispensable pour parvenir à une mesure de l'économie informelle à partir du cadre central. En fait, l'élaboration de cette matrice se réalise en trois étapes. Les deux premières correspondent à des arbitrages statistiques ; la dernière apporte les éléments nécessaires à l'élaboration des comptes de production.

a) Cadrage de la population active occupée

Au sein même des données démographiques, on constate souvent des contradictions dans la mesure de la PAO (population active occupée), en particulier entre recensement et enquêtes emplois. Ces dernières sont plus rigoureuses pour la détection des emplois, mais reposent sur l'expansion d'un sondage grâce aux données du dernier recensement disponible. Un arbitrage doit donc être rendu entre les sources existantes, avant de procéder à la répartition des personnes occupées

selon leur statut dans leur premier emploi, et l'activité économique où elles l'exercent.

b) Confrontation des données sur l'emploi

Dans la mesure où l'information disponible le permet, il convient alors d'agréger à cette première matrice une deuxième relative aux emplois complémentaires éventuellement occupés par les mêmes personnes. Car ce sont les emplois qui sont connus par les statistiques économiques en provenance des unités de production.

On doit alors établir la matrice des emplois tels que fournis par ces sources économiques, en veillant à éliminer les doubles comptes possibles. C'est éventuellement dans cette matrice que pourrait être comptabilisé l'emploi identifié par une enquête sur l'économie informelle.

La différence entre les deux matrices (PAO d'une part, enquêtes économiques d'autre part) nous donne alors l'ensemble des emplois pour lesquels nous ne disposons pas d'information économique, et en particulier un montant de production. Il convient alors de proposer une répartition de ce solde selon les différents sous-ensembles constituant la partition de l'économie nationale. Une attention spéciale doit être accordée aux salariés non déclarés (lesquels constituent une partie de l'emploi informel), dans la mesure où ils peuvent être employés par l'économie formelle.

c) Emplois, rémunérations et quantité de travail

Il appartient alors aux comptables nationaux d'attribuer une production aux emplois non présents dans les sources économiques (soit comme sous déclaration des unités déclarantes qui les emploient, soit par constitution d'établissements non formels). C'est pourquoi il est important d'obtenir pour eux les deux informations suivantes (dans la mesure du possible) :

- leur rémunération (par tête), selon l'activité et le statut dans l'emploi ;
- la quantité de travail associée (en heures, ou en jours, ou en équivalent plein temps), pour appliquer des ratios de productivité.

Définir les modes de production

Les partitions proposées par le SCN ne suffisent pourtant pas pour conduire une élaboration rigoureuse des comptes nationaux. Il convient aussi de différencier les sources disponibles et des différences dans les fonctions de production. C'est ce que permet l'élaboration des comptes de branche par mode de production à l'intérieur de chaque activité.

La partition proposée précédemment, sur la base de l'information statistique, se compose probablement d'un assez grand nombre de sous-ensembles. Or il

ne serait pas souhaitable de gérer un trop grand nombre de sous-positions pour conduire l'élaboration des comptes de branches. La partition par mode de production en constitue donc une approche agrégée. A titre d'exemple, le module ERETES propose, pour chaque branche, une élaboration des comptes de production pouvant différencier 8 modes de production différents, lesquels sont déterminés en référence aux trois variables suivantes :

- les secteurs institutionnels ;
- des sous-ensembles statistiques homogènes ;
- des fonctions de production différentes.

La mise en œuvre doit se faire localement ; et c'est en référence à cette partition qu'il est possible d'approcher la mesure du secteur informel.

Dans certains cas, il est concevable de sélectionner un mode de production spécifique pour le seul secteur informel, dès lors que les informations disponibles permettent de l'isoler. Sinon, il conviendrait de créer un mode de production regroupant toutes les entreprises individuelles non directement connues par la statistique (et pouvant donc contenir des entreprises individuelles formelles). Ou encore le mode de production associé à tous les emplois non attribués aux établissements marchands présents dans les autres modes de production.

Vers la mesure de l'économie informelle

L'expérience montre qu'il ne suffit pas d'avoir une enquête dédiée à l'économie informelle pour que celle-ci rende compte de l'ensemble des établissements ou de l'emploi qui en relèvent. Car de telles enquêtes se sont souvent limitées au seul espace urbain (et même à une partie de celui-ci)⁷. Or c'est l'ensemble du secteur informel que la comptabilité nationale doit mesurer.

En revanche, les ratios économiques fournis par une enquête auprès du secteur informel peuvent jouer un rôle essentiel dans la reconstitution du compte de production associé au supplément d'emplois non présents dans l'enquête.

Quoi qu'il en soit, il appartient aux comptables nationaux d'adapter les contours à donner au secteur informel, au regard de toutes les informations dont ils disposent. Autrement dit, la définition retenue pourrait n'être qu'une approximation de l'informalité. Ainsi, selon les

⁷ Exceptions faites du Cameroun, du Maroc et de la République Démocratique du Congo, pays dans lesquels des enquêtes sur le secteur informel ont été menées au niveau national.

pays où j'ai pu travailler par le passé⁸, les formules suivantes ont été utilisées :

- toutes les unités non présentes dans le répertoire,
- toutes les unités sans déclaration fiscale,
- les seules unités détectées par l'enquête sur l'informalité,
- les unités relevant d'une enquête aux petites entreprises,
- ... sachant que certains de ces critères ont pu être différenciés selon l'activité.

Il appartiendrait alors aux demandeurs d'information concernant le secteur informel de manifester leur souhait pour un contour plus spécifique. Dans ce cas, ainsi que dans celui d'une demande pour une plus grande décomposition (cf. les requêtes formulées par les statisticiens de l'OIT), il faudrait s'acheminer vers l'élaboration d'un compte satellite de l'informalité.

Important : Tout ce qui est présenté ici porte sur les travaux en année de base statistique. La mesure pluriannuelle du secteur informel suppose d'autres méthodes, et surtout des données statistiques qui font en grande partie défaut. Bien souvent, les comptes nationaux en sont réduits à proposer la même évolution pour l'ensemble de l'économie, à partir de données en provenance de la seule économie formelle ; or il est très probable que l'informalité soit un refuge en cas de ralentissement de l'économie formelle ! Il serait donc essentiel d'entreprendre sans tarder des recherches statistiques sur cette approche pluri-annuelle, afin d'obtenir une bonne évaluation de l'évolution de l'économie informelle au cours du temps.

Description schématique du processus d'élaboration

L'élaboration qui est proposée ici prend place dans le cadre d'un changement d'année de base statistique du cadre central, comme point de départ d'une nouvelle série de comptes annuels homogènes au cours du temps.

Il serait en effet difficile d'imaginer une démarche permettant la mesure de l'économie informelle en relation aux comptes d'une « année courante », car on dépend alors étroitement des conventions retenues lors de la mise en place de l'année de base.

On trouvera en annexe 2 une présentation complète des schémas qui accompagnent cette description et dont certains détails sont repris dans ce qui suit.

⁸ Brésil, Cameroun, Pérou, Colombie, Bolivie ou Côte d'Ivoire, pour ne citer que les plus récents

Paramétrer l'espace économique du pays

Le cadre central proposé par le SCN n'est en fait qu'un schéma théorique. Il appartient à chaque pays de le paramétrer en fonction de la réalité socio-économique locale. Cela concerne bien entendu les nomenclatures prévues par le système, mais aussi l'interprétation des flux et stocks aux caractéristiques du pays, ainsi que l'adaptation à l'appareil statistique disponible au moment de la mise en œuvre d'une nouvelle base statistique des comptes nationaux.

Dans le cas qui nous concerne, ce paramétrage doit également intégrer la définition du secteur informel au regard de la situation locale, des quadruple points de vue économique, sociologique, administratif et statistique.

Il s'agit enfin d'établir la « cartographie » de l'espace économique au regard de l'appareil statistique (selon l'exemple proposé du cas colombien), préalable nécessaire à la partition des comptes de branche par mode de production (Voir annexe 1)

Élaborer deux matrices relatives à la population active occupée (PAO)

Ces deux matrices sont à élaborer de manière autonome, chacune donnant lieu à des arbitrages spécifiques, dès lors que des contradictions apparaissent entre les sources qui doivent les alimenter. Elles doivent porter, l'une et l'autre, sur la même année retenue pour élaborer la nouvelle base du cadre central.

1/ Une matrice « démographique » (encore appelée « de l'offre d'emploi »)

Elle est construite à partir des données démographiques: recensement et enquêtes auprès des ménages (en comptabilisant également, si cela est disponible, les emplois secondaires).

2/ Une matrice « économique » (encore appelée « de la demande d'emploi »)

Elle est construite à partir des seules données d'emplois que fournissent les sources économiques (recensement, enquêtes), professionnelles ou administratives.

Ces deux matrices doivent présenter la même structure, car l'objectif est de les confronter pour générer une matrice unique :

- Statut dans l'emploi d'une part (salariés déclarés ou non, patrons, comptes propres, aides familiaux).

- Activité économique d'autre part (Classification Internationale Type, par Industrie – CITI et transcription aux branches de la CN).

Et comme la matrice économique ne peut fournir que des emplois, il convient de transposer la matrice démographique selon la même approche (c'est-à-dire en incorporant les emplois secondaires déclarés par les personnes enquêtées). Intervient alors le rapprochement entre les deux matrices, et interprétation des écarts constatés, ce qui doit conduire à estimer d'une part le nombre de salariés non déclarés employés dans l'économie formelle et le solde qui correspond à l'emploi dans les unités de production non détectées par la statistique économique et fiscale.

A titre d'exemple, on trouvera en annexe 2 l'analyse retenue par le Pérou pour sa prochaine base 2007. Ce tableau appelle les commentaires suivants :

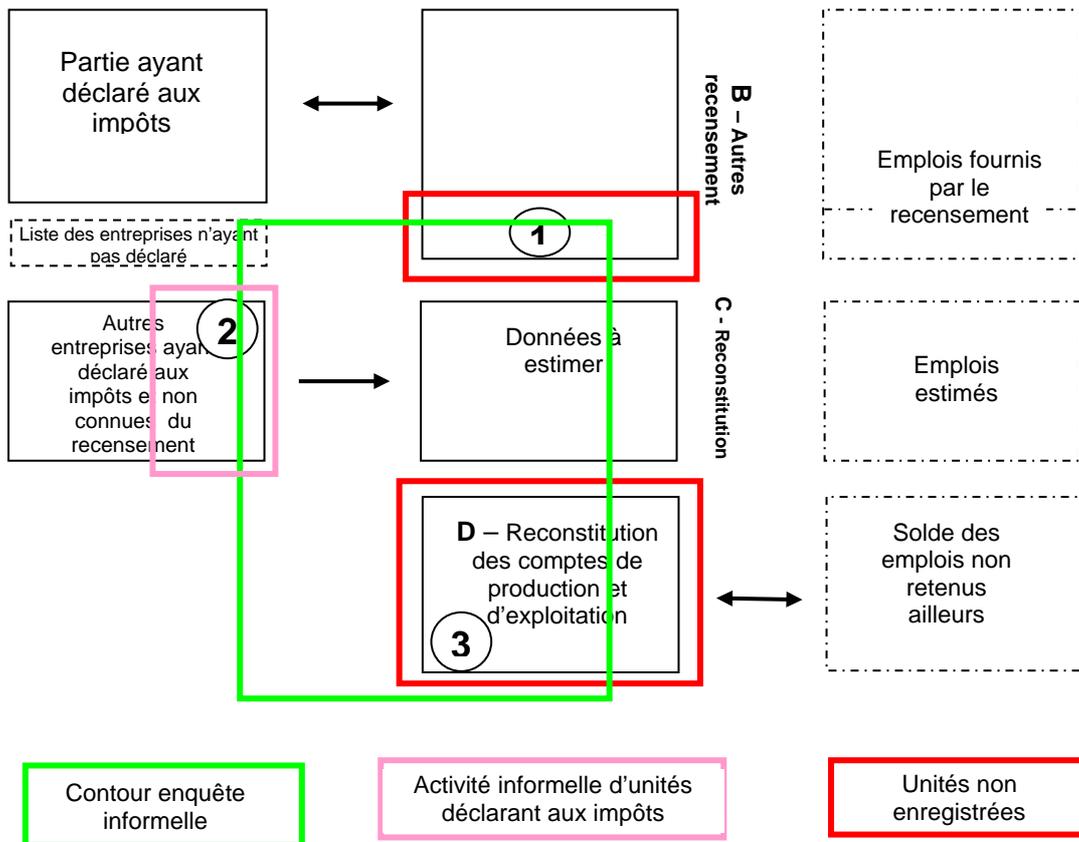
- On peut considérer que la matrice « démographique » offre une bonne approximation des emplois de la population active occupée.

- Dans le cas du Pérou, on dispose de deux entrées pour la matrice « économique » : un recensement et la source fiscale des entreprises (formelles ?).
- Le solde représente une grande partie de l'économie non enregistrée, qu'il s'agisse d'établissements informels, de l'emploi non déclaré des unités formelles ou d'unités formelles n'ayant pas fait de déclaration fiscale.
- Il existe également dans le pays une enquête auprès des établissements informels ; mais sans qu'il soit possible de situer les établissements enquêtés par rapport aux autres statistiques disponibles.

Localiser le secteur informel

Quand il n'est pas possible de déterminer un mode de production spécifiquement dédié au secteur informel (et c'est le cas tant de la Colombie que du Pérou, et sans doute de beaucoup d'autres pays), il convient de localiser le secteur informel par rapport à la cartographie retenue, et plus précisément définir quel emploi peut lui être associé.

En prenant à nouveau le cas du Pérou, on peut établir le diagramme suivant :



Par rapport aux statistiques disponibles au Pérou, on constate qu'il existe 3 lieux possibles pour le secteur informel:

1/ des unités informelles détectées par le recensement (reconnues par le fait qu'elles n'ont pas de déclaration fiscale),

2/ des unités formelles qui exercent également une activité informelle (sans déclaration d'un deuxième emploi),

3/ des emplois non présents dans la matrice économique mais qui se déclarent « pour compte propre », lesquels peuvent en plus employer des salariés non déclarés.

Par ailleurs, l'enquête péruvienne portant sur l'économie informelle ne permet pas de savoir si les unités enquêtées appartiennent à l'une ou l'autre de ces catégories. Mais on constate que les emplois qu'elle détecte sont inférieurs à la somme des 3 catégories ci-dessus mentionnées.

Les 6 étapes du processus d'élaboration

- 1/ Mise en place des éléments disponibles
- 2/ Arbitrage sur les emplois
- 3/ Méthodes par mode de production
- 4/ Mise en place des données selon la grille retenue
- 5/ Elaboration préliminaire des comptes de branche
- 6/ Arbitrage itératif dans le cadre du TRE

Des diagrammes sont proposés en annexe pour visualiser en quoi consiste chacune d'entre elles.

Pour un compte satellite de l'informalité

Le pourquoi d'un compte satellite de l'informalité

Comme il a été rappelé au § 1.3 de ce document, le cadre central ne peut apporter tout le détail souhaitable pour satisfaire les besoins d'information que peuvent avoir les utilisateurs de la comptabilité nationale. De plus, il n'est pas toujours possible d'ouvrir dans ce même cadre central certains angles d'analyse que requièrent des phénomènes socio-économiques particuliers. Et comme on a pu le constater, c'est bien le cas de la mesure de l'informalité. Dans certains cas, on peut se contenter de développer davantage les nomenclatures déjà présentes dans le cadre central (tel pourrait par exemple être le cas d'un compte de l'agriculture). Dans d'autres, au contraire, c'est une

organisation différente des données qu'il s'agit de mettre en place. Et dans la plupart des cas, il se révèle essentiel de maintenir la cohérence et la compatibilité avec les agrégats que propose le cadre central. Ces préoccupations, et la demande qui les accompagnent, ont conduits les comptables nationaux à proposer l'élaboration de comptes satellites, lesquels permettent cette compatibilité tout en ouvrant l'analyse aux variables qui permettent de mieux rendre compte de tel domaine particulier.

En pratique, il existe plusieurs types de comptes satellites, selon la nature de l'objet analysé, et de ses liens plus ou moins forts avec le cadre central des comptes nationaux. Ils permettent l'analyse d'un « lieu » économique selon des critères spécifiques, en lien avec les agrégats de la comptabilité nationale. Dans le cas de l'informalité, le lien est très fort, car il s'agit d'un sous ensemble important de l'économie nationale et dont la mesure dépend étroitement des travaux à conduire pour l'élaboration du cadre central.

En effet :

- Comme telle l'économie informelle est présente en différents endroits du cadre central. Pour autant, les conditions ne sont pas remplies pour en faire directement la mesure lors du processus d'élaboration de ce cadre central.
- On peut en revanche y parvenir de manière indirecte, dès lors qu'il existe des sources statistiques permettant de l'isoler au sein des partitions utilisées pour mener à bien cette élaboration.
- Mais même alors, le détail obtenu se limite aux comptes de production et d'exploitation par activité.
- Il convient donc de compléter cette mesure afin d'incorporer les autres aspects de l'économie informelle selon les différents critères déjà mentionnés, tout en maintenant le lien avec les agrégats du cadre central.

L'objectif est donc bien de mettre en place un « compte de l'informalité », dont on garantit la compatibilité avec le cadre central par le fait qu'il soit satellite.

Contribution du cadre central au compte satellite de l'informalité

Cette contribution porte sur 3 domaines :

- Des comptes de production par activité, différenciés par mode de production et par secteurs institutionnels,

- Une matrice des emplois par statut selon les mêmes critères (activité, mode de production et secteurs),
- Une localisation approximative des établissements informels présents dans les modes de production, par le biais des emplois associés.

Quel contenu donner au compte satellite

Définir un cadre conceptuel

Un compte satellite n'est pas la simple expansion des agrégats du cadre central. Il suppose que soit formalisé son contenu, explicitées les variables à retenir, décrits les tableaux à élaborer et que soit enfin proposée une méthodologie d'élaboration.

Une phase méthodologique s'impose donc, qui doit s'appuyer sur des expérimentations à mener dans des pays en mesure d'introduire le chiffrage des ébauches proposées.

Premières propositions de contenu

Sans prétendre anticiper le contenu que pourrait proposer ce cadre conceptuel, on peut déjà imaginer un certain nombre de domaines à prendre en considération.

1/ Une mesure différenciée des différents aspects de l'économie informelle :

- le secteur informel (établissements marchands informels dépendant des ménages),
- l'emploi informel (dont les salariés non déclarés de l'économie formelle),
- la production non marchande pour compte propre des ménages.

2/ Situer l'économie informelle par rapport au reste de l'économie nationale :

- l'économie formelle (et en particulier les micro-entreprises formelles);
- l'économie souterraine (évasion fiscale d'une part, établissements « souterrains » d'autre part),
- l'économie illégale,
- l'économie sociale,
- l'économie de subsistance.

3/ Une diversification du secteur informel selon différents critères à déterminer, tels que :

- avec ou sans salariés (non déclarés),
- urbain/rural,
- selon des critères de taille,
- par tranche de revenu des entrepreneurs.

4/ Prendre en compte les recommandations du groupe de Delhi, en vue de permettre les comparaisons internationales :

- établissements de moins de 5 employés,
- établissements sans enregistrement administratif,
- isoler l'agriculture,
- s'il s'agit d'un premier ou d'un deuxième emploi,
- distinguer le cas des professions libérales et des activités à technicité moderne (à différencier des activités à faible technicité),
- considérer à part l'emploi domestique.

5/ Une analyse de l'informalité au sein du secteur des ménages

Partager le secteur institutionnel des ménages selon le critère de l'informalité n'a pas de sens; en effet, plusieurs travailleurs peuvent être présent au sein d'un même ménage, certains pouvant être employés dans des unités formelles; plus encore, une même personne peut avoir plusieurs emplois, un seul étant informel.

Il convient en conséquence d'imaginer d'autres critères d'analyse de ce secteur, qui permettent de rendre compte de cette diversité, en particulier pour ce qui concerne les emplois et les revenus qu'ils génèrent.

6/ Établir des liens entre pauvreté et informalité

Un pays comme le Pérou développe des analyses portant sur la pauvreté et son évolution ; il pourrait être très intéressant d'étendre de telles analyses au regard de l'informalité.

Bien entendu, l'inventaire proposé ne prétend pas à l'exhaustivité des analyses envisageables.

Requêtes aux statisticiens

La présentation de la méthode à suivre pour permettre une mesure de l'économie informelle en lien avec le reste de l'économie porte en soi un certain nombre de requêtes en direction des statisticiens.

Concernant les enquêtes en direction du secteur informel

- Une enquête consacrée au secteur informel doit prendre en compte les besoins spécifiques du comptable national : utilisation de nomenclatures compatibles, données économiques annualisables, mode de valorisation des données monétaires, ... à définir

en accord avec les comptes nationaux du pays.

- Cette enquête doit bien entendu permettre la prise en compte des requêtes exprimées par le groupe de Delhi : moins de 5 salariés, zone rurale, activité traditionnelle.
- Il est essentiel que le champ retenu pour l'enquête, ainsi que les questions posées, permettent de situer les unités retenues par rapport aux autres unités de production, et en particulier avec celles susceptibles de répondre aux autres enquêtes économiques réalisées dans le pays. Pour ce faire, il peut être approprié d'étendre l'enquête à un champ plus vaste (selon un critère de taille par exemple), au sein duquel retenir a posteriori celles qui sont considérées comme informelles. Il ne faut jamais oublié que le secteur informel doit s'inscrire comme élément d'une partition de l'économie nationale.
- Plus spécifiquement, il est important de pouvoir analyser le continuum entre les micro-entreprises formelles et l'informalité sous ses différents degrés de marginalité.
- Explorer la possibilité d'enquêtes permettant une mesure de l'évolution du secteur informel (sachant que cette évolution doit aussi tenir compte d'une éventuelle modification de son contour au cours du temps).

A propos de la qualité des informations recueillies

Cette question concerne plus largement toutes les enquêtes auprès des ménages.

Il est en effet bien connu que toute enquête est victime de biais de la part des unités enquêtées :

Dans le cas des enquêtes économiques, les entreprises ne déclarent pas ce qui concerne l'évasion fiscale qu'elles peuvent pratiquer.

En ce qui concerne les ménages, et dans le cas des enquêtes de consommation, des études révèlent que

la sous estimation de la consommation finale des ménages est de l'ordre de 10 à 20 % selon les pays.

Se pose alors la question : quelle est l'ampleur du phénomène dans le cas des enquêtes à l'économie informelle ? Certains experts parlent d'une sous estimation des revenus des travailleurs pour comptes propres de l'ordre de 30%. De telles hypothèses mériteraient qu'une investigation plus systématique soit entreprise ; car les arbitrages rendus par la comptabilité nationale ne peuvent assumer de tels écarts sans un minimum de garanties fournies par les statisticiens⁹.

Requêtes en faveur du compte satellite

Pour un mode de production dédié au secteur informel

Il est impératif que l'enquête permette de situer les établissements informels par rapport à leurs voisins, et en particulier les établissements formels de petite taille.

Mais il convient simultanément qu'il existe une bonne connaissance du secteur formel, ce que seul permet un répertoire d'entreprises articulé avec les données en provenance des services des impôts.

Pour l'élaboration d'un compte satellite

Au-delà du cadre central, un compte satellite permet un éclairage beaucoup plus complet de l'ensemble concerné. Encore faut-il disposer de sources permettant de remplir le cadre retenu pour celui-ci; mais grâce au cadrage permis par le cadre central, on pourrait se satisfaire d'indicateurs moins précis.

Une zone d'ombre persistante

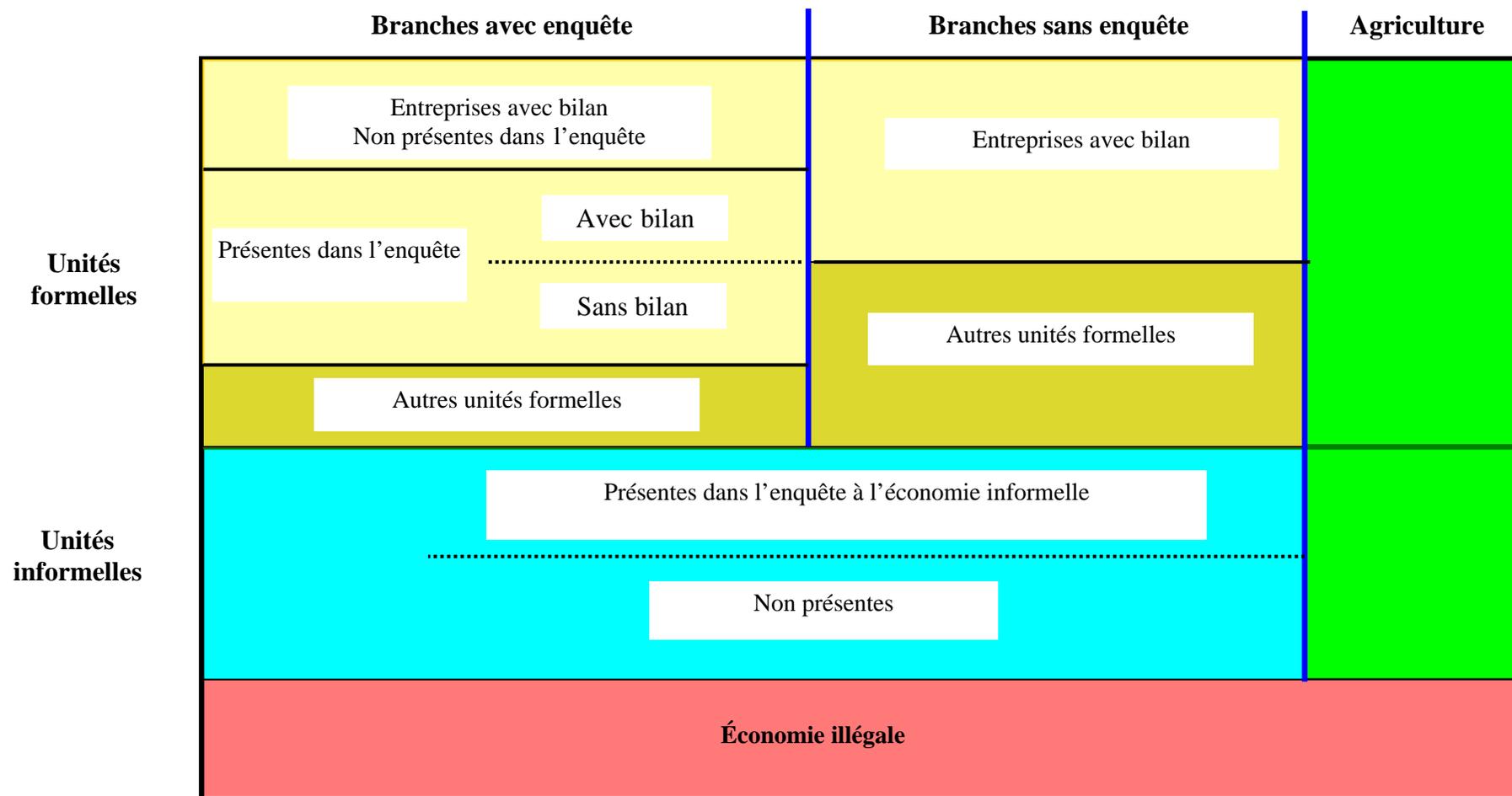
Pour le moment, il semble difficile de réaliser des comptes satellites annuels de l'informalité compatibles entre eux. L'information inter-temporelle est en effet difficile à gérer, en raison de la difficulté à bien mesurer l'évolution de la population des établissements informels au cours du temps. On attend des statisticiens qu'ils en relèvent le défi.

⁹ Voir cependant l'étude réalisée en Argentine : « Cuenta de generación del ingreso e insumo de mano de obra - Fuentes, métodos y estimaciones - Años 1993 - 2005. » - Octubre 2006, Dirección nacional de cuentas nacionales - Instituto nacional de estadísticas y censos. http://www.indec.mecon.ar/nuevaweb/cuadros/17/cgi_an_exo_b.doc

Annexes

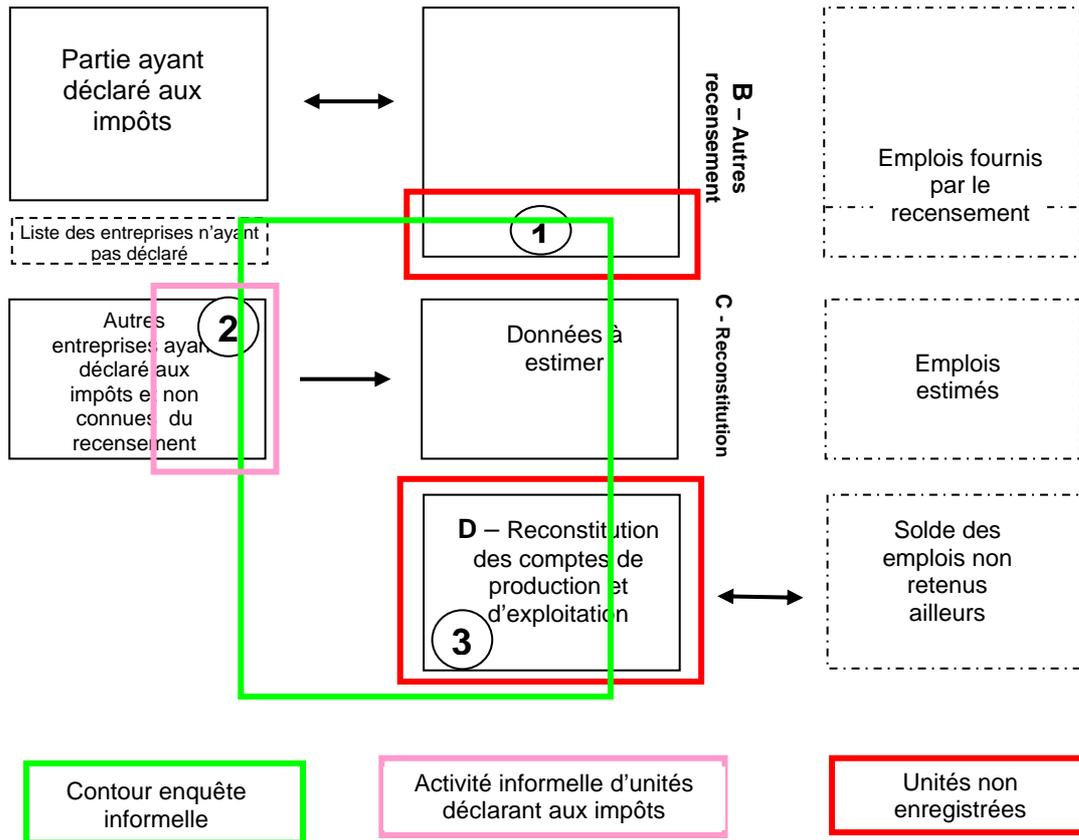
Annexe 1

Une partition statistique de l'économie colombienne



Annexe 2
Deux exemples

Les deux matrices péruviennes



Annexe 3**Les modes de production colombiens**

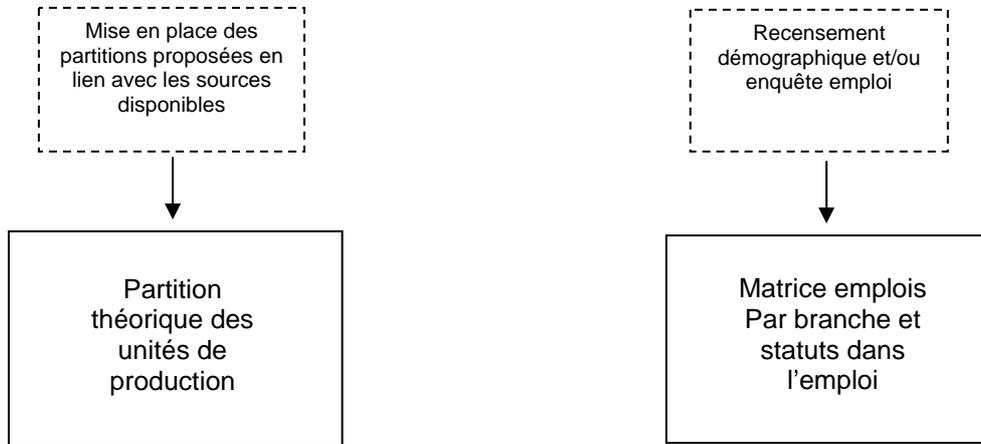
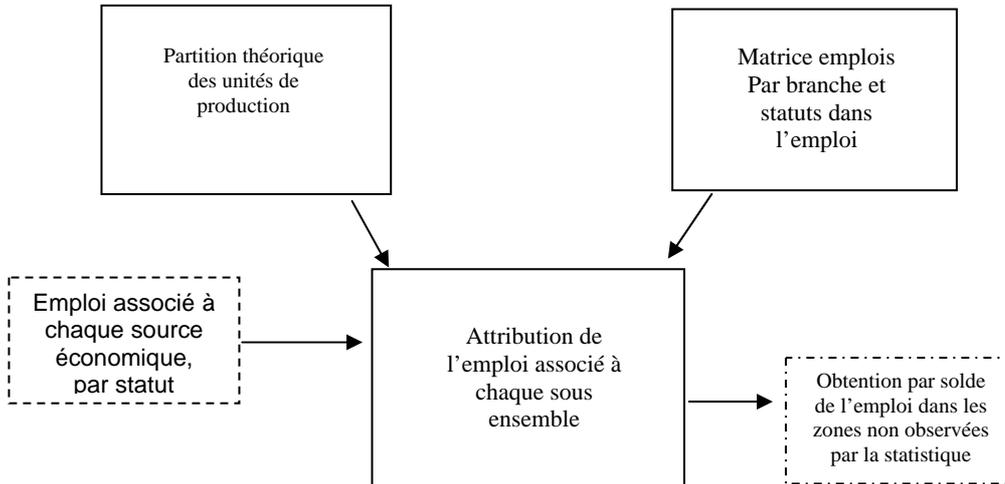
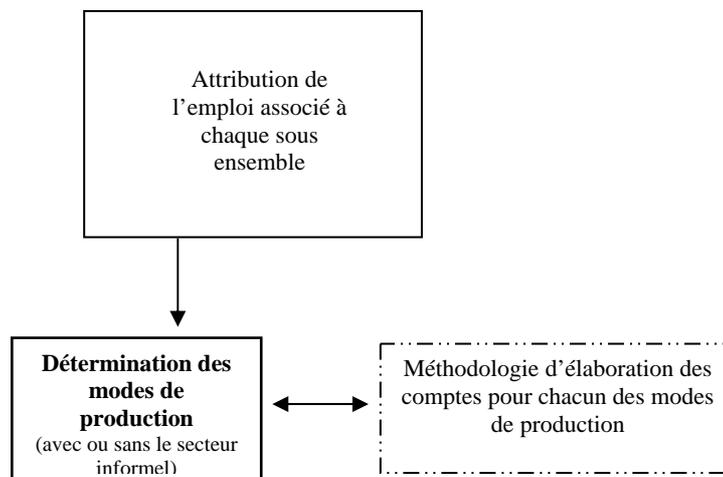
	Sociétés avec bilan	Sociétés seulement enquête	Micro unités formelles	Ménages sans info	APU	ISBL	Ménages non marchands	Total
salariés déclarés	3122	1076	746	75	1381	95	40	6536
salariés non déclarés	0	0	0	1563	0	0	781	2344
patrons	0	137	0	214	0	0	0	351
Comptes propres	0	915	1456	3442	0	0	0	5813
Aides familiaux	0	0	0	211	0	0	0	211
Total	3122	2128	2202	5505	1381	95	821	15254

L'unité correspond à des milliers d'emplois

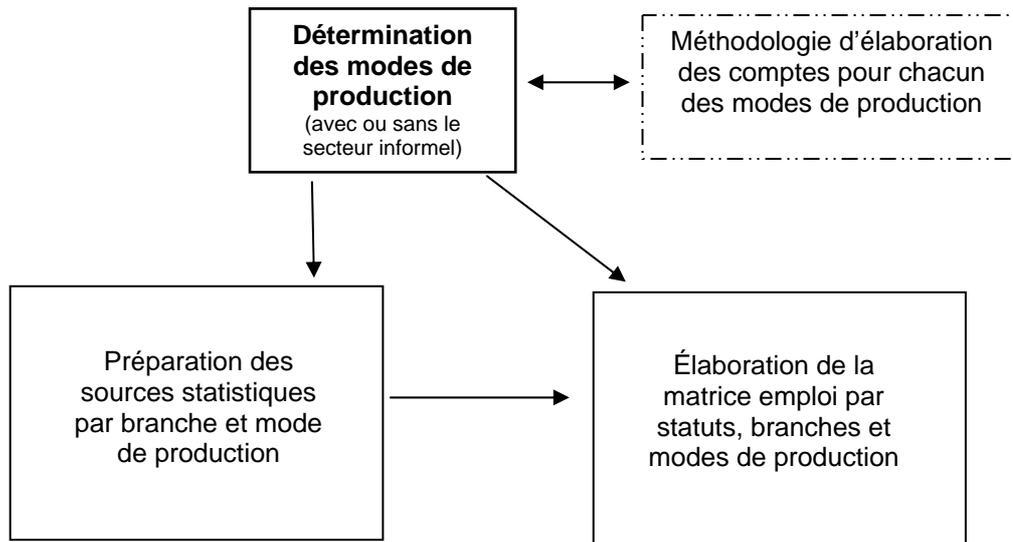
APU : Administrations publiques

ISBL : Institutions sans but lucratif

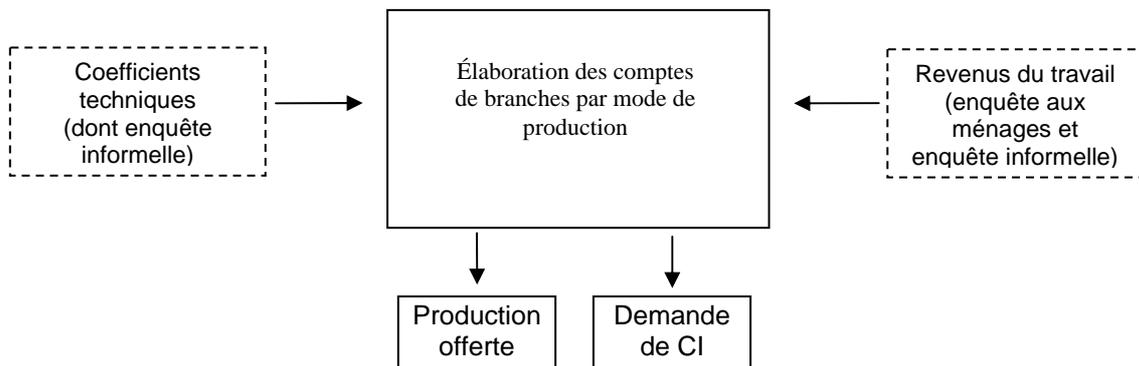
Ces différents graphiques ou tableaux sont des documents de travail élaborés avec les experts locaux, dans le cadre de missions réalisées dans les pays mentionnés. Ils ne peuvent être considérés comme des documents officiels des pays en question.

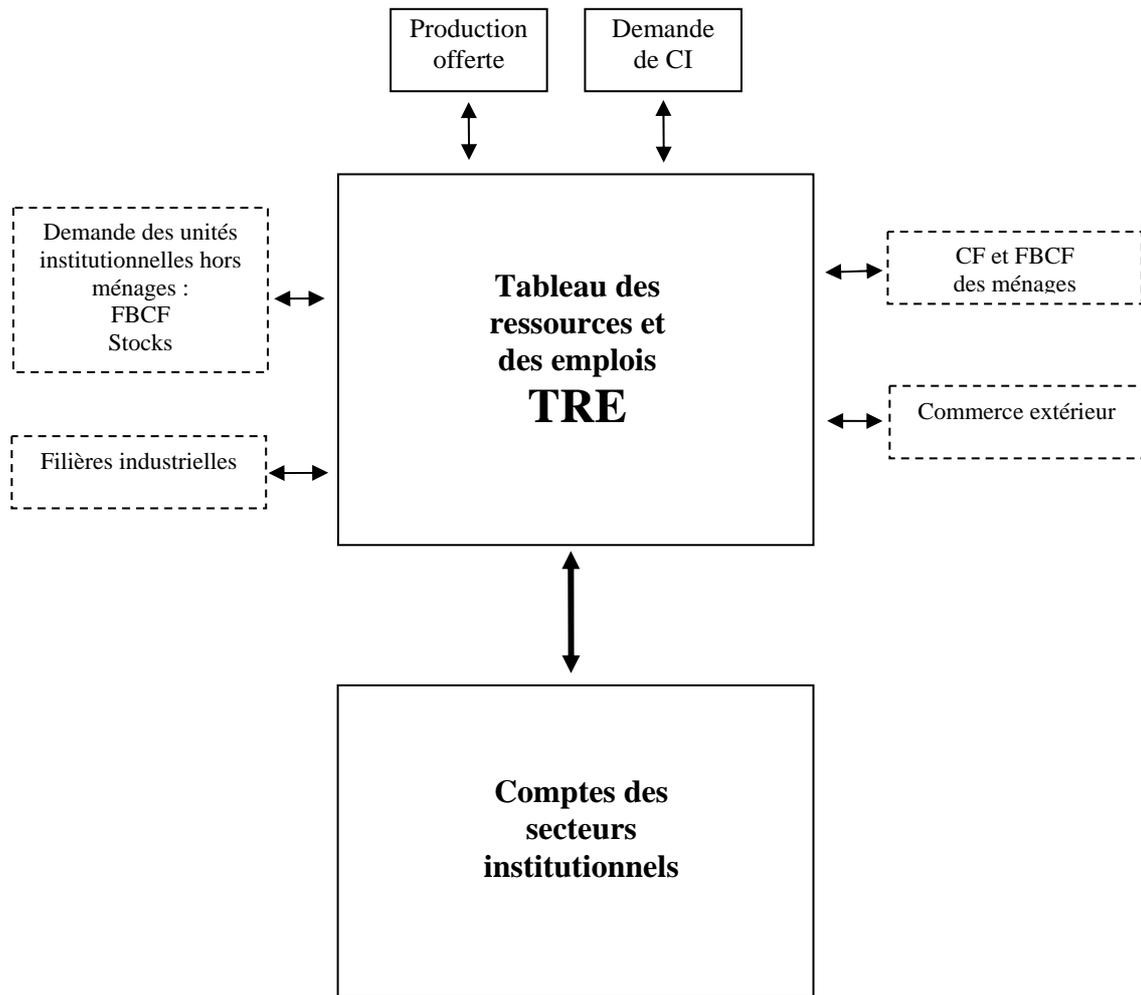
Annexe 4**Les 6 étapes du processus d'élaboration****Première étape : Mise en place des éléments disponibles****Deuxième étape : Arbitrage sur les emplois****Troisième étape : Méthodes par mode de production**

Quatrième étape : Mise en place des données selon la grille retenue



Cinquième étape : Elaboration préliminaire des comptes de branche



Sixième étape : Arbitrage itératif dans le cadre du TRE

L'intégration de l'informel rural non agricole dans les comptes nationaux, l'expérience camerounaise

Joseph Fouoking¹

Le secteur informel est d'une grande importance dans l'économie des pays en voie de développement et sa contribution dans la formation de la richesse et la création de l'emploi mérite d'être mieux évaluée. Cet article présente l'expérience camerounaise de mesure du secteur informel non agricole en milieu rural, à travers l'Enquête Emploi et Secteur Informel (EESI) de 2005, et son intégration dans les comptes nationaux. Ce secteur constituerait 29 % de l'informel total. Sont examinés tout particulièrement les problèmes liés à l'utilisation des données issues d'enquêtes auprès des unités de production informelles pour l'estimation de l'informel rural non agricole dans la comptabilité nationale : la saisonnalité des activités, l'autoconsommation, la sous-traitance, la valorisation des intrants autoproduits et les charges indivisibles. Fort de l'expérience de l'INS camerounaise en la matière, des correctifs sont proposés.

Contexte et justification

Le Système des Comptes Nationaux a pour but de présenter dans un cadre logique et cohérent des données statistiques agrégées décrivant le fonctionnement et la performance d'une économie au cours d'une période donnée. La confection de ces agrégats nécessite une masse importante de données sources.

Dans les pays en développement et particulièrement en Afrique, les activités informelles ont longtemps été considérées comme mineures et n'ont pas donné lieu à une attention particulière de la part des comptables nationaux. La crise économique des années 80, déclenchée par la forte détérioration des termes de l'échange et l'amorce du contre-choc pétrolier a mis à mal les activités des entreprises formelles et a révélé l'importance des activités dites de subsistance ou activités informelles. Afin d'appréhender ces activités dans le but d'alimenter les comptes nationaux entre autres, les spécialistes d'enquête ont développé une méthodologie de collecte appropriée. A ce titre, les enquêtes de

type 1-2-3 développées au cours des années 90 principalement dans les grandes agglomérations de plusieurs pays africains fournissent un outil adapté à la mesure de ces activités et à leur intégration dans les comptes nationaux.

Au regard du développement des activités informelles dans toutes les régions d'un pays et du fait que les milieux urbain et rural ne présentent pas les mêmes réalités, il a été nécessaire d'étendre ces opérations sur l'ensemble des territoires nationaux pour une meilleure appréhension des contours de ce secteur.

Cet article présente l'expérience camerounaise de mesure du secteur informel non agricole en milieu rural, qui constituerait 29 % de l'informel total, à travers l'Enquête Emploi et Secteur Informel EESI de 2005, et son intégration dans les comptes nationaux. Sont examinés tout particulièrement les problèmes liés à l'utilisation des données de l'informel rural non agricole dans la comptabilité nationale : la saisonnalité des activités, l'autoconsommation, la sous-traitance, la

¹ Ingénieur statisticien, INS Cameroun, fouoking@yahoo.fr.

valorisation des intrants autoproduits et les charges indivisibles.

Mesure des principaux agrégats et présentation sommaire des données sources

Mesure des agrégats économiques de la source « enquête informelle » : EESI 2005

Mesure de la production

Selon le Système de Comptabilité Nationale de 1993 (SCN93) la production sont les biens ou les services obtenus à l'issue d'un processus de transformation. Ainsi, produire, c'est créer des biens ou mettre à disposition des services, en utilisant d'autres biens et services, dans le cadre d'un processus de transformation qui nécessite des facteurs (travail et capital fixe) et l'engagement de moyens financiers. Les principales destinations de l'output sont : la vente à un tiers, le stockage, l'autoconsommation, etc.

L'enquête informelle EESI 2005 introduit dans le questionnaire de la phase 2 de collecte des données quatre modules pour reconstituer la production des Unités de Production Informelle (UPI). La question (PV : Production et Vente) et les tableaux PV1, PV2, PV3, et PV4 de ce module principal permettent de collecter des informations sur le chiffre d'affaires de l'UPI quel que soit son secteur d'activité. Ce sera ainsi le cas de toutes les UPI de services (cirage de chaussures, transport urbain, restauration etc.), et de toutes les UPI de production de biens (fabrication de beignets, menuiserie, etc.).

Par ailleurs, il existe un paragraphe qui permet de connaître les différents emplois de la production. Pour chaque poste de biens et services, on cherche la principale destination (en termes de chiffre d'affaires) c'est-à-dire, celle qui représente la plus grande valeur. Dans cette liste l'autoconsommation est comprise pour améliorer la mesure de la production.

Instruments de mesure des consommations intermédiaires des UPI

Selon le système de la comptabilité nationale qui sous tend la production des comptes nationaux, les consommations intermédiaires se définissent comme les intrants acquis auprès d'une autre unité de production ou sur le marché et qui se détruisent ou se consomment à la fin du processus de production. Dans le principe, la durée de vie de ces biens et services est de moins d'un an au sein de l'établissement.

Dans le questionnaire de l'EESI 2005 les consommations intermédiaires des UPI sont déterminées à partir du module « DC : DEPENSES ET CHARGES ». Ce module vise quatre objectifs à savoir : (i) une évaluation précise des charges d'exploitation de l'unité de production durant le dernier mois d'activité précédant l'enquête, (ii) la saisie de quelques caractéristiques de production telles que le poids du « travail à façon » et de la « sous-traitance », (iii) la mesure du coût des cadeaux versés aux autorités dans le cadre de l'activité de l'UPI et (iv) la saisonnalité des activités.

Les charges sont évaluées en deux temps :

- D'abord, les charges proportionnelles correspondant à la production (activité) du module **PV**. Il s'agit des matières premières transformées par l'UPI (**DC 1a**) ou des produits achetés pour être revendus en l'état (**DC 1b**). Il ne s'agit pas de la totalité des dépenses de matières premières ou de produits achetés au cours de la période de référence, mais plutôt ce qui a été effectivement utilisé dans le processus de production.
- Ensuite, les charges qui ne sont pas reliées directement à la production (**DC 4**). Il s'agit des charges fixes, du coût du personnel, des impôts et des autres charges.

Mesure de la Valeur Ajoutée de l'UPI

Cet agrégat représente ce que le promoteur d'une unité de production crée à l'issue du processus de production.

Cette variable est dérivée de la production et des consommations intermédiaires de l'UPI. Dans la source informelle, la mesure de cet agrégat ne s'écarte pas de la trajectoire suivie par le SCN93. Ce sont les difficultés d'obtention des éléments constitutifs de la VA qui déroutent le spécialiste d'enquête et l'amène à produire des résultats différents de ceux de la comptabilité nationale. Au niveau des charges seules celles qui ont effectivement contribué au processus de la production sont retenues.

Équipements et investissements (formation brute de capital fixe, FBCF)

Elle représente la valeur des biens durables acquis par les unités de production pour être utilisés pendant au moins un an dans leur processus de production. Pour les ménages, elle ne concerne que l'acquisition ou la production pour leur propre compte de logement. Dans le cadre de l'EESI 2005 ces équipements peuvent être reconstitués à partir de l'ensemble des instruments nécessaires à l'activité, non détruits, mais seulement usés dans le

processus de production ; leur durée de vie doit être supérieure à un an. Il s'agit ici principalement des machines, des véhicules, des locaux et de l'outillage non cité dans le module DC.

Main d'œuvre

Le module concernant la main d'œuvre vise à décrire les caractéristiques de toutes les personnes actives (patrons, travailleurs pour compte propre, salariés, apprentis, aides familiaux) travaillant dans l'unité de production, quel que soit leur statut. Il recueille également l'opinion du responsable sur ses problèmes de main-d'œuvre et sa politique salariale.

Présentation sommaire des données issues de l'EESI 2005

Poids de l'informel rural non agricole dans le secteur informel

La première enquête réalisée au Cameroun sur le secteur informel en 1993 ne couvrait que la ville de Yaoundé. L'extrapolation des données sous certaines hypothèses à l'ensemble du pays a permis de constater que 60 % des activités informelles étaient exercées à Yaoundé et Douala. Cette proportion est revue à la baisse par les résultats

bruts de l'enquête de 2005 qui couvrent l'ensemble du pays. La démarche méthodologique de l'enquête de 2005 étant presque identique à celle de 1993.

La comparaison des résultats obtenus à l'issue de l'enquête 2005 entre les milieux montre que la production de l'informel dans ces deux grandes villes du Cameroun s'établit, en 2005 à 49 %. Alors que la valeur ajoutée produite par le secteur informel au sein de ces deux grandes villes était estimée en 1993 à 60 %, en 2005 elle se situe autour de 55 %. Les activités dans les villes de Yaoundé et Douala restent néanmoins en première position, suivies par le rural.

En 2005, les activités informelles rurales non agricoles sont essentiellement dominées par les industries agro-alimentaires, suivies par les UPI de la filière bois. Formant un ensemble de sept branches d'activités sur les quarante-deux que compte la nomenclature utilisée, elles contribuent dans l'ensemble à concurrence de 29 %. La participation de chacune des autres activités restantes ne dépasse pas 2 % dans la répartition par branche de la richesse créée au sein de l'informel rural non agricole.

Tableau 1 :
Résultats globaux de l'EESI 2005 suivant le milieu de résidence

Agrégat économique	Rural	Urbain	
		Yaoundé & Douala	Autre Urbain
Production	33 %	49 %	18 %
Valeur ajoutée	29 %	55 %	16 %
Emploi (Actif occupé phase1)	45 %	55 %	
Emploi (Actif occupé phase2)	57 %	43 %	
Revenu déclaré	32 %	68 %	

Tableau 2 :
Activité informelle à fort taux de VA en zone rurale au Cameroun en 2005

Activité	Production		Valeur ajoutée	
	Rural	Urbain	Rural	Urbain
Sylviculture	82 %	18 %	83 %	17 %
Fabrication des produits à base de manioc	90 %	10 %	90 %	10 %
Fabrication bière et malt	89 %	11 %	90 %	10 %
Fabrication autres boissons	82 %	18 %	89 %	11 %
Fabrication de cacao, chocolat et confiserie	69 %	31 %	65 %	35 %
Fabrication des huiles	93 %	7 %	84 %	16 %
Fabrication des produits en bois assemblés	63 %	37 %	70 %	30 %

Les spécificités de l'informel rural non agricole

On constate que bon nombre des activités créées en zone urbaine se retrouvent en rural. Elles ont cependant certaines spécificités. Les principales caractéristiques des activités informelles rurales non agricoles sont :

- ✓ une productivité plus faible que dans l'ensemble du secteur informel ;
- ✓ une fiscalité presque absente à cause des difficultés liées à la "fiscalisation" des activités exercées dans ce milieu ;
- ✓ un ratio d'autoconsommation par ménage moins élevé qu'en zone urbaine ;
- ✓ une mobilité et une précarité de l'emploi moins poussées qu'en zone urbaine ;
- ✓ un revenu d'activité informelle non agricole qui semble être moins élevé en conséquence de la faible compétitivité et de la demande très réduite de certains produits offerts ;
- ✓ une sous-traitance plus forte ;
- ✓ une prédominance des activités d'industrie agro-alimentaire.

Ces spécificités de l'informel rural non agricole laissent donc à penser que l'extrapolation des données brutes issues des enquêtes de type ville à l'échelle du pays pourrait entraîner des biais.

Résumé méthodologique d'intégration de la source EESI en comptabilité nationale

Dans la partie qui a été consacrée au contexte et justification nous avons défini la comptabilité nationale comme un ensemble d'information cohérent. L'exercice consiste donc à harmoniser l'ensemble des sources d'information : les statistiques d'entreprises privées, publiques et formelles, et les enquêtes auprès des ménages et des UPI.

L'enquête emploi sur le secteur informel est la principale source qui permet d'appréhender le sous secteur des ménages en comptabilité nationale. Son intégration dans les comptes nationaux suit une démarche méthodologique spécifique : revue des concepts utilisés, analyse critique de la structure et du niveau des comptes des UPI, choix des éléments à intégrer, proposition des correctifs aux écueils, mise en parallèle des données avec les autres sources dans le cadre de la confection des comptes. C'est cet exercice de confrontation de la source de l'EESI aux concepts du SCN93 qui nous a conduits

à déceler quelques limites et écueils de l'enquête EESI 2005.

Ecueils et limites de l'évaluation de l'informel par les enquêtes du type EESI

La mesure des agrégats des UPI en accord avec les concepts et définitions du SCN93 fait ressortir quelques problèmes de concepts et surtout d'évaluation du niveau d'activité et de structure des comptes des UPI.

Les erreurs de codification : EESI 2005

Dans le processus de toute enquête ou recensement la codification des questionnaires est une étape très déterminante dans la phase d'exploitation des informations obtenues sur le terrain. Elle se passe rarement sans difficulté.

La comparaison des branches d'activité des UPI entre les phases 1 et 2 de l'EESI montre un différentiel de 14 %. Globalement, ces erreurs s'expliquent en partie par la confusion entre les activités de commerce et celles relevant des industries agro-alimentaires.

L'évaluation du niveau de la production, des charges et de la structure des comptes des UPI.

La production est l'agrégat central qui entre dans le processus d'évaluation de l'activité économique. Sa mesure est fondamentale, parce qu'elle permet de juger de la pertinence des charges et des autres éléments y afférents. Les travaux de validation des résultats de l'EESI ont amené les comptables nationaux à analyser les principaux éléments à intégrer dans les comptes nationaux. Ainsi, l'on note que l'estimation des comptes des UPI est entachée de quelques écueils qui sont : la saisonnalité des activités, l'autoconsommation, la sous-traitance, la valorisation des intrants autoproduits et les charges indivisibles.

Saisonnalité des activités

La matrice emploi issue de la phase 1 collecte des informations sur l'ensemble des secteurs d'activités (formel et informel). La mise en rapport de ces informations avec celles issues de la phase 2 de l'enquête spécialement consacrées aux activités informelles montre des écarts assez importants qui peuvent en partie s'expliquer par une saisonnalité des activités, les phases 1 et 2 étant décalées dans le temps. Néanmoins, outre ce problème de saisonnalité des activités qu'il faudrait être en mesure de bien maîtriser afin d'annualiser correctement les agrégats, les 2 phases de l'enquête

se complètent dans la mesure où la phase 2 comporte des éléments qui permettent d'appréhender, par exemple, les ratios du compte de production de l'UPI (productivité, coefficients techniques...).

La sous-traitance

La mesure de la production des UPI de l'informel demeure périlleuse, quand l'entrepreneur individuel informel n'acquière pas lui-même tous les intrants. Il arrive que le spécialiste d'enquête confonde la main d'œuvre ou les frais pour le service rendu et la production.

La non valorisation des intrants achetés par les clients se traduit par une sous estimation du niveau de la production, mais également des charges. Cette situation laisse présager des difficultés pour le comptable national au moment de la recherche de la convergence entre la demande et l'offre des consommations intermédiaires.

L'autoconsommation

La consommation d'une partie de la production des UPI pour la satisfaction des besoins du ménage de l'entrepreneur individuel a été mal appréhendée dans l'EESI. Parmi les 4 815 UPI enquêtées, seules 29 déclarent une autoconsommation. La non déclaration de l'autoconsommation se traduit par une sous estimation de la production et de la recette, alors que les charges sont répercutées en totalité, ce qui entraîne une sous évaluation de la valeur ajoutée.

La valorisation des intrants autoproduits

Au cours des travaux de l'EESI dans le cadre du calcul des consommations intermédiaires des UPI celles autoproduites par les exploitants de ces UPI ont été prises en compte alors que le SCN93 ne considère que les consommations intermédiaires acquises sur le marché ou livrées par un autre établissement. Cette méthode d'estimation des intrants d'UPI rend la VA issue de l'enquête non comparable à celle obtenue par les comptes nationaux.

Les charges indivisibles

Dans le questionnaire de l'EESI, le module DC permet de reconstituer les consommations intermédiaires des UPI. Malheureusement, la détermination de la frontière entre ces dépenses et la consommation finale des ménages est complexe.

Les unités de production informelles qui exercent à domicile partagent certaines charges avec les ménages, il s'agit de l'électricité, du gaz, de l'eau et du loyer. Cependant, les exploitants de ces UPI ont du mal à distinguer au sein de cette utilisation mixte le montant des charges imputables à l'activité, ceci s'est traduit par une sous déclaration des charges

mixtes et globalement une sous-estimation du compte d'exploitation.

Approches correctives

Dans sa globalité, les insuffisances retenues lors de l'analyse des agrégats mettent en lumière les difficultés auxquelles les comptables nationaux doivent faire face dans le processus de confection des comptes, notamment les équilibres ressources emplois. L'intérêt du correctif qui est proposé est double :

- ✓ permettre aux comptables nationaux camerounais de faire bon usage des résultats de l'EESI 2005 dans le processus d'amélioration de la qualité des comptes ;
- ✓ Partager avec les autres participants l'expérience camerounaise dans le domaine et envisager ensemble des solutions pour harmoniser les méthodes statistiques.

Saisonnalité des activités

Le problème de l'annualisation des revenus demeure entier, car le questionnaire ne permet pas d'effectuer une projection de l'emploi dans le temps. En conséquence, assimiler une structure d'emplois au temps t à une structure d'emplois annuelle peut fausser l'analyse de la matrice emploi de l'économie. Afin d'annualiser les données, il est nécessaire de tenir compte de la durée de l'emploi et du type d'activité dans l'année. Dans le cadre de la confection des comptes en année courante l'approche indiquée ici consiste à projeter la matrice de production au temps t et d'en dériver l'emploi correspondant. Les éléments sur le taux d'activité par branche peuvent alors être d'une grande importance.

Les charges indivisibles

Sur l'ensemble de l'échantillon, près de la moitié des UPI exercent à domicile, ce ratio atteint 73 % pour les UPI industrielles (hors BTP). Sur un total de 1 824 UPI exerçant à domicile, avec ou sans installation spécifique, 64 promoteurs déclarent des charges de loyer, 326 des charges d'eau et 23 des charges de gaz.

Une règle consisterait à affecter à l'UPI exerçant à la maison, les charges du compte d'exploitation d'une UPI semblable qui exerce à l'extérieur. Toutefois, l'on constate que c'est lorsqu'une activité se développe que le promoteur cherche à s'installer dans un local. Ainsi, l'activité réalisée à la maison est de faible ampleur et les taux de consommations intermédiaires ne sont pas comparables. En conséquence, l'on ne peut prendre

le taux de CI d'une UPI exerçant dans un local pour l'appliquer à celle qui exerce à la maison.

Dans le cas spécifique de la restauration, il existe parfois deux lieux d'activité : le domicile où sont préparés les plats et le point de vente. Dans l'EESI, un seul lieu d'activité a été retenu, il s'agissait du lieu de vente pour la restauration. Ainsi, pour cette activité on peut faire l'hypothèse d'une sous-déclaration des charges indivisibles.

En définitive, le problème reste difficile à solutionner. Toutefois, une enquête de structure spécifique pour le calcul d'un taux de CI moyen pourrait constituer un début de solution.

L'autoconsommation

La mesure de la production en comptabilité nationale prend en compte la production pour emploi final propre dont l'autoconsommation est une illustration. Cette approche n'a pas été bien appréhendée par l'EESI. Si la commerçante ou la restauratrice déclare assez facilement ce qu'elle consomme au cours de la journée, elle le fait moins facilement pour la production ou les produits non écoulés qui nourrissent le ménage. L'autoconsommation concerne principalement les activités telles que la restauration et l'industrie agroalimentaire.

Afin de pallier à cette insuffisance, pour une même activité l'indicateur pertinent qui sera utilisé est la consommation moyenne par ménage ou par membre de ménage des entrepreneurs individuels qui ont fourni l'information à ce sujet et l'appliquer au ménage des responsables des UPI n'ayant pas déclaré le niveau d'autoconsommation.

La sous-traitance

La pratique de sous-traitance est très fréquente dans le BTP, la fabrication de produits en bois assemblés et de meubles et la fabrication d'articles d'habillement. C'est le plus souvent le client qui achète le sable, le ciment, le gravier, le bois ou le tissu afin que le maçon, l'architecte, le couturier, le menuisier réalise l'ouvrage, le meuble ou le vêtement.

Le transport par taxis présente également une spécificité. On distingue généralement 3 modes d'organisation dans la profession : (i) le propriétaire est le seul conducteur, (ii) le propriétaire et son salarié sont les conducteurs et (iii) le salarié est le seul conducteur. Dans le premier cas le promoteur de l'UPI peut restituer correctement le chiffre d'affaires et les charges. Dans les deux autres cas, l'entrepreneur ne connaît pas la recette de son chauffeur salarié, ce dernier est soumis au versement quotidien d'une recette dont le montant

est fixe et a la charge des frais de carburant. Dans ce dernier cas, la recette reversée est utilisée comme proxy de la production, mais cet indicateur est de fait sous évalué. Il en est de même pour les charges, puisque les frais de carburant supportés par le chauffeur ne sont pas comptabilisés.

Valorisation des intrants

Le SCN93 ne prend pas en compte les consommations intermédiaires qui ne sont pas acquises auprès d'un tiers. Pour corriger cette limite dans le processus de mesure des consommations intermédiaires de l'EESI il sera plus facile de reprendre l'estimation de cet agrégat en abandonnant les charges auto produites pour rester conforme aux concepts du SCN93. Ceci devrait modifier les coefficients techniques de certaines branches et surévaluer la VA, particulièrement dans les industries agro-alimentaires.

Effets des correctifs sur l'amélioration de l'évaluation de l'informel

Sur l'ensemble des solutions envisagées pour pallier aux écueils, il ressort, à plusieurs reprises, la nécessité d'organiser des enquêtes spécifiques et très légères, notamment par branche de production. Par ailleurs, les écueils pour lesquels nous avons proposé des palliatifs ont trait à l'autoconsommation et les intrants autoproduits. Ces solutions ont une influence significative sur les résultats bruts d'enquête et de ce fait il serait loisible de comparer pleinement ces résultats avec les outputs des comptes et par conséquent d'améliorer la qualité des comptes de l'informel rural non agricole si toutes les solutions sont retenues.

En prenant l'exemple des solutions proposées et appliquées à l'activité de fabrication des produits à base de manioc, ces correctifs ont fait croître la valeur ajoutée de la branche de 27 %, 9 % en milieu urbain et 28 % en milieu rural. Cela fait perdre 1 % à l'urbain au profit du rural qui occupe toujours la première position. Cette variation s'explique par le fait que l'autoconsommation du produit principal de la branche a une forte proportion en urbain pour une production moins importante et le coefficient technique du principal intrant (manioc) auto produit est très élevé en rural.

Conclusion et recommandations

Le secteur informel est d'une grande importance dans l'économie des pays en voie de développement et sa contribution dans la formation de la richesse et la création de l'emploi mérite d'être mieux évaluée. L'EESI d'envergure nationale réalisée au Cameroun en 2005 a permis de

calibrer les spécificités de l'informel rural non agricole et de faire progresser la méthodologie d'estimation des agrégats des UPI.

Les travaux entrepris au sein de l'INS ont permis de relever quelques points saillants Il s'agit des points ci-après :

- ✓ l'estimation des comptes de l'informel à partir d'une extrapolation des activités en fonction des dynamiques démographiques devrait prendre en compte la variation des taux d'activité selon le milieu de résidence ;
- ✓ l'accent doit être mis sur le contrôle des questionnaires afin de minimiser les erreurs de remplissage et de codification ;
- ✓ les enquêtes spécifiques à l'instar des enquêtes auprès des ménages doivent être organisées

régulièrement afin de fournir les éléments de cadrage de la source enquête 1-2-3 ;

- ✓ la mise à jour des nomenclatures suite aux travaux sur le secteur informel au vu de l'ingéniosité des entrepreneurs des UPI avec la création de nouvelles activités (call box, eau glacée etc.) est nécessaire ;
- ✓ il est important que le travail des concepteurs des enquêtes s'accompagne d'échanges et de discussion avec les comptables nationaux, particulièrement dans le cadre des projets d'enquête 1-2-3 ;
- ✓ enfin la pérennisation des financements de ces enquêtes est d'une nécessité absolue.

Références Bibliographiques

AFRISTAT (1997), Actes du séminaire sur le secteur informel et la politique économique en Afrique subsaharienne, Bamako, 10 au 14 mars 1997, Tome 2, série méthodes N°1.

Fouoking J ; Guillemin S., Ngok E., Dongmo V., Nghogue E., Anjuennaya Njoya A. (2006), « L'intégration de l'informel non agricole dans les comptes nationaux » INS Groupe de travail Juin.

INS Cameroun (2005), EESI phase 2 : Manuel de l'enquêteur et questionnaire.

Séruzier M. (1996), « Construire les comptes de la nation » Janvier.

Vihouéno Gbossa H. (2001), « Le Système de Comptabilité Nationale Introduction au SCN 93 » Septembre.

Les déterminants de la volonté de faire enregistrer son entreprise informelle à Madagascar, quelles implications sur les stratégies de l'Administration publique ?

Faly Hery Rakotomanana¹

En vue d'aider les décideurs politiques à augmenter le taux d'enregistrement des activités économiques, cette étude se propose de combler le manque d'études approfondies sur les facteurs poussant les entrepreneurs à opérer dans l'économie informelle. L'analyse est basée sur un modèle de comportement de type logistique. Elle permet d'identifier les effets nets, individuels ou structurels, qui influent sur la propension des opérateurs d'établissements informels à enregistrer leur activité auprès de l'Etat, dans l'agglomération d'Antananarivo à Madagascar. L'originalité des résultats obtenus provient en premier lieu du choix de la variable d'intérêt : la volonté d'un opérateur d'enregistrer ou non son activité au lieu du statut effectif actuel (enregistrement ou non). De plus, les facteurs explicatifs introduits ne se résument pas aux seuls déterminants standards comme la « visibilité » de l'unité de production et le sexe de l'opérateur, mais incluent des éléments liés à l'efficacité perçue de l'administration. L'étude montre que l'affiliation aux registres administratifs fait partie même des stratégies adoptées pour faire face à des problèmes spécifiques tels que l'accès au crédit et l'obtention de local approprié. Cependant, sur ce point, les résultats de l'estimation montrent que les comportements des chefs d'unités de production ne sont pas les mêmes selon que l'unité de production soit totalement inconnue des services publics ou qu'elle soit déjà affiliée à certains registres administratifs. Le modèle révèle également que l'efficacité perçue de l'administration et la qualité de l'information reçue ont une influence positive sur les intentions d'enregistrement. L'accès aux services publics de base et le fait d'avoir suivi une formation professionnelle formelle augmentent la propension de l'opérateur à vouloir nouer davantage un contact avec l'administration. Les contraintes économiques comme les faibles performances économiques de l'unité productive réduisent fortement la probabilité qu'un opérateur régularise sa situation vis-à-vis des registres administratifs.

Introduction

Le temps de l'ignorance mutuelle entre le secteur informel et l'Etat semble faire déjà partie de

l'histoire. La nouvelle vision sur ce secteur consiste à le considérer comme une composante à part entière du système économique national et comme un levier non négligeable pour le développement et la lutte contre la pauvreté dans les pays en

¹ Ingénieur statisticien économiste, INSTAT Madagascar ; Doctorant, IRD – Université Montesquieu Bordeaux IV, rakotomananafaly@yahoo.fr

développement. Les activités du secteur informel sont opérées en dehors du système de régulation en vigueur. En d'autres termes, l'exercice de ces activités n'est pas conforme à la législation ou aux obligations administratives, notamment celle de l'affiliation aux registres administratifs.

Le non enregistrement constitue un facteur favorisant la précarité voire la pauvreté, dans la mesure où la main d'œuvre d'une unité de production est exclue du système de protection sociale, du dialogue social et des pouvoirs de décision. Il limite l'efficacité des politiques fiscales mises en œuvre. La faible couverture du fichier des contribuables induit une inéquité dans le système fiscal et rend plus coûteuse et incomplète la gestion et la collecte des impôts. La faiblesse des recettes fiscales réduit les marges de manœuvre de l'Etat pour fournir les infrastructures économiques et les services publics de base, ce qui accroît leurs coûts de transaction, diminue la productivité des firmes et augmente la pauvreté en termes de « capacités ». A ces problèmes du côté de l'offre de services publics, on peut rajouter d'autres problèmes du côté de la demande. Le non enregistrement implique l'inaccessibilité ou la sous-utilisation des biens et services formels comme la communication (publicité), la justice, les produits financiers formels et le marché formel (approvisionnement, vente ou sous-traitance). De ce point de vue, le non enregistrement peut être considéré comme un facteur de production de moins à la disposition de l'unité de production. Cette privation favoriserait l'apparition de deux phénomènes néfastes pour l'ensemble de l'économie. D'une part, le comportement de « free rider » pourrait surgir chez un bon nombre d'opérateurs : ceux du secteur formel, qui sont conscients du traitement inégalitaire des contribuables et ceux du secteur informel, qui cherchent des moyens pour bénéficier des biens publics sans participer à leur financement. D'autre part, on pourrait assister à la prolifération des institutions informelles tels que l'usurier et les associations de protection à caractère illicite, voire mafieuse auxquelles les unités de production non enregistrées sont obligées de faire recours pour substituer aux biens et services publics ou formels.

La question cruciale à laquelle les décideurs politiques s'efforcent de trouver une réponse est comment attirer davantage les petits opérateurs non enregistrés à régulariser leur situation ? Dans le but d'aider l'administration, cette étude tente d'identifier les instruments avec lesquels ils peuvent agir et de leur proposer des axes stratégiques et des actions à entreprendre pour arriver à relever ce défi. Ces recommandations découlent de l'analyse des déterminants de la volonté des opérateurs informels de nouer des contacts avec l'administration.

La méthodologie utilisée ici est basée sur un modèle de comportement de type logistique. Elle est conçue pour analyser les facteurs pouvant influencer toutes choses égales par ailleurs la probabilité qu'un opérateur informel affiche la volonté d'inscrire son unité de production dans des différents registres administratifs. Cette variable d'intérêt est mieux appropriée à la problématique d'attirer des activités non encore enregistrées et plus valable sur le plan économétrique par rapport à la variable indiquant le statut d'enregistrement effectif de l'unité de production très souvent mobilisée dans d'autres études empiriques traitant le même thème. En effet, le risque d'apparition du problème d'endogénéité augmente si on prend comme variable d'intérêt l'affiliation effective d'une unité de production à des registres administratifs, puisque cet enregistrement est à même d'agir sur ses caractéristiques économiques ou démographiques. En outre, étant donné que les enregistrements effectifs des différentes unités de production se sont déroulés à des dates très variables, l'introduction dans le modèle de variables explicatives qui ne cernent que la situation au moment de l'enquête peut donner des résultats biaisés et difficilement interprétables. Le modèle ne se limite pas aussi aux variables explicatives liées aux caractéristiques des unités de production, mais prend en compte les influences des facteurs liés à la gouvernance. Cela permettrait aux services publics non seulement de bien cerner les entreprises à cibler et leurs caractéristiques mais aussi et surtout d'établir des stratégies d'action à adopter et les réformes à mener sur la structure et le fonctionnement de l'administration elle-même. En effet, outre le niveau relativement élevé du coût d'opportunité de la légalisation de l'activité, la méconnaissance de la législation relative aux activités économiques, l'inaccessibilité aux informations montrant les bénéfices procurés par l'affiliation aux registres administratifs, l'inefficacité de l'administration publique et la corruption subie constituent les principales causes potentielles du non enregistrement.

L'étude se focalise sur le cas du secteur informel dans l'agglomération d'Antananarivo. Les bases de données mobilisées sont issues de la série d'enquête effectuée au cours des années 2001 et 2004, ce qui permet d'analyser les changements structurels survenus après le passage à la crise politico-économique de 2002.

Après la partie introductive, un bref aperçu de la littérature relative aux déterminants de l'enregistrement des activités fait l'objet de la deuxième partie. Puis, dans la troisième partie, une description détaillée de l'enregistrement des unités de production dans l'agglomération d'Antananarivo est présentée. Les résultats empiriques sur les

déterminants de la volonté des opérateurs informels de se faire enregistrer auprès de l'administration sont exposés dans la quatrième partie. Et, enfin, la conclusion propose des recommandations à destination des décideurs politiques en matière de stratégies d'enregistrement des activités économiques.

Revue de littérature

L'absence d'enregistrement des activités économiques est un des critères internationaux définissant le secteur informel. Deux approches fondées sur deux pensées économiques différentes sont les plus connues : l'approche néo-libérale et l'approche structuraliste.

L'approche néo-libérale, dont Hernando de Soto² est le pionnier, condamne les « mauvaises lois » utilisées par les hommes politiques pour conserver la main mise sur l'économie qui crée des problèmes « tant dans l'informalité que dans la légalité ». Selon cette approche, on ne voit dans l'intervention de l'Etat sur les activités économiques qu'une forme de confiscation de la liberté individuelle d'exercer une activité et un mécanisme empêchant d'atteindre la production optimale. Le non enregistrement n'est que le reflet de la volonté délibérée des opérateurs économiques de fuir ce joug et de retrouver la liberté. Ainsi, une bonne partie des opérateurs tournent le dos à l'Etat et affichent catégoriquement leur réticence vis-à-vis des registres administratifs. Ils cherchent à échapper au poids de la légalité quitte à adopter de nouvelles stratégies productives pour maximiser leur profit (filialisation des activités, augmentation de l'intensité du capital au détriment du travail, etc.).

Dans cette optique, le respect du « droit » génère un fardeau supplémentaire à tous les opérateurs qu'ils soient dans la légalité ou non. Les entreprises formelles supportent les « coûts de la légalité » comportant à la fois les « coûts d'accession à la légalité » et les « coûts de durabilité ». Les unités de production « informelles » supportent les « coûts de l'informalité » comprenant les « coûts pour échapper aux sanctions », les effets négatifs induits par « l'absence de droit de propriété » et les effets négatifs dérivés de « l'incapacité à utiliser le système contractuel ».

Les tenants de cette pensée néo-libérale propose que l'objectif fiscal de l'enregistrement des activités pour alimenter les ressources communes doit disparaître : mieux vaut donner à chacun les

moyens d'atteindre ses propres objectifs plutôt que de collecter des moyens pour des projets communs. La fonction publique doit être « simplifiée » ou « débureaucratisée » et « décentralisée ». Les activités économiques doivent être déréglementées en ce sens que l'Etat doit s'y désengager totalement.

L'approche structuraliste³ prône à l'inverse que, bien que les législations et les régulations des activités économiques ne soient pas adaptées au secteur informel, la meilleure solution n'est pas de les supprimer, mais plutôt de les améliorer. Elles sont jugées utiles pour protéger les intérêts communs de l'ensemble de l'économie et pour permettre de réaliser les projets communautaires avec les ressources collectives. Ainsi, conscients de l'importance de ces rôles de l'Etat, une composante non négligeable d'opérateurs ne refuse pas de coopérer avec lui. Le non enregistrement apparaît alors comme indépendant de la volonté des opérateurs et résulte en grande partie des contraintes administratives, économiques, sociales et géographiques.

L'étude menée dans le cadre du Programme Régional sur l'Emploi pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (PREALC) initié par l'Office International du Travail (OIT) met en lumière la complexité des procédures accompagnée de la lenteur administrative concernant l'enregistrement des activités. Elle décrit les nombreuses étapes à suivre par les opérateurs pour enregistrer leurs activités afin de pouvoir démarrer en toute légalité. Elle montre que, finalement, la plupart des activités du secteur informel ne sont ni entièrement légales ni entièrement illégales, mais se situe dans une « zone grise ».

Selon cette théorie, le taux d'enregistrement diminuerait quand le degré de contrôle des autorités ou de lourdeur administrative s'accroît et augmente en fonction de l'importance des bénéfices attendus. Il varie selon le niveau de « visibilité » de l'activité. Le taux d'enregistrement des activités commerciales est ainsi relativement élevé par rapport à celui d'autres branches d'activités puisqu'elles sont relativement faciles à localiser et leur dépendance vis-à-vis des produits ou marchés formels est relativement importante. De plus, quelle que soit la branche d'activité considérée, la taille de l'unité de production influe positivement sur la probabilité d'être enregistrée.

Des contraintes économiques peuvent aussi conduire à la faiblesse du taux d'enregistrement. En effet, la saturation du marché due à la faiblesse du pouvoir d'achat de la population, l'insuffisance de

² Voir Johnson & Kaufman & Zoido-Lobaton (1998), De Soto (1994).

³ Voir Tokman (1992, 2007) (, Maldonado (1995).

ressources et la difficulté d'accès aux infrastructures économiques limitent l'échelle d'activité des unités de production. Comme on est dans le cas d'activités familiales où la fonction de production et la fonction de consommation sont fortement liées, cette situation réduit le revenu disponible des ménages des propriétaires ne leur permettant pas d'honorer les obligations vis-à-vis de l'administration publique.

Enfin, d'autres contraintes structurelles telles que l'inaccessibilité aux informations et l'enclavement ou l'éloignement géographique constituent des causes potentielles de non enregistrement. Dans la plupart des pays en développement, le manque d'infrastructure de communication et le faible niveau d'éducation privent une bonne partie de la population des informations. La forte concentration des services publics dans les grandes villes exclut d'office les activités rurales des registres administratifs.

Les défenseurs de l'approche structuraliste recommandent la réforme structurelle des services d'enregistrement publics pour les rendre plus efficaces et plus facilement accessibles : traitement de dossier plus court, moins corrompu, plus transparent, moins coûteux (faible coût financier, procédures plus simples et services plus proches). En ce qui concerne la législation, l'accent doit être mis sur l'exploitation des groupes vulnérables tels que les enfants et les femmes dans le secteur informel.

Le modèle

Les hypothèses de travail

A partir de ces fondements théoriques, des hypothèses de travail sont à tester dans cette étude pour essayer de dégager les déterminants de l'enregistrement d'une unité de production.

La principale hypothèse de notre étude est que, le plus souvent, le non enregistrement des activités économiques découle d'une décision motivée à la fois par des facteurs volontaires « pull » (c'est-à-dire choisis par les opérateurs économiques qui veulent se mettre à l'écart de l'administration qu'ils jugent sans intérêt ou bien nuisible à leur développement), et des facteurs involontaires ou contraints « push » (c'est-à-dire qui s'imposent aux opérateurs économiques qui sont conscients de l'utilité de l'enregistrement mais qui ne peuvent pas l'accepter vu leurs conditions d'activités actuelles). Notre modèle explicatif cherche donc à se situer à la jonction des deux approches théoriques évoquées dans la revue de littérature.

La complexité et l'inefficacité de l'administration sont supposées être une cause potentielle du faible taux d'enregistrement des activités économiques⁴. La complexité englobe le nombre d'étapes à franchir et les dossiers à fournir pour obtenir le plein droit d'exercer une activité, le nombre de types d'impôt et leur mode de calcul. Par sa volonté d'enregistrer son activité, un opérateur accorde sa confiance à l'Etat pour la bonne gestion des affaires publiques en général et sur l'amélioration des performances de son activité en particulier. De ce fait, c'est l'administration dans son ensemble qui est jugée, et non seulement les services d'enregistrement. Corollaire à cela, l'inefficacité comprend plusieurs aspects qui peuvent influencer sur la décision des opérateurs : la mauvaise gestion et l'utilisation inefficace des ressources collectives, l'inaccessibilité des services publics de base, les coûts trop élevés des services d'enregistrement, la lenteur administrative, l'éloignement des services administratifs, etc.

Les effets de la corruption subie par les opérateurs sur l'enregistrement de leurs activités méritent des analyses particulières. C'est un aspect particulier de la gouvernance qui peut agir sur l'opinion des opérateurs, mais dont l'effet sur leur décision d'affiliation dans les registres administratifs n'est pas évident à déterminer. Cet effet dépend de plusieurs variables objectives et subjectives que sont la différence entre le coût officiel et le montant réellement payé pour l'enregistrement, l'efficacité perçue des organes de contrôle, les coûts pour échapper au contrôle, la capacité financière de l'opérateur, la valeur morale et l'intégrité de l'opérateur. La corruption peut agir directement sur les coûts de production ou sur le degré de confiance des opérateurs envers l'administration. En supposant que les organes de contrôle sont inefficaces et que les opérateurs ont la possibilité d'exercer des activités en dehors de la légalité, l'existence de la corruption entraîne trois possibilités : les opérateurs avec de très faibles capacités ne pouvant pas supporter les coûts pour échapper au contrôle préfèrent rester sans activité, ceux avec une capacité moyenne préfèrent opérer dans l'illégalité et ceux avec une forte capacité vont corrompre l'administration pour obtenir l'autorisation légale de travail (Choi et Thum, 2005). Par ailleurs, si le coût officiel de l'enregistrement est ressenti comme trop élevé, la corruption peut alors être considérée comme un contrat gagnant-gagnant entre deux agents privés : une définition de la corruption est en effet l'abus d'un pouvoir public pour un bénéfice privé (Tanzi,

⁴ Voir Tokman (2007), Giles et Johnson (2002), Schneider et Enste (2000), Johnson, Kaufman et Zoido-Lobaton (1998), Mead et Morrisson (1996), McPherson et Liedholm (1996), Maldonado (1995), Braun et Loayza (1994), Klein et Tokman (1993).

1998). Ce phénomène touche la problématique de la détermination d'une taxation optimale en présence d'évasion fiscale (Dabla-Norris et Feltenstein, 2005) : « *trop d'impôt tue l'impôt* »

Comme l'enregistrement des activités relève d'une décision ou d'une opinion individuelle, l'information y tient un rôle fondamental. Le plus souvent, un opérateur se trouve dans une situation irrégulière simplement à cause de la méconnaissance des textes en vigueur. En ce qui concerne l'accès à l'information, plusieurs facteurs jouent et on peut les analyser sous deux angles différents. Du côté de l'offreur, « l'administration diffuse-t-elle suffisamment largement les informations pour couvrir la majeure partie des opérateurs ? » : fréquence, support d'information utilisé, etc. Du côté du demandeur, « les opérateurs ont-ils la capacité de bien assimiler les informations diffusées ? », en considérant la possession de radio, la disponibilité en temps d'écoute, le niveau d'éducation, le langage pratiqué, etc. La bonne circulation des informations et la transparence dans la gestion de l'Etat aident à fournir une bonne image de l'administration aux yeux des opérateurs. En plus du problème d'accès à l'information, son « contenu » est primordial. En effet, deux informations de deux natures différentes auxquelles un opérateur a pu avoir accès peuvent provoquer deux réactions totalement opposées.

Des facteurs économiques liés aux performances économiques et aux caractéristiques démographiques des unités de production peuvent influencer la décision de nouer des contacts avec les registres administratifs ou non. Le comportement supposé rationnel des opérateurs induit l'apparition de l'« effet de seuil minimum de coopération » (Maldonado, 1995) au-delà duquel l'enregistrement des activités est jugé plus rentable, et donc préférable. Pour établir ce niveau critique, le critère de « visibilité » est très souvent utilisé, incluant la taille de l'unité de production, le type de local ou le lieu d'activité, le chiffre d'affaires réalisé et le niveau d'insertion dans le système économique national (transactions ou concurrence directe avec des établissements formels)⁵. La plupart des études empiriques montrent que plus l'unité de production est « visible » (taille importante, local fixe à l'extérieur du domicile, chiffre d'affaires important, transactions importantes avec le secteur informel), plus l'opérateur est prêt à s'inscrire dans les registres administratifs.

⁵ Voir Dabla-Norris et Inchauste (2007), McPherson et Liedholm (1996) et Klein et Tokman (1993).

Le modèle

Notre modèle tente d'identifier quels sont les facteurs qui peuvent agir sur la volonté des opérateurs non encore enregistrés de régulariser leur situation, et, en particulier, quelle est l'influence des variables liées à la gouvernance et l'efficacité des services publics.

Une modélisation de type logit multinomial non ordonné est retenue en choisissant la variable dépendante Y_i comme suit :

$Y_i = 1$ si l'opérateur n'est pas encore enregistré et veut se faire enregistrer,

$Y_i = 2$ si l'opérateur est déjà enregistré sur certains registres et veut se faire enregistrer sur d'autres registres,

$Y_i = 3$ si l'opérateur ne veut pas se faire enregistrer (qu'il soit déjà enregistré sur certains registres ou non).

Les variables explicatives du modèle comprennent les vecteurs X_i des caractéristiques démographiques et économiques de l'unité de production et/ou de l'opérateur et les vecteurs G_i des variables liées à la gouvernance influençant la volonté de l'opérateur de se faire enregistrer. Deux modèles sont formulés : un modèle simple n'incluant que les variables G_i et un modèle complet incluant les groupes de variables G_i et X_i .

Une sorte d'effet fixe a été introduite dans le modèle à l'aide d'une variable indicatrice spécifiant l'année de l'enquête (2001 ou 2004) afin de capter les changements structurels survenus au cours de la période 2001-2004. Cette période est en effet spécifique pour Madagascar aussi bien sur le plan administratif que sur le plan socio-économique. Les données des deux années ont été empilées. Des techniques d'estimation avec des données de panel ont par ailleurs été testées, mais ont été abandonnées compte tenu de la faiblesse du nombre d'observations disponibles.

Estimation du modèle

Bases de données utilisées

Les données utilisées pour cette étude sont issues de la série d'enquêtes sur le secteur informel dénommée « 1-2-3 » initiée par DIAL/IRD et réalisée dans l'Agglomération d'Antananarivo, la capitale de Madagascar, en 2001 et 2004 (Rakotomanana, 2004). C'est une enquête de type mixte effectuée en plusieurs phases. La première phase est une enquête sur l'emploi auprès de 3.000 ménages. Cette phase a pour objectifs d'une part d'appréhender les conditions d'activité et le

fonctionnement du marché du travail et d'autre part d'identifier les individus dirigeant une unité de production dans le secteur informel. En plus de tous les indicateurs statistiques du marché du travail et des caractéristiques des ménages, cette première phase sur l'emploi a été accompagnée d'un module qualitatif sur la perception de l'administration et de la gouvernance du pays par les citoyens. Ce module est adressé à un individu pris au hasard parmi les membres âgés de 18 ans et plus présents dans chaque ménage de l'échantillon. La deuxième phase est une enquête auprès de 1.000 unités de production informelles parmi celles identifiées lors de la première phase de l'enquête. Elle traite de manière complète les caractéristiques et performances de l'unité de production, comme sa démographie, sa production (branche de production, matière première, charges), ses facteurs de production (travail, capital), ses investissements et son financement, son insertion dans le circuit économique, ses problèmes et ses perspectives. En outre, des modules qualitatifs sur l'environnement économique tels que les structures d'appui aux micro-entreprises, la micro-finance et la relation avec l'Etat figurent dans le questionnaire de la deuxième phase. Ces bases de données permettent de dégager la nature des liens institutionnels que le secteur informel entretient avec l'Etat.

Informalité et non enregistrement

Dans cette étude, l'informalité et le non enregistrement sont deux notions bien distinctes. L'enregistrement n'est qu'une composante de la définition du secteur informel. En effet, deux critères, l'un à caractère administratif et l'autre à caractère technique ou économique, ont été retenus pour définir une activité informelle. Une unité de production est considérée comme « informelle » si elle ne possède pas un numéro statistique ou si aucune comptabilité écrite formelle (ayant une valeur juridique) n'est utilisée dans sa gestion financière. De plus, pour le cas de Madagascar, l'enregistrement ne se résume pas seulement à la possession de numéro statistique. Il existe quatre autres registres administratifs sur lesquels toutes les unités de production doivent être inscrites : le registre du commerce, la patente, la carte professionnelle et enfin la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNaPS). Etant donné cette multiplicité des formes d'enregistrement existant à Madagascar, la non affiliation de la grande majorité des unités de production informelles au registre de la statistique n'implique pas nécessairement la non jouissance de reconnaissance juridique de la part de l'administration du secteur informel.

Encadré

Démarche pour l'enregistrement d'une unité de production à Madagascar

Lors de sa création, toute unité de production non constituée en société est censée suivre un certain nombre de démarches officielles pour obtenir un statut légal. Tout d'abord, l'entrepreneur doit se déclarer auprès du Fokontany dans lequel son établissement est localisé. Puis, il est censé remplir une déclaration d'existence aux contributions et payer la patente, puis demander une carte statistique à l'INSTAT. Ensuite, il retourne aux contributions afin d'obtenir sa carte professionnelle (plus connue sous le nom de « carte rouge »), qui devra être renouvelée chaque année et lui donnera la possibilité de se fournir chez les grossistes. Enfin, il peut s'inscrire au Registre du Commerce, ce qui lui permettra de recourir au système judiciaire en cas de litige, et de se faire connaître en apparaissant au Journal Officiel.

Si ces démarches sont obligatoires pour toute activité marchande, les autres registres que nous avons identifiés ne sont nécessaires que dans certains cas. Ainsi, l'affiliation à la CNaPS est liée à l'emploi de salariés dans l'établissement.

Choix des variables du modèle

La variable indiquant la volonté d'un opérateur de se faire enregistrer est obtenue à partir de la réponse à la question suivante : « Êtes-vous prêt à enregistrer votre activité auprès de l'administration ? ». L'administration est une notion assez large qui englobe tous les services publics responsables des différents registres d'enregistrement des activités : institut de la statistique, service des impôts, caisse nationale des prévoyances sociales, tribunal administratif, chambre de l'industrie et du commerce, commune municipale. Cette question s'est adressée à tous les chefs d'unité de production de l'échantillon, y

compris ceux qui sont déjà inscrits sur certains registres. Pour ces derniers, on leur demande s'ils veulent aller jusqu'au bout du processus d'enregistrement en s'affiliant à d'autres registres. Trois modalités de réponse sont prévues : Oui, Non, Ne sait pas. Il faut mentionner qu'une instruction stricte était donnée aux enquêteurs de ne fournir aucune information sur la législation en matière d'enregistrement des activités économiques. La variable d'intérêt de l'étude prend les quatre modalités suivantes :

1. si la réponse à la question est « oui » et l'établissement n'est encore affilié à aucun registre administratif ;

2. si la réponse à la question est « oui » et l'établissement est déjà affilié seulement sur certains registres administratifs ;
3. si la réponse à la question est « non », quelque soit l'enregistrement aux différents registres ;
4. si la réponse à la question est « ne sait pas », quelque soit l'enregistrement aux différents registres.

Pour éviter les biais induits par la modalité « ne sait pas » liés notamment à son interprétation, les individus l'ayant déclaré dans leur réponse ont été exclus de notre étude. Cela ne cause aucun problème majeur sur la représentativité de l'échantillon restant dans la mesure où ces individus ne représentent qu'une proportion relativement faible de l'échantillon initial (5 % en 2004 et 10 % en 2001).

Cette variable est mieux appropriée à la problématique qui est la nôtre d'attirer la régularisation des activités non encore enregistrées par rapport à la variable indiquant le statut d'enregistrement effectif de l'unité de production très souvent mobilisée dans d'autres études empiriques traitant le même thème, car notre démarche privilégie davantage l'incitation et le volontariat que la répression. De plus, ce choix permet d'éviter des problèmes d'ordre technique déjà évoqués dans la partie introductive. De façon générale, les travaux académiques incorporant directement les opinions subjectives émises par les entreprises sont peu fréquents, exceptés pour l'analyse conjoncturelle et la prévision. Il existe une certaine réticence vis-à-vis de l'utilisation de telles données statistiques qui s'explique souvent par le problème effectif de la mesure et l'approximation d'une opinion subjective via un indicateur. C'est pour cette raison que beaucoup de précautions étaient prises dans toutes les étapes de l'enquête que sont la conception du questionnaire, la formation des enquêteurs, le contrôle de la collecte, la saisie et l'apurement des données (Rakotomanana, 2004).

Les variables explicatives qui suivent comprennent, d'une part, les variables liées à la gouvernance ou à l'environnement économique, et, d'autre part, celles liées aux caractéristiques démographiques et économiques de l'unité de production.

Efficacité des services publics

- La variable indicatrice indiquant l'accès aux biens et services publics dans le lieu de travail comme l'eau, l'électricité, le téléphone va capter, d'une part, l'efficacité de l'administration dans la gestion des ressources collectives en faveur des activités économiques en contrepartie des coûts de

l'enregistrement et des impôts. Cette variable devrait avoir une influence positive sur la volonté de se faire enregistrer.

- La variable indicatrice indiquant l'expérience vécue de corruption d'un membre du ménage au cours des 12 derniers mois sert à évaluer la situation de l'opérateur face à la corruption. On peut s'attendre à ce que cette variable ait une influence négative sur l'enregistrement des activités. Mais compte tenu des motifs présentés dans la partie précédente, des résultats contre-intuitifs pourraient apparaître.
- Les variables indicatrices indiquant les problèmes rencontrés ou les obstacles au développement évoqués par le chef d'unité de production sont introduites dans le modèle pour connaître les types de problèmes qui influencent les stratégies des opérateurs à se tourner vers l'Etat. Cinq variables indicatrices ont ainsi été construites, relatives respectivement au manque de clientèle, à l'accès limité au crédit, au local d'activité inadapté, aux autres types de problème. La catégorie de référence est « aucun problème déclaré ».
- La variable « période », qui n'est autre qu'une indicatrice de l'année 2004 en référence à 2001, permet de dégager, d'un côté, les effets des changements macro-économiques et des réformes structurelles mises en place telles que la création d'un guichet unique pour la création de nouvelle entreprise, la simplification du système fiscal (impôts synthétiques), l'assainissement dans les marchés publics, la lutte contre la corruption et, de l'autre côté, la dégradation des performances des entreprises et du pouvoir d'achat suite à la crise politico-économique malgache de 2002. On peut supposer que cette variable va influencer positivement l'enregistrement des activités économiques.

Accès à l'information

- La variable indicatrice signalant si l'individu suit les journaux d'informations dans les médias (écrits, radiophoniques, télévisés) va saisir l'accès à l'information. Les modalités de réponses dans le questionnaire permettent de prendre en compte à la fois le degré de couverture du service de communication, le niveau d'intérêt de l'individu pour les informations, ses contraintes personnelles (disponibilité en temps, possession de radio ou télévision, moyens d'acheter les journaux). L'effet de cette variable sur l'enregistrement devrait être significativement positif, même si elle ne renseigne en rien sur le contenu des informations transmises.

- La variable indiquant le niveau d'éducation atteint tente aussi de capter la capacité intellectuelle d'analyse des informations économiques et d'en déduire les utilités de l'enregistrement des activités au niveau individuel et collectif (McPherson et Liedholm, 1996).
- La variable indicatrice signalant si l'opérateur a suivi ou non des formations professionnelles formelles sur le métier exercé peut approcher les effets du contenu des informations. Elle renvoie aussi et surtout au niveau de capital humain accumulé, en supplément de la formation initiale. En considérant que ce type de formation est susceptible de fournir des connaissances supplémentaires sur les avantages et les inconvénients d'être enregistré, et d'améliorer le niveau de compréhension de la législation, on peut anticiper que son influence sur l'enregistrement des activités devait être positive.

Visibilité de l'unité de production

- Les variables indicatrices de la branche d'activité est un bon indicateur de « visibilité » en termes de localisation (McPherson et Liedholm, 1996) dans la mesure où le type de local est spécifique au type d'activité : les activités commerciales sont de nature à être exposées aux clients donc à être plus visibles (marché ou voie publique), tandis que les activités industrielles peuvent être exercées à domicile (couture, menuiserie). On peut supposer que les activités commerciales plus « visibles » ont davantage de chance d'être affiliées aux registres administratifs.
- La variable indiquant la taille de l'unité de production devrait faire ressortir l'impact du degré de « visibilité » de l'unité de production. On s'attend à ce que l'effet taille soit positif.

Contraintes économiques

- Les variables indiquant le quartile d'appartenance de l'UPI dans la distribution de la valeur ajoutée du secteur informel permet de savoir si des contraintes économiques pèsent sur l'UPI, et peuvent rendre impossible le paiement des coûts d'enregistrements et les taxes afférentes, qui obligent les opérateurs à ne pas vouloir enregistrer leurs activités. On suppose ainsi que ces variables indicatrices ont des effets significativement positifs si la catégorie de référence est le quartile le plus faible.

Caractéristiques démographiques

- La variable indicatrice de l'habitation dans la ville administrative d'Antananarivo⁶ intercepte deux phénomènes : habiter la capitale signifie avoir une certaine proximité avec les services publics d'enregistrement, et être soumis potentiellement à un contrôle plus fréquent des organes de surveillance de l'Etat. Elle devrait avoir un effet positif sur la décision de se faire enregistrer.
- La variable quantitative indiquant l'expérience professionnelle du chef d'entreprise en matière de gestion d'une unité de production informelle peut avoir un effet négatif sur la probabilité de vouloir s'affilier aux registres administratifs. D'une part, plus longue est l'expérience du secteur informel, plus les habitudes et combines y sont enracinées, et plus la propension à vouloir changer de statut devient faible. D'autre part, les nouveaux venus dans le secteur informel, plus précaires, ont encore plus peur d'exercer en dehors de la légalité et probablement plus de raisons de vouloir enregistrer leurs activités.
- La variable indicatrice indiquant que l'individu est un homme peut montrer l'influence du genre sur la décision d'enregistrement. Le contact des femmes avec l'administration est a priori moins fréquent du fait de la place au foyer traditionnellement attribuée aux femmes et de la surreprésentation des hommes dans l'administration⁷.

Quelques statistiques descriptives

Dans l'immense majorité des cas, les unités informelles sont inconnues de l'ensemble des services de l'Etat. En fait, près de huit unités sur dix (74 % en 2001 et 79 % en 2004) sont totalement inconnues des services publics, c'est-à-dire qu'elles ne possèdent ni numéro statistique, ni carte rouge, qu'elles ne sont enregistrées ni au Registre du commerce, ni à la CNaPS, et qu'elles ne paient pas la patente. Si l'affiliation la plus fréquente correspond à la patente, puis au numéro statistique et à la carte rouge, les taux d'enregistrement restent faibles (moins de 20 % en 2004 et 24 % en 2001). Cependant, le refus ostensible de toute collaboration avec les organismes publics n'est le fait que d'une infime minorité (moins de 8 % en 2001 et moins de 3 % en 2004). La situation est due essentiellement à la méconnaissance des obligations juridiques : soit qu'elles considèrent que

⁶ L'enquête couvre la ville administrative d'Antananarivo et des villes périphériques qui la jouxtent.

⁷ Plus de six fonctionnaires sur dix sont des hommes selon les résultats de l'enquête annuelle sur l'emploi dans l'agglomération d'Antananarivo en 2004.

l'inscription n'est pas obligatoire, soit qu'elles ne savent pas auprès de quelle institution il faudrait le faire.

En analysant la volonté des opérateurs informels de faire enregistrer leurs unités de production, les résultats tendent à remettre en cause en partie la thèse prétendant que l'informalité proviendrait d'un excès de régulations publiques, notamment de taux d'imposition excessifs dans le secteur formel, et d'une volonté délibérée des informels de contourner la législation. En effet, en 2004, près de deux chefs d'UPI sur trois ont déclaré qu'ils sont prêts à

inscrire leurs établissements sur les registres administratifs ou qu'ils accepteraient de payer l'impôt sur leur activité : 45 % sont encore totalement inconnus de l'administration publique et 20 % sont déjà enregistrés mais seulement sur certains registres. Par contre, près de 25 % des opérateurs informels repoussent catégoriquement l'idée de se mettre en contact avec les services d'enregistrement. En 2001, la proportion des non favorables à l'enregistrement atteignait près du tiers de l'ensemble des chefs d'UPI.

Tableau 1

La volonté de se faire enregistrer dans le secteur informel (%)

Volonté de se faire enregistrer	Année 2001	Année 2004
Veut se faire enregistrer et UPI inconnu de l'Etat	40,5	50,1
Veut compléter le processus d'enregistrement et UPI déjà enregistrée sur certains registres	25,0	22,8
Ne veut pas se faire enregistrer	34,5	27,1
Total	100,0	100,0

Source : Enquête 1-2-3, 2001-2004, phase 2, INSTAT-DIAL.

Le tableau 2 montre quelques traits caractéristiques des UPI selon la volonté du chef d'établissement de se faire enregistrer. Les UPIs dont le dirigeant ne compte s'affilier à aucun registre administratif sont en proportion relativement moins élevée à bénéficier des services publics de base. A peine 40 % d'entre elles en 2004 et moins de 46 % en 2001 ont accès à l'électricité, l'eau, le téléphone, etc. Ce sont des proportions qui sont nettement inférieures par rapport aux autres catégories d'UPI. De plus, leur niveau d'insertion sur le marché formel reste relativement faible : en moyenne, seulement moins de 4 % des montants de leurs achats en 2004 (moins de 13 % en 2001) se sont effectués auprès des établissements formels.

Les individus inconnus des services de l'Etat et favorables à l'enregistrement de leur établissement se sentent plus fréquemment touchés par des problèmes économiques et/ou connaissent plus souvent des obstacles au développement de leurs activités. On peut mentionner notamment le manque de clientèle, les difficultés d'accès au crédit

et les problèmes liés au local de travail, touchant respectivement 68 %, 26 % et 30 % de cette catégorie d'UPI considérée en 2004. Ces unités sont aussi caractérisées par le niveau de compétences relativement élevé de leurs dirigeants. Bon nombre d'entre eux ont suivi des formations professionnelles et, en moyenne, ils ont suivi au moins une année d'études de plus que les dirigeants d'UPI qui ne veulent pas se faire enregistrer.

Les UPI déjà enregistrées sur certains registres administratifs et dont le chef veut compléter le processus d'enregistrement sont beaucoup plus concentrées sur les activités commerciales : 48 % en 2004 et 53 % en 2001. Elles appartiennent à la frange supérieure du secteur informel en termes de performance économique. En effet, en 2004, si l'on considère la valeur ajoutée, plus de 61 % d'entre elles (58 % en 2001) se trouvent dans le quartile le plus élevé. De plus, elles bénéficient plus souvent des services publics de base. Plus de sept unités sur dix ont accès à l'électricité, à l'eau ou au téléphone.

Tableau 2
Caractéristiques socio-économiques des UPI selon la volonté du chef de se faire enregistrer

	Année 2001				Année 2004			
	Veut se faire enregistrer	Veut compléter l'enregistrement	Ne veut pas se faire enregistrer	Ensemble	Veut se faire enregistrer	Veut compléter l'enregistrement	Ne veut pas se faire enregistrer	Ensemble
Ayant accès aux services publics de base (%)	54,4	70,2	46,6	56,0	47,6	70,7	40,3	48,7
Vécu de corruption d'un autre membre du ménage (%)	4,3	3,9	5,6	4,5	3,1	6,6	4,9	4,6
Ayant des problèmes de clientèle (%)	52,7	66,5	50,7	55,1	68,5	82,9	74,0	71,9
Ayant des problèmes d'accès au crédit (%)	22,8	17,0	13,1	18,0	26,3	27,3	18,2	23,0
Ayant des problèmes de local (%)	26,2	21,5	20,1	22,0	30,4	23,7	21,1	24,7
Ayant autres problèmes (%)	43,8	46,6	26,3	37,3	53,0	63,5	37,0	49,1
Ayant accès aux journaux d'information (%)	75,6	86,4	67,9	76,2	88,9	89,7	82,3	87,5
Niveau d'éducation (nombre d'années)	6,8	8,7	6,3	7,1	7,1	8,9	6,1	7,0
Ayant suivi une formation professionnelle (%)	11,5	10,6	5,5	9,3	13,3	20,0	7,8	12,1
Habite dans la ville administrative d'Antananarivo (%)	79,4	84,3	84,1	82,0	77,2	87,7	77,7	80,4
Taille (nombre d'employés)	1,5	2,0	1,3	1,5	1,5	1,8	1,2	1,4
Industrie (%)	36,7	12,3	41,2	32,4	38,4	16,4	35,8	32,6
Commerce (%)	34,1	53,7	29,0	36,6	31,6	47,8	21,9	31,4
quartile_2 de valeur ajoutée (%)	29,7	9,6	32,3	25,2	29,3	11,0	27,7	25,6
quartile_3 de valeur ajoutée (%)	27,8	27,2	14,9	22,9	24,7	22,9	18,7	22,7
quartile_4 de valeur ajoutée (%)	17,1	58,5	9,1	24,6	19,9	61,1	5,6	23,2
Homme (%)	50,9	66,4	48,5	53,6	50,3	62,0	36,3	48,2
Expérience professionnelle (nombre d'années)	7,7	7,2	8,0	7,7	9,3	8,1	9,9	9,3

Source : Enquête 1-2-3, 2001 et 2004, phase 2, INSTAT-DIAL.

Résultats de l'estimation

Les résultats issus des modèles de régression multinomiale formulés auparavant sont reproduits dans le tableau 3. Pour chaque modèle, la catégorie des chefs d'UPI refusant l'enregistrement de leurs activités constitue le groupe de référence, les observations ayant pour réponses « ne sait pas » ou manquantes étant retirées de l'estimation. On observe que les coefficients estimés sont globalement stables lorsqu'on passe du modèle simple au modèle complet, ce qui montre la robustesse des estimateurs. L'analyse va se concentrer surtout sur les résultats issus du modèle complet.

Les valeurs et la significativité des paramètres estimés montrent de très nettes différences des déterminants de la volonté d'enregistrement des chefs d'UPI selon que l'établissement est encore totalement inconnu des services de l'Etat ou qu'il est déjà inscrit mais seulement sur certains registres administratifs. Comme l'objectif de l'Etat est avant tout d'identifier et d'intégrer dans les activités non enregistrées dans le circuit formel, on va insister dans un premier temps sur le comportement des chefs d'UPI totalement inconnus des services publics.

Déterminants de la volonté de faire enregistrer des UPI totalement inconnus de l'Etat

Efficacité de l'administration et volonté d'enregistrement des activités

Pour les opérateurs totalement inconnus des services publics, les résultats issus des estimations montrent clairement que l'enregistrement fait partie des stratégies d'entreprises adoptées pour faire face à certaines difficultés. Par rapport à ceux qui ne connaissent aucun problème dans l'exercice de leurs activités actuelles, les opérateurs ayant senti des difficultés d'accès au crédit ou faisant face à d'autres types de problèmes (à l'exception des problèmes liés à la demande ou au local professionnel) ont une plus forte chance de vouloir enregistrer pour la première fois leurs unités de production. Par contre, les problèmes liés à la demande les poussent à rester dans l'informalité.

L'observation du coefficient lié à la variable « période » révèle que, par rapport à l'année 2001, le passage à l'année 2004 augmente significativement la propension à vouloir enregistrer son activité.

Le facteur lié à la corruption a un impact négatif mais non significatif sur la probabilité de vouloir s'enregistrer pour les chefs d'UPI, qu'elles soient partiellement enregistrées ou non. Ce résultat, apparemment contre-intuitif, peut conforter l'attitude assez tolérante de la population malgache

envers la corruption dans certains domaines bien précis, notamment l'allocation des ressources publiques⁸ révélée dans les premiers résultats de l'enquête « Afrobaromètre 2005 », ce qui corrobore l'importance relativement élevée accordée par les opérateurs sur les actions concrètes de l'administration en leur faveur, évoquée dans le paragraphe précédent. La thèse, exposée dans la partie précédente, considérant la corruption comme un équilibre gagnant-gagnant entre deux opérateurs privés peut être aussi un élément de réponse. Néanmoins, pour obtenir beaucoup plus de précisions sur ce résultat, des études beaucoup plus approfondies prenant en compte plus de détails sur le type de corruption seraient nécessaires.

Accès à l'information et volonté d'enregistrement des activités

Le contenu de l'information semble influencer davantage que l'« accès » aux supports d'information. Les coefficients et leurs significativités montrent que le fait d'accéder aux journaux ou médias et/ou d'avoir un niveau d'éducation élevé n'a pas d'effets significatifs sur la décision des entrepreneurs. En revanche, l'apprentissage du métier exercé dans un établissement formel (école professionnelle ou grande entreprise formelle) a une influence fortement positive. Ces résultats mettent en lumière que, jusqu'à maintenant, seules les formations professionnelles ont pu fournir les connaissances et les « bonnes » informations relatives à l'organisation et à la gestion des entreprises ayant sensibilisé et convaincu les opérateurs à rester dans la légalité. De plus, l'accès à la formation professionnelle témoigne du passé professionnel de l'opérateur au sein de l'économie formelle, probablement en tant que salarié. Ceci est favorable à son envie de formaliser son entreprise.

Visibilité et volonté d'enregistrement des activités

En général, les résultats de l'estimation confirment ceux issus de la plupart des études empiriques traitant le même thème. Les chefs d'établissements plus « visibles » ont beaucoup plus de chance de vouloir régulariser les inscriptions sur les registres administratifs. En effet, la variable « taille » a des coefficients positifs et très significatifs. Par contre, l'effet de la « branche d'activité » n'est pas significatif. Ainsi, par rapport aux activités de services, on ne peut pas affirmer que les activités

⁸ Selon DIAL – Afrobarometer (2005) : « Les attitudes sont cependant plus permissives en ce qui concerne l'allocation des ressources publiques. Ainsi, 38 % des Malgaches considèrent naturel qu'un officiel ou un agent public choisisse comme lieu d'implantation d'un projet de développement une zone où habitent ses amis, ses relations ou ses partisans. 35 % déclarent que c'est répréhensible mais compréhensible, tandis que seulement 23 % condamnent une telle pratique ».

commerciales et les activités industrielles ont plus ou moins de chances d'être enregistrées.

Contraintes économiques et volonté d'enregistrement des activités

A travers les résultats de l'estimation, on peut affirmer que les contraintes économiques telles que la faiblesse de l'échelle d'activité ou du profit obligent les opérateurs à opérer dans l'irrégularité. Les coefficients associés à la probabilité de vouloir s'enregistrer et aux variables indiquant les quartiles supérieurs de valeur ajoutée sont tous positifs et significatifs. De plus, l'effet n'est pas linéaire mais devient beaucoup plus important au fur et à mesure qu'on observe un quartile plus élevé. Ainsi, plus la valeur ajoutée de l'unité de production est faible, plus la probabilité que l'opérateur se résigne à ne pas se faire enregistrer est forte, toutes choses égales par ailleurs.

Caractéristiques démographiques et volonté d'enregistrement des activités

Les résultats ont bien confirmé notre hypothèse que l'expérience professionnelle exerce un effet négatif sur la volonté d'enregistrement auprès des services publics. Plus l'ancienneté de l'opérateur est grande dans l'unité de production informelle, plus sa probabilité de vouloir s'enregistrer diminue.

Enfin, les opérateurs de sexe masculin ont une plus grande propension à désirer se régulariser que les femmes, toutes choses égales par ailleurs.

Cas des UPI déjà inscrits sur certains registres administratifs

Pour cette catégorie, la volonté d'un opérateur d'enregistrer son activité est fortement influencée

par les variables liées à l'efficacité de l'administration. Tout d'abord, l'accès aux biens publics agit positivement sur la volonté de ces chefs d'UPI. Ainsi, l'accès à l'eau, à l'électricité ou au téléphone ou de travailler dans un local public est considéré par ces types d'opérateurs comme contrepartie ou avantage particulier en leur faveur dus à leur affiliation à l'administration, même encore partielle, et les incite à aller jusqu'au bout de la formalisation de leurs activités. L'efficacité perçue de l'administration en matière de bonne gestion et d'utilisation des ressources collectives matérialisée par des actions concrètes en faveur des activités économiques soigne l'image de l'Etat et attire la confiance de ces opérateurs. Ils estiment que l'enregistrement favorise leur accès aux services publics et procurera des bénéfices nets pour leur unité de production. Par ailleurs, les problèmes liés à la demande et les problèmes autres que ceux liés à l'accès au crédit et au local de travail les incitent à régulariser complètement l'enregistrement de leurs établissements. Par contre, les problèmes liés au local d'activité constituent un facteur défavorable. L'effet de la branche d'activité est très net. Il est moins probable que les chefs des unités industrielles affichent la volonté de compléter l'enregistrement de leurs activités par rapport aux chefs d'unités de service. Les facteurs liés à la corruption, à l'accès à l'information et aux contraintes économiques ont des effets identiques à ce que l'on a observé chez les chefs d'UPI totalement inconnus des services publics.

Tableau 3

Déterminants de la volonté d'enregistrement des opérateurs économiques (Coefficients estimés par un modèle logit multinomial)

Variable	Modèle simple		Modèle complet	
	Veut se faire enregistrer	Veut compléter l'enregistrement	Veut se faire enregistrer	Veut compléter l'enregistrement
Ayant accès aux services publics de base (dummy)	0,143 (0,118)	0,690*** (0,14)	0,198 (0,129)	0,788*** (0,171)
Vécu de corruption d'un autre membre du ménage (dummy)	-0,153 (0,282)	-0,008 (0,319)	-0,229 (0,292)	-0,208 (0,366)
Ayant des problèmes de clientèle (dummy) (référence : aucun problème déclaré)	-0,11 (0,122)	0,479*** (0,148)	-0,242* (0,129)	0,470*** (0,178)
Ayant des problèmes d'accès au crédit (dummy) (référence : aucun problème déclaré)	0,369** (0,155)	0,116 (0,18)	0,337** (0,161)	0,075 (0,209)
Ayant des problèmes de local (dummy) (référence : aucun problème déclaré)	0,286* (0,146)	-0,413** (0,175)	0,246 (0,152)	-0,488** (0,199)
Ayant autres problèmes (dummy) (référence : aucun problème déclaré)	0,524*** (0,124)	0,892*** (0,145)	0,479*** (0,132)	0,977*** (0,172)
Ayant accès aux journaux d'information (dummy)	0,303** (0,151)	0,239 (0,192)	0,16 (0,159)	0,133 (0,228)
Niveau d'éducation (nombre d'années)	0,007 (0,017)	0,151*** (0,02)	-0,009 (0,019)	0,099*** (0,023)
Ayant suivi une formation professionnelle (dummy)	0,471** (0,195)	0,477** (0,21)	0,526*** (0,204)	0,780*** (0,243)
Habite dans la ville administrative d'Antananarivo (dummy)			-0,019 (0,15)	0,406* (0,221)
Taille (nombre d'employés)			0,321*** (0,088)	0,417*** (0,095)
Industrie (dummy) (référence : service)			-0,157 (0,139)	-1,542*** (0,2)
Commerce (dummy) (référence : service)			0,112 (0,187)	-0,234 (0,225)
quartile_2 de valeur ajoutée (référence : quartile_1)			0,351** (0,151)	1,143*** (0,289)
quartile_3 de valeur ajoutée (référence : quartile_1)			0,753*** (0,171)	2,265*** (0,283)
quartile_4 de valeur ajoutée (référence : quartile_1)			1,000*** (0,242)	3,506*** (0,324)
Homme (dummy)			0,242* (0,129)	0,799*** (0,174)
Expérience professionnelle (nombre d'années)			-0,013* (0,007)	-0,007 (0,009)
Période année 2004 (dummy)	-0,137 (0,181)	-2,505*** (0,246)	0,506*** (0,126)	-0,05 (0,165)
Constante	0,143 (0,118)	0,690*** (0,14)	-0,888*** (0,277)	-4,883*** (0,453)
chi2		272		820
Log likelihood		-1808,39		-1534,55
N		1834		1834
Akaike information criterion		3657		3149
Bayesian information criterion		3767		3370
Notes : Catégorie de référence « Ne veut pas enregistrer l'activité » Les écarts-type sont entre parenthèses. *** : Statistiquement significatif à 1 %, ** : 5 %, * : 10 %.				

Source : Enquête 1-2-3, 2001 et 2004, phase 2, INSTAT-DIAL.

Conclusion et recommandations

En vue d'aider les décideurs politiques à augmenter le taux d'enregistrement des activités économiques et à intégrer les petites unités informelles dans l'économie formelle, cette étude a permis d'identifier les déterminants de la volonté de régularisation des opérateurs informels dans l'agglomération d'Antananarivo.

Les résultats de l'estimation ont montré que les comportements des chefs d'unités de production ne sont pratiquement pas les mêmes selon que l'unité de production soit totalement inconnue des services publics ou qu'elle soit déjà affiliée à certains registres administratifs. Pour la première catégorie d'opérateurs, le fait d'avoir des difficultés d'accès au crédit ou des problèmes autres que ceux liés au lieu d'activité augmentent la probabilité qu'ils acceptent d'inscrire pour la première fois leur établissement sur un registre administratif. En revanche, pour la deuxième catégorie d'opérateurs, l'accès aux services publics de base, le fait d'avoir des difficultés liées à la demande ou des problèmes autres que ceux liés à l'accès au crédit ainsi qu'un niveau d'éducation relativement élevé de l'opérateur provoquent une réaction positive en faveur d'une régularisation complète de la situation administrative de l'établissement. L'analyse a aussi mis en lumière l'importance du contenu des informations véhiculées sur la volonté d'enregistrement plutôt que l'accès aux supports d'informations. La formation professionnelle formelle suivie par un opérateur l'incite à faire enregistrer son établissement. Par contre, l'accès aux informations des médias n'a pas d'impact significatif. L'estimation a confirmé aussi les effets habituels attendus tels que l'impact positif du genre masculin et du degré de « visibilité », notamment en termes de taille.

A la vue de tous ces résultats, des changements de stratégies s'imposent à l'administration publique si elle veut améliorer le taux d'enregistrement des activités économiques. Les deux principes fondamentaux suivants devraient dicter l'élaboration des nouvelles stratégies : d'une part, il conviendrait d'impliquer l'ensemble des structures étatiques au lieu des seuls services responsables des registres administratifs, et de privilégier des

stratégies d'incitation et d'attraction au lieu de stratégies de répression.

L'administration en général et les services d'enregistrement en particulier doivent soigner leur image à l'égard des administrés en termes d'efficacité. D'une part, les efforts entrepris pour une meilleure gestion et allocation des ressources collectives doivent être ressentis au niveau de la population et des producteurs. Ceci peut être obtenu par la multiplication des réalisations concrètes facilitant l'accès aux services publics de base telles que les infrastructures, le crédit, l'eau potable et l'énergie. D'autre part, la simplification des procédures d'enregistrement telle que la mise en place d'un guichet unique et la diminution du temps de traitement des dossiers est indispensable.

L'Etat, en collaboration avec des initiatives privées, doit mettre en place des structures servant de « pôles d'attraction » des unités de production. Celles-ci doivent évidemment être fondées en fonction des centres d'intérêt approuvés par les petits opérateurs économiques. Les institutions de microfinance, les structures d'appui aux microentreprises, les marchés publics et les centres de formation professionnelle peuvent ainsi constituer des pôles d'attraction. Les autorités locales décentralisées doivent se trouver intégrées à ce dispositif. L'Etat doit instrumentaliser ces structures pour l'identification des activités économiques. Non seulement cela améliorerait la gestion de ces institutions, mais aussi et surtout, cela apporterait beaucoup plus d'efficacité externe aux services.

Ces actions doivent être précédées et accompagnées de campagnes d'information et de sensibilisation adaptées et continues. Plus que le choix des supports de communication, les réflexions doivent être axées sur le contenu des messages à transmettre. Ils doivent avant tout mettre en exergue l'intérêt économique procuré par l'affiliation aux registres administratifs et atténuer son caractère obligatoire et répressif.

La coordination de toutes ces actions doit aboutir à l'adoption d'une identification unique des unités de production et à la mise en place d'un fichier d'établissement centralisé. Ce sont les seuls critères pour évaluer l'efficacité, la fiabilité et la pérennité du dispositif d'enregistrement des activités économiques.

Références Bibliographiques

- Braun J., Loayza N. (1994)**, « Taxation, Public services, and the informal sector in a model of endogeneous growth », World Bank, Policy Research Working Paper n°1334
- Choi J. P., Thum M. (2005)**, « Corruption and the shadow economy », *International Economic Review*, Vol. 46, n°3
- Dabla-Norris E., Inchauste G. (2007)**, « Informality and Regulations : What drives firm growth ? », IMF working paper, n°07/112
- Dabla-Norris E., Feltenstein A. (2005)**, « The underground economy and its macroeconomic consequences », *The journal of policy reform*, vol. 8, n°2, pp. 153-174.
- De Soto H. (1994)**, *L'autre sentier – la révolution informelle dans le tiers monde*, Edition La découverte, série Economie, Paris.
- DIAL, Afrobarometer (2005)**, « Gouvernance et corruption à Madagascar, perceptions et réalité, Premiers résultats de l'enquête » « *Afrobaromètre 2005 à Madagascar*, DIAL.
- Djankov S., La Porta R., Lopez-de-Silanes, F. Shleifer A. (2002)**, « The regulation of entry », *Quarterly Journal of Economics* 117, 1 –37.
- Giles D., Johnson B. (2002)**, « Taxes, risk-aversion, and the size of underground economy, a non parametric analysis with New-Zealand data », *Pacific Economic Review* n°7:1, pp. 97-113.
- Johnson S., Kaufman D., Zoido-Lobaton P. (1998)**, « Regulatory discretion and the unofficial economy », AEA Papers and Proceedings.
- Klein E., Tokman V. (1993)**, « Informal sector and regulations in Ecuador and Jamaica », OCDE, Research programme on governance and entrepreneurship, Technical paper n°86.
- Maldonado C., (1995)**, « The informal sector : Legalisation or laissez-faire ? », *International Labor Review*, Vol 134, n°6.
- McPherson M. A., Liedholm C. (1996)**, « Determinants of Small and Micro Enterprise Registration, Results from Surveys in Niger and Swaziland », *World development*, Vol 24, No. 3, pp. 481-487.
- Mead D., Morrisson C. (1996)**, « *The Informal sector Elephant* », *World development*, Vol 24, n°10, pp. 1611-1619
- Rakotomanana F. (2004)**, « Dynamique du Secteur Informel dans l'agglomération d'Antananarivo, 1995 – 2001 », INSTAT-DIAL-IRD.
- Schneider F., Enste D. (2000)**, « Shadows economies, size, causes, and consequences », *Journal of economic literature*, vol XXXVIII, pp.77-114.
- Tanzi V. (1998)**, *Corruption around the world – causes, scope and curses* : IMF Staff papers n°45, pp. 559-594.
- Tokman V. (1992)**, *Beyond regulation – The informal sector in Latin america* : Boulder and London, Lynne Rienner Publishers.
- Tokman V. (2007)**, « Modernizing the informal sector », Economic and Social affairs, DESA working paper n°42.

Secteur informel, fiscalité et équité, l'exemple du Cameroun

Prosper Backiny-Yetna¹

Le secteur informel est caractérisé par le niveau faible de ses relations avec l'administration. Ce bas niveau d'enregistrement administratif se caractériserait notamment par un faible niveau de fiscalisation ; par conséquent les ménages dont les membres travaillent dans ce secteur seraient moins imposés. Les chefs des unités de production informelles (UPI) ne partagent pas toujours cette analyse et estiment au contraire être victimes du harcèlement de l'administration. Quoiqu'il en soit, la question de la fiscalisation du secteur informel est récurrente pour une bonne raison : le niveau élevé de la demande des ressources pour financer le développement et la faiblesse de la pression fiscale des pays conduisent à aller dans ce sens. Cependant, la fiscalité doit obéir aux critères d'optimalité, notamment celui de l'équité. La taxe doit être progressive et réduire les inégalités, les individus ayant des revenus plus importants étant assujettis à des impôts plus élevés. Ce papier examine l'équité de l'impôt sur les revenus des personnes physiques au Cameroun, type d'impôt auquel sont soumises les UPI qui sont principalement des entreprises individuelles. L'étude confirme la faiblesse de la fiscalisation du secteur informel, mais de manière assez inégalitaire. En fait ce sont les plus « grosses » qui ne payent pas suffisamment d'impôt. Ainsi, une augmentation de la fiscalité des UPI à son niveau réglementaire conduirait à une aggravation des inégalités au détriment des ménages à bas revenus. En conclusion, l'administration peut engranger des revenus en orientant les impôts vers les UPI les plus « grosses ».

Introduction

Le concept de secteur informel revêt un contenu différent selon les régions du monde. En Amérique latine il désigne des entreprises qui fonctionnent à la limite de la légalité dans le but d'échapper aux impôts et à la réglementation (De Soto, 1989). En Afrique, le secteur informel désigne plutôt de micro unités de production, des entreprises individuelles ayant un faible niveau d'organisation (AFRISTAT, 1999 ; Henley et al, 2006 ; Hussmans et al, 1990). Quand bien même elles ont peu de relations avec l'administration, il ne s'agit pas nécessairement d'une volonté délibérée de fonctionner en marge de la réglementation. Cette seconde approche du secteur informel est celle qui fait l'objet de ce papier. Dans cette logique, au Cameroun, le secteur informel désigne les entreprises individuelles ne possédant pas de numéro d'identification fiscale

et/ou n'élaborant pas de comptabilité formelle (au sens du plan comptable OHADA) (INS, 2006b).

Comme dans beaucoup de pays d'Afrique subsaharienne (ASS), la question de la fiscalité du secteur informel est une question récurrente au Cameroun pour deux raisons au moins. D'abord, les entreprises modernes sur lesquelles repose une partie importante des rentrées fiscales estiment que la faible fiscalisation de ce secteur le favorise sur le plan de la concurrence. Mais surtout de la part de l'administration, le niveau élevé de la demande des ressources pour financer le développement et la relative faiblesse de la pression fiscale des pays conduisent à élargir la base fiscale notamment vers le secteur informel (Gautier, 2000). La pression fiscale est effectivement faible dans les pays en développement. Sur la période 2000-04, les revenus fiscaux représentent 9,7 % du PIB en Asie du sud,

¹ Economiste statisticien, Consultant, Banque Mondiale, pbackinyvetna@worldbank.org

15,5 % pour l'Asie de l'est et Pacifique, 17,9 % en ASS, en Amérique latine et les Caraïbes, 19,4 % pour l'Afrique du nord et le Moyen-Orient, 25,6 % pour l'Europe et l'Asie centrale, et 30,2 % pour les pays de l'OCDE¹. Au Cameroun, le taux de pression fiscale oscille autour de 13 % pendant la même période et l'un des leviers dont dispose les autorités pour améliorer cette performance serait d'élargir la base fiscale vers le secteur informel.

Elargir cette base dans ce sens est un objectif louable, mais, la fiscalité doit obéir à des critères d'optimalité. Un bon impôt doit notamment minimiser les distorsions économiques et surtout ne pas être un frein à l'investissement ni à l'offre de travail. Il doit aussi être facile à recouvrer, et à un coût raisonnable. Enfin dans le cadre de la justice sociale et de la lutte contre la pauvreté, un bon impôt doit obéir à des critères d'équité horizontale et verticale. L'équité horizontale demande que des individus ayant des niveaux de revenus identiques payent le même montant d'impôt, toutes choses égales par ailleurs ; et l'équité verticale qu'une personne ayant un revenu plus élevé paye plus (Essama-Nssah, 2002 ; Bird et Zolt, 2005).

En fait, sur le plan réglementaire le système fiscal couvre largement le secteur informel. Ce secteur, qui fait partie du secteur institutionnel des ménages, est assujéti à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP). Jusqu'en 2003, l'IRPP avait deux composantes : (i) une taxe proportionnelle qui frappait à des taux différents les sources de revenus (6 % pour les revenus salariaux ; 22 % pour les bénéfices des activités commerciales et non commerciales y compris ceux du secteur informel ; et 11 % pour les artisans employant moins de 5 personnes) ; (ii) et une surtaxe progressive sur le revenu net global du contribuable avec 12 taux marginaux différents variant de 0 à 60 % en fonction du niveau de revenus. Le minimum à payer par le contribuable pour la taxe proportionnelle était de 1 % du chiffre d'affaires (Editions Fotso, 2003).

Depuis janvier 2004, l'IRPP a été considérablement simplifié. D'abord ses deux composantes ont fusionné en un impôt unique. Ensuite cet impôt unique s'applique de manière identique à tous les agents économiques qui y sont assujéti, salariés et entrepreneurs individuels. Le taux varie de 0 % pour les revenus annuels de moins de 500 000 FCFA à 35 % pour les revenus annuels de plus de 5,5 millions de FCFA. Le montant minimum de l'impôt dans le cas des entreprises individuelles est de 1,1 % du chiffre d'affaires. En plus de l'IRPP, les entreprises individuelles (et les

sociétés aussi d'ailleurs) doivent s'acquitter d'une patente dont le bénéficiaire est la commune où l'établissement exerce son activité. Le taux de la patente est dégressif en fonction du chiffre d'affaires. Elle comporte 7 barèmes différents qui varient de 0,0875 % pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires annuel de 2 milliards ou plus à 0,4 % pour celles faisant un chiffre d'affaires inférieur à 15 millions de FCFA.

Cette réglementation appelle un commentaire. L'uniformité de la fiscalité entre salariés et entrepreneurs individuels va dans le sens de l'équité. En fait, contrairement à l'ancien système, l'actuel IRPP semble équitable sur le plan horizontal dans la mesure où des individus à même niveau de revenus payent des impôts identiques ; et vertical puisque plus le revenu est élevé, et plus le montant de l'impôt est élevé. On peut notamment relever que l'abattement dont bénéficient les revenus les plus faibles concerne aussi bien les salariés que les non salariés. Il y a néanmoins deux éléments défavorables aux entreprises individuelles. D'abord elles doivent s'acquitter d'une taxe communale que ne supportent pas les salariés ; ensuite le minimum de l'IRPP est égal à 1,1 % de leur chiffre d'affaires. On ne saurait se mettre à la place du législateur pour comprendre la logique sous-jacente mais une explication peut être avancée. Il se pourrait que les bénéfices n'étant pas faciles à établir (certains étant même cachés), en particulier dans le secteur informel, le législateur a pensé qu'il fallait un niveau de taxe élevé pour rattraper le non déclaré.

Quoi qu'il en soit, sur le plan théorique, la réforme fiscale introduite depuis la loi des finances de 2004 améliore le système et introduit plus d'équité. Qu'en est-il dans la pratique ? Ce papier examine l'équité de l'impôt sur les revenus des personnes physiques au Cameroun. Il soulève notamment la question de l'équilibre entre la fiscalité effective des unités de production et la réduction des inégalités et donc l'amélioration du bien-être social. La question qui est posée est celle de savoir si dans les faits, la fiscalisation du secteur informel conduit à une progressivité de l'impôt des ménages. La suite de l'étude comporte quatre sections. Dans la section 2, on présente les caractéristiques du secteur informel au Cameroun. La section 3 est consacrée à la fiscalité des unités de production informelles. Dans la section 4, on analyse le système fiscal au niveau des ménages sur le plan de l'équité en comparant les ménages des salariés à ceux des chefs d'unités de production du secteur informel. La section 5 conclut.

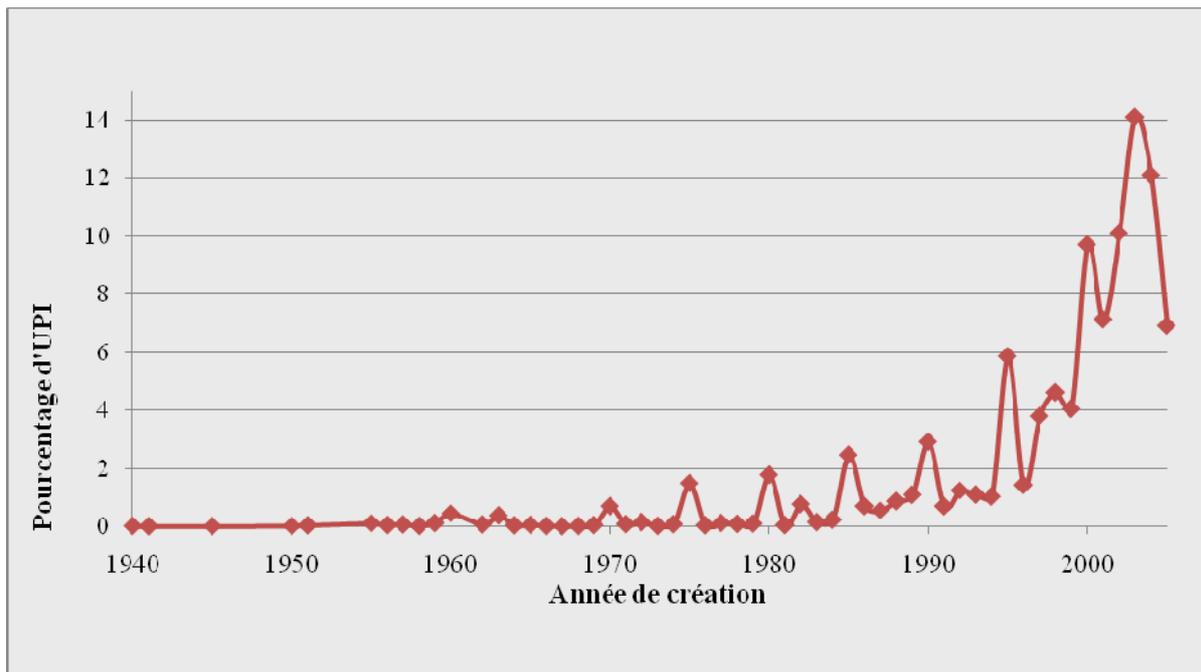
¹ Voir Base des données FMI, FAD, maintenue par A. Woldemariam.

Le secteur informel au Cameroun

Au départ, le secteur informel a été considéré comme des activités créées pour pallier la faiblesse de la demande de travail dans le secteur moderne. Dans ces conditions, les activités informelles étaient censées proliférer dans un contexte de récession économique. Des études réalisées au cours des deux dernières décennies en Afrique montrent que cette hypothèse n'est pas vérifiée ; car le secteur informel se développe fortement, même quand les pays réalisent de bonnes performances économiques (Filder et Webster, 1996). La forte croissance démographique a pour conséquence un niveau d'offre de travail si élevé que même en situation de croissance, le secteur privé moderne, déjà étroit, a du mal à absorber cette main-d'œuvre. L'enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel (EESI) réalisée par l'Institut National de la Statistique du Cameroun en 2005 a produit une bonne photographie du secteur informel (INS, 2006b).

Il s'agit d'une enquête classique en 3 phases de type 1-2-3 (AFRISTAT - DIAL, 2001). La phase 1 est une enquête emploi auprès des ménages où l'on s'intéresse aux caractéristiques démographiques, de l'emploi et du chômage des individus. Cette phase permet aussi d'identifier les chefs des établissements informels qui sont interrogés par la suite. La phase 2 est une enquête de type « entreprise » auprès des établissements informels, appelés « unités de production informelles » (UPI), dans la mesure où nombre d'entre elles ne disposent pas d'un local propre. Lors de cette phase, des renseignements sur les caractéristiques des UPI, l'emploi dans ces unités et les variables permettant d'élaborer leur comptabilité sont renseignées. La phase 3 qui est relative à la consommation et les conditions de vie des ménages n'a pas fait l'objet de l'EESI. La phase 1 a porté sur un échantillon de 8 540 ménages dans lesquels ont été identifiés 6 060 chefs d'UPI non agricoles. Parmi elles, 4 815 ont été échantillonnées et ont fait l'objet de la phase 2, l'enquête sur le secteur informel.

Graphique 1 :
Distribution des UPI selon l'année de création



Source : Calcul de l'auteur à partir des données de l'EESI (Cameroun), INS, 2005.

Cette enquête a permis d'estimer près de 1,9 million d'établissements informels non agricoles qui offrent 2,8 millions d'emplois. La structure des emplois par secteur institutionnel montre que le secteur moderne concentre moins de 10 % des emplois contre plus de 35 % pour le secteur informel non agricole et plus de 55 % pour le secteur informel agricole. Le secteur informel est donc l'une des principales sources de revenus des

ménages. De fait, on compte 2 UPI non agricoles pour 3 ménages au niveau national, 3 pour 4 en milieu urbain et 3 pour 5 en milieu rural.

Les UPI sont concentrées dans les branches présentant peu de barrières à l'entrée (faible niveau de capital et peu d'expertise), notamment le commerce et l'agro-alimentaire, qui regroupent 6 UPI sur 10. Ce genre d'activités peut démarrer avec un niveau d'équipement quasi-nul et l'exercice du métier ne requière pas une formation technique

spécifique. Cependant, la structure des UPI par branche reflète aussi la demande potentielle qui est adressée au secteur informel. En milieu rural, près de 40 % des unités de production exercent dans l'agro-alimentaire ; c'est-à-dire qu'elles sont orientées à satisfaire les besoins de base des ménages. En revanche, le commerce et les services sont plus présents en milieu urbain.

La démographie des UPI présente une situation mitigée. Le nombre moyen d'années d'existence est assez important, plus de 7 ans, mais surtout du fait d'un certain nombre d'entre elles qui ont pu résister au temps. En fait la moitié des UPI ont été créées entre 2001 et 2005, et avaient donc moins de 4 ans d'existence au moment de l'enquête. Une UPI sur quatre a néanmoins plus de 10 ans d'existence. La durée de vie la plus longue se trouve dans l'industrie (près de 10 ans en moyenne avec la moitié qui a plus de 6 ans). Dans le commerce, la restauration et les services, les UPI ont une durée de vie plus courte ; la moitié ayant moins de 3 ans d'existence. Dans ces deux dernières branches, les créations sont importantes, mais les disparitions aussi.

Les conditions de travail dans les UPI sont précaires et reflètent notamment la faiblesse du

capital productif. Moins d'une UPI sur quatre exerce dans un local ; moins de 1 % dispose de l'électricité, 8 % seulement des UPI ont de l'eau courante et 2,4 % un téléphone portable. Par exemple 5 % seulement des activités de l'agro-alimentaire s'exercent dans un local. En fait une partie importante des activités informelles se font soit dans la rue (vendeur ambulant), soit à lieu fixe mais sur la place publique. Pour ces activités, les conditions climatiques adverses peuvent facilement les empêcher de fonctionner, ce qui rend les revenus volatils.

Les relations avec l'administration sont limitées et les UPI sont peu organisées. Le registre administratif le plus fréquent est la carte de contribuable qui n'est possédée que par 6,8 % de ces UPI. Elles ne sont jamais inscrites à la CNPS ou au tribunal de commerce. La conséquence est que les personnes qui y travaillent ne bénéficient pas d'avantages sociaux (allocations familiales, pension de retraite, etc.) ; cela conduit ceux qui y font toute leur carrière à travailler jusqu'à un âge avancé. De plus, le peu d'organisation du secteur informel sur le plan professionnel rend leur pouvoir de négociation faible quand surviennent des problèmes avec l'administration.

Tableau 1 :
Caractéristiques générales des UPI

	Agro-aliment.	Confection	Autres industries	Commerce	Restaurat.	Services	Ensemble
Localisation géographique							
Douala	8,2	6,9	9,9	37,4	14,8	22,8	100,0
Yaoundé	5,0	5,6	12,7	41,3	12,1	23,4	100,0
Autres villes	16,6	10,2	11,2	32,7	10,4	18,9	100,0
Rural	39,4	3,2	13,6	22,6	12,3	8,9	100,0
Ensemble	28,0	5,2	12,6	28,1	12,3	13,9	100,0
Effectif des UPI	527 225	97 509	237 040	527 769	230 537	260 557	1 880 637
Nombre d'années d'existence							
Moyenne	9,7	6,6	9,8	5,7	5,1	6,3	7,4
Médiane	5,0	5,0	6,0	4,0	3,0	3,0	4,0
Caractéristiques d'établissement							
% ayant un local	5,1	31,1	14,1	22,7	25,7	21,0	17,3
% ayant l'électricité	0,7	0,6	0,3	0,5	1,3	1,9	0,8
% ayant l'eau courante	1,5	22,4	4,9	8,3	14,1	14,2	8,2
% ayant le téléphone mobile	0,3	4,8	2,7	2,8	1,4	5,8	2,4
Registres administratifs							
% ayant un numéro contribuable	1,1	13,4	4,6	9,8	5,6	13,1	6,8
% ayant une carte professionnelle	0,3	1,5	2,1	1,7	2,4	2,7	1,6

Source : Calcul de l'auteur à partir des données de l'EESI (Cameroun), INS, 2005.

Tableau 2 :
Moyens de production des UPI

	Agro-aliment.	Confection	Autres industries	Commerce	Restaurat.	Services	Ensemble
Main-d'œuvre							
Effectif moyen par UPI	1,5	1,4	1,8	1,3	1,6	1,4	1,5
% UPI avec au moins 3 personnes	10,6	12,1	21,9	6,8	15,0	10,7	11,6
% de personnel salarié	2,0	2,0	21,6	2,7	4,2	10,4	6,6
% personnel non membre de famille	4,6	22,9	30,3	3,8	5,1	19,3	11,2
Nombre d'années d'étude par employé	4,1	6,5	6,1	5,3	5,9	7,2	5,5
% ayant eu un apprentissage formel	10,3	2,1	3,4	7,7	11,4	4,9	7,6
% de femmes dans l'effectif	79,3	75,8	10,0	54,2	78,0	23,0	54,7
% d'UPI dirigées par une femme	89,3	75,8	12,1	54,2	88,2	20,6	59,4
Horaire an. moyen de travail par UPI	1617	2617	3233	2845	2551	3175	2547
% Horaire de travail non familial	6,5	27,7	36,5	3,9	7,3	24,1	14,8
% Horaire annuel salarié	18,0	6,2	15,8	15,7	15,6	9,5	14,5
Capital productif							
% ayant un capital > 0	96,7	95,1	97,6	86,2	97,4	94,3	93,5
% ayant terrain/locaux	14,0	29,1	15,0	33,3	41,2	21,4	24,7
% ayant véhicules	1,8	0,3	7,3	6,1	1,3	27,5	7,1
% ayant machines/outils	93,1	93,8	92,7	64,4	93,2	79,0	83,1
% ayant mobilier/autre	44,2	59,2	38,4	46,8	76,4	43,0	48,8
Valeur moyenne du capital (10 ³)	84 917	238 120	302 472	131 333	229 419	323 235	184 039
Valeur médiane du capital (10 ³)	8	95	15	7	24	67	13
Indice de Gini du capital productif	0,887	0,630	0,922	0,889	0,851	0,784	0,877
% ayant bénéficié d'un crédit	12,7	5,2	3,1	11,3	17,5	8,8	10,8

Source : Calcul de l'auteur à partir des données de l'EESI (Cameroun), INS, 2005.

Les moyens de production mobilisés sont réduits au strict minimum. Une UPI emploie en moyenne 1,5 personnes ; et 3 % seulement emploient 5 personnes ou plus. Ainsi, outre son chef, une UPI ne crée qu'un demi-emploi. Les activités s'exercent dans un cadre familial, avec du personnel non rémunéré formellement ; 85 % du volume du travail est offert par les membres de famille. Du reste, ce personnel est peu qualifié ; et ce bas niveau de qualification de la main-d'œuvre a pour conséquence la production de biens et services bas de gamme et peu diversifiés, ce qui ne va pas dans le sens de générer des revenus décents. Le nombre moyen d'années d'étude par employé n'est que de 5,5 ans ; et moins de 8 % des personnes ont eu un apprentissage dans un centre formel (établissement d'enseignement technique ou entreprise). Le volume horaire hebdomadaire de travail est de 33 heures. Cependant dans l'agro-industrie, ce volume n'est que de 21 heures. Dans cette branche, le sous-emploi est important et il est évident qu'il y existe un volume de travail important qui n'est pas utilisé.

La faiblesse des moyens de production est aussi illustrée par le bas niveau du stock de capital

productif. En moyenne une UPI dispose d'un capital de 184 000 FCFA ; mais pour plus de la moitié, ce capital est inférieur à 13 000 FCFA ! Cet écart témoigne d'une forte hétérogénéité dans le secteur informel où cohabitent un nombre élevé de micro unités de production créées pour la survie et un petit nombre qui sont de vraies petites entreprises avec un réel potentiel de croissance. De fait, l'indice de Gini du capital est de 88 %, deux fois plus élevé que le niveau d'inégalité que l'on rencontre par exemple dans les travaux sur la pauvreté quand on mesure le bien-être des ménages par la consommation par tête. La faiblesse du capital est notamment la conséquence des difficultés de financement liées à l'imperfection du marché du crédit. Seule une UPI sur dix a bénéficié d'un crédit au cours de l'année précédant l'enquête. Les montants empruntés sont faibles (11 000 FCFA) et sont davantage consacrés à financer la trésorerie que l'investissement. De plus, l'emprunt doit être remboursé dans un délai court et les principales sources de financement ne sont pas les canaux formels, mais plutôt les relations individuelles (tontines, associations, etc.).

Tableau 3 :
Performances des UPI

	Agro-alimentaire	Confection	Autres industries	Commerce	Restauration	Services	Ensemble
Résultats							
Production (10 ³ Fcfa)	691,8	883,9	1641,3	954,0	2110,2	1774,1	1218,8
Valeur ajoutée (10 ³ Fcfa)	262,4	525,2	1204,7	764,0	650,1	1252,7	720,3
Rémunération des employés (10 ³ Fcfa)	20,9	25,7	221,1	21,0	20,7	170,7	67,1
EBE (10 ³ Fcfa)	234,2	465,8	966,5	722,4	620,9	1019,0	631,6
Taux de valeur ajoutée	37,9	59,4	73,4	80,1	30,8	70,6	59,1
Taux de marge	89,3	88,7	80,2	94,5	95,5	81,3	87,7
Part des salaires dans la VA	8,0	4,9	18,4	2,7	3,2	13,6	9,3
Productivité apparente du travail	162,3	200,7	372,6	268,6	254,9	394,6	282,8

Source : Calcul de l'auteur à partir des données de l'EESI (Cameroun), INS, 2005.

Les performances des UPI reflètent la précarité des conditions d'activité, la faiblesse des moyens de production utilisés, le bas niveau de qualification de la main-d'œuvre et la forte concurrence qui y sévit. La production annuelle est estimée à 1,2 million de FCFA, variant de 692 000 FCFA pour l'agro-alimentaire à 2,1 millions de FCFA pour la restauration. Une UPI crée en moyenne une valeur ajoutée de 720 000 FCFA par an. Au niveau macro, cela génère 1 354,6 milliards de FCFA de valeur ajoutée². Le niveau de la rémunération des salariés est bas et l'EBE est proche de celui de la valeur ajoutée, près de 632 000 FCFA par an, soit 53 000 FCFA par mois. La faiblesse de ce revenu est mieux saisie s'il est comparé au salaire moyen dans le secteur moderne qui est deux fois plus important. Plus de la moitié des UPI font un revenu mensuel inférieur au salaire minimum qui était encore de 23 500 FCFA en 2005 et seulement 25 % gagnent plus de 56 000 FCFA. En fait ces résultats traduisent de faibles rendements des facteurs de production. Par exemple la productivité horaire du travail n'est que de 283 FCFA, descendant même jusqu'à 162 FCFA par heure dans l'agro-industrie, la branche la moins performante.

Il ressort de l'analyse précédente que le secteur informel se présente plus comme un ensemble d'activités nées pour résoudre les problèmes personnels de manque d'emploi que pour créer de la richesse.

Secteur informel et fiscalité

La fiscalité dans le secteur informel

Les impôts sont la principale source de financement des dépenses publiques. Par ce canal, un gouvernement met en œuvre une politique économique et sociale dans le but ultime d'améliorer les conditions de vie des populations. La mobilisation des ressources fiscales est donc importante pour atteindre des objectifs de développement dont celui de la réduction de la pauvreté (Essama-Nssah, 2002). Les chefs des établissements du secteur informel sont réticents à s'acquitter de leurs obligations fiscales. Dans la section précédente, on a vu que moins de 7 % des chefs d'UPI disposent d'une carte de contribuable. Dans ces conditions, on peut penser que le secteur informel est peu assujéti à l'impôt. Si la fiscalisation du secteur informel a une faible couverture, elle dépasse néanmoins les seuls établissements qui disposent d'un numéro de contribuable puisque un quart paye un impôt réglementaire.

Du point de vue légal, seul le niveau du bénéfice d'une entreprise détermine le niveau de la fiscalité. Dans la pratique, ce n'est pas le cas puisque le paiement des impôts est lié à certaines caractéristiques des UPI et notamment la branche d'activité, la localisation et la taille.

C'est dans le commerce qu'on trouve la plus forte proportion d'UPI payant l'impôt : 40 %. A l'autre extrême, moins de 12 % parmi celles qui sont dans l'agro-alimentaire s'acquittent de l'impôt. Aucune raison ou tout au moins aucune disposition légale ne permet de justifier cette situation. On sait néanmoins que certaines caractéristiques facilitent la collecte de l'impôt, comme par exemple l'exercice de l'activité dans un local. En effet alors que 26 % des UPI s'acquittent de l'impôt, ce

² Il s'agit ici d'une estimation calculée directement à partir des données d'enquête et non de l'estimation de la comptabilité nationale qui prend en compte d'autres ajustements, par exemple les échanges transfrontaliers avec les pays voisins.

pourcentage est de 59 % parmi les unités localisées. Ainsi, les entreprises qui disposent d'un local sont proportionnellement trois fois plus nombreuses à s'acquitter d'un impôt que celles qui n'en ont pas. Du reste, les écarts relatifs entre branches en termes de paiement des impôts sont moins grands parmi les UPI qui sont localisées.

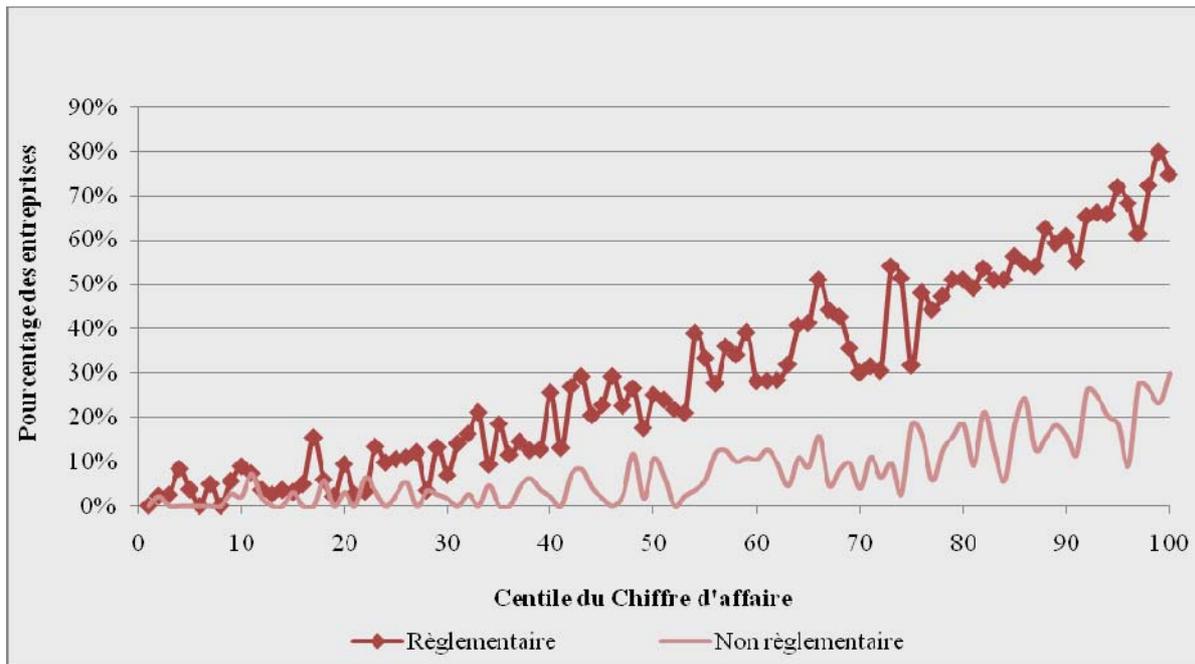
La taille de l'UPI, mesurée par la valeur de son chiffre d'affaires, est l'autre facteur qui semble déterminer le paiement de l'impôt. Les grandes unités de production sont plus facilement repérables et ont aussi plus intérêt à être en conformité avec la réglementation (par exemple, pour bénéficier de marchés publics), ce qui expliquerait cette tendance. Le graphique 2 montre que plus une UPI est grande (au sens du chiffre d'affaires), plus il y a des chances qu'elle paye un impôt. A titre d'illustration parmi les 10 % des UPI ayant le chiffre d'affaires le plus bas, moins de 10 % payent un impôt ; en revanche parmi les 10 % ayant le

chiffre d'affaires le plus important, au moins 55 % s'acquittent de cette obligation.

Outre les impôts règlementaires, l'autre caractéristique de la fiscalité dans le secteur informel est le paiement de taxes non prévues par la réglementation. Près de 8 % des UPI s'acquittent d'un impôt de ce genre, ce pourcentage atteignant même 17 % parmi les entreprises de services. Comme dans le cas de l'impôt légal, les unités disposant d'un local sont relativement plus nombreuses à subir cette pratique. L'impôt non règlementaire peut s'expliquer par la volonté de chefs d'UPI qui, voulant échapper à la réglementation, préfèrent corrompre les agents de l'administration. Une autre explication plausible serait la naïveté des entrepreneurs individuels qui ne connaissant pas la législation, sont victimes de fonctionnaires pas très honnêtes ; en réalité il y a certainement un peu de ces deux facteurs. Quoi qu'il en soit, cet argent n'entre pas dans les caisses de l'Etat.

Graphique 2 :

Distribution des UPI selon qu'elles s'acquittent de l'impôt et selon la taille (en CA)



Source : Calcul de l'auteur à partir des données de l'EESI (Cameroun), INS, 2005.

Outre l'étendue de la couverture fiscale, l'étude s'est aussi intéressée aux taux d'imposition. Cette analyse est faite en considérant différents taux dont la part de l'impôt dans le chiffre d'affaires, la part de l'impôt dans la valeur ajoutée et la part de l'impôt dans l'EBE. Pour l'analyse, on estime une fonction liant la part de l'impôt dans le chiffre d'affaires (respectivement dans l'EBE) au logarithme du chiffre d'affaires (respectivement de

l'EBE³). Ces fonctions sont estimées par des techniques de régressions non paramétriques de Kernel. La technique consiste à ajuster les données à une fonction non spécifiée, contrairement à

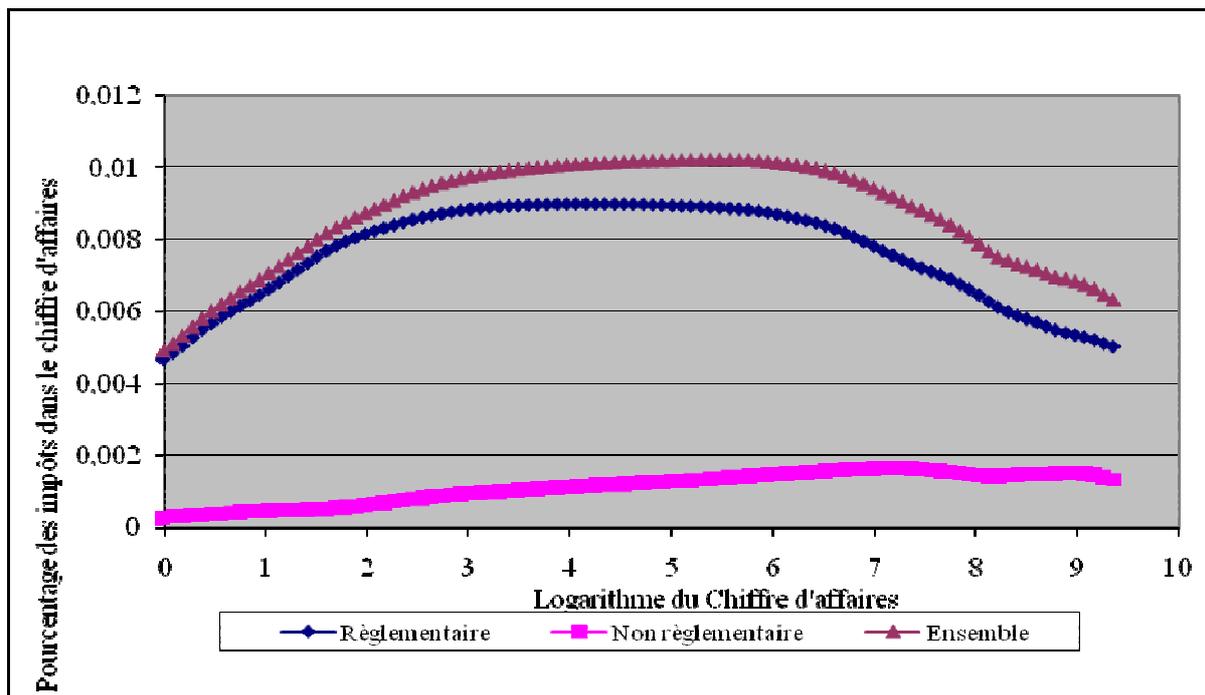
³ Le fait d'utiliser le logarithme du chiffre d'affaires a conduit à exclure de l'analyse à ce niveau les unités de production ayant un EBE négatif au nul. Etant donné que la part de l'impôt non règlementaire de ces UPI est élevée, cette part est sous-estimée dans les graphiques 3 et 4.

l'approche paramétrique. L'ajustement se fait en estimant des points moyens autour du point correspondant (Deaton, 1997 ; Härdle, 1989).

Les fonctions liant la part de l'impôt dans le chiffre d'affaires au chiffre d'affaires ont la forme de paraboles concaves. Autrement dit il s'agit de fonctions d'abord croissantes, qui passent par un maximum et qui décroissent ensuite. Cette forme fonctionnelle appelle deux remarques. D'abord on s'attend naturellement à ce que le taux d'imposition soit une fonction non décroissante du chiffre

d'affaires ; ce qui n'est pas le cas. Si le paiement effectif de l'impôt avait été conforme à la législation, ces fonctions seraient monotones croissantes puisque le taux marginal d'imposition est toujours positif. A partir d'un niveau d'activité (mesuré par le chiffre d'affaires), la part de l'impôt a tendance à diminuer. C'est dire qu'il y a de grosses unités qui ne payent autant d'impôts qu'il le faudrait, en tout cas pas proportionnellement au niveau de leur activité.

Graphique 3 :
Distribution des entreprises selon la charge fiscale (en % du CA)



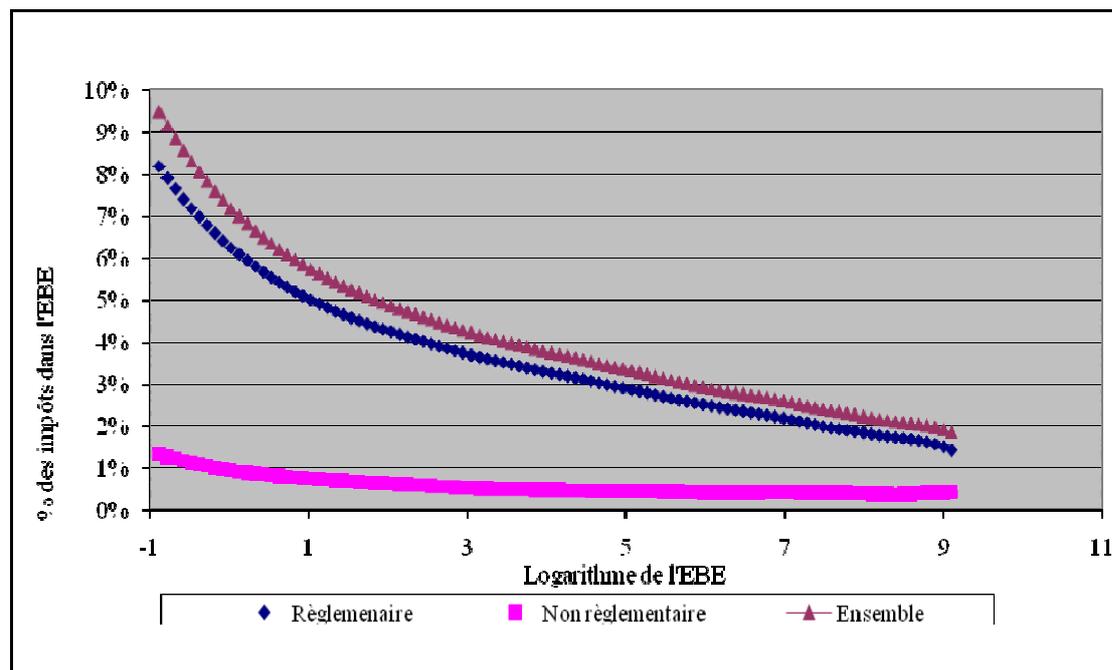
Source : Calcul de l'auteur à partir des données de l'EESI (Cameroun), INS, 2005.

Ensuite, la part de l'impôt règlementaire dans le chiffre d'affaires plafonne à 0,9 % ; alors que selon la législation, le minimum aurait dû être à 1,1 %. Par conséquent, la fiscalité du secteur informel connaît, outre le problème de la faible couverture déjà évoqué, celui d'un niveau d'imposition bas. Cependant ce niveau d'imposition serait dans les normes si les impôts non règlementaires retraient dans les caisses de l'Etat. Certaines entreprises payent des impôts non règlementaires plus importants que les impôts règlementaires. En réalité, le taux d'imposition effectif (mesuré en pourcentage du chiffre d'affaires) double pratiquement si on tient compte des impôts non règlementaires. Il y a donc manifestement un problème de gouvernance dans le système fiscal qui conduit à un manque à gagner important. Ces

résultats semblent confirmer l'affirmation des chefs d'UPI qui disent être harcelés par les agents de l'administration.

Les fonctions de la part de l'impôt dans l'excédent brut d'exploitation ont une toute autre allure et tendent à confirmer le fait que c'est vers les grandes unités de production que l'Etat devrait orienter ces efforts pour mobiliser plus de ressources. En effet ces fonctions sont des hyperboles, strictement décroissantes. Pour les plus petites unités, le taux de l'impôt règlementaire approche 9 % de l'EBE, ce taux décroît rapidement et devient inférieur à 4 % pour les plus grosses.

Graphique 4 :

Distribution des entreprises selon la charge fiscale (en % de l'EBE)

Source : Calcul de l'auteur à partir des données de l'EESI (Cameroun), INS, 2005.

La structure des impôts en valeur est aussi intéressante. On relève que l'impôt non réglementaire représente pratiquement la moitié des impôts et taxes payés par les entrepreneurs individuels du secteur informel. La proportion des UPI qui payent un impôt non réglementaire (7,5 %) est faible comparativement à celles qui s'acquittent de l'impôt réglementaire (26 %). Cependant, parmi les établissements qui s'acquittent effectivement de chacun de ces impôts, le montant moyen de l'impôt non réglementaire représente 3 fois celui de l'impôt réglementaire ; et en définitive le volume de l'impôt non réglementaire est égal à celui de l'impôt légal. Autrement dit, les rentrées fiscales issues de ce pan de l'activité économique doubleraient pratiquement si tout l'argent collecté rentrait dans les caisses de l'Etat. Parmi les impôts réglementaires, la patente ne représente qu'un faible pourcentage ; ce sont les impôts locaux et les autres impôts qui font le volume le plus important. Ces impôts locaux ne font pas toujours partie du code des impôts et sont créés soit dans le cadre d'une loi des finances, soit par les collectivités décentralisées, pas nécessairement en concertation avec l'administration centrale. Le risque est une multiplicité d'impôts et taxes non transparentes qui peuvent constituer un frein à l'activité économique.

Déterminants du paiement des impôts

Dans la section précédente, un état des lieux du paiement des impôts a été dressé. Cependant, le fait

de traiter une variable après l'autre ne permet pas de raisonner en termes de causalité. Afin de mieux saisir sur quelles variables l'administration devrait agir pour améliorer les performances de la fiscalité dans le secteur informel, il est important d'utiliser des techniques d'analyses plus avancées. Cette section est consacrée à la recherche des déterminants de la fiscalisation du secteur informel. Deux modèles différents sont estimés ; un premier modèle est consacré à la probabilité de s'acquitter de l'impôt et un second modèle traite des déterminants du taux d'imposition.

Pour le modèle relatif à la probabilité de s'acquitter de l'impôt, la variable dépendante est une variable dichotomique qui prend respectivement les valeurs 1 ou 0 selon que l'UPI paye ou ne paye pas l'impôt. Pour les variables indépendantes, on formule comme hypothèse que la probabilité de s'acquitter de l'impôt dépend de variables liées à la localisation (il est plus aisé de recouvrer les taxes pour une UPI installée), à la taille de l'entreprise (on la mesure par le stock de capital), à son degré de modernité (mesuré par la part des salariés dans l'effectif) et aux autres caractéristiques propres (branches d'activité et région) qui peuvent prendre en compte l'efficacité des agents de l'administration. Le modèle estimé est un modèle probit.

Tableau 4 :
Impôt dans les UPI

	Agro- aliment.	Confecti on	Autres industries	Commerce	Restaurat.	Services	Ensemble
UPI et l'impôt							
% paye impôt règlementaire	13,9	25,1	11,5	41,6	23,1	35,2	26,0
% avec local et paye impôt règl.	50,5	69,8	47,0	70,6	39,6	62,4	59,4
Montant moy. Impôt règ. (en 10 ³ F)	4,0	10,3	10,2	16,9	7,6	19,4	11,3
Montant moyen, IR >0 (en 10 ³ FCFA)	28,5	41,1	88,3	40,5	32,8	55,1	43,3
% paye impôt non règlementaire	1,6	4,8	5,3	10,5	7,5	16,7	7,5
% avec local et impôt non règ.	6,8	12,4	27,4	15,1	15,1	20,1	16,3
Montant mo., Im. non règl. (en 10 ³ F)	3,3	22,1	8,0	4,1	0,9	46,7	10,8
Montant moyen, INR>0	211,2	460,3	148,6	39,4	12,6	279,9	143,4
% paye impôt quelconque	14,8	27,0	14,1	44,7	27,6	40,2	28,8
% avec local et paye impôt total	50,8	74,5	57,6	74,7	51,3	67,3	65,4
Montant moyen, Impôt total (en 10 ³ F)	7,2	32,4	18,1	21,0	8,5	66,1	22,1
Montant moyen, Impôt >0 (en 10 ³ F)	48,8	120,2	129,1	47,0	30,9	164,3	76,6
% impôt règlementaire dans EBE	1,7	2,2	1,1	2,3	1,2	1,9	1,8
% impôt non règlementaire dans EBE	1,4	4,8	0,8	0,6	0,2	4,6	1,7
% impôt total dans l'EBE	3,1	7,0	1,9	2,9	1,4	6,5	3,5
Structure des Impôts							
Impôt règlementaire	54,7	31,8	56,2	80,3	88,9	29,3	51,0
Patente	2,8	3,5	5,9	8,7	17,7	3,0	5,5
Impôts locaux	17,1	17,5	26,9	24,6	40,6	15,7	20,7
Autres impôts	34,7	10,8	23,4	46,9	30,7	10,6	24,8
Impôt non règlementaire	45,3	68,2	43,8	19,7	11,1	70,7	49,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Calcul de l'auteur à partir des données de l'EESI (Cameroun), INS, 2005.

S'agissant des déterminants du taux d'imposition, l'approche est différente. On veut estimer un modèle qui lie le taux d'impôt à certaines caractéristiques de l'entreprise ; or une de ces variables est le résultat de l'entreprise (un niveau élevé d'imposition pourrait conduire à un volume de travail moins important et par conséquent à des revenus plus faibles), mesurée par exemple par l'EBE. Cependant, afin d'analyser l'impact de l'application stricte de la réglementation fiscale sur l'inégalité des revenus dans la prochaine section, on s'intéresse aussi aux déterminants des résultats de l'entreprise. La variable dépendante de ce modèle est plus précisément le logarithme de l'EBE par heure de travail. Les variables explicatives sont de trois ordres. D'abord il y a les facteurs de production (stock de capital). Ensuite les variables de l'environnement des UPI (localisation géographique, branche d'activité) qui permettent de capter les effets spécifiques de contraintes que l'on ne sait pas mesurer. Enfin les variables liées aux caractéristiques du chef de l'UPI dans la mesure où les qualifications propres de cette personne devraient avoir un impact sur les performances de l'unité de production. Une dernière variable d'intérêt est justement le taux d'imposition. Elle permet de capter l'effet de la variation de ce taux

sur les performances de l'entreprise (Vijverberg, 1998).

On se trouve dans la situation où l'on cherche d'une part les déterminants du taux d'imposition et d'autre part, les déterminants du revenu de l'entreprise, les deux variables déterminant chacune l'autre. Pour cette raison, il faut estimer simultanément le revenu et le taux d'imposition pour résoudre ce problème d'endogénéité. Les résultats relatifs aux déterminants du taux d'imposition sont traités dans cette section, et ceux concernant le revenu sont remis à la section suivante (section 4).

La technique d'estimation est celle des variables instrumentales. Il n'est pas facile de trouver un bon instrument du taux d'imposition, c'est-à-dire une variable qui soit corrélée au taux d'imposition et non corrélée au revenu. A la suite de Ravallion et Wodon (2000) et Wodon (2000), on considère comme instrument le « leave-out mean » du taux d'imposition de la branche d'activité de l'entreprise. Il s'agit du taux d'imposition moyen de la branche d'activité de l'UPI, le calcul étant fait en

excluant l'UPI elle-même⁴. Ravallion et Wodon montrent que ce genre de variables est généralement un bon instrument. Elle est manifestement corrélée avec le taux d'imposition de l'UPI puisqu'elle prend en compte l'imposition des autres UPI de son environnement géographique et économique ; et il n'y a pas de raison qu'elle soit corrélée avec le résultat de l'entreprise. Techniquement, dans une première phase le modèle relatif au taux d'imposition est estimé, l'instrument faisant partie des variables explicatives. Dans un deuxième temps, le modèle traitant des revenus est estimé.

Les résultats des estimations sont consignés au tableau 5 pour la probabilité de s'acquitter de l'impôt et au tableau 6 pour le taux d'imposition et le revenu.

Probabilité de s'acquitter de l'impôt.

Comme premier résultat intéressant, l'analyse économétrique confirme le résultat descriptif selon lequel la probabilité de s'acquitter de l'impôt dépend de la localisation géographique et de la branche d'activité. Par rapport à une UPI installée à Douala, celle qui est installée soit dans une autre ville, soit en milieu rural a une plus forte probabilité de s'acquitter de l'impôt ; alors qu'il n'y a pas de différence avec celle qui est installée à Yaoundé. Ce résultat est contre-intuitif car on se serait attendu à ce que les unités de production des deux plus grandes villes soient celles où on paye plus souvent l'impôt, du fait de la plus forte présence de l'administration. Il se pourrait que ces villes soient si grandes que la couverture de l'administration est finalement faible ; ou alors qu'une partie des impôts aillent dans le non règlementaire. Quoi qu'il en soit ce résultat montre que la couverture fiscale dans ces deux métropoles demande à être améliorée. S'agissant de la branche d'activité, par rapport à l'agro-industrie, il se confirme que la probabilité de payer l'impôt est plus élevée dans le commerce et les services et moins forte dans les autres industries.

Le deuxième résultat intéressant est relatif au local. La probabilité de payer l'impôt augmente fortement quand l'UPI dispose d'un local. Il y a eu des débats sur l'organisation éventuelle du secteur informel, en particulier les vendeurs à la sauvette dont un

nombre important était dans le commerce des vêtements de seconde main et autres biens du même genre. Le résultat présent montre que si cette profession était regroupée en un lieu, l'Etat engrangerait plus d'impôts.

Le troisième résultat porte sur le lien entre la fiscalité et la taille de l'UPI. La probabilité de payer l'impôt est plus forte pour les UPI de grande taille (taille mesurée par le niveau de stock de capital). Plus les unités de production sont grandes, et plus elles sont facilement repérables, ce qui les contraint certainement à payer plus souvent l'impôt. Pour aller dans le même sens, les UPI bien établies ont une plus grande probabilité de s'acquitter de l'impôt. En effet, plus est élevée la proportion de travailleurs salariés, et plus la probabilité de payer l'impôt est grande. De même, plus l'UPI est ancienne et plus la probabilité de payer l'impôt est élevée.

D'une manière générale ces résultats confirment simplement ce qu'on a déjà pressenti en utilisant des techniques d'analyses simples.

Niveau d'imposition

S'agissant du niveau d'imposition (mesurée par la part de l'impôt dans l'EBE), le principal résultat que l'on retient est que la taille de l'UPI (mesurée par le stock de capital) n'a pratiquement pas d'incidence sur le taux d'imposition. On se rappelle que les analyses descriptives tendaient à montrer que les grosses entreprises ne payent pas nécessairement plus d'impôts, tout au moins, moins que proportionnellement à leurs revenus. Ce résultat tend à le confirmer. Par conséquent même si les grosses entreprises payent plus souvent l'impôt, elles sont plutôt sous-fiscalisées. L'explication pourrait se situer sur la pratique de l'application de l'impôt forfaitaire. Dans l'incapacité de l'administration à établir les comptes de ces unités de production, un montant forfaitaire est appliqué. Même si le forfait tente de prendre en compte les caractéristiques de l'établissement (par exemple les stocks pour évaluer le chiffre d'affaires), cette méthode d'estimation est peu fiable et le montant de l'impôt peut s'avérer faible au regard du niveau du chiffre d'affaires.

⁴ En fait, le calcul est fait en prenant en compte trois variables, la branche d'activité, la région et le fait que l'UPI a ou non un local.

Tableau 5 :
Déterminants de la probabilité de payer les impôts (modèle Probit)

	Impôt règlementaire			Impôt total		
	Coef.	Std. Err.	P>z	Coef.	Std. Err.	P>z
Région						
Douala	réf			réf		
Yaoundé	0,004	0,074	0,962	0,110	0,074	0,136
Autre urbain	0,126	0,063	0,044	0,170	0,062	0,006
Rural	0,078	0,063	0,213	0,117	0,062	0,059
Branche						
Agro-alimentaire	réf			réf		
Confection	-0,123	0,100	0,220	-0,132	0,099	0,182
Autres industries	-0,610	0,097	0,000	-0,592	0,094	0,000
Commerce	0,742	0,064	0,000	0,750	0,063	0,000
Restauration	0,120	0,078	0,123	0,133	0,077	0,084
Services	0,286	0,076	0,000	0,289	0,075	0,000
Local (oui)	0,989	0,051	0,000	1,017	0,052	0,000
Age de l'UPI	0,023	0,007	0,002	0,022	0,007	0,003
Age de l'UPI au carré	-0,001	0,000	0,004	-0,001	0,000	0,002
Stock de capital	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Stock de capital au carré	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
% de salarié	0,485	0,156	0,002	0,492	0,155	0,002
Chef féminin (oui)	-0,121	0,050	0,016	-0,232	0,050	0,000
Age du chef	0,053	0,008	0,000	0,054	0,008	0,000
Age du chef au carré	-0,001	0,000	0,000	-0,001	0,000	0,000
Année études du chef	0,035	0,007	0,000	0,034	0,007	0,000
Année études au carré	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Constante	-2,328	0,186	0,000	-2,223	0,183	0,000
Statistiques						
Nombre d'observations	4816			4816		
Pseudo R ²	0,1934			0,2012		

Source : Calcul de l'auteur à partir des données de l'EESI (Cameroun), INS, 2005.

Tableau 6 :
Déterminants du taux d'imposition et du revenu des UPI (modèle estimé par 2sls)

	Taux d'imposition 1ère étape			Revenu horaire Seconde étape		
	Coef.	Std. Err.	P>t	Coef.	Std. Err.	P>z
Taux d'imposition (instrument)(*)	0,067	0,009	0,000	-10,435	4,254	0,014
Stock de capital	0,000	0,000	0,147	0,000	0,000	0,230
Stock de capital au carré	0,000	0,000	0,147	0,000	0,000	0,878
Age de l'UPI	0,000	0,000	0,243	0,033	0,006	0,000
Age de l'UPI au carré	0,000	0,000	0,125	-0,001	0,000	0,000
Branche						
Agro-alimentaire						
Confection	0,002	0,002	0,362	0,095	0,083	0,252
Autres industries	0,000	0,001	0,873	0,140	0,072	0,051
Commerce	0,005	0,001	0,000	0,133	0,059	0,024
Restauration	-0,001	0,001	0,305	0,383	0,064	0,000
Services	0,005	0,001	0,000	0,361	0,072	0,000
Chef féminin (oui)	0,001	0,001	0,510	-0,438	0,043	0,000
Age du chef	0,000	0,000	0,004	0,015	0,006	0,017
Age du chef au carré	0,000	0,000	0,021	0,000	0,000	0,002
Année études du chef	0,000	0,000	0,592	0,076	0,006	0,000
Année études au carré	0,000	0,000	0,990	-0,001	0,000	0,000
Région						
Douala						
Yaoundé	-0,001	0,001	0,300	0,516	0,064	0,000
Autre urbain	0,001	0,001	0,219	-0,155	0,054	0,004
Rural	0,000	0,001	0,699	-0,108	0,054	0,045
Local (oui)	0,007	0,001	0,000			
Constante	-0,005	0,003	0,064	-2,459	0,146	0,000
Statistiques						
Nombre d'observations	4781			4781		
R ²	0,051			0,175		

Source : Calcul de l'auteur à partir des données de l'EESI (Cameroun), INS, 2005.

(*) L'instrument est la moyenne du taux d'imposition de la branche, de la région et de la localisation (fait de disposer d'un local ou non) où se situe l'UPI, le calcul étant fait en ôtant l'UPI concerné.

Pour les autres résultats, on relève notamment que le taux de l'impôt tend par contre à augmenter quand l'entreprise dispose d'un local. Il est important de noter que ce résultat va dans le même sens de celui de la probabilité de payer l'impôt qui augmente plutôt quand l'UPI dispose d'un local. Autrement dit, la possession d'un local est un puissant facteur de mobilisation de l'impôt pour l'administration. Enfin, le taux d'impôt est aussi plus élevé dans des branches telles que les autres industries, le commerce et les services par rapport à l'agro-alimentaire et à la confection.

Fiscalité des ménages informels et équité

Fiscalité des ménages

La section précédente a mis en évidence une situation paradoxale de la fiscalité des établissements du secteur informel. On a relevé une faible couverture parmi les plus petites qui ne s'acquittent pas autant qu'il le faudrait de leurs obligations fiscales ; et un faible niveau de fiscalisation des plus grandes qui ont un taux d'imposition inférieur à ce que prévoit la réglementation. Mais on sait aussi que les chefs d'UPI travaillent dans le cadre d'entreprises individuelles, dans le but principal de satisfaire leurs besoins. L'entrepreneur individuel est lié étroitement à son ménage, et dans ces conditions, il est intéressant d'examiner la fiscalité dans le secteur informel dans l'optique des ménages ou des individus. La question est de cerner l'impact d'une fiscalité maximale (au sens réglementaire) sur les revenus des chefs d'UPI et partant sur leurs ménages.

Les individus qui travaillent dans le secteur informel ont des revenus bas. En 2005, dans son activité principale, un chef d'UPI déclare un revenu moyen mensuel de 30 000 FCFA ; ce revenu est de 122 000 FCFA pour un salarié du secteur public. La moitié des chefs d'UPI gagnent moins de 20 000 FCFA par mois. Toutefois, le revenu moyen des chefs d'UPI reste supérieur au revenu moyen d'activité de l'ensemble des ménages qui était de 26 000 FCFA par mois. L'analyse de la distribution des revenus fait ressortir le faible niveau des revenus des actifs du secteur primaire et le niveau moyen de ceux des entrepreneurs individuels non agricoles. Près de 60 % des actifs occupés dans l'agriculture et les activités connexes sont concentrés dans 40 % des revenus les plus faibles. Les salariés du secteur formel se positionnent principalement dans les deux quintiles les plus riches de la distribution ; par exemple près de 4 salariés du secteur public sur 5 se situent parmi

les actifs ayant 20 % des revenus les plus élevés. Par contre, les individus travaillant dans le secteur informel se rencontrent dans toute l'échelle de la distribution des revenus ; ils sont près de 30 % dans les deux quintiles les plus pauvres, et près de la moitié dans les deux quintiles les plus riches. Ainsi, les entrepreneurs du secteur informels sont moins pauvres que indépendants agricoles⁵, mais nettement moins nantis que les salariés. En fait, les travaux sur la pauvreté au Cameroun ont établi que les ménages dont le chef travaille dans le secteur informel était le deuxième groupe le plus pauvre après celui des ménages dont le chef exerce dans le secteur primaire (INS, 2008).

Afin d'analyser l'équité du système fiscal vis-à-vis des ménages dont les membres travaillent dans le secteur informel, il faut avoir les niveaux d'imposition des différentes catégories de ménages, notamment ceux des salariés. L'information sur les impôts acquittés par les entrepreneurs individuels du secteur informel est disponible. Celle des indépendants agricoles ne l'est pas, mais ils payent peu d'impôt sur le revenu. L'information importante manquante pour réaliser cette analyse, est le montant des impôts payés par les salariés. Cette information peut cependant être reconstituée. On dispose en effet des revenus nets et de la structure de la fiscalité applicable au salaire, qui est une composante de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Du reste, puisque leur impôt est prélevé à la source, les salariés peuvent difficilement échapper à l'imposition et l'information reconstituée est crédible dès lors que les salaires déclarés le sont. Pour les besoins de l'étude, on a tenté de reconstituer cette fiscalité à partir des salaires nets qui ont été renseignés lors de l'enquête. Un impôt a été imputé aux salariés du secteur public et à ceux du secteur privé formel. Ces deux groupes sont ceux qui sont le plus susceptibles de s'acquitter de l'impôt. En revanche, on n'impute pas d'impôt aux travailleurs dépendants (salariés, aides familiaux, apprentis) du secteur informel, car ce groupe échappe aisément à la fiscalité. En général, lors des contrôles fiscaux, les agents de l'administration sont plus concernés par l'impôt de l'unité de production que par celui des salariés. De même, on suppose que les indépendants agricoles échappent au fisc ; il y a d'ailleurs une volonté délibérée de l'administration de ne pas imposer les paysans, sauf dans le cas d'exploitations agricoles ayant une « certaine »

⁵ Il faut néanmoins souligner que l'enquête n'a pris en compte que les revenus monétaires. L'autoconsommation qui est une partie importante des revenus ruraux n'a pas été renseignée. Cela conduit à une sous-estimation des revenus des ménages ruraux de l'ordre de 20 %. Dans ces conditions les écarts avec les exploitants agricoles et les entrepreneurs individuels seraient un peu moins importants.

taille ; mais celles-ci sont plutôt l'exception dans le paysage agricole. L'impôt ainsi reconstitué est

comparé à celui des travailleurs du secteur informel.

Tableau 7 :
Structure des emplois par secteur institutionnel selon les quintiles de revenu

	Plus pauvre	Q2	Q3	Q4	Plus riche	Ensemble
Public	0,1	2,7	4,9	13,3	79,0	100,0
Privé formel	0,1	3,6	4,1	27,9	64,4	100,0
Indépendant informel non agricole	10,3	18,9	21,9	30,0	18,9	100,0
Indépendant informel agricole	34,0	25,0	22,3	12,6	6,1	100,0
Total	20,3	19,8	19,9	20,5	19,5	100,0

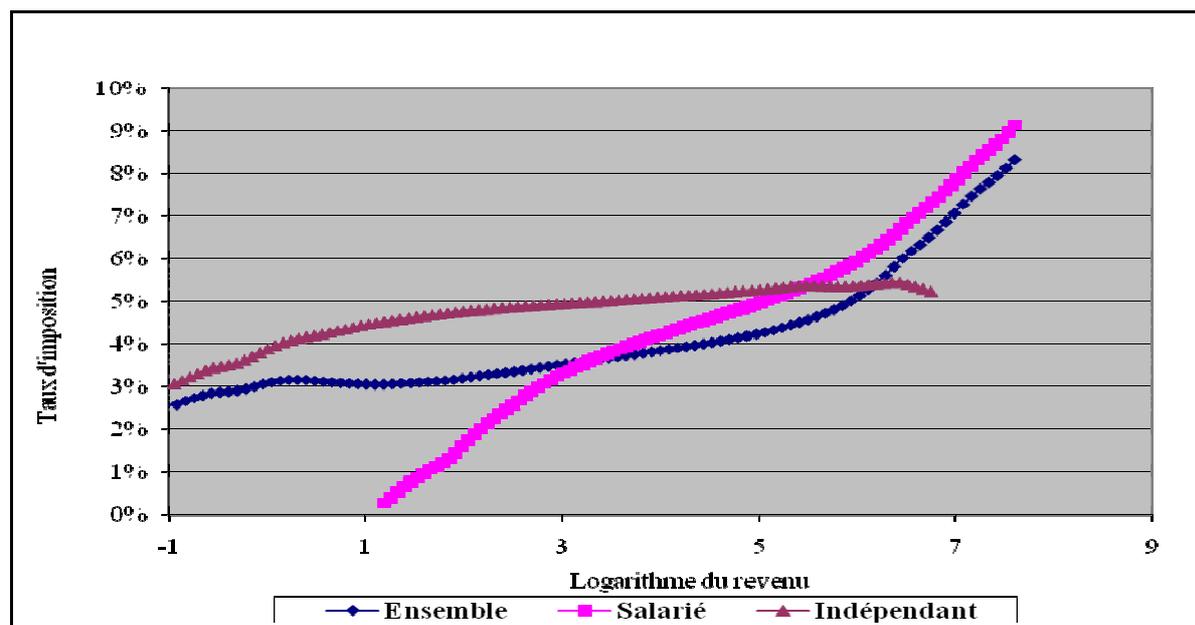
Source : Calcul de l'auteur à partir des données de l'EESI (Cameroun), INS, 2005.

Comme précédemment dans la section 3, on utilise une technique de régression non paramétrique pour établir le lien entre le taux d'imposition et le niveau du revenu des individus. Pour une large gamme des revenus, les entrepreneurs individuels payent des impôts plus élevés que les salariés, et ce malgré le fait que ce secteur ne soit pas assez fiscalisé. Ce résultat reste valable jusqu'à un niveau assez élevé des revenus. Ce n'est que dans la partie haute de la distribution des revenus que les salariés subissent une plus forte pression fiscale. Ce résultat confirme celui de la section précédente où on a montré que si le secteur informel est peu fiscalisé, c'est parmi les UPI faisant un chiffre d'affaires relativement important que l'Etat peut engranger des revenus fiscaux supplémentaires.

Cette fiscalisation des entrepreneurs individuels les plus pauvres n'est bien sûr pas équitable, puisqu'à revenu égal, ils payent plus d'impôt que les salariés. Elle ne favorise notamment pas la réduction des inégalités. Elle montre notamment qu'une

proportion d'entrepreneurs individuels à faibles revenus qui auraient dû bénéficier d'un abattement fiscal (selon la réglementation, les revenus de moins de 500 000 FCFA ne paye pas d'IRPP) et ne pas payer l'impôt le font néanmoins. Deux éléments justifient ce comportement. D'abord l'abattement ne s'applique pas à la patente à laquelle sont assujettis tous les contribuables disposant d'un établissement. Ensuite les UPI s'acquittent d'impôts non règlementaires qui ne profitent d'ailleurs à l'Etat. S'agissant de la patente, on peut s'interroger sur sa conception. Elle est indexée sur le chiffre d'affaires qui n'est pas le meilleur agrégat puisqu'il a un contenu différent selon le type d'activité. Par exemple à chiffre d'affaires égal entre une activité commerciale et activité non commerciale, la production peut être très différente et partant la valeur ajoutée. Ainsi, l'activité qui a un chiffre d'affaires élevé se trouve à payer une patente très importante qui ne reflète pas nécessairement le volume de sa production et encore moins sa valeur ajoutée.

Graphique 5 :
Charge fiscale du revenu d'activité principale selon le niveau de revenu

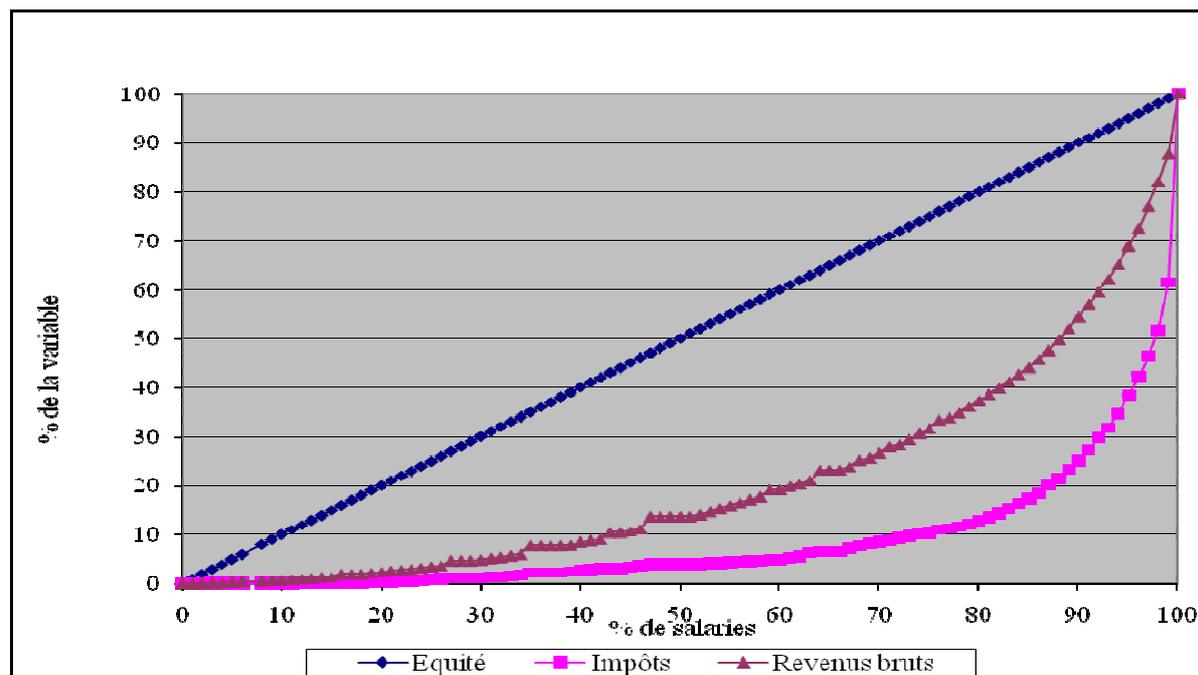


Source : Calcul de l'auteur à partir des données de l'EESI (Cameroun), INS, 2005.

Malgré cette distorsion, le système fiscal reste globalement équitable, puisque les impôts pèsent nettement plus sur les individus ayant les revenus les plus élevés. En fait, si on se réfère toujours au graphique 5, on note que l'impôt est globalement progressif puisque le taux d'imposition croît avec le revenu, et va donc dans le sens de la réduction des inégalités (Vasquez, 2001). Cette analyse peut être affinée à l'aide de courbes de concentration

(graphique 6). Il ressort de ce graphique que la charge fiscale repose largement sur les plus nantis. Si on considère par exemple les 40 % des individus ayant les revenus les plus bas, ces personnes concentrent 8 % des revenus et supportent seulement 3 % de la charge fiscale. A l'autre extrême les 20 % les plus riches concentrent 60 % des revenus et acquittent près de 85 % des impôts issues du revenu de l'activité principale.

Graphique 6 :
Courbes de Lorenz des impôts et des revenus



Source : Calcul de l'auteur à partir des données de l'EESI (Cameroun), INS, 2005.

Impact sur les inégalités d'une fiscalisation règlementaire du secteur informel

Quoique les individus ayant de bas revenus dans le secteur informel payent plus d'impôts que les salariés ayant des revenus de même niveau, le secteur informel dans son ensemble reste moins fiscalisé qu'il le faudrait. Etant donné qu'un grand nombre de chefs d'établissement du secteur informel se situent parmi les actifs ayant des revenus bas (Les trois quarts des 40 % d'actifs ayant les revenus les plus faibles sont des indépendants du secteur informel), il est intéressant de savoir ce qui se passerait en termes d'inégalité dans une situation idéale où la réglementation fiscale serait strictement appliquée dans le secteur informel. Pour ce faire, on procède à une simulation en deux temps.

D'abord on utilise le modèle de la section 4 sur les déterminants des revenus des UPI pour simuler de nouveaux revenus et le niveau de l'inégalité ; suite à une application stricte de la réglementation fiscale

qui consisterait à appliquer aux UPI le taux d'imposition fixé par les textes. Ensuite on compare le niveau d'inégalité à ce qu'il est actuellement.

Mais avant d'examiner les résultats de la simulation, il est intéressant de commenter succinctement les résultats des déterminants des revenus (voir tableau 6). Les principaux résultats montrent que le revenu horaire dépend de certaines caractéristiques notamment l'âge de l'UPI, la branche d'activité et les caractéristiques propres au chef de l'UPI. On relève d'abord que l'âge de l'UPI, qui confère une certaine expérience à la structure de production, l'âge de son chef et le nombre d'années d'études de son chef concourent tous à accroître le revenu horaire de l'entreprise. On peut donc en conclure que l'expérience a un effet positif, même dans le secteur informel. On peut d'ailleurs avancer que les UPI qui survivent n'y arrivent que parce qu'elles ont pu montrer un certain « savoir faire ». Le fait notamment que le nombre d'années d'études du chef ait un effet positif sur le revenu horaire montre que les questions de formation sont importantes et qu'un

meilleur capital humain pourrait améliorer les revenus dans le secteur informel. On relève aussi des différences de performances en fonction des caractéristiques individuelles du chef de l'UPI, par exemple les UPI dirigées par les femmes sont moins performantes, en termes de revenu horaire (elles ne le sont pas nécessairement si on regarde d'autres résultats comme le taux de marge). Mais surtout, on note que plus est élevé le taux d'imposition, et moins le revenu horaire est élevé. Le paramètre liant le taux de marge au taux d'imposition est fortement négatif.

Le modèle est alors utilisé pour simuler l'impact du taux d'imposition sur le revenu horaire et par conséquent sur les revenus des UPI. Pour cela, on remplace dans le modèle le taux d'imposition effectif des UPI par un taux d'imposition fictif qui mesure le montant effectif de la fiscalité dans les UPI si la réglementation était rigoureusement respectée. On recalcule alors le taux de marge de l'UPI et ensuite le nouvel EBE. Etant donné que l'EBE (déclarée lors de l'enquête sur le secteur informel) n'est pas rigoureusement égal au revenu mensuel déclaré lors de l'enquête emploi (et que ce revenu mensuel est utilisé pour comparer les revenus individuels), ce revenu d'activité est ajusté par le rapport entre l'EBE effectif et l'EBE simulé.

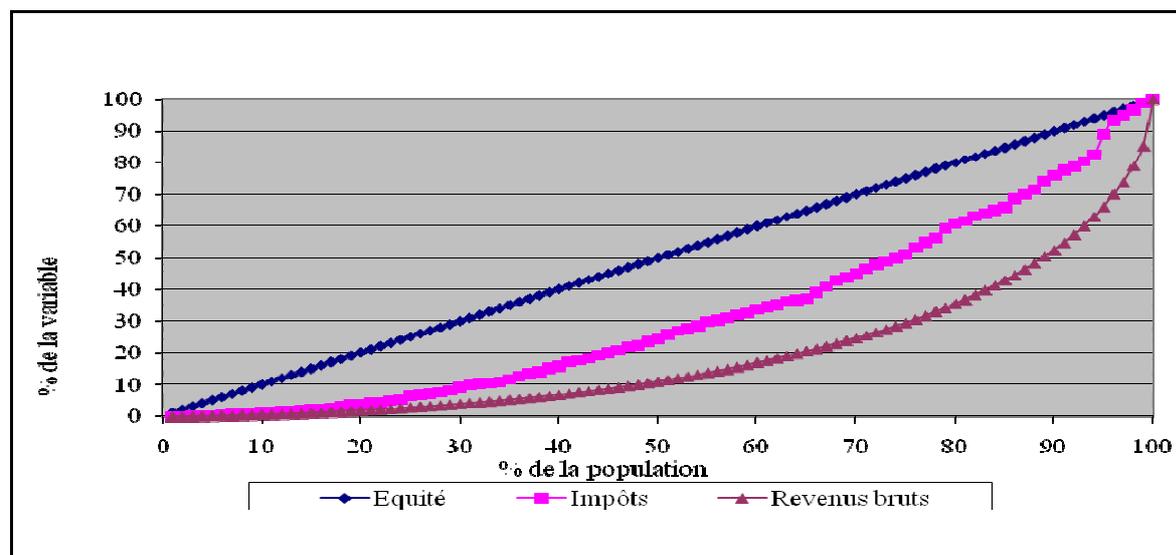
Les résultats montrent que la simulation a un effet important sur l'ensemble de la distribution des revenus et qu'elle tend à augmenter les inégalités surtout entre les revenus les plus élevés et les revenus les plus bas. L'indice de Gini des revenus d'activité principale passerait de 61,4 % à 63,5 % dans le cas où la fiscalité réglementaire était appliquée. Par ailleurs, le rapport entre les revenus moyens de 10 % en haut de la distribution et ceux qui sont situés à 10 % en bas de la distribution passerait de 20,5 à 28,3. L'indice d'Atkinson va dans le même sens et montre une aggravation de l'inégalité. En fait c'est bien entre ces extrêmes que les inégalités semblent s'accroître. Un des problèmes qui affectent les ménages des UPI est la différence de traitement entre les bas revenus des ménages salariés qui sont exempts de l'IRPP et les bas revenus du secteur informel qui supportent néanmoins la patente. Outre le fait que les inégalités s'aggraveront, l'impôt deviendrait régressif, car plus inégalitaire que les revenus bruts. A titre indicatif (même si les chiffres sont approximatifs du fait des erreurs de mesure), alors que dans la situation actuelle 50 % des ménages les plus pauvres payent 6 % des impôts (dans l'activité principale seulement), ils pourraient payer jusqu'à 25 % des impôts dans le cas où la fiscalité réglementaire était rigoureusement appliquée, alors que ces 50 % les plus pauvres concentrent moins de 15 % des revenus bruts.

Tableau 8 :
Indices d'inégalités des revenus d'activité principale

	Gini	Atkinson	p90/p10
Revenu effectif de l'activité principale	0,614	0,525	20,5
Revenu simulé de l'activité principale	0,635	0,567	28,3

Source : Calcul de l'auteur à partir des données de l'EESI (Cameroun), INS, 2005.

Graphique 7 :
Courbes de Lorenz dans le cas d'une simulation de l'augmentation des impôts dans les UPI



Source : Calcul de l'auteur à partir des données de l'EESI (Cameroun), INS, 2005.

Conclusion

Ce papier est consacré à la fiscalité dans le secteur informel sur deux plans, au niveau des unités de production et au niveau des ménages auxquels elles appartiennent. L'étude met en évidence la faiblesse de la fiscalisation du secteur informel en tant qu'unités de production, mais montre qu'en tant que ménages, les entrepreneurs individuels payent suffisamment d'impôt, tout au moins pour les moins nantis. Les deux problèmes qui entravent la fiscalisation du secteur sont d'une part le faible degré de couverture fiscale ; et d'autre part le bas niveau d'imposition des plus « grosses » qui sont souvent taxées au forfait. Par ailleurs, une partie des frais supportés par les entrepreneurs individuels sous forme d'impôt ne sont pas réglementaires et n'alimentent pas les finances publiques. Le papier

identifie un certain nombre de facteurs qui déterminent le paiement des impôts, notamment la localisation, la taille en termes de stock de capital. Une augmentation de la fiscalité des UPI est possible, mais de manière discrétionnaire. Si par exemple l'Etat aide ce secteur à s'organiser en créant des marchés spécialisés et accessibles, il lui serait plus facile d'engranger plus d'impôts. L'Etat pourrait aussi amener les plus grosses unités à élaborer des comptes afin de plus être imposés au forfait.

Cependant, la fiscalisation doit être faite avec prudence, car une fiscalisation brutale aurait tendance à aggraver les inégalités au détriment des actifs ayant de faibles revenus. En conclusion, l'administration peut engranger des revenus en orientant les impôts vers les UPI les plus « grosses ».

Références Bibliographiques

- Banerjee A, Duflo E. (2008)**, « The Experimental Approach to Development Economics ». Massachusetts Institute of technology, Department of Economics and Abdul Latif Jameel Poverty Action Lab.
- AFRISTAT (1999)**, « Concepts et indicateurs du marché du travail et du secteur informel », *Série Méthodes* n°2, Bamako, Décembre.
- AFRISTAT, DIAL (2001)**, « Méthodologie de réalisation d'une enquête 1-2-3 dans les principales agglomérations des pays de l'UEMOA », Bamako, Juin.
- Almeida R., Carneiro P. (2005)**, « Enforcement of Labor Regulation, Informal Labor, and Firm Performance ». World Bank Policy Research Working Paper 3756, Washington, D.C.
- Bird Richard M., Zolt E. (2005)**, « Redistribution via taxation: The Limited Role of the Personal Income Tax in Developing Countries ». International Studies Program WP 05-07 March 2005, Georgia State University, Andrew Young School of Policy Studies.
- De Soto H. (1989)**, *The other path. The Invisible Revolution in the Third World*. New York, Harper and Row.
- Deaton A. (1997)**, *The analysis of household surveys : A microeconomic approach to development policy*. The John Hopkins University press, Baltimore, Maryland.
- Editions Fotso (2003)**, Code général des impôts du Cameroun. Editions Fotso, Douala, Cameroun.
- Essama-Nssah B. (2002)**, Incidence des finances publiques sur les pauvres. Banque mondiale, Washington, D.C.
- Filder P., Webster L. (1996)**, « The Informal Sectors of West Africa », in *The Informal Sector and Microfinance Institutions in West Africa*, L. Webster & P. Filder (eds). World bank, Washington, D. C.
- Gautier J-F. (2000)**, « L'informel est une forme de fraude fiscale ? Une analyse micro-économétrique de la fraude fiscale des micro-entreprises à Madagascar », Document de Travail, DIAL, 2000-07.
- Gautier J-F. (2001)**, « Taxation optimale et réformes fiscales dans les PED : Une revue de la littérature tropicalisée ». Document de Travail, DIAL, 2001-02.
- Härdle W. (1989)**, *Applied Nonparametric Regression*. Econometric Society Monograph 19. Cambridge University Press.
- Heckman J. J. (1979)**, « Sample selection bias as a specification error ». *Econometrica* 47(1) : 153-62.
- Henley A., Reza Arabsheibani G., Cameiro F. G. (2006)**, « On Defining and Measuring the Informal Sector ». World Bank Policy Research Working Paper 3866. Washington, D. C.
- Hussmans R., Mehran F., Verma V. (1990)**, *Surveys of economically active population, employment, unemployment and underemployment*, an ILO manual of concepts and methods, ILO, Geneva, 1990.

INS (2008), « Tendances, profil et déterminants de la pauvreté au Cameroun entre 2001 et 2007 » ; résultats de la troisième enquête camerounaise auprès des ménages. Juin, Yaoundé, Cameroun.

INS (2006a), « Rapport Principal de l'Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel ». Phase 1 : Enquête sur l'Emploi ; Décembre 2005, Yaoundé, Cameroun.

INS (2006b), « Rapport Principal de l'Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel ». Phase 2 : Enquête sur le Secteur Informel ; Février 2006, Yaoundé, Cameroun.

Loayza N. A. (1997), « The Economics of Informal Sector: A Simple Model and some Empirical Evidence from Latin America ». World Bank Policy Research Working Paper 1727. Washington, D. C.

Martinez-Vasquez J. (2001), « The Impact of Budget on the Poor : Tax and Benefit Incidence ». International Studies Program WP 01-10 August 2001, Georgia State University, Andrew Young School of Policy Studies.

Ravallion M., Wodon Q. (2000), « Does Child Labor Displace Schooling? Evidence on Behavioral Responses to an Enrollment Subsidy ». *Economic Journal* 110 : C158-75.

Vijverberg Wim P. M. (1998), « Nonfarm household enterprises in Vietnam », In *Household Welfare and Vietnam's Transition*. D. Dollar, P. Glewwe, J. Litvack, (eds.), World Bank, Washington, D. C.

Wodon Q. (2000), « Low Income Energy Assistance and Disconnection in France », *Applied Economics Letters* 7: 775-79.

Rôle institutionnel des Instituts de la statistique dans l'implémentation et le suivi des politiques publiques sur le secteur informel en Afrique. Le cas du Cameroun

René Aymar Bertrand Amougou
Anaclet Désiré Dzossa
Joseph Fouoking
Stéphane Nepetsoun
Joseph Tédou¹

La mise en œuvre et le suivi/évaluation des politiques sur le secteur informel constituent une préoccupation pour les pays africains, étant donné sa contribution importante à l'économie des pays. Au Cameroun, l'enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel (EESI 2005) montre que ce secteur représente en 2005 environ 90 % des emplois et contribue à hauteur de 30 % au PIB. Dans cet article, nous montrons le rôle déterminant des INS en matière de production statistique, d'analyse et de conseils pour répondre aux besoins en informations des différents acteurs en vue d'une gestion harmonieuse de ce secteur. Les structures intervenant dans la gestion du secteur informel, notamment les administrations chargées de l'emploi, du commerce, de l'industrie, des finances, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, les collectivités territoriales décentralisées, ont besoin, selon leur domaine de compétence, de diverses informations statistiques sur ce secteur. Ces informations attendues des INS devraient porter entre autres sur l'importance du secteur informel, sa localisation, ses caractéristiques, ses besoins, la sécurité sociale et la fiscalité, ses atouts, ses contraintes, ses externalités, ses multiples contributions dans le cadre d'élaboration des indicateurs de lutte contre la pauvreté. En dépit des difficultés et contraintes d'ordres technique, institutionnel, organisationnel, et financier, les enquêtes de type 1-2-3 et des dispositifs alternatifs permettent d'apporter un début de réponse à cette demande.

Introduction

Compte tenu de son importance, des conditions d'activités et de revenus souvent précaires dans lesquelles les acteurs de ce secteur exercent leur activité, et de bien d'autres débats qu'il suscite, le secteur informel fait partie des préoccupations aussi

bien des pouvoirs publics que des partenaires au développement et des chercheurs de différentes communautés scientifiques. Il est nécessaire d'examiner le rôle des différents acteurs institutionnels, principalement des Instituts nationaux de la statistique (INS), dans le suivi et la gestion de ce secteur.

¹ Directeur Général de l'INS du Cameroun, josephtedou@yahoo.fr

Les lignes suivantes passent en revue certains de ces acteurs et leurs rôles dans le suivi et la gestion du secteur informel au Cameroun, en insistant sur :

- le rôle d'accompagnement de l'INS et sa contribution à la fiscalisation et à l'enregistrement des unités de production informelles (UPI) ;
- les difficultés et contraintes rencontrées dans la production des statistiques sur le secteur informel et les perspectives d'amélioration possibles ;
- et les moyens envisagés pour produire des indicateurs de qualité sur ce secteur.

Objectifs et besoins en informations statistiques sur le secteur informel : rôles des principaux acteurs

Au Cameroun, plusieurs administrations et structures sont impliquées dans le suivi et la gestion du secteur informel : les ministères en charge de l'emploi, des petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat, du commerce, des finances, de l'aménagement du territoire, du développement urbain, des collectivités territoriales, etc. Nous présentons succinctement les principaux ministères et leurs rôles.

Le ministère de l'emploi et de la formation professionnelle (MINEFOP) est chargé de définir, de mettre en œuvre et d'évaluer la politique nationale de l'emploi, et de promouvoir la formation professionnelle aussi bien dans le secteur formel qu'informel de l'économie. A cet effet, le MINEFOP assure la tutelle de plusieurs structures opérationnelles :

- Les agences publiques de placement comme le Fonds national de l'emploi (FNE) et le Bureau de la main-d'œuvre (BMO) ;
- Les centres de formation professionnelle des jeunes aux petits métiers (secrétariat, bureautique, menuiserie, etc.) pour faciliter leur insertion socioéconomique ;
- L'observatoire national de l'emploi et de la formation professionnelle (ONEFOP).

Les ministères chargés du commerce, de l'industrie, de l'économie sociale et de l'artisanat élaborent, mettent en œuvre et évaluent la politique du gouvernement dans leurs secteurs respectifs. Ils contribuent à suivre et à gérer certains segments du secteur informel relevant de leur domaine de compétence. A ce titre, le ministère des petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de

l'artisanat (MINPMEESA) est responsable de la promotion et de l'encadrement des opérateurs dans ces secteurs. En liaison avec les organisations professionnelles, il gère et met à jour une banque de données et de projets à leur intention, et assure le suivi du secteur informel : de l'identification des unités de production à l'étude des possibilités de migration des acteurs du secteur informel vers l'artisanat et les micro-entreprises. Enfin, il participe à l'élaboration de mesures visant à favoriser l'information et la formation des acteurs du secteur informel.

Les ministères chargés de l'aménagement du territoire, du développement urbain, de l'administration du territoire et de la décentralisation, relayés sur le terrain par des services déconcentrés, en collaboration avec les services municipaux (Communautés urbaines et communes), assurent la gestion de l'espace urbain.

A ce titre, compte tenu de l'expansion du secteur informel en milieu urbain, notamment dans les grandes villes, ces services assurent la construction et l'aménagement des infrastructures de base, par exemple les places de marché publics. Ils sont par ailleurs en charge du recouvrement de l'impôt libératoire et des taxes communales comme celles relatives à l'occupation temporaire de la voie publique.

Le ministère des finances est responsable notamment de la mise en œuvre de la politique fiscale de l'Etat, en particulier de la fiscalisation des activités économiques, y compris du secteur informel. Pour ce faire, il a besoin de connaître la localisation, les caractéristiques et les capacités financières des unités de production et des opérateurs de ce secteur.

L'INS, les cellules en charge des DSRP², et les instituts de recherche sont chargés, entre autres, d'accompagner les administrations sectorielles et les partenaires au développement dans le processus de suivi et de gestion du secteur informel et sa meilleure intégration dans l'économie.

Les statistiques sur le secteur informel produites par l'INS à travers les enquêtes comme l'EESI sont utiles à plusieurs égards pour affiner les stratégies de lutte contre la pauvreté. Ce type d'enquête permet d'obtenir une meilleure estimation du nombre et des caractéristiques des UPI et de leurs promoteurs, de leur contribution à la création des emplois et au PIB. Cela permet également d'identifier les filières porteuses au regard des comptes d'exploitations des UPI, les besoins et les

² Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté.

difficultés rencontrées par les acteurs de ce secteur. La valorisation de ces informations par les administrations sectorielles concernées justifie la mise en place des projets tels que le PIASI (le Projet Intégré d'Appui au Secteur Informel) et devrait guider le choix des filières à promouvoir dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

De manière spécifique, l'INS s'efforce de :

- contribuer à rendre opérationnelles et consensuelles les définitions du concept de secteur informel ;
- mettre en place des dispositifs pertinents de collecte de données sur ce secteur prenant en compte ses spécificités ;
- décrire de façon exhaustive et la plus détaillée possible les conditions d'activité, les performances économiques, le mode d'insertion dans le tissu productif du secteur informel ainsi que ses perspectives de développement ;
- effectuer des analyses et formuler des recommandations pour le suivi et la gestion du secteur informel.

Fiscalité et enregistrement des unités de production informelles

Au contraire du non enregistrement administratif figurant parmi les principaux critères de définition statistique des unités de production du secteur informel, ainsi que d'autres critères comme l'absence de tenue d'une comptabilité formelle, et parfois la taille de l'UPI, la notion de fiscalité n'est pas retenue comme critère de définition.

Utilisation des statistiques du secteur informel par l'administration fiscale

En matière de fiscalité, un des rôles des INS consiste à aider l'administration fiscale à évaluer le degré de fiscalisation du secteur informel, et les relations entre les UPI et le fisc en vue de proposer des pistes d'amélioration. C'est ainsi que l'enquête sur l'emploi et le secteur informel (EESI) en 2005 au Cameroun comporte un module spécifique pour étudier les liens et problèmes déclarés par les chefs d'UPI avec les services de l'Etat.

A travers ces questions, l'INS mesure la propension ou non des unités de production informelles enquêtées à s'acquitter de leur devoir fiscal, la valeur de leurs contributions aux recettes fiscales, le type d'impôts et taxes payés, les raisons de non paiement des impôts et taxes. D'après l'enquête EESI 2005, seulement 24 % des unités de production informelles ont déclaré avoir payé

l'impôt local, la patente ou l'impôt libératoire. La majorité des UPI échappant au fisc mettent en avant le montant élevé de l'impôt et la complexité du système d'imposition.

L'INS contribue à faire connaître, à suivre et à mieux intégrer les opérateurs et les unités du secteur informel dans l'économie. A cet effet, en plus des enquêtes ponctuelles, la réalisation d'enquêtes permanentes sur un panel d'unités de production pour suivre dans le temps les trajectoires individuelles, permettrait d'identifier les facteurs explicatifs de la soumission ou non de ces unités au fisc et des entrées-sorties du secteur formel vers l'informel et vice-versa.

En outre, il convient de mieux exploiter et d'analyser les informations contenues dans les déclarations statistiques et fiscales des unités de production formelles selon leur régime d'imposition.

INS et enregistrement des UPI dans les registres administratifs

Les différents types d'enregistrement administratifs des UPI au Cameroun

Au-delà du numéro de contribuable qui est un mode d'enregistrement administratif renseignant sur l'existence d'unité de production fonctionnelle, l'INS collecte à travers les enquêtes sur l'emploi et le secteur informel des informations sur d'autres formes d'enregistrements administratifs des unités de production, notamment :

- le registre de commerce ;
- la carte professionnelle ;
- et l'affiliation à la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS).

Chacun de ces registres détermine l'intensité des liens institutionnels que le secteur informel entretient avec l'Etat. Ainsi, la possession d'une carte professionnelle renseigne sur l'enregistrement de certaines unités de production dans les registres tenus par le Ministère du commerce. L'immatriculation au registre du commerce se réfère quant à lui à l'enregistrement juridique tandis que l'affiliation à la CNPS renvoie à la sécurité sociale des travailleurs de ce secteur.

L'analyse des informations sur l'enregistrement des unités de production permet de tirer des enseignements et de suggérer des axes de recommandations.

A titre d'exemple, d'après les résultats de l'EESI 2005, la grande majorité des UPI identifiées au Cameroun est inconnue de l'ensemble des services

administratifs. L'affiliation la plus fréquente correspond à l'immatriculation au numéro de contribuable avec moins de 7 % qui la possèdent. A noter que le taux d'UPI des branches « confection », « transport » et « réparation » possédant un numéro de contribuable est largement supérieur à la moyenne de 7 %. Cela peut s'expliquer principalement par l'obligation de présenter la carte de contribuable pour effectuer des démarches liées au dédouanement des marchandises, aux marchés publics, etc. L'exigibilité de la carte de contribuable pour tout opérateur économique opérant sur le territoire national apparaît alors comme une stratégie de l'Etat pour insérer progressivement les UPI dans le secteur formel.

Les raisons de non enregistrement

On a souvent prétendu que l'informalité provenait d'un excès de régulations publiques, notamment de taux d'imposition excessifs dans le secteur formel, et d'une volonté délibérée des opérateurs du secteur informel de contourner la législation. Cette thèse est partiellement démentie dans le cas du Cameroun. Quel que soit le type de registres considéré, plus de 70 % des UPI ne connaissent pas la réglementation, soit qu'elles considèrent que l'inscription n'est pas obligatoire, soit qu'elles ne savent pas auprès de quelle institution il faudrait le faire. Donc, c'est avant tout la méconnaissance des obligations juridiques qui induiraient les chefs d'unités de production informelles à ne pas se déclarer.

Le refus ostensible de toute collaboration avec les organismes publics n'est le fait que d'une minorité, qui compte pour moins de 5 % des UPI, estimant que les démarches à entreprendre sont trop compliquées. Enfin, à peine 13 % des promoteurs d'UPI estiment que le coût monétaire lié à cette opération est trop élevé, que ce soit en zone urbaine ou en zone rurale.

Difficultés et contraintes liées au développement de la production statistique sur le secteur informel : principaux enseignements et perspectives d'amélioration

La production statistique sur le secteur informel par les INS et d'autres organismes en Afrique et en particulier au Cameroun fait face à plusieurs difficultés et contraintes d'ordre technique, institutionnel, organisationnel, et financier. La présente section se propose d'examiner succinctement ces difficultés et contraintes relevées à différents niveaux à la lumière des enseignements tirés des expériences récentes, et d'ébaucher des perspectives d'amélioration.

Au plan technique

La principale difficulté rencontrée au plan technique pour la production des statistiques sur le secteur informel provient, comme développé précédemment, des difficultés de définition et d'opérationnalisation du concept de secteur informel, tantôt considéré comme celui des activités illégales, souterraines, marginales, de survivance, échappant au fisc, etc.. A cette difficulté de définition opérationnelle du secteur informel s'ajoute souvent celle liée à l'absence de repère fixe pour la plupart des unités de production informelles en raison de leur caractère ambulancier et/ou familial, de la saisonnalité de certaines activités, et de la difficulté dans bien des cas, à les dissocier des activités des ménages auxquels elles sont associées, pour mieux les étudier et établir leurs comptes d'exploitation.

Une autre difficulté relevée ces dernières années sur le plan technique est celle de la prééminence de la problématique de l'emploi informel sur celle du secteur informel. En effet, le concept d'emploi informel tend à primer sur celui du secteur informel, étant donné le développement d'emplois précaires, non décentés et non enregistrés, y compris dans des unités de productions classées formelles et même dans les administrations publiques.

A ce sujet, les INS devraient jouer un rôle primordial dans l'explication et l'application des résolutions de la 15^{ème} Conférence des statisticiens du travail (1993) relatives aux concepts et critères opérationnels pour la définition du secteur informel, afin d'obtenir un consensus et une convergence des vues sur les concepts. En outre, les INS devraient continuer à utiliser des sources de données et approches complémentaires pour appréhender les informations sur le secteur informel : enquêtes directes de type entreprises, enquêtes mixtes, enquêtes de type 1-2-3, enquêtes permanentes mensuelles ou trimestrielles auprès d'un sous-échantillon de promoteurs opérant dans ce secteur, exploitation de diverses sources administratives existantes, etc. Il convient aussi, dans les opérations de collecte sur l'emploi et le secteur informel, de systématiser l'administration des questions permettant d'étudier la saisonnalité et les conditions d'emploi : existence d'un contrat de travail, de bulletin de paie, de congés payés, affiliation à la sécurité sociale, etc.

Aux plans institutionnel et organisationnel

La multiplicité des structures et partenaires concernés par le secteur informel rend complexe la définition des rôles des uns et des autres impliqués

dans le suivi et la gestion de ce secteur sensible de l'économie et de la société.

S'il est indéniable que les INS sont les structures nationales les plus indiquées pour produire et/ou coordonner la production de l'information statistique pour le suivi et la gestion du secteur informel, ce rôle lui semble parfois discuté par certaines administrations. Cette faible collaboration des structures et acteurs impliqués dans le suivi et la gestion du secteur informel ne favorise pas la maîtrise de ce secteur et son accompagnement en vue d'une meilleure intégration dans l'économie.

Une autre difficulté relevée à ce niveau réside dans le choix et la mise en œuvre d'un dispositif de collecte approprié pour répondre aux besoins en informations sur le marché du travail et sur le secteur informel en particulier. Compte tenu de l'importance de ces besoins, il avait par exemple été inscrit dans le programme statistique minimum (PSM), inséré dans le DSRP 1 du Cameroun adopté en 2003, la mise en place d'un dispositif de suivi évaluation de la pauvreté comprenant entre autres, une enquête emploi annuelle et une enquête quinquennale sur le secteur informel, réalisées par l'INS. Ces enquêtes devant être complétées par des informations issues du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) réalisé environ tous les dix ans, des enquêtes camerounaises auprès des ménages (ECAM) et des enquêtes agricoles prévues tous les cinq ans, et la collecte courante des données secondaires issues de différentes sources administratives (Fonds National de l'Emploi, Ministère de l'emploi, etc.). Actuellement seuls les résultats de l'Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel (EESI) réalisée par l'INS en 2005 sont disponibles depuis 2006, ainsi que des résultats de l'ECAM3 publiés en 2008, alors que les résultats du RGPH3 de 2005 sont encore attendus. La Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) adoptée en janvier 2009 prévoit néanmoins la réalisation de la deuxième Enquête sur l'emploi et le secteur informel (EESI) en 2009.

Sur le plan de l'amélioration institutionnelle et organisationnelle, l'INS doit renforcer ses liens avec les administrations et structures sectorielles dont il coordonne l'activité dans le domaine de la statistique. Il doit appuyer ces structures en renforçant leurs capacités techniques nécessaires à la programmation et à la réalisation de leurs opérations de collecte, d'analyse et d'interprétation des résultats, ainsi qu'en assurant la centralisation des informations sectorielles.

Sur le plan organisationnel, compte tenu des contraintes existantes au sein de l'INS, des alternatives sont envisageables d'après les recommandations du bilan méthodologique de

l'EESI de 2005. La mise en place d'un dispositif permanent d'enquêtes de type 1-2, à côté des enquêtes ECAM assimilables à la phase 3 du dispositif *d'enquête 1-2-3*, est pertinente pour le suivi de l'emploi, du secteur informel et de la pauvreté. Dans ce cadre, il est envisagé :

- la réalisation d'un module emploi standard intégré dans les enquêtes nationales auprès des ménages (ECAM, etc.) ;
- l'élaboration d'un questionnaire emploi simplifié, qui serait administré dans les enquêtes urbaines menées tous les deux ans, le questionnaire complet étant administré dans les enquêtes nationales réalisées tous les cinq ans ;
- la réalisation d'une enquête sur le secteur informel tous les cinq ans, de préférence lors de l'établissement de l'année de base des comptes nationaux, d'une part pour évaluer le poids du secteur informel dans l'économie nationale, et d'autre part pour mieux appréhender les conditions d'activité et des revenus des actifs qui y travaillent, et affiner l'analyse sur la pauvreté.

La régularité dans la mise en œuvre de ce dispositif permettrait une véritable capitalisation des acquis techniques qu'exigent les études dans un domaine aussi complexe que l'emploi et le secteur informel.

Au plan financier

La première difficulté tient à la modicité des ressources disponibles pour produire l'information statistique de qualité sur l'emploi et le secteur informel. En effet, l'expérience camerounaise a montré qu'une enquête nationale comme l'EESI de 2005 est une opération lourde qui nécessite d'importants moyens tant humains, matériels que financiers dont ne disposent pas la plupart des instituts de statistique des pays en développement.

Une autre difficulté concerne les lourdeurs administratives dans les procédures de décaissement des fonds pour la collecte des données sur le terrain et leur exploitation, en particulier celles de la première phase d'enquête sur l'emploi, de façon à limiter la durée qui s'écoule avant la phase deux de l'enquête sur le secteur informel.

A l'avenir, l'INS, appuyé par d'autres administrations concernées, devrait rechercher des financements conséquents pour produire à temps des informations statistiques de qualité sur l'emploi et le secteur informel. A cet effet, outre des actions de plaidoyer pour obtenir des financements étatiques plus substantiels, l'INS devrait s'efforcer à diversifier les sources de financement de ses

opérations de collecte. Enfin, il est nécessaire d'obtenir des financements qui couvrent l'ensemble des coûts des enquêtes avant le lancement de chaque opération de collecte.

Des échanges comme un moyen à envisager pour la production d'indicateurs de qualité. Eventuels retours sur les dispositifs de collecte

Du fait des divergences dans la définition des concepts, de sources, de procédés de collecte et d'analyse des informations sur l'emploi et le secteur informel, nombre d'indicateurs produits dans ce domaine ne remplissent pas toujours les critères de qualité, notamment ceux de pertinence (par rapport aux besoins des utilisateurs), de cohérence et de comparabilité dans le temps et dans l'espace. Les expériences passées ont montré par exemple combien il est difficile en Afrique subsaharienne d'avoir un consensus sur la délimitation des contours des notions de secteur informel, d'emploi informel, de sous-emploi, de chômage.

Pour assurer la production d'indicateurs de qualité sur l'emploi et le secteur informel, une franche collaboration et des échanges sont indispensables entre les acteurs impliqués dans le suivi et la gestion de ce secteur. Et l'INS qui devrait assurer ou coordonner cette activité de production d'indicateurs de qualité doit jouer un rôle primordial à plusieurs niveaux :

- Formation des acteurs aux concepts et mesures sur l'emploi et le secteur informel ;
- Elaboration de fiches et mise en place du dispositif de collecte ;
- Exploitation et analyse des informations.

De la nécessaire concertation entre l'INS et les autres acteurs concernés par le secteur informel sortirait des propositions consensuelles permettant de mieux appréhender les différents aspects du secteur informel et de l'emploi informel, avec la possibilité d'une adaptation des outils et méthodes de collecte, des concepts et indicateurs d'analyse tenant compte des réalités du pays et de la vision commune.

L'expérience de l'INS du Cameroun dans ce domaine paraît prometteuse. En effet, l'INS élabore depuis environ dix ans un « Manuel de concepts et de définitions utilisées dans les publications statistiques officielles au Cameroun » et la

cinquième édition est en cours de finalisation.³ Ce manuel est adopté par le Conseil National de la Statistique où siègent les représentants des administrations publiques sectorielles, du secteur privé et des autres parties prenantes du système national d'information statistique. L'initiative prise ces dernières années d'organiser en phase préparatoire des grandes opérations d'enquête un atelier d'information des partenaires et utilisateurs des données et de prise en compte de leurs besoins s'inscrit également dans cette démarche participative et de recherche de consensus.

Conclusion et recommandation

Il convient de renforcer le rôle des INS dans la coordination des activités statistiques, la définition et l'opérationnalisation des concepts sur l'emploi et le secteur informel, de mettre en place des dispositifs alternatifs de production de l'information statistique tenant compte à la fois des besoins des différents acteurs et des contraintes financières rencontrées.

Pour bien assurer l'objectif de mise à disposition de statistiques de qualité, une synergie d'actions est nécessaire entre les différents acteurs institutionnels et les INS.

³ INS (2005b), « Manuel des concepts et définitions utilisés dans les publications statistiques officielles au Cameroun », 4^e édition, Yaoundé, Mai.

La production statistique sur le secteur informel en Afrique : quels enseignements et quelles perspectives ?

François Roubaud¹

Partant de l'expérience accumulée en matière de mesure du secteur informel au cours des dernières décennies en Afrique et dans le monde, cet article a pour objectif de mettre en lumière les principales contraintes rencontrées, les défis à relever et de proposer un certain nombre de pistes d'amélioration. En amont et du côté de l'offre, il aborde aussi bien les difficultés techniques liées à la mise en œuvre des enquêtes (opérationnalisation des concepts, plan de sondage, qualité des données) que les questions institutionnelles qu'elles soulèvent (intégration aux systèmes nationaux de statistique). En aval et du côté de la demande, il s'interroge sur l'usage qui est fait des statistiques produites à la fois par les partenaires du développement (autorités nationales, bailleurs de fonds) pour l'élaboration et le suivi-évaluation des politiques publiques et par la communauté scientifique dans ses activités de recherche.

Introduction

Depuis la résolution du BIT en 1993, et quelques années plus tard (1997), le premier séminaire international organisé par AFRISTAT sur le secteur informel en Afrique, des progrès très substantiels ont été enregistrés en matière de définition et de mesure du secteur informel. Le concept a été standardisé (ILO, 1993) puis élargi en 2002 à la notion d'emploi informel (ILO, 2002). Des enquêtes de qualité se sont multipliées sur le terrain. On en compte aujourd'hui plusieurs dizaines, qui apportent une série d'indicateurs, de résultats et de connaissances nouveaux. La comptabilité nationale a pu proposer des mesures plus exhaustives et plus fiables des principaux agrégats économiques, en couvrant mieux un champ jusque là largement méconnu.

Cependant et malgré toutes ces avancées, de nombreuses lacunes persistent et on est encore très loin de l'objectif : à savoir l'intégration pérenne des

enquêtes sur le secteur informel dans les dispositifs statistiques nationaux. Le contexte politique est extrêmement favorable et la demande de statistiques sur le secteur informel a de beaux jours devant elle. Ce contexte constitue une opportunité dont il faut se saisir pour capitaliser et tirer les enseignements des opérations passées.

Partant de l'expérience accumulée en matière de mesure du secteur informel au cours des dernières décennies en Afrique et dans le monde, cet article a pour objectif de mettre en lumière les principales contraintes rencontrées, les défis à relever et de proposer un certain nombre de pistes d'amélioration. En amont et du côté de l'offre, dans un premier temps, il aborde aussi bien les difficultés techniques liées à la mise en œuvre des enquêtes (opérationnalisation des concepts, plan de sondage, qualité des données) que les questions institutionnelles qu'elles soulèvent (intégration aux systèmes statistiques nationaux). En aval et du côté de la demande, il s'interroge dans la section

¹ IRD, DIAL, roubaud@dial.prd.fr.

suivante sur l'usage qui est fait des statistiques produites à la fois par les partenaires du développement (autorités nationales, bailleurs de fonds) pour l'élaboration et le suivi & évaluation des politiques publiques, mais également par la communauté scientifique dans ses activités de recherche. La section 4 présente les conclusions.

Cet article se veut être une tentative de bilan du passé, mais il est également programmatique en ce qu'il cherche à esquisser ce que pourrait être l'agenda de travail des spécialistes des enquêtes sur le secteur informel pour les années à venir en Afrique.

Les contraintes techniques et institutionnelles à lever

Dans la boîte à outil du statisticien d'enquêtes, on dispose aujourd'hui d'une batterie d'enquêtes permettant d'aborder le secteur informel. En adoptant la typologie proposée par le BIT/Groupe de Delhi (ILO, 2008), on peut distinguer trois types d'enquêtes : les enquêtes auprès des ménages, les enquêtes auprès des établissements, les enquêtes mixtes (modulaires ou indépendantes) ménages/entreprises. Chacune présente des avantages et des inconvénients. Nous ne reviendrons pas ici sur la présentation de chacune d'elles, déjà largement abordée par ailleurs (Ramilison, 2007 ; Hussmanns, 2008). En revanche, en nous basant sur l'expérience acquise sur le continent, nous tenterons dans cette section d'identifier les principaux défis qui se posent encore aux enquêtes sur le secteur informel, d'abord en termes statistiques et ensuite du point de vue institutionnel, dans leur intégration aux systèmes statistiques nationaux. Avant d'aborder ces questions, nous commencerons par dresser un bilan des avantages comparatifs des différentes méthodes.

Par définition, les enquêtes mixtes sont plus exhaustives que les enquêtes ménages, dans la mesure où les secondes sont incluses dans les premières. Les enquêtes ménages (par exemple la phase 1 de l'*enquête 1-2-3*, ou les enquêtes emplois) ne peuvent fournir d'informations que sur l'emploi dans le secteur informel (et plus largement sur l'emploi informel), et dans une certaine mesure sur les caractéristiques des unités de production informelles (UPI : secteur d'activité, nombre d'emplois, type de local, etc.). Pour obtenir plus d'informations (fiabiles), en particulier sur les agrégats économiques (production, etc.), une enquête entreprise est nécessaire, ce qui est précisément l'objectif de la phase 2 des enquêtes mixtes. Comparées aux enquêtes entreprises, les enquêtes mixtes garantissent que les estimateurs

produits soient sans biais, ce qui est hors de portée des premières.

Finalement, la comparaison la plus pertinente porte sur les deux types d'enquêtes mixtes : enquêtes modulaires et enquêtes indépendantes. Cette comparaison n'est pas aisée dans la mesure où la frontière entre les deux est floue. Les deux sont des enquêtes mixtes, la différence venant de la procédure de sélection des UPI pour la phase 2. Dans les enquêtes indépendantes, une fois sélectionnées des zones de dénombrement (unités primaires de sondage : UPS), les ménages sont non seulement énumérés de façon exhaustive au sein des UPS mais, des informations sont collectées pour différencier les ménages possédant des UPI des autres. Ce processus suppose que des informations spécifiques soient collectées au niveau de chaque ménage résidant dans les UPS sélectionnées. Ces informations peuvent couvrir un spectre variable de complexité, depuis la question la plus simple (« *votre ménage possède-t-il au moins une unité de production informelle ?* ») jusqu'à une batterie beaucoup plus large de questions permettant d'identifier les UPI.

Dans l'approche modulaire, une fois les UPS sélectionnées et l'ensemble des ménages dénombrés, comme dans l'approche « indépendante », la phase 1 est appliquée à un échantillon aléatoire de ménages au sein de chaque UPS sélectionnée. Dans ce cas, la phase 1 est par définition une enquête à part entière, qui sert de base de sondage pour la phase 2, fournissant en elle-même ses propres indicateurs et résultats. L'approche « indépendante » ne constitue en fait qu'un cas particulier de l'approche modulaire, où la probabilité de sélection des ménages au sein des UPS est égale à 1, et où la phase 1 ne comprend qu'un nombre limité de questions. En conséquence, l'approche « indépendante » peut être considérée comme moins efficace que l'approche modulaire.

En premier lieu, un nombre de questions trop faible en phase 1 est sujet à des erreurs de mesure : pour savoir si un ménage possède une UPI, on ne peut pas se contenter de la déclaration d'un seul répondant au sein du ménage. Repérer les UPI dans un ménage nécessite de connaître la situation particulière de chacun de ses membres quant à son insertion sur le marché du travail, ce qui est justement le but de la phase 1 des enquêtes modulaires. En second lieu, le plan de sondage des enquêtes « indépendantes » n'est pas optimal. Pour un nombre donné d'UPI à enquêter et donc à budget constant, deux options se présentent dans les enquêtes « indépendantes » : ou bien on tire autant d'UPS que dans une enquête modulaire (et par conséquent autant de ménages par UPS), mais dans ce cas, le coût total de l'enquête devrait être très

supérieur car tous les ménages des UPS sélectionnés sont enquêtés en phase 1 ; ou bien, on sélectionne un nombre d'UPS plus faible et par conséquent un nombre plus élevé de ménages par UPS, et dans ce cas les estimateurs sont moins efficaces à cause des effets de grappe. L'ordre de grandeur de la perte en précision induite par une telle stratégie devrait faire l'objet d'analyse plus détaillées.

Finalement, seules des enquêtes mixtes indépendantes combinant des bases de sondage de ménages et d'entreprises sont susceptibles de donner de meilleurs estimateurs (sans biais – *consistant* – et minimisant la variance – *efficace*). Mais le gain potentiel à attendre doit être mis en regard de l'augmentation des coûts induits, ainsi que de la complexité du plan de sondage. Ces considérations ne signifient pas que les enquêtes mixtes modulaires doivent toujours être privilégiées. La spécificité des contextes nationaux doit également être prise en compte : sources existantes, pratiques et expériences locales.

De quelques questions statistiques non encore résolues et extensions possibles

La multiplication des enquêtes sur le secteur informel au cours des quinze dernières années marquent leur ancrage pérenne dans le paysage statistique en Afrique. De ce point de vue, on a assisté depuis la résolution du BIT sur le secteur informel (1993) à un basculement très net en faveur des enquêtes mixtes, et au détriment des enquêtes entreprises qui avaient la faveur des statisticiens antérieurement, sans que ces dernières disparaissent complètement. Si cette évolution dans le mode d'appréhension du secteur informel est parfaitement cohérente avec les recommandations de la résolution de 1993, un certain nombre de difficultés qui se posent en pratique, certaines anciennes, d'autres plus récentes (et justement engendrées par la nouvelle génération d'enquêtes), méritent d'être mises en lumière.

D'abord et en amont, **malgré l'adoption d'une définition claire du concept de secteur informel, son adoption continue à poser problème**. Le concept officiel de secteur informel peine à se diffuser en dehors du champ restreint de la statistique publique, et même au-delà du monde des statisticiens d'enquêtes directement chargés de sa mesure. Les travaux les plus récents publiés sur le secteur informel entretiennent la confusion. A titre d'exemple, les ouvrages de synthèse à l'échelle mondiale édités entre autres par R. Kanbur (Guha-Khasnabis et Kanbur, 2006 ; Ostrom, Kanbur et Guha-Khasnabis, 2007) se caractérisent par une très grande hétérogénéité d'objets tous qualifiés de « secteur informel ». Même en Amérique latine, où

la réflexion est la plus avancée et les efforts d'harmonisation les plus poussés, on est encore très loin du consensus (Perry *et alii*, 2007). Les conséquences de cette cacophonie est fâcheuse, dans la mesure où elle réduit dramatiquement le pouvoir analytique du concept. Rappelons, cependant, qu'historiquement le concept de chômage (au sens du BIT) a pris plusieurs dizaines d'années avant de finir par être accepté de tous ; et encore, les fréquentes controverses sur le taux de chômage montrent qu'on est encore loin d'une acceptation uniforme et définitive. On peut donc penser qu'il faudra du temps avant qu'on arrive au même niveau de consensus pour le secteur informel. D'ailleurs, la multiplication des enquêtes adoptant le concept officiel de secteur informel finira par réduire l'incitation à adopter des concepts alternatifs. Néanmoins, pour accélérer ce processus de mutation, il conviendrait que la communauté statistique soit plus proactive en faisant mieux connaître et en promouvant la définition internationale (voir section « demande des utilisateurs »).

Ensuite, et toujours sur le plan conceptuel, mais cette fois en ce qui concerne **son opérationnalisation**, la question de la comparabilité des données, dans le temps et dans l'espace, reste ouverte. Ainsi, par exemple, si l'on adopte le critère de non-enregistrement, les législations en vigueur et les critères retenus dans différents pays ne sont pas nécessairement les mêmes. Certaines sont plus exigeantes que d'autres ; elles sont plus ou moins suivies, les pays ne consentant pas le même effort à faire respecter la loi. Dans un même pays, la législation peut changer ou cours du temps, induisant des ruptures significatives de séries dans la mesure du secteur informel. Le cas du Cameroun, présenté dans le Séminaire International sur le Secteur Informel en Afrique (SISIA, octobre 2008, Bamako), en est un excellent exemple (Anjueneya *et alii*, 2008). Plusieurs implications découlent de ces difficultés. D'une part, il ne faut pas confondre non-enregistrement et non-légalité. En effet, dans certains pays, certaines entreprises ne sont pas enregistrées sans que cela contrevienne à la loi ; elles appartiennent néanmoins au secteur informel. D'autre part, le critère d'enregistrement à retenir doit être le plus universel possible, et non varier suivant les branches, les régions, etc. Enfin, un critère mixte comprenant non-enregistrement et absence de comptabilité (a priori moins volatile) peut s'avérer plus judicieux. Dans tous les cas, un effort de réflexion et d'harmonisation est toujours nécessaire avant de s'embarquer dans l'analyse temporelle ou spatiale du secteur informel.

Du point de vue des propriétés techniques des enquêtes, un certain nombre de questions, certaines

propres aux enquêtes sur le secteur informel et d'autres génériques à l'ensemble des enquêtes statistiques (auprès des ménages ou des entreprises), doivent être explorées plus avant :

- En ce qui concerne le plan de sondage, faut-il « remplacer » les ménages/UPI qui ont été tirés mais n'ont pas été retrouvés ou ont refusé de répondre ?
- Comment calculer les intervalles de confiance, notamment en phase 2, compte tenu de la complexité du plan de sondage (en trois phases) ? A ma connaissance, aucune des enquêtes mixtes entreprises à ce jour (à l'exception de celles qui ont retenues l'ensemble des UPI des ménages sélectionnés en phase 1) ne s'est livrée à cet exercice ;
- Quelle stratégie adopter en matière de correction des données de base et d'imputation (probabiliste, « à la main », aucune) pour traiter la non-réponse totale ou partielle ?
- Quels sont les avantages comparatifs de la méthode de reconstitution rétrospective de la saisonnalité de l'activité dans les enquêtes en coupe (cf. questionnaire des *enquêtes 1-2-3*), par rapport à des enquêtes continues menées tout au long de l'année ?

Plus largement, une étude récente (De Mel, McKenzie et Woodruff, 2007) s'interroge sur la fiabilité de la mesure des profits des micro-entreprises et conclut qu'il vaut mieux poser une seule question directe (« *Quel a été votre profit au cours de la période de référence ?* ») que d'essayer de le déduire de la reconstruction des comptes de l'entreprise par l'enquête. A l'instar de Vescovo (2007), qui s'est intéressée à ce problème à partir du jeu d'*enquêtes 1-2-3* réalisées dans le cadre du projet PARSTAT, nous ne partageons pas ce diagnostic. D'ores et déjà un certain nombre de travaux méthodologiques commencent à être publiés sur ces questions (voir notamment Amegashie *et alii*, 2005 ; le numéro 102 de la revue *Statéco* : Ouedraogo et Vescovo, 2008 ; Vescovo, Bocquier et Torelli, 2008). Poursuivant dans cette voie, de plus amples investigations devraient être menées dans ce domaine.

En aval, d'autres questions se font jour :

- Quelle est la cohérence et comment intégrer les différentes phases des enquêtes mixtes sur des questions communes abordées dans différentes phases ? Ainsi, par exemple, dans les *enquêtes 1-2-3*, les plus riches dans ce domaine, on peut mesurer l'emploi dans le secteur informel de trois manières : à partir de la phase 1, en sommant tous les emplois de ce secteur ; toujours dans la phase 1 en multipliant le nombre de chefs d'UPI par la taille de leur

entreprise ; enfin directement à partir de la phase 2. Quel indicateur retenir ?

- Quels déflateurs appliquer au secteur informel pour obtenir des agrégats économiques en volume comparables d'une année sur l'autre (voir section relative à la mobilisation de la communauté académique) ? A notre connaissance, rien n'a été entrepris dans ce domaine pourtant essentiel, en dehors de la construction d'indices spécifiques de prix à la production pour le secteur informel malgache entre 1995 et 1998 à partir des *enquêtes 1-2-3* réalisées dans ce pays (Rakotomanana, Ravelosoa et Roubaud, 2000) ;
- Comment les résultats issus des enquêtes sur le secteur informel se comparent-ils avec ceux obtenus à partir d'autres types d'enquêtes mesurant les mêmes indicateurs (sur l'emploi, le nombre d'UPI et leurs caractéristiques – dans les enquêtes type LSMS ou QUIBB par exemple -, la consommation, etc.) ?
- Au-delà du concept de secteur informel, comment intégrer les mesures de l'emploi informel (notamment les emplois informel du secteur formel) tel que défini par ILO (2002) ?

Sur tous ces points, un sérieux effort d'analyse méthodologique devrait être entrepris dans les années qui viennent.

Plus largement, une attention particulière doit être portée en matière de **mesure de la qualité des enquêtes**. Afin d'inciter les INS à produire de bonnes données, chaque enquête devrait être livrée avec une note (une batterie de notes) de qualité. Il s'agirait d'élaborer et d'adopter des *chartes ou des standards de qualité* (avec, pourquoi pas, la certification de normes de type ISO en matières d'enquêtes¹) en s'inspirant de l'expérience internationale en la matière. En effet, une fois les résultats produits, rien ne ressemble plus à une enquête qu'une autre enquête. Pourtant toutes ne se valent pas. Il doit être possible de classer, sur des critères objectifs, deux opérations, en fonction de la fiabilité des données produites. Cette orientation permettrait de créer un système

¹ Ce type d'approche a été mis en place avec succès par l'Institut national de statistique colombien (DANE). Le DANE s'est doté d'un système de gestion de la qualité et a obtenu la norme de certification ISO 9001-2000 en juillet 2002. Cette dernière garantit la qualité de l'ensemble du processus (depuis la conception jusqu'à la diffusion des résultats) pour ses principales séries statistiques : indice des prix à la consommation, enquête continue auprès des ménages, recensement des logements, enquête industrielle mensuelle, enquête mensuelle sur les commerces de détail, indice du coût de la construction, statistiques du commerce extérieur.

d'incitation/sanction favorisant l'amélioration de la qualité, système totalement inexistant aujourd'hui.

Au-delà de l'expertise et de la valorisation des enquêtes passées, l'attention devrait également être portée sur le développement d'innovations et d'extensions des expériences passées. Dans le domaine des **innovations méthodologiques**, la mise en place d'**enquêtes de panel** (enquêtes à passages répétés) constitue une piste à explorer en priorité. Peu développé dans les PED (Afrique notamment), mais beaucoup plus courantes dans les pays industrialisés, ce type d'enquêtes longitudinales fournit un support particulièrement riche pour l'étude des dynamiques individuelles, économiques et sociales. Cette piste a déjà été mise en œuvre dans les *enquêtes 1-2-3* au Cameroun, à Madagascar et au Burundi, mais à ce jour les résultats ont essentiellement porté sur la phase 1 (marché du travail et pauvreté). Les enquêtes de panel, malgré leur grand pouvoir analytique, posent toute une série de questions ardues et non résolues (gestion du panel, extrapolation, etc.).

Outre leur fonction de « bien public » dans les systèmes d'informations statistiques nationaux (SSN), les enquêtes sur le secteur informel constituent un support sans équivalent pour la mise en place de **dispositifs ad hoc d'évaluation d'impact** de projets ou de programmes suivant des approches expérimentales ou quasi expérimentales (traité/non traité, groupes-témoins). L'exemple de l'évaluation du projet de micro-finance *Adefi* à Madagascar (couplage d'une phase 2 et d'une enquête-clients suivies dans le temps) est une bonne illustration de ce qui peut être fait dans ce domaine (Gubert et Roubaud, 2003, 2005). Ce potentiel est largement sous-exploité or il y a au moins trois bonnes raisons de s'engager dans cette voie : a) ce type d'étude est appelé à se développer dans les années qui viennent (voir sous-chapitre sur les enquêtes sur le secteur informel comme priorité) ; b) les techniques employées par les évaluations d'impact sont fortement utilisatrices de données d'enquêtes, et c) les enquêtes participeraient à la construction de la « frontière méthodologique » du champ de l'évaluation d'impact. Compte tenu de l'intérêt porté par les donateurs à ce type d'approches, on peut même envisager que ces derniers prennent en charge les coûts de certaines enquêtes sur le secteur informel, en complément des sources de financement habituelles de la statistique publique.

En ce qui concerne les extensions, deux directions nous semblent à privilégier. D'une part, l'élaboration d'instruments de mesure spécifiques pour obtenir des données fiables sur le **secteur**

informel agricole². Si l'extension récente des enquêtes mixtes au niveau national (Bénin, Cameroun, Maroc, RDC, par exemple), a permis de couvrir avec succès l'ensemble du secteur informel non agricole, y compris en zone rurale, la mesure du secteur informel agricole, notamment en zones urbaines et péri-urbaines, est encore dans les limbes, et les enquêtes agricoles classiques ne sont pas forcément les mieux adaptées.

D'autre part, dans leur version historique, les enquêtes mixtes ont procédé à la sélection des UPI dès la phase 1. Cette option, quoi que légitime, n'offre aucune marge de manœuvre pour procéder à d'éventuels ajustements ou redéfinir le secteur informel en phase 2, la définition du secteur informel étant posée *ex-ante*, dès la phase 1. Une solution plus flexible consiste à **sélectionner en phase 1 puis à enquêter en phase 2 l'ensemble des unités de production des ménages**, et de reporter la partition entre UPI et UPF (unités de productions formelles) en phase 2. C'est ce qui a été expérimenté en Mongolie, aux Philippines et au Sri Lanka (ESCAP, 2007), ainsi qu'au Vietnam (Razafindrakoto, Roubaud et Le Van Duy, 2008). Cette approche présente un double avantage : elle autorise plusieurs définitions du secteur informel en fonction des besoins (par exemple, une définition nationale et d'autres définitions, régionales ou internationales, à des fins comparatives) ; elle permet d'étudier la spécificité du secteur informel en regard du secteur formel des entreprises de ménages (GSO-IRD, 2008a, 2008b). Dans la même veine, il peut être judicieux, notamment dans les pays qui se sont dotés d'une législation sur les micro-entreprises, d'élargir le champ de la phase 2 non seulement aux unités de production non constituées en société (UPI et UPF), mais également à **l'ensemble des micro-entreprises**. Concrètement, il s'agit d'ajouter à l'échantillon d'UP sélectionnées en phase 1 les sociétés et quasi-sociétés qui opèrent en deçà d'un certain seuil, ce dernier correspondant au critère retenu pour définir les micro-entreprises.

Pour terminer et en dépassant le stade des enquêtes proprement dites, la question de **l'intégration du secteur informel dans les comptes nationaux** est déterminante. Ce dernier point est particulièrement important : il s'agit d'une des utilisations la plus attendue des enquêtes sur le secteur informel. Or, à ce jour, hormis quelques exceptions (Cameroun, Sénégal, etc.), le potentiel des enquêtes sur le secteur informel reste très largement sous-employé

² La question de savoir si le concept de secteur informel doit être étendu aux activités primaires reste un objet de discussion. Il n'en reste pas moins que, quelle que soit sa dénomination, une bonne couverture des unités de production agricoles non-enregistrées reste un impératif statistique incontournable.

(voir ci-dessous). L'intégration des apports des enquêtes sur le secteur informel aux comptes nationaux doit être systématisée (Cour, 2006 ; Leenhardt, 2007 ; voir également Sérurier dans ce numéro). Entre autres, elles permettent d'élaborer des matrices d'emplois, input essentiel pour l'élaboration des comptes nationaux.

Ancrer le dispositif d'enquêtes au sein des systèmes statistiques nationaux

Les enquêtes sur le secteur informel doivent chercher à s'insérer de façon durable et programmée comme des opérations régulières inscrites dans les systèmes nationaux de statistique. Dans la plupart des pays, ce n'est pas le cas actuellement. A défaut, il sera extrêmement difficile d'assurer une quelconque continuité et les bénéfices de la capitalisation ne seront pas engrangés. Pour en faire accepter le principe, les enquêtes doivent être inscrites au programme d'enquêtes nationales, qu'elles soient financées ou non. Les arguments statistiques et économiques à faire valoir pour obtenir cette reconnaissance sont nombreux et puissants. Nous nous centrerons ici sur les enquêtes mixtes (de type *enquêtes 1-2-3*), du fait de leurs bonnes propriétés.

Un système d'enquêtes socio-économique auprès des ménages devrait (au minimum) reposer sur deux piliers essentiels :

- **Une enquête « conditions de vie »** pour traiter des questions de pauvreté dans ses différentes dimensions ;
- **Une enquête-emploi couplée à une enquête mixte** pour traiter des questions liées au marché du travail, à l'emploi et au secteur informels.

Or justement, la phase 1 des enquêtes mixtes (par exemple les *enquêtes 1-2-3*) est une enquête-emploi. Il y a maintenant très longtemps que nous avons engagé le plaidoyer pour la généralisation des enquêtes emploi en Afrique (Roubaud, 1992 et 1994) ; sans beaucoup de succès, il faut le reconnaître. Pourtant eu égard au rôle économique et social du travail en particulier dans le cadre des politiques de lutte contre la pauvreté, le suivi de l'emploi devrait être un élément central du dispositif d'enquêtes statistiques auprès des ménages.

Dans la plupart des pays du monde, au premier rang desquels les pays développés, mais aussi dans les pays en développement (PED) d'Amérique latine, d'Asie, du Maghreb, l'enquête-emploi est au centre du dispositif statistique auprès des ménages. Par enquête-emploi, on entend un type générique d'enquêtes par sondage auprès des ménages, périodiques et standardisées au niveau international,

traitant du marché du travail en général, des conditions d'activités de la population (emploi, chômage, revenus, etc.). Non seulement, il s'agit de l'enquête auprès des ménages la plus répandue dans le monde, mais aussi de celle qui a connu le plus grand effort d'harmonisation des concepts et des méthodologies de mesure, pour permettre des comparaisons internationales, notamment sous l'impulsion du BIT (Hussmanns, Mehran et Verma, 1990).

Or, en Afrique, les dispositifs de suivi de l'emploi sont quasi inexistant, et l'emploi n'est souvent mesuré que lors des recensements de la population ou très sommairement à l'occasion de la réalisation d'autres enquêtes auprès des ménages consacrées à d'autres thèmes (à l'exception notable de quelques pays comme l'Afrique du Sud ou le Maroc, par exemple). Un certain nombre de travaux ont pourtant montré que la mesure de l'emploi à travers les recensements sous-estime massivement les taux d'activité et l'emploi informel, et surestime en contrepartie les taux de chômage. En outre, la mesure de l'emploi et du secteur informel repose jusqu'à maintenant sur des définitions et des méthodologies différentes d'un pays à l'autre et qui diffèrent aussi quelquefois de celles retenues par les instances internationales. L'irrégularité de la production de ces statistiques de base est liée en grande partie aux faibles moyens matériels et humains dont disposent les systèmes statistiques nationaux.

Deux types d'arguments militent en faveur de **la généralisation des enquêtes-emploi pour le suivi de la pauvreté en Afrique**. On peut d'abord invoquer des raisons analytiques. La question de l'emploi est d'autant plus centrale que l'immense majorité de la population des pays pauvres tire ses revenus du travail, notamment les plus défavorisés, les transferts institutionnels (prévoyance sociale) et les revenus du capital ne jouant qu'un rôle marginal. Plus qu'ailleurs, l'amélioration du fonctionnement du marché du travail et de l'accès à l'emploi est au centre des politiques économiques. Au-delà de ces considérations économiques et sociales, la mise en place d'enquêtes-emploi se justifie pour des raisons techniques, qui touchent à la fois à la gestion statistique des enquêtes et au renforcement des capacités institutionnelles des instituts nationaux de statistique (INS). En effet, les enquêtes emploi sont particulièrement aisées à mettre en œuvre. Le questionnaire est léger et peut être appliqué sur le terrain dans un temps limité. En conséquence, le coût des enquêtes-emploi est comparativement faible. Enfin, elles apportent une base idéale pour élaborer des stratifications opératoires sur les ménages et les UPI, pertinentes pour des questionnements divers, et permettant de greffer des enquêtes ou modules additionnels sur

les thèmes les plus variés, comme le montrent les expériences de Madagascar et du programme PARSTAT (Razafindrakoto et Roubaud, 2003). Tout particulièrement, les enquêtes-emploi constituent le meilleur support pour la mesure de l'emploi informel.

Les enquêtes mixtes sur le secteur informel ont également un autre avantage, celui de favoriser la collaboration des différents services/départements de l'INS, du fait de la nature de ce secteur, à cheval entre les ménages et les entreprises : enquêtes auprès des ménages, enquêtes auprès des entreprises, le service des prix, comptabilité nationale, service des études (quand il existe), etc. Comme souvent, cet atout est aussi une difficulté. Dans un paysage institutionnel balkanisé, les directions d'un même INS se faisant concurrence, les enquêtes servent souvent, pour un service, à s'approprier la rente financière qu'elle génère, au détriment de toute cohérence d'ensemble. Les enquêtes mixtes sur le secteur informel peuvent donc servir à **désenclaver les départements et à développer une culture de coopération au sein des INS**.

L'ancrage au sein des dispositifs statistiques suppose de dépasser le simple cadre du service des enquêtes. De ce point de vue, **associer le service des Comptes Nationaux** est absolument stratégique. Il doit être clairement énoncé qu'aucune mesure sérieuse du PIB et des autres agrégats macroéconomiques ne peut faire l'économie de données fiables sur le secteur informel. Par nature, dans leur travail de synthèse comptable, les comptes nationaux utilisent de nombreuses sources pour intégrer le secteur informel. Mais les enquêtes sur le secteur informel en constituent le cœur. Il est donc nécessaire que ces enquêtes apparaissent clairement et explicitement comme des conditions nécessaires à l'élaboration de comptes nationaux crédibles. Enfin, en élargissant encore la perspective, les enquêtes mixtes sur le secteur informel doivent trouver leur place dans les **Stratégies nationales de développement de la statistique** (Paris21, 2005). Ces exercices, promus par Paris21 et mis en place dans plusieurs pays du continent, avec pour vocation à se généraliser, n'ont pour l'instant pas pris en compte cet aspect spécifique du dispositif d'enquêtes. Quoi qu'il en soit, l'intégration des enquêtes sur le secteur informel n'advient pas sans un engagement plus efficace des statisticiens à la fois pour les promouvoir au sein des instances de coordination de la statistique publique, et pour en démontrer le bien-fondé auprès des utilisateurs extérieurs au champ de la statistique.

La demande des utilisateurs : quels usages des données produites ?

Au-delà de l'utilisation des enquêtes sur le secteur informel par le système statistique lui-même, il convient de s'interroger sur la demande réelle et souhaitable pour ce type d'enquêtes. En effet, aucun dispositif d'enquêtes ne saurait se maintenir sans que celui-ci réponde à une demande clairement exprimée et, dans la mesure du possible, une demande solvable. Deux groupes d'acteurs stratégiques doivent être ciblés en priorité : les partenaires du développement (les *policy makers* : décideurs nationaux et bailleurs de fonds) d'une part, et la communauté académique d'autre part.

Inscrire les enquêtes sur le secteur informel dans les priorités des « policy makers »

Les institutions en charge de la conduite et du financement des politiques économiques, aussi bien au niveau national qu'international, se sont dotées d'un certain nombre d'instruments formels pour en fixer les grandes lignes (Documents de Stratégie pour la Réduction de la pauvreté – DSRP, Objectifs du Millénaire pour le Développement – OMD, Initiative de réduction de la dette Pays Pauvres Très Endettés - PPTE). S'il est notoire que dans le passé le rôle de la statistique publique a été peu reconnu en Afrique, le contexte actuel marque néanmoins un tournant favorable pour les systèmes statistiques africains dont il convient de se saisir. Faire valoir l'intérêt stratégique des enquêtes sur le secteur informel dans le cadre de ces initiatives devrait être un objectif central des promoteurs de ce type d'enquêtes.

Les initiatives internationales de lutte contre la pauvreté reposent sur un triptyque. Elles abordent simultanément le contenu des politiques, leur processus de mise en œuvre et enfin les dispositifs de suivi/évaluation. En cela, elles se distinguent des stratégies passées qui se focalisaient sur la première composante. Leur réussite est bien sûr conditionnée par la pertinence des options retenues sur chacun des trois chantiers. Mais elle dépend tout autant de la combinaison et l'articulation qui sera trouvée entre ces trois domaines, dont l'architecture d'ensemble reste encore à mettre sur pied (Cling, Razafindrakoto et Roubaud, 2003).

Or force est de constater que si des progrès ont été accomplis sur les deux premiers fronts, les dispositifs de suivi/évaluation constituent à ce jour le maillon le plus faible. L'ambition est immense. Non seulement, il s'agit de mettre en place des systèmes de suivi/évaluation de l'ensemble des

politiques de lutte contre la pauvreté, mais en plus ce dispositif doit lui-même satisfaire aux principes de base de l'Initiative DSRP (appropriation, insertion, responsabilité démocratique). A ce jour, les DSRP se sont essentiellement focalisés sur les indicateurs de résultats, tout particulièrement la mesure de la pauvreté monétaire, au détriment d'autres types de mesures (indicateurs de moyens, indicateurs intermédiaires).

C'est pourquoi, les enquêtes privilégiées dans les DSRP sont les enquêtes auprès des ménages, et tout particulièrement les enquêtes conditions de vie, type LSMS. Pour les décideurs, elles présentent l'avantage de permettre de calculer un certain nombre d'indicateurs standards en matière de pauvreté, d'accès à la santé, à l'éducation et aux infrastructures, autant d'indicateurs directement liés aux OMD. Elles constituent la matière première pour l'élaboration de profils de pauvreté, passage imposé pour la validation des DSRP. Le fait que la Banque mondiale soit aussi un promoteur de ce type d'enquêtes constitue également un puissant facteur incitatif.

Néanmoins, et au-delà des difficultés intrinsèques à ce type d'enquêtes lourdes et complexes, il existe de bonnes raisons pour promouvoir les enquêtes sur le secteur informel afin d'alimenter les DSRP. En premier lieu, si les enquêtes conditions de vie nous informent sur le taux de pauvreté et son évolution, elles ne nous disent rien sur les moyens d'en sortir. Or c'est bien à cette question que les politiques de développement cherchent à répondre. Les enquêtes sur le secteur informel fournissent de nombreux éléments de réponse sur ce point. Dans la mesure où un grand nombre de pauvres tirent leur revenus d'activités dans le secteur informel, notamment en milieu urbain (mais également en milieu rural, via les stratégies de diversification en dehors de l'agriculture), mieux comprendre les conditions d'activité dans ce secteur, identifier les contraintes techniques et institutionnelles auxquelles il est confronté, peut donner des pistes pour accroître les revenus, et partant réduire la pauvreté. En second lieu, très souvent la phase 1 des enquêtes mixtes est une enquête-emploi (comme par exemple dans *les enquêtes 1-2-3*). Or le marché du travail constitue la principale courroie de transmission entre la dynamique macro-économique et les conditions de vie des ménages, ces derniers tirant la plus grande part de leurs revenus de l'exercice d'un emploi. En conséquence, la généralisation des enquêtes-emplois en Afrique constitue une priorité pour élaborer des politiques efficaces de lutte contre la pauvreté et apprécier l'évolution de la situation et l'impact des politiques mises en œuvre (voir section sur l'ancrage du dispositif d'enquête). Enfin, les programmes de micro-crédit représentent un élément central des politiques de lutte contre la

pauvreté dans les PED et ils tendent à se généraliser. Signe de cette reconnaissance internationale, l'année 2005 a été baptisée « *année de la micro-finance* », tandis que le professeur Yunus, fondateur de la Grameen Bank, a obtenu le prix Nobel de la paix en 2006. Le secteur informel est une des cibles privilégiées de ces programmes, apportant une justification supplémentaire en faveur de ce type d'enquêtes. Plus largement, depuis quelques temps, les bailleurs de fonds mettent l'accent sur la nécessité de mettre en place des dispositifs d'évaluation d'impact des politiques. La plupart d'entre eux se dotent de cellules d'évaluations (Banque mondiale, AFD, etc.) et financent des institutions spécialisées dans ce type d'opérations (*Poverty Action Lab*, etc.). Les enquêtes sur le secteur informel se prêtent particulièrement bien à ces exercices (Brilleau et Roubaud, 2005) ; pour un exemple concret, d'évaluation d'un projet de micro-finance à Madagascar à partir des *enquêtes 1-2-3*, voir Gubert et Roubaud (2005).

Bien sûr, d'autres partenaires du développement que les autorités publiques centrales ou les donateurs sont susceptibles d'être intéressés par les enquêtes sur le secteur informel. C'est le cas par exemple des ONG, des ministères techniques, autorités locales, etc. qui œuvrent dans ce domaine. Ainsi, dans certains pays, il existe des structures d'appui aux micro-entreprises ou aux chômeurs (Fonds nationaux pour l'Emploi) qui sont des demandeurs naturels d'informations fournies par ces enquêtes.

Plus concrètement, faire valoir la nécessité des enquêtes sur le secteur informel auprès des décideurs, au-delà du besoin évident d'obtenir des agrégats macro-économiques fiables (PIB, investissement, emploi, prix), passe par trois canaux principaux : d'une part, il s'agit d'identifier une batterie d'indicateurs que seules ces enquêtes permettent d'obtenir et qui devraient être incorporés dans les différents documents de politique économique, au premier rang desquels les DSRP ; d'autre part, il est nécessaire de montrer leur intérêt au sein des dispositifs de suivi/évaluation des politiques (ici : micro-crédit, formation initiale et professionnelle, fiscalité, accès au marché, etc.) ; enfin, il serait judicieux d'établir une liste de tous les organismes nationaux et internationaux susceptibles de nécessiter des informations tirées des enquêtes pour leur propre activité et de les mobiliser à travers une politique de communication à leur égard.

Mobiliser plus largement la communauté académique

A ce stade, force est de constater l'insuffisante mobilisation des enquêtes sur le secteur informel par la communauté académique. Cette lacune est doublement dommageable : d'une part les chercheurs ne tirent pas assez profit de la masse d'informations accumulées qui pourrait faire avancer la connaissance sur le secteur informel ; d'autre part, on peut attendre d'une exploitation plus intense des enquêtes par les chercheurs un effet en retour positif sur la demande d'enquêtes (et leur financement). En effet, les travaux de recherche constituent un input utilisé par les « décideurs », notamment les bailleurs de fonds, dans l'élaboration et le suivi des politiques de développement.

Dans ce domaine, le succès de la politique de la Banque mondiale avec ses enquêtes LSMS constitue une source dont il conviendrait de s'inspirer (Cling et Roubaud, 2008). Ces enquêtes ont été largement mobilisées par les chercheurs, et nombre d'articles sur les sujets les plus divers ont été publiés dans des revues internationales (plusieurs centaines d'articles sont recensés sur le site LSMS). Cet effet de levier a été favorisé par l'accessibilité en ligne des micro-données (en 2007 une cinquantaine d'enquêtes étaient disponibles gratuitement sur le site web), avec toute la documentation nécessaire.

Evidemment, la question des modalités d'accès aux données méritent d'être soigneusement étudiée et régulée. D'un côté, il faut rompre avec la culture du secret, les statisticiens ayant tendance à bloquer l'accès aux données, ou à utiliser les enquêtes de manière privative, oubliant au passage leur caractère de bien public. Il s'agit d'une stratégie suicidaire, en partie responsable de la raréfaction des financements et, partant, de la paupérisation des INS en Afrique. D'un autre côté, il est vital que le rendement des investissements consentis dans la production statistique soit suffisant, particulièrement dans un contexte où l'Etat n'assure même plus le financement de la statistique courante. Il faut rompre avec les pratiques malheureusement trop répandues où des chercheurs, une fois en possession des bases de données, disparaissent dans la nature et s'accaparent intégralement la rente liée au budget d'études des grands bailleurs de fonds, sans aucun retour pour les producteurs en amont de la chaîne. De plus, la mise à disposition des micro-données engendre des coûts d'entretien, soulève un certain nombre de questions éthiques, etc. Des protocoles de mises à disposition des données, s'inspirant des pratiques en vigueur dans les pays développés mais tenant compte des spécificités des pays en développement

doivent être élaborés, afin de transformer un cercle vicieux en processus vertueux. Les expériences en cours par exemple à AFRISTAT, DIAL (http://www.dial.prd.fr/dial_enquetes/dial_enquetes_enquete123.htm) ou encore le Programme de Statistique Avancée (PSA : <http://www.internationalsurveynetwork.org/adp/>), à l'initiative de Paris21, de documentation et d'archivage des enquêtes doivent être poursuivies et élargies.

Parmi les nombreuses thématiques sur lesquelles les chercheurs devraient se pencher, la question des dynamiques macro et micro-économique apparaît comme une priorité. Tout particulièrement, la dynamique macro-économique du secteur informel reste à ce jour une grande inconnue, notamment celle de son évolution avec le cycle économique. Les thèses développementalistes ont longtemps considéré que le secteur informel était amené à disparaître, ou pour le moins à devenir un secteur résiduel, avec le processus d'industrialisation. Cette vision optimiste cependant a été battue en brèche à partir de la fin des années 1970, avec le grippage de la croissance dans les PED et la crise durable qui s'en est suivie. Même dans les pays ayant connu une croissance durable, ou les pays émergents, le modèle de la société salariale, tel qu'on a pu l'observer dans les pays développés, semble hors de portée. Le secteur informel compte pour une part importante de l'emploi et de la production.

Les faits stylisés tendent à montrer qu'en période de récession, l'emploi dans le secteur informel joue un rôle contra-cyclique en absorbant la plus grande part de la main-d'œuvre excédentaire (le chômage ouvert ne constituant pas la principale variable d'ajustement sur le marché du travail, en l'absence d'indemnités chômage). Ce déplacement de la main-d'œuvre vers des emplois plus précaires s'accompagne d'une baisse de la productivité et des revenus. Le diagnostic est en revanche beaucoup moins clair en phase de croissance économique. En effet, l'augmentation potentielle de la demande de travail formel peut être contrebalancée par plusieurs facteurs favorisant l'emploi informel : la flexion des taux d'activité qui vient gonfler l'offre de travail, les stratégies d'externalisation de la production et le développement de la sous-traitance de la part des entreprises formelles ou encore le développement d'un secteur informel misant sur la qualité et des produits « haut de gamme » (à forte élasticité-revenu). C'est dans ce contexte qu'on a pu parler de *jobless growth*, qu'il faut plutôt entendre comme une croissance pauvre en emplois formels (voir dans le cas du Cameroun Anjuennaya *et alii*, 2008). On est en revanche beaucoup plus démuni pour avoir une idée précise de l'évolution du PIB informel, emploi et productivité agissant en

sens opposé, pour chaque phase du cycle économique.

En fait, un des problèmes fondamentaux pour répondre à ces questions est l'absence de données d'enquêtes comparables dans le temps pour apprécier la dynamique productive du secteur informel. Si du côté des emplois, des éléments de réponse empiriquement étayés peuvent être apportés à partir de séries d'enquêtes en coupe transversale (dont disposent déjà un certain nombre de pays d'Amérique latine ou d'Asie, mais qui n'existent pas dans la grande majorité des pays Afrique sub-saharienne), l'analyse en termes de production butte sur une double contrainte qu'il convient de lever. Pour ce faire, deux conditions sont nécessaires :

- disposer de séries d'enquêtes comparables permettant d'estimer la production informelle ;
- être capable de déflater cette production en valeur par un indice de prix spécifique au secteur informel, afin d'obtenir un niveau de production en termes réels. Sur ce point, les hypothèses *ad hoc* des comptables nationaux ou des économistes (par exemple dans les modèles macro – MEGC, etc.) sont largement insatisfaisantes. Pour ne citer que les plus courantes, ni l'indice des prix à la consommation (tous les produits consommés par les ménages ne proviennent pas du secteur informel), ni les indices de prix de la production industrielle (la dynamique des prix dans les secteurs formel et informel n'ont aucune raison de converger, du fait de la différenciation des produits, des structures de marché, etc.) ne permettent d'apporter des solutions à ce problème.

Finalement, il est aujourd'hui impossible de répondre à la plus simple des questions concernant le secteur informel : « dans un pays donné, la production du secteur informel a-t-elle augmenté ou baissé au cours du temps (que ce soit en termes absolu ou relatif) ? ». Cette lacune majeure est sans doute à l'origine de l'abandon des études macro sur le secteur informel au profit d'approches plus micro centrées sur le marché du travail (cf. questions statistiques non encore résolues).

Conclusion

Au terme de cette étude nous avons brossé un panorama des progrès et des lacunes dans le domaine des enquêtes sur le secteur informel en Afrique. Fort de ce diagnostic et des expériences engagées sur d'autres continents, nous avons cherché à tracer la feuille de route de ce que pourrait être le programme de travail de ceux qui définissent, mettent en œuvre et analysent les

enquêtes sur le secteur informel. Il est clair que la réussite d'un tel programme ne dépend pas uniquement des statisticiens. Par exemple, l'hémorragie de cadres compétents au sein des INS continuera tant que le statut des statisticiens ne sera pas consolidé, non seulement vis-à-vis du secteur privé, mais aussi au sein du secteur public, par rapport à d'autres administrations économiques et financières bien mieux dotées. Condition non suffisante, la mobilisation des statisticiens est néanmoins une condition nécessaire, si l'on veut voir les statistiques sur le secteur informel obtenir le statut qui leur revient de droit. Cela signifie que les statisticiens africains doivent prendre à bras le corps leur fonction de plaidoyer (*advocacy*), en faisant valoir leur acquis dans les instances internationales spécialisées (Groupe de Delhi, etc.), dont ils sont dangereusement absent aujourd'hui, et démontrant auprès des principaux donateurs le bienfondé de leur approche.

Quelles que soient les hypothèses de croissance que l'on peut faire pour le continent dans les décennies à venir, le secteur informel est amené à croître, notamment du fait des migrations internes du monde rural aux grandes villes. De plus, la crise financière internationale qui se déroule sous nos yeux aura des conséquences négatives sur le secteur informel en Afrique. Le ralentissement général de l'économie mondiale, la contraction des crédits, des transferts des migrants et peut-être également de l'aide publique au développement pèseront lourdement sur le secteur informel, et partant sur la pauvreté. Ces conditions adverses doivent fournir un *impetu* supplémentaire à la production de statistiques sur le secteur informel.

Le séminaire SISIA, organisé par AFRISTAT en octobre 2008 à Bamako, fort de toutes ses contributions, fournit la base d'un plan d'action dans ce domaine (AFRISTAT, 2009). Ce dernier pourrait œuvrer dans deux directions : d'une part mettre en place une cellule (dont le statut et les modalités pratiques d'action restent à définir) pour coordonner les travaux méthodologiques de capitalisation préconisés dans cet article et organiser les activités de « plaidoyer » nécessaires ; d'autre part, mettre en œuvre un projet pilote dans quelques pays africains, afin de tester la viabilité d'un dispositif national d'enquêtes-emploi et enquêtes mixtes sur le secteur informel.

Ce programme est certes ambitieux, mais il est réaliste. La coordination de travaux jusqu'ici entrepris de manière indépendante et erratique est un facteur d'économie d'échelle et de capitalisation des expériences. L'Afrique a clairement une carte à jouer : elle est potentiellement le continent le plus avancé en matière de statistique sur le secteur informel (en concurrence avec l'Amérique latine).

Il n'y a finalement pas tant de domaines où le continent pourrait renverser le sens habituel des transferts méthodologiques, du Nord vers le Sud, mais les statistiques du secteur informel en sont un.

Saurons-nous nous saisir de cette opportunité : la question reste ouverte.

Références Bibliographiques

Afristat (2009), *Actes du séminaire international sur le secteur informel en Afrique (SISIA) 2008 : instruments de mesure, analyses et intégration des politiques économiques et sociales*, Tomes 1 et 2, Bamako.

Amegashie F., Brilleau A., Coulibaly S., Koriko O., Ouedraogo E., Roubaud F., Torelli C. (2005), « La conception et la mise en oeuvre des enquêtes 1-2-3 en UEMOA : les enseignements méthodologiques », *STATECO* N° 99, pp. 21-41.

Anjueneya Njoya A., Djomo S., Guillemin S., Mba M., Merceron S et Torelli C. (2008), « Dynamique du marché de l'emploi à Yaoundé entre 1993 et 2005 : des déséquilibres persistants », *STATECO* N° 102, pp. 71-95.

Brilleau A., Roubaud F. (2005), « Propositions pour la mise en place d'un dispositif de suivi de l'emploi et du secteur informel dans les Etats membres de l'UEMOA », *STATECO* N° 99, pp.155-170

Cling J.-P., Razafindrakoto M., Roubaud F., eds (2003), *New International Poverty Reduction Strategies*, Londres/ New York, Routledge, 394 p.

Cling J.-P., Roubaud F. (2008), *La Banque mondiale*, Editions La Découverte, Collection « Repères », Paris.

Cour J.-M. (2006), « Peuplement et monde réel : plaidoyer pour un nouveau paradigme de l'aide », *STATECO* No.100, pp.139-144.

De Mel S., McKenzie D., Woodruff C. (2007), « Measuring Microenterprise Profits: Don't Ask How the Sausage is Made », BREAD Working Paper No. 143, March.

ESCAP (2007), « A Unified Data Collection Strategy for Measuring: the Informal Sector and Informal Employment », Statistics Division, ESCAP, Bangkok, Thailand.

Husmanns R. (2008), « Enquêtes par sondage sur les entreprises du secteur informel dans les pays en développement », In P. Guilbert, D. Haziza, A. Ruiz-Gazen and Y. Tillé (Editeurs), *Méthodes d'enquêtes : applications aux enquêtes longitudinales, à la santé et aux enquêtes électorales et aux enquêtes dans les pays en développement*, Dunod, Paris.

Husmanns R., Mehran F. et Verma V. (1990), *Surveys of Economically Active Population, Employment, Unemployment and Underemployment: An ILO Manual on Concepts and Methods*, Geneva: International Labour Office.

GSO-ISS / IRD-DIAL Project (2008a), « Who Wants to be a Millionaire? The Informal Sector in Ho Chi Minh City in 2008. Main findings of the Household business & Informal sector survey (HB&IS) 2008 », Policy Brief, Hanoi, October.

GSO-ISS / IRD-DIAL Project (2008b), « Shedding Light on a Huge Black Hole: the Informal Sector in Hanoi. Main Findings of the Household Business & Informal Sector Survey 2007 », Policy Brief, Hanoi, October.

Gubert F. et Roubaud F. (2003), « Le financement des très petites entreprises urbaines : étude d'impact d'un projet de micro-finance à Antananarivo (Madagascar) », *Techniques financières et développement*, n° 73, décembre, pp. 8-19.

Gubert F. et Roubaud F. (2005), « Analyser l'impact d'un projet de micro-finance : l'exemple d'ADéFI à Madagascar », *Notes et Documents* N° 19, AFD, juin, 117p.

Guha-Khasnobis B. et Kanbur R. eds (2006), *Informal Labour Markets and Development*, Palgrave MacMillan.

ILO (1993), *15^{ème} Conférence internationale des Statisticiens du Travail*, Genève.

ILO (2002), *17^{ème} Conférence internationale des Statisticiens du Travail*, Genève.

ILO (2008), *Manual on Surveys of Informal Employment and Informal Sector*, ILO, Genève (à paraître).

Leenhardt B. (2007), « Convergence entre enquêtes et comptes ? La stagnation du revenu par tête au Cameroun entre 1993 et 2005 », *STATECO* N° 101, pp.53-62.

- Ostrom E., Kanbur R. et Guha-Khasnobis B. eds (2007)**, *Linking the Formal and Informal Economy: Concepts and Policies*, Oxford University Press, Oxford et New-York.
- Ouedraogo E., Vescovo A. (2008)**, « Effet du plan de sondage dans des enquêtes emploi : les enquêtes 1-2-3 en Afrique de l'ouest », *STATECO* N° 102, pp. 51-70.
- Paris21 (2005)**, *Guide pour l'élaboration d'une stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS)*, miméo, Paris.
- Perry G.E., Maloney W.F., Arias O.S., Fajnzylber P., Mason A.D., Saavedra-Chanduvi J. (2007)**, *Informality: Exit and Exclusion*, Washington DC: The World Bank, World Bank Latin American and Caribbean Studies.
- Rakotomanana F., Ramilison E., Roubaud F. (2000)**, « La mise en place d'une enquête annuelle sur l'emploi à Madagascar : un exemple pour l'Afrique Sub-saharienne », *STATECO* N° 95/96/97, pp. 25-40.
- Rakotomanana F., Ravelosoa R. et Roubaud F. (2000)**, « L'enquête 1-2-3 sur le secteur informel et la satisfaction des besoins des ménages dans l'agglomération d'Antananarivo 1995, 1998 : la consolidation d'une méthode », *STATECO* N° 95/96/97, pp. 41-62.
- Ramilison E. (2007)**, « Measuring the Informal Sector in Africa », ECA, Addis Abbaba.
- Razafindrakoto M., Roubaud F. (2003)**, « Les dispositifs existants de suivi de la pauvreté les faiblesses des enquêtes classiques auprès des ménages », in Cling J.P., Razafindrakoto M., Roubaud F. (eds), op cit, chapitre XI, pp. 313-338.
- Razafindrakoto M., Roubaud F., Le Van Duy (2008)**, « The Informal Sector in Vietnam: What Do We Know and How to Go Further? A Statistical and Economic Perspective », *Statistical Scientific Information Review*, No. 2, pp. 13-32.
- Roubaud F. (2008)**, « Mixed surveys using the modular approach » in ILO, *Manual on Surveys of Informal Employment and Informal Sector*, chapitre 7, Genève (à paraître).
- Roubaud F. (1994)**, « L'enquête 1-2-3 sur l'emploi et le secteur informel à Yaoundé », *STATECO* No.78.
- Roubaud F. (1992)**, « Proposals for Incorporating the Informal Sector into National Accounts », *INTERSTAT* n°6, pp.5-26.
- Vescovo A. (2007)**, « La mesure des revenus et du niveau de vie des ménages: cohérence interne des enquêtes 1-2-3 de sept capitales économiques de l'UEMOA », Bamako, Mali: AFRISTAT.
- Vescovo A., Bocquier P., Torelli C. (2008)**, « Mesure du secteur informel : sensibilité aux non-réponses et validation d'une imputation probabiliste », *STATECO* N° 102, pp. 22-45.

Fiche de lecture

Marchés du travail urbains en Afrique

Un nouvel ouvrage, édité par Philippe De Vreyer et François Roubaud¹

Bien que l'emploi soit la principale source de revenu à la disposition des pauvres pour vivre, les connaissances sur le fonctionnement des marchés du travail en Afrique, pourtant des régions les plus pauvres du monde, sont au mieux lacunaires, véhiculant nombre d'idées reçues.

Dans ce livre collectif, les auteurs mobilisent une série unique d'enquêtes 1-2-3 parfaitement comparables, réalisées simultanément dans les principales agglomérations de 7 pays d'Afrique de l'Ouest ainsi que dans quelques autres pays du continent (Cameroun, Madagascar, République Démocratique du Congo) dans les années 2000. Ils présentent des résultats originaux et novateurs sur le fonctionnement du marché du travail en faisant appel à des méthodes statistiques et économétriques en ligne avec les meilleures pratiques en vigueur. Dans la mesure où les informations de base sur les marchés du travail sont limitées, chaque chapitre commence par une présentation détaillée des statistiques descriptives apportant un éclairage sur un aspect spécifique du fonctionnement du marché du travail. Des comparaisons spatiales sont systématiquement conduites. Les sections descriptives sont suivies d'analyses approfondies

sur un large spectre de thématiques allant de la segmentation à la satisfaction dans l'emploi.

Cet ouvrage est divisé en quatre parties et treize chapitres thématiques. Après une introduction générale et un premier chapitre présentant les principaux faits stylisés qui caractérisent les marchés du travail urbains en Afrique, la première partie aborde les aspects structurels du marché du travail comme le chômage et le sous-emploi, les rendements de l'éducation et la segmentation. Dans la deuxième partie, l'attention est portée sur la question migratoire, sous différents angles. En particulier, les déterminants de la migration sous-régionale (Afrique de l'Ouest) sont traités pour la première fois, ainsi que les performances des migrants de retour sur le marché du travail. Les questions de bien-être sont étudiées dans la troisième partie, qui examine le travail après la retraite, les activités domestiques, le travail des enfants, la satisfaction dans l'emploi et la vulnérabilité, dans cinq chapitres différents. Finalement, la dernière partie s'intéresse à la mobilité sociale et professionnelle ainsi qu'aux discriminations ethniques et de genre.

Sommaire

Introduction
Chapitre 1 : Faits stylisés

Partie I : Aspects structurels
Chapitre 2 : Chômage et sous-emploi
Chapitre 3 : Education, insertion et performances
Chapitre 4 : Marchés urbains du travail et segmentation

Partie II: Migration
Chapitre 5 : Migration internationale en Afrique de l'Ouest
Chapitre 6 : Migration de retour

Partie III : Bien-être et emploi
Chapitre 7 : Travailler après la retraite
Chapitre 8 : Activités domestiques
Chapitre 9 : Travail des enfants
Chapitre 10 : Satisfaction dans l'emploi
Chapitre 11 : Vulnérabilité et rémunérations

Partie IV : Mobilité sociale et discrimination
Chapitre 12 : mobilité intergénérationnelle
Chapitre 13 : Discrimination

Conclusion générale

¹ P. De Vreyer : Université de Paris Dauphine, DIAL, devreyer@ dial.prd.fr; F. Roubaud : IRD, DIAL, roubaud@ dial.prd.fr.

Chapitre 1 : Marchés urbains du travail : principaux faits stylisés

François Roubaud et Constance Torelli

Ce premier chapitre propose un tour d'horizon des principales caractéristiques des marchés du travail urbains et de la main-d'œuvre qui y est employée. L'analyse descriptive de plus d'une dizaine d'enquêtes 1-2-3 réalisées sur le continent au cours de la décennie en cours permet d'établir un certain nombre de faits stylisés robustes quant aux spécificités africaines. Nous balayons un spectre large d'indicateurs comme le niveau d'éducation et lien formation-emploi, le chômage et le sous-emploi, la répartition et les propriétés des emplois par secteur institutionnel, notamment le secteur informel, la qualité des emplois (revenus, protection sociale), la pluri-activité, etc., en pointant les grandes questions qui se font jour et qui sont ensuite étudiées en détail dans les chapitres suivants de l'ouvrage.

Chapitre 2 : Chômage et sous-emploi

Javier Herrera et Sébastien Merceron

Les faibles niveaux du chômage en Afrique subsaharienne s'opposent frontalement avec l'importance qu'il revêt dans le débat public et les perceptions de la population. Cet écart est principalement dû aux insuffisances des indicateurs traditionnels de chômage à prendre en compte les spécificités des marchés du travail africains. L'indicateur de sous-emploi visible, basé sur le nombre d'heures travaillées, ne réussit pas non plus à saisir toutes les dimensions de la sous-utilisation de la force travail ; en particulier celles qui sont liées au désajustement entre les qualifications de la main-d'œuvre d'une part et celles requises par les emplois existants. Il n'existe cependant pas de travaux empiriques sur cette question en Afrique. Quel est le poids réel de la sur (sous) éducation en Afrique ? Quelles sont ses conséquences sur les revenus ? Différentes mesures de la qualité des emplois sont élaborées et leur effet sur la rémunération du travail sont testés. Cette analyse parfaitement comparable des indicateurs de sur (sous) éducation permet non seulement d'en estimer l'importance mais également de dresser un profil des travailleurs sur (sous) éduqués dans chaque pays. Enfin, nous estimons des équations « mincériennes » de gains afin de mesurer l'impact de la sur (sous) éducation sur les revenus horaires.

Chapitre 3 : Education, insertion et performance sur le marché du travail

Mathias Kuépié, Christophe J. Nordman et François Roubaud

L'objectif de ce chapitre est d'étudier les effets de l'éducation sur la participation au marché du travail et les revenus. Les résultats mettent en évidence que bien que l'éducation ne soit pas un viatique pour éviter le chômage, elle permet d'obtenir de meilleures rémunérations et d'accéder aux segments les plus profitables des secteurs publics et privé formel. Dans la plupart des métropoles d'Afrique de l'Ouest, le secteur public valorise le mieux l'éducation, suivi du secteur privé formel puis du secteur informel. Nous montrons également que dans toutes les villes et tous les secteurs institutionnels (y compris le secteur informel), les rendements de l'éducation sont convexes. Plus généralement, un des apports essentiels de ce chapitre est de mettre en lumière l'effet significatif de l'éducation sur les revenus individuels dans le secteur informel des villes de la région, même pour les plus diplômés.

Chapitre 4 : Marché du travail urbain et segmentation

Muriel Barlet

Ce chapitre se propose de tester l'hypothèse de segmentation entre secteurs formel et informel dans les sept capitales des pays de l'UEMOA. Le modèle permet d'affecter les actifs au secteur qui leur procure la meilleure rémunération. Il est alors possible de statuer sur la segmentation, en comparant la distribution sectorielle prédite avec celle effectivement observée. Le principal apport de ce chapitre est de désagréger le secteur informel en deux segments : d'un côté, les patrons du secteur informel, les mieux lotis, et de l'autre, les travailleurs à leur propre compte ainsi que les travailleurs dépendants qui constituent la tranche inférieure. Dans presque tous les pays, nous montrons que le volume d'emploi dans le segment inférieur est plus élevé que ce qui serait observé en situation de marché concurrentiel. Partant, nous concluons à la segmentation des marchés du travail. Cependant, on ne peut statuer clairement quant au rationnement des emplois dans le secteur formel, dans la mesure où la segmentation ne résulte pas seulement du secteur formel mais également du segment supérieur du secteur informel.

Chapitre 5 : Migration internationale

Philippe De Vreyer, Flore Gubert et François Roubaud

Ce chapitre utilise la comparabilité et la simultanéité des *enquêtes 1-2-3* pour étudier les migrants de la zone UEMOA dans leur pays de migration par rapport à la situation en vigueur sur le marché du travail dans leur pays d'origine. Ces données sont d'abord mobilisées pour documenter l'intensité, les flux et les caractéristiques des migrations intra-régionales, et ensuite estimer les déterminants des comportements migratoires en tenant compte de l'endogénéité des choix migratoires. Enfin, nous estimons un modèle structurel mesurant l'impact des différentiels de revenus espérés sur la probabilité de migrer dans un pays plutôt qu'un autre. Nos résultats montrent que la Côte d'Ivoire reste le principal pays d'immigration de la sous-région. Le Mali et le Burkina Faso ont été (et sont toujours) les premiers pays d'émigration, notamment en direction de la Côte d'Ivoire. Le Bénin et le Togo, en revanche, combinent à la fois émigration et immigration. En termes de caractéristiques, nous observons que les migrants tendent à être moins éduqués que les non migrants aussi bien dans leur pays d'origine que de destination. Ils exercent plus souvent que les natifs dans le secteur informel et perçoivent de plus faibles rémunérations. Les résultats économétriques suggèrent que ne pas prendre en compte les migrations internationales dans l'estimation des rendements de l'éducation surestiment ces rendements dans trois des sept villes, tandis qu'ils seraient sous-estimés dans deux autres métropoles. Cependant, les disparités de rendement de l'éducation entre les capitales ne disparaissent pas, ce qui conduit à penser que des facteurs non monétaires non mesurables jouent un rôle important dans les choix migratoires selon le niveau d'éducation. Enfin, les écarts de revenus espérés ont un impact significatif sur les choix de localisation migratoire : toutes choses égales par ailleurs, les individus tendent à migrer dans les pays qui leur procurent les niveaux de revenus espérés les plus élevés.

Chapitre 6 : Migration de retour

Philippe De Vreyer, Flore Gubert et Anne-Sophie Robilliard

Alors que les migrations liées à l'emploi ont focalisé l'attention des chercheurs, faisant l'objet d'une vaste littérature sur leurs conséquences en termes de bien-être, d'utilisation et d'impact des transferts associés, les déterminants et l'impact des migrations de retour ont fait l'objet d'un nombre

limité de recherches. Cette situation est d'autant plus étonnante qu'une part importante des migrants revient sur son lieu d'origine à un moment ou un autre du cycle de vie, donnant aux migrations un caractère temporaire. Même si les données existantes couvrent mal ce phénomène en Afrique de l'Ouest, la migration est considérée comme essentiellement temporaire. C'est non seulement le cas des migrations sous-régionales, mais également des migrations internes et internationales, même si dans ce dernier cas, les politiques restrictives en Europe ont accru la durée des séjours. En conséquence, on enregistre un flux significatif de migrations de retour d'Europe vers l'Afrique de l'Ouest. Les travaux empiriques sur la relation entre migration de retour et développement sont encore trop parcellaires et contradictoires pour tirer des conclusions claires et formuler des politiques publiques à son égard. En particulier, les effets économiques des migrations de retour sont censés varier fortement en fonction de plusieurs facteurs critiques, comme l'ampleur des migrations, les caractéristiques, le degré et le type de sélection des migrants, les raisons du retour et la situation qui prévaut dans le pays d'origine. Ce chapitre étudie les migrations de retour au niveau individuel. Son objectif est de répondre aux questions suivantes : le capital et les compétences acquis à l'étranger sont-ils mobilisés de façon productive une fois de retour ? Les migrations de retour peuvent-elles être considérées comme des « succès » ou des « échecs » ? Comment les migrants de retour se comparent-ils par rapport aux non migrants dans leur pays d'origine ? Nos résultats suggèrent que les migrants de retour des pays de l'OCDE diffèrent de plusieurs manières, non seulement des non migrants mais également des migrants de retour des pays de l'UEMOA. Ces derniers sont en effet deux fois moins éduqués que les premiers. Les caractéristiques individuelles plus favorables induisent une meilleure insertion des migrants de retour des pays de l'OCDE sur le marché du travail, tant du point de vue de la participation, du statut d'occupation que des salaires. Les analyses économétriques plus fines indiquent par ailleurs que les migrants OCDE bénéficient d'une prime de productivité, tant dans l'emploi salarié que non salarié. Celle-ci qui pourrait être liée la rémunération de facteurs productifs spécifiques accumulés pendant la migration. Ce n'est en revanche pas le cas des migrants de retour des pays de l'UEMOA qui ne diffèrent en rien des non migrants du point de vue de leurs caractéristiques observables et qui ne semblent pas bénéficier de prime sur le marché du travail lié à leur expérience migration.

Chapitre 7 : Travail après la retraite

Philippe Antoine

Jusqu'à présent l'âge de 55 ans marquait l'âge de la retraite dans la plupart des capitales africaines francophones d'Afrique de l'Ouest. Cependant seules les personnes ayant exercé une activité dans les entreprises privées du secteur moderne de l'économie ou dans l'administration pouvaient bénéficier d'une pension de retraite. La présence des personnes âgées au travail est une question qui occupe actuellement la scène sociale en Afrique de l'Ouest et le passage à un âge plus tardif de la retraite, à 60 ans, est une des revendications majeures des syndicats de la sous-région. L'analyse des données fait apparaître que les hommes sont toujours comparativement plus nombreux à travailler dans la tranche d'âge 55-59 ans (plus de 60 % sont toujours sur le marché du travail). Au-delà de 60 ans, une proportion importante continue à travailler. A mesure qu'ils vieillissent, les "seniors" sont de plus en plus confinés dans le secteur informel. En Afrique de l'Ouest, les pensions servies sont relativement modestes. Elles sont insuffisantes pour couvrir les dépenses des ménages, l'entretien des personnes âgées représentant un poids important pour les familles.

Chapitre 8 : Travail Domestique

Javier Herrera et Constance Torelli

En dépit du processus en cours de transition démographique dans la plupart des pays africains, la participation des femmes au marché du travail reste encore relativement faible. La baisse des ratios de dépendance est étroitement liée à de meilleurs revenus et à une incidence plus faible de la pauvreté. Une des clefs pour comprendre la faiblesse des taux d'activité féminins doit être cherchée dans l'analyse des déterminants de l'allocation entre travail domestique et emploi. Dans ce chapitre, un bilan est tiré de l'importance et du profil du travail domestique relativement au travail marchand. Un modèle simple d'allocation du temps prenant en compte les caractéristiques socio-économiques des ménages (religion, statut migratoire, éducation, etc.) ainsi que les caractéristiques démographiques, en contrôlant les effets spécifiques pays permet de mieux comprendre l'arbitrage entre les deux formes d'activité.

Chapitre 9 : Travail des enfants

Philippe De Vreyer, Flore Gubert et Nelly Rakoto-Tiana

Ce chapitre cherche à identifier les facteurs qui influencent la répartition du temps entre l'emploi, les travaux ménagers et la scolarisation des enfants de 10 à 14 ans. A cette fin, un modèle probit trivarié est estimé par la méthode du maximum de vraisemblance, dans lequel les décisions de participer à chacune des trois activités sont simulées en fonction des caractéristiques de l'enfant (âge, sexe, lien de parenté avec le chef de ménage, rang dans la fratrie, religion, etc.) et du ménage (niveau de richesse, taille et composition démographique, insertion sur le marché du travail, etc.). En premier lieu, les résultats montrent que traiter séparément emplois et activités domestiques est légitime, dans la mesure où les déterminants de ces deux types d'activité sont significativement différents. A titre d'illustration, les enfants tendent d'autant plus à exercer un emploi que le chef de ménage est un travailleur à son propre compte, mais que cette variable ne joue aucun rôle sur la participation aux travaux domestiques. En second lieu, les garçons sont moins sollicités que les filles pour les activités domestiques mais plus pour l'emploi dans trois des sept pays. Enfin, la tension principale entre ces trois types d'allocation du temps oppose emploi et scolarisation.

Chapitre 10 : Satisfaction dans l'emploi

Mireille Razafindrakoto et François Roubaud

Ce chapitre vise à analyser la satisfaction exprimée par les individus concernant leur travail dans huit pays d'Afrique sub-saharienne. La démarche est novatrice dans la mesure où, d'une part, aucune étude de ce type n'a été menée à ce jour dans ces pays, d'autre part, l'approche adoptée se propose d'isoler l'influence des aspirations et d'identifier les effets spécifiques de différentes caractéristiques objectives de l'emploi sur la satisfaction. Contrairement aux conclusions avancées dans un certain nombre d'études, nos résultats confirment que la satisfaction constitue un bon indicateur pour évaluer la qualité de l'emploi. En effet, la satisfaction donne une évaluation de l'adéquation de l'emploi relativement aux aspirations individuelles et permet ainsi de mesurer le désajustement entre les attentes et les réalisations dans l'insertion des individus sur le marché du travail. Par ailleurs, en contrôlant l'effet des aspirations, la satisfaction est corrélée avec les différentes caractéristiques de l'emploi. Nous montrons que même dans les pays pauvres, le

revenu joue mais n'explique qu'en partie la satisfaction. Enfin, les résultats différenciés selon les pays mettent en évidence la variabilité des conditions sur le marché du travail (et des caractéristiques qui permettent véritablement de les saisir). Ainsi, un emploi ou un statut donné peut être valorisé différemment selon le contexte en vigueur dans chaque pays.

Chapitre 11 : Vulnérabilité et revenus

Philippe Bocquier, Christophe J. Nordman et Aude Vescovo

Dans ce chapitre, nous construisons des indicateurs de la vulnérabilité au travail et étudions leurs liens avec les revenus individuels de l'activité principale. Selon la théorie des salaires compensatoires, les travailleurs pourraient recevoir des compensations pécuniaires à hauteur de la pénibilité de leur tâche ou de leurs conditions de travail. Notre interprétation du lien entre le statut dans l'emploi et le revenu s'inspire de ces développements, en les appliquant non seulement aux conditions de travail proprement dites, mais plus largement à la vulnérabilité dans l'emploi (précarité contractuelle, conditions d'exercice, sous-emploi, emploi de secours inadapté aux caractéristiques individuelles). Notre indicateur composite de la vulnérabilité dans l'emploi révèle que 85% des travailleurs des secteurs privés de l'ensemble des capitales économiques étudiées sont vulnérables selon au moins un de nos critères de vulnérabilité (sur huit critères). L'effet moyen de la vulnérabilité sur les gains est généralement négatif pour un niveau moyen de vulnérabilité. Dans le secteur privé formel, les pertes de revenu causées par la vulnérabilité diminuent pour des hauts niveaux de vulnérabilité, mais ne se transforment pas en gains. Dans le secteur informel en revanche, le revenu prédit moyen pour une vulnérabilité élevée est supérieur à ce revenu pour une vulnérabilité faible. L'hypothèse que les gains moyens peuvent compenser un certain niveau de vulnérabilité est ainsi vérifiée dans le secteur informel. Des régressions de quantiles mettent en évidence que l'impact de la vulnérabilité sur les gains n'est pas uniforme, en particulier dans le secteur informel où l'effet marginal de la vulnérabilité est souvent positif pour les déciles supérieurs de la distribution conditionnelle des gains. Ainsi, même pour des niveaux moyens de vulnérabilité, la compensation salariale existe pour les travailleurs dépendants du haut de la distribution, probablement grâce à leur pouvoir de négociation supérieur. De même, un travailleur indépendant du haut de la distribution des gains pourrait réaliser plus sereinement des arbitrages entre conditions d'emploi et gains.

Finalement, nous montrons que les différents aspects de la vulnérabilité ont des impacts distincts sur les revenus. Alors que la précarité contractuelle et le caractère ambulatoire et solitaire de l'emploi ne sont pas compensés, le sous-emploi visible a généralement un effet positif sur les gains moyens des travailleurs de ces grandes villes ouest-africaines.

Chapitre 12 : Mobilité inter-générationnelle

Laure Pasquier-Doumer

Les revenus du travail étant la principale source de revenu dans les PED, les inégalités sur le marché du travail contribuent au premier chef aux inégalités globales. Ce chapitre cherche à comprendre comment l'origine sociale influe sur le type d'insertion professionnelle. Il vise à répondre aux questions suivantes : dans quelle mesure l'insertion actuelle d'un individu est conditionnée par celle de son père et qu'est-ce qui explique les différences observées entre pays ? La position du père joue-t-elle directement sur celle de ses enfants à travers la transmission de capitaux (physiques, sociaux ou informationnels), au cours de leur carrière ? Ou le lien est-il indirect, en conditionnant le niveau d'éducation atteint, qui lui-même détermine l'insertion sur le marché du travail ? Suivant que la relation est directe ou indirecte, les conséquences en matière de politiques économiques seront très différentes. Dans le premier cas, c'est l'amélioration du fonctionnement du marché du travail qu'il convient de privilégier pour réduire l'inégalité des chances ; dans le second, ce sont les politiques éducatives qui doivent être promues en priorité.

Chapitre 13 : Discriminations ethniques et de genre

Anne-Sophie Robilliard, Christophe J. Nordman et François Roubaud

Dans ce chapitre, nous analysons le poids et les déterminants des différentiels de rémunérations entre genre et groupes ethniques. Cette question soulève un certain nombre de questions méthodologiques que nous tentons de traiter en détail, notamment en tenant compte des différences de composition ethnique et de genre entre les secteurs public, privé formel et informel qui sont susceptibles de jouer sur les écarts de revenus. Les résultats mettent en évidence l'existence d'un déficit systématique de rémunération pour les femmes, les caractéristiques des emplois expliquant moins de la moitié de ces écarts. A contrario, les groupes ethniques majoritaires ne semblent pas

bénéficier d'une situation avantageuse et les écarts de revenus suivant le groupe ethnique sont relativement faibles par rapport à ceux que l'on observe suivant le genre. Quel que soit le signe de ce différentiel (positif ou négatif), la contribution expliquée par les caractéristiques observées de l'emploi varie très sensiblement d'une ville à l'autre. Les estimations montrent qu'une grande partie de l'écart de revenu selon le genre provient de l'allocation sectorielle, et que cette dernière est

toujours défavorable aux femmes. En revanche, dans le cas des écarts suivant le groupe ethnique, la distribution par secteur institutionnel joue parfois de façon positive dans le sens d'une réduction des écarts. Finalement, une désagrégation plus fine des groupes ethniques, au-delà de la partition majoritaire/minoritaire, confirme que l'entrée ethnique est systématiquement moins significative sur les revenus du travail que le genre.

A PROPOS DE STATECO

Les jugements et opinions exprimés par les auteurs d'articles publiés dans STATECO n'engagent qu'eux-mêmes, et non les institutions auxquelles ils appartiennent, ni, *a fortiori*, l'INSEE, DIAL ou AFRISTAT.

Les propositions d'articles sont à envoyer par mail à l'adresse suivante : dial@dial.prd.fr.

Les manuscrits ne doivent pas excéder 60 000 signes (caractères et espaces compris). Ils doivent inclure un résumé (1 000 signes maximum) et une bibliographie. Les propositions sont soumises à l'appréciation de deux référés anonymes. Les propositions de corrections sont transmises à l'auteur par les rédacteurs en chef de la revue.

STATECO est diffusé gratuitement sur demande auprès du secrétariat de la revue.